





ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

ANNÉE 1869

—

NOUVELLE SÉRIE

TOME V.

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. DONNAUD
RUE CASSETTE, 9

ACADÉMIE

DES

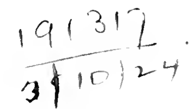
INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

COMPTES RENDUS

DES SÉANCES DE L'ANNÉE 1869

NOUVELLE SÉRIE.

TOME V



PARIS

AUGUSTE DURAND ET PEDONE LAURIEL, ÉDITEURS

RUE CUJAS, (ANCIENNE RUE DES GRÈS, 7)

1869

COMPTES-RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1869.

MOIS DE JANVIER.

Séance du vendredi 8.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

L'ordre du jour appelle avant tout l'élection d'un Président et celle d'un Vice-Président pour la constitution du bureau en 1869. Il est donné lecture des art. 4-7 du règlement. Le scrutin est ouvert pour l'élection d'un Président. Il y a 23 votants. M. Regnier, Vice-Président sortant, obtient 22 voix ; M. Naudet, 1. En conséquence, M. Regnier est proclamé Président de l'Académie pour l'année 1869.

Un second scrutin a lieu pour l'élection d'un Vice-Président. Il y a 26 votants. M. Renan obtient 22 voix, M. Wallon 2, M. Maury 1, M. Delisle 1. M. Renan est proclamé, en conséquence, Vice-Président de l'Académie.

M. le Président sortant déclare le bureau de l'Académie constitué pour l'année 1869, et s'exprime en ces termes : « Je ne veux pas quitter le fauteuil de la présidence sans adresser de nouveau à l'Académie mes vifs et sincères remercîments pour

l'honneur qu'elle m'a fait en m'y appelant. Cet honneur est de beaucoup le plus grand que j'aie reçu jusqu'ici, et, quel que soit l'avenir qui m'est réservé, je n'en recevrai certainement jamais qui puisse l'égaler. J'ai fait tous mes efforts pour m'acquitter aussi bien que possible des délicates fonctions que vous m'aviez confiées. Si je ne suis pas resté trop au-dessous de ce que vous attendiez de moi, c'est à votre bienveillance, mes chers confrères, que je le dois, et je vous en remercie sincèrement et de tout cœur. »

M. Regnier, en montant au fauteuil, propose à l'Académie de voter au digne Président qu'il est appelé à remplacer, par un honneur dont il ne sent pas moins le prix, des remercîments mérités. Ces remercîments sont unanimement votés.

Il n'y a pas de correspondance officielle.

L'Académie reprenant son ordre du jour, quatre scrutins de liste ont lieu successivement, par suite desquels sont nommés, pour l'année 1869 :

1° Membres de la Commission des travaux littéraires, MM. Naudet, Mohl, Laboulaye, Wallon, Egger, de Longpérier, Maury, Delisle.

2° Membres de la Commission des antiquités de la France, MM. Vitet, de Saulcy, de Longpérier, Renier, Maury, Delisle, de Lasteyrie, Hauréau.

3° Membres de la Commission de l'école française d'Athènes, MM. Brunet de Presle, Egger, Dehèque, Miller, Waddington.

4° Membres de la Commission chargée d'administrer les propriétés et fonds particuliers de l'Académie, délégués par elle à la Commission centrale administrative de l'Institut, MM. Garcin de Tassy et Mohl.

La parole est donnée au Secrétaire perpétuel pour la présentation des mémoires et livres adressés pour les divers concours.

I. Pour le prix ordinaire à décerner en 1869 concernant l'*Economie politique, l'administration et la législation de l'Egypte sous les Lagides*, deux mémoires, l'un enregistré sous le n° 1, avec cette épigraphe : « *Quo minus ingenio possum, subsidio mihi diligentiam comparavi.* » (Cic.

Pro Quinct. 1, 4), formant 10 cahiers, pet. in-f°; l'autre comprenant 5 cahiers in-4° (A—E) avec la devise : « *La période des Ptolémées est l'arrière-floraison de la vie nationale en Egypte.* » (Parthey : *Ptolemäus Lagi*) et portant le n° 2.

II. Pour les prix Bordin, soit prorogé, soit nouveau, rien n'est parvenu.

III. Pour le prix Fould, à décerner en 1869, deux ouvrages, l'un, imprimé, ayant pour titre : *Le génie des peuples dans les arts*, par M. le duc de Valmy (Paris, 1867, in-8°), enregistré sous le n° 1 ; l'autre, manuscrit, intitulé : *Essai sur l'histoire des arts du dessin chez différents peuples de l'antiquité avant le siècle de Périclès*, formant 2 cahiers, ensemble 268 pages, in-4°, avec cette épigraphe : « *Les monuments d'un peuple portent l'empreinte de sa civilisation* », enregistré sous le n° 2.

IV. Pour le concours Gobert : 1° *La France pontificale* (*Gallia christiana*), etc., par M. Fisquet, suite de l'ouvrage déjà présenté comprenant, en 4 vol. in-8°, *Métropole d'Avignon*, *Montpellier* (1re partie), *Métropole d'Aix* (Aix, Arles, Embrun), 2 parties, *Gap*; — 2° *Les Epopées françaises*, par M. Léon Gautier, t. 3e de l'ouvrage couronné par l'Académie ; — 3° *Histoire du commerce et de la navigation à Bordeaux*, par M. Fr. Michel, t. II et dernier de l'ouvrage qui a obtenu en 1868 le 2e prix (1868, 1 vol. in-8°).

V. Pour le concours des Antiquités de la France : 1° *Description de la ville d'Angers*, par M. Péan de la Tuillerie (Nouvelle édition, par M. Célestin Port : Angers, 1868, in-12. — 2 ex.).

2° *Livre des vassaux du comté de Champagne et de Brie* (1172-1221), publié d'après le ms. unique des Archives de l'Empire, par A. Longnon (Paris, 1869, 1 vol. in-8°).

3° Trois ouvrages de M. Klipffel : I. *Metz, cité épiscopale et impériale*, (xe-xvie siècle), etc. Bruxelles, 1867, 1 vol. in-8° déjà présenté au concours Gobert en 1868. — II. *Etude sur l'origine et les caractères de la révolution communale dans les cités épiscopales romanes de l'Empire germanique* (Strasbourg, 1868, 1 vol. in-8°). — III. *Le colloque de Poissy*, etc. Paris, s. d.; 2 ex.

4° *Etude sur le domaine congéable*, ms. pet. in-4° de 66 pages, avec un pli cacheté qui peut être ouvert.

VI. Pour le concours de numismatique, *Essai sur les monnaies de Charles I, comte de Provence*, par L. Blancard, 1er fascic. 1868, in-8°. —

Les suivants s'impriment sur le manuscrit transmis par l'auteur en 1867 et qui ne pouvait être admis comme tel.

Indépendamment de ces ouvrages, trois autres sont présentés ou annoncés, dont deux pour le con ours des antiquités nationales.

M. Godefroy, sur les premiers essais de qui la Commission des antiquités de la France avait été appelée, il y a quelques années, avec l'adjonction de M. Littré, à émettre un avis, adresse aujourd'hui, pour être soumis à cette Commission, la lettre A tout entière en manuscrit (formant 5 liasses) de son *Dictionnaire de l'ancienne langue française*.

M. le Président Clerc à Besançon écrit, en date du 29 décembre, au Secrétaire perpétuel, pour l'informer qu'il adresse au même concours, par l'entremise de M. le ministre de l'instruction publique, un mémoire ms. ayant pour titre : *La Franche-Comté représentée dans ses circonscriptions territoriales depuis la chute de l'Empire romain jusqu'au xe siècle*, etc. Ce manuscrit, parvenu depuis la dernière séance, forme un volume relié pet. in-f° de 288 pages avec des planches et dessins ; et il est en outre accompagné d'un atlas de cartes et plans grand in-f°.

M. Georges Stephens présente, par une lettre du 23 décembre dernier, écrite de Copenhague, la deuxième et dernière partie de son ouvrage ayant pour titre : *Old Northern runic monuments of Scandinavia and England*. Il rappelle la 1re partie de ce livre publié et présenté en 1867, ainsi que la lettre exposant le plan et les résultats de son travail, qu'il adressa dès lors et qu'il soumet de nouveau, aujourd'hui qu'il l'a complété, à la Commission du prix Volney.

Séance du vendredi 15.

PRÉSIDENCE DE M. REGNIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il est donné lecture de la correspondance officielle.

Par un message en date du 13 courant, M. le ministre de l'instruction publique accuse réception des publications suivantes de l'Académie qui lui ont été adressées : 1° T. XXV de l'*Histoire littéraire de la France ;* — 2° *Rapport sur le concours des antiquités de la France* en 1868 (200 ex.) ; — 3° *Rapport sur les travaux*

des membres de l'Ecole française d'Athènes (50 ex.) ; — 4° *Compte-rendu de la dernière séance publique de l'Académie des inscriptions et belles-lettres* (5 ex.). — M. le ministre prie le Secrétaire perpétuel de transmettre à la Compagnie ses remercîments.

M. Jourdain, secrétaire de la Commission du prix Gobert, fait le rapport suivant :

« La Commission chargée par l'Académie de l'examen des ouvrages présentés au concours pour le prix Gobert s'est réunie le vendredi 15 janvier 1869. — Elle a nommé pour président M. Maury, pour secrétaire M. Jourdain. — Les ouvrages présentés au concours sont les suivants : I. *Hist. des ducs de Bourbon et des comtes de Forez*, par J. M. De la Mure, publiée pour la première fois d'après un ms. de la bibliothèque de Montbrison, etc., par M. De Chantelauze (1860-68, 3 vol. in-4°) ; — II. *Ethnogénie gauloise*, etc., par M. Roget baron de Belloguet (1858-68), 3 vol. in-8° ; — III. *Les finances françaises sous la Restauration*, par M. le baron de Nervo, 1865-68, 4 vol. in-8° ; — IV. *Archives de la Bastille*, documents inédits recueillis et publiés par Fr. Ravaisson (Paris, 1866-68, 3 vol. in-8°) ; — V. *Hist. civile de l'armée*, par Aug. Vitu (Paris, 1868, 1 vol. in-8°) ; — VI. *La France pontificale : Métropole d'Aix, Métrop. d'Avignon*, par M. Fisquet (4 vol. in-8° s. d.) ; — VII. *Les Epopées françaises*, par M. Gautier : t. III (Paris, 1868) ; — VIII. *Hist. du commerce et de la navigation à Bordeaux*, etc., par M. Fr. Michel, t. II (Paris, 1868, in-8°). — Ces ouvrages ayant été adressés à l'Académie dans les délais voulus et rentrant dans les conditions du concours, la Commission a été d'avis à l'unanimité qu'il y avait lieu de les admettre à concourir. — Il faut y joindre les deux ouvrages en possession du 1er et du 2e prix, savoir : *Les Epopées françaises*, par M. Gautier, t. I et II ; — *Hist. du commerce et de la navigation à Bordeaux*, par M. Fr. Michel, t. I. — La Commission fera ultérieurement connaître à l'Académie le résultat de ses délibérations. »

L'ordre du jour appelle la nomination des Commissions de prix, et d'abord du prix ordinaire proposé, pour le concours de 1869, sur la question ainsi conçue : « *Faire connaître l'économie politique de l'Egypte sous les Lagides*, etc. » — Sont nommés au scrutin de liste pour former la Commission d'examen : MM. Brunet de Presle, de Rougé, Egger et Maury.

L'Académie passe à la nomination de la Commission de numismatique pour juger les ouvrages envoyés ou évoqués au concours Allier de Hauteroche en 1868. — Sont nommés au scrutin membres de cette Commission : MM. de Saulcy, de Longpérier, Beulé et Waddington.

M. le Secrétaire perpétuel rappelle à l'Académie que l'année

1869 est la 3[e] échéance du prix fondé par M. L. Fould en 1860. La 1[re] Commission mixte formée pour juger le concours de 1863 se composait de MM. Ravaisson, de Longpérier, Beulé pour l'Académie des inscriptions et belles-lettres ; J. Cloquet, pour l'Académie des sciences ; Hittorff pour l'Académie des beaux-arts. En 1866, seconde échéance du prix, il n'y eut pas lieu de renouveler la Commission, aucun ouvrage n'ayant été envoyé au concours. Cette année, au contraire, il y aura lieu au renouvellement de ladite Commission, où le regrettable M. Hittorff devra être remplacé dans tous les cas. Les autres membres sont rééligibles. Le Secrétaire perpétuel se propose, en conséquence, de procéder à la séance prochaine au renouvellement des trois membres de l'Académie des inscriptions qui doivent la représenter dans la Commission mixte et de saisir ensuite les Académies des sciences et des beaux-arts de la nomination du membre qui doit représenter chacune d'elles. — Cette proposition est adoptée.

Le Secrétaire perpétuel passe à la présentation des livres :

1° Au nom De M. Delisle, du tome I de son ouvrage intitulé : *Le cabinet des manuscrits de la Bibliothèque impériale : étude sur la formation de ce dépôt comprenant les éléments d'une histoire de la calligraphie, de la miniature, de la reliure et du commerce des livres à Paris avant l'invention de l'imprimerie* (1868, 1 vol. grand in-8°), ouvrage faisant partie de l'*Histoire générale de la ville de Paris*.

2° Au nom de M. De Coussemaker, correspondant, du 4[e] fascicule du tome III de son ouvrage ayant pour titre : *Scriptorum de musica medii ævi nova series*.

3° Au nom de M. Wescher, des 4 opuscules suivants : I. *Extrait d'une Introduction à la poliorcétique des Grecs ;* — II. *Fragment hist. inédit en dialecte ionien relatif au siége d'une cité gauloise ;* — III. *Fragments inédits de l'historien Priscus relatifs au siége de Noviodunum et à la prise de Naissos ;* — IV. *Fragments inédits de l'historien grec Aristodème* (extr. de la *Revue arch.* de 1868).

4° Au nom de l'auteur, et par l'entremise de MM. Mérimée et Roulin, de l'ouvrage intitulé : *Antiguedades prehistoricas de Andalucia : Monumentos, inscripciones, armas, ustensilos, y otros importantes objetos pertenecientes as los tiempos mas remotos de su poblacion*, par don Ma-

nuel de Góngora y Martinez (Madrid, 1868, in-8°), avec de nombreuses planches et figures en photographie, lithographie et chromolithographie. — Le Secrétaire perpétuel donne quelques aperçus des découvertes de haute importance pour l'histoire primitive des peuples du midi de la Péninsule, leurs arts, leurs mœurs, leurs communications probables, à différentes époques, dont les résultats sont consignés dans cette importante publication. en distinguant toutefois les faits positifs, particulièrement ceux qui concerneraient ce qu'on appelle *l'âge de la pierre*, des inductions plus ou moins systématiques, plus ou moins hasardées qu'en tire le savant professeur.

5° *Revue des questions historiques* : 3e année, t. VI, 2e livr., 1er janvier 1869, in-8°.

6° *Documents rares ou inédits de l'histoire des Vosges rassemblés et publiés au nom du* Comité d'histoire vosgienne, par L. Duhamel, archiviste du département des Vosges, t. I, 1868, in-8°.

7° *Recueil de notices et mémoires de la Société arch. de la prov. de Constantine* : 2° vol. de la 2e série.

8° *Supplément à la numismatique lilloise (partie monétaire)*, par Ed. van Hende (Lille, 1868, br. in-8°).

9° *Revue numismatique* : septembre et octobre 1868.

10° *Revue archéologique* : janv. 1869.

11° *Revue de droit français et étranger* : juillet-août 1868.

12° *Annales de philosophie chrétienne* : janv. 1869.

13° *Annales de la propagation de la foi* : janv. 1869.

14° *Le cabinet historique* : octobre-novembre 1868.

15° *L'Investigateur* : sept.-octobre 1868.

16° M. de Rougé fait hommage, au nom de M. Oppert, de la 2e édition de sa *Grammaire assyrienne*, édition fort augmentée, dont il expose les principaux mérites en insistant sur les services déjà rendus par la première, publiée dès 1859.

17° M. Wallon présente, de la part de M. Caffieux, Dr ès-lettres, archiviste de la ville de Valenciennes, l'ouvrage intitulé : *Commencements de la régence d'Aubert de Bavière* (1357-1362).

18° M. Egger fait hommage d'un ouvrage publié sous sa direction et qui peut être considéré comme une introduction classique à la philologie comparée. Cet ouvrage est intitulé : *Manuel pour l'étude des racines grecques et latines avec une liste des principaux dérivés français, précédé de notions élémentaires sur la phonétique des langues*

grecque, latine et française, par Anatole Bailly, professeur agrégé au lycée impérial d'Orléans. — M. Egger saisit cette occasion d'appeler l'attention de l'Académie sur le 2e *Supplément* que vient de publier à son *Annuaire* l'Association formée à Paris pour l'encouragement des études grecques en France.

19° M. de Witte, au nom de la *Société bibliographique*, fait hommage des tomes I et II de la *Revue bibliographique universelle*, 1re année, publiée par cette Société (1868, 2 vol. in-8°).

Séance du vendredi 22.

PRÉSIDENCE DE M. REGNIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il est donné lecture de la correspondance officielle.

Par un message, en date du 19 janvier, M. le Ministre de l'instruction publique, d'après la demande adressée au nom de l'Académie, lui communique, pour les éditeurs du Recueil des historiens des Croisades, le manuscrit de la bibliothèque de l'Arsenal contenant les *Notes de Du Cange sur Anne Comnène* et portant le n° 70, in-folio. — Ce manuscrit a été remis immédiatement à M. Miller par le Secrétaire perpétuel.

Par une seconde lettre, du 20, M. le directeur du personnel, au nom du Ministre, accuse réception du manuscrit de M. Dumont, membre de l'Ecole française d'Athènes, intitulé *Inscriptions céramiques de la Grèce*, ainsi que des exemplaires du Rapport fait à l'Académie sur ce travail.

Sont lues successivement, dans l'ordre des dates, les lettres de MM. Fauche, Defrémery, Huillard-Bréholles, Oppert et D'Hervey de Saint-Denys, qui déclarent se mettre sur les rangs pour la place de membre ordinaire vacante par suite du décès de M. Vincent, et rappelant brièvement leurs titres.

M. le Président fait connaître qu'un mois s'étant écoulé depuis la notification de la nouvelle perte éprouvée par l'Académie dans la personne de M. Welcker, associé étranger à Bonn, il y a

lieu de la consulter sur son remplacement. — L'Académie consultée décide au scrutin et à l'unanimité qu'il y a lieu au remplacement. Quant à l'époque, elle fixe au préalable le jour de la prochaine séance pour la nomination de la Commission qui doit présenter une liste de trois candidats.

L'ordre du jour appelle la nomination des trois membres de l'Académie qui doivent faire partie de la Commission mixte chargée de juger les ouvrages envoyés pour le prix fondé par M. L. Fould. — Sont nommés au scrutin pour cette Commission à la majorité absolue, sur 31 votants, les trois membres rééligibles qui en faisaient précédemment partie : MM. Ravaisson, de Longpérier et Beulé.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance étant redevenue publique, M. le Secrétaire perpétuel donne lecture de son *Rapport sur les travaux des Commissions de publication de cette Académie, pendant le deuxième semestre de l'année* 1868.

Messieurs,

Quoique des retards, non d'impression, mais de tirage, m'empêchent de placer sous vos yeux, dès aujourd'hui, les résultats de plusieurs de vos travaux parvenus au terme d'un volume, tous ou presque tous n'en ont pas moins marché avec activité dans le cours du semestre qui vient de finir. Quelques-uns, qui languissaient depuis longues années, ont été repris en sous-œuvre, réorganisés, poussés en avant ; d'autres ont commencé à recevoir des compléments qui leur manquaient et qui les mettront dans toute leur valeur.

Pour suivre l'ordre habituel, et commencer par nos grandes collections d'histoire, soit politique, soit littéraire, et de diplomatique, le tome XXIII du recueil des *Historiens de la France* s'est avancé de trente feuilles, c'est-à-dire de la soixante-seizième à la cent sixième, tirées ou bonnes à tirer. Quarante placards environ sont en épreuves ; la copie du reste du volume est livrée à l'imprimerie ou prête à l'être.

Le tome IV des *Historiens occidentaux des Croisades* compte aujourd'hui vingt-quatre feuilles tirées au lieu de dix, huit bonnes à tirer, dix en épreuves, huit en composition. Il reste à l'imprimerie pour douze feuilles de copie; et le reste du volume peut être livré.

Quant au tome 1er des *Historiens orientaux des Croisades*, depuis tant d'années sur le métier, et qui devait inaugurer la série des auteurs arabes, la nécessité a été reconnue par la Commission des travaux littéraires, après un long examen, de réimprimer la traduction

des extraits d'Aboûl Fedâ qui ouvre ce volume, pour la rendre conforme au texte du manuscrit que possède aujourd'hui la Bibliothèque impériale, et d'y joindre le texte même dont l'absence était une anomalie singulière dans le plan général du recueil. Des corrections, à la fin du volume, suffiront pour mettre les extraits d'Ibn-el-Athîr en harmonie avec le reste. Notre infatigable confrère, M. de Slane, veut bien se charger de ce nouveau labeur ajouté à tant d'autres, ainsi que du remaniement de l'index, de concert avec M. Defrémery, en se réservant l'Introduction de ce premier tome et du recueil entier des *Historiens arabes*, dont le plan, soumis cette fois à la Commission, a été adopté par l'Académie.

La compensation d'un retard nécessaire, et d'un sacrifice commandé par l'honneur de la science et par la mémoire même d'un confrère qui lui a rendu des services considérables, se trouvera dans la présentation prochaine du tome 1er des *Historiens arméniens des Croisades* terminé par M. Dulaurier, avec une activité digne d'éloges. Il sera temps, dans quelques jours, d'en parler avec plus de détail.

Pour les *Historiens grecs* du même grand recueil, dont le premier volume, comprenant les textes avec la traduction latine, ne peut tarder beaucoup à se compléter, le second, qui doit embrasser les commentaires et dont l'impression se poursuit, débutera par les notes sur Anne Comnène. M. Miller, chargé de ce travail, ne peut manquer de consulter avec fruit un précieux manuscrit de la bibliothèque de l'Arsenal qui renferme les annotations autographes de Du Cange, en les confrontant avec celles qui ont été imprimées. Ce manuscrit vient d'être mis à notre disposition par M. le Ministre de l'Instruction publique.

Je reviens aux recueils en préparation ou en voie d'exécution, qui concernent notre histoire nationale.

La collection des copies destinées à la rédaction du recueil des *Chartes et diplômes non imprimés* s'est accrue, dans les derniers six mois, des pièces transcrites par M. Siméon Luce, auxiliaire de M. Delisle, d'après les registres 69 et 70 du Trésor des Chartes. On espère recevoir, sous peu de temps, des envois considérables de Lille, de Saint-Omer et de Beauvais.

La *Table des pièces imprimées* de notre histoire, dont le tome VIII est sous presse, n'a pas fait de grands progrès. Ce volume ne compte encore que vingt-huit feuilles tirées. Sont en composition cependant les feuilles vingt-neuf à cinquante.

L'Académie et le public savant apprendront avec plaisir que le dernier fascicule du tome XV du *Gallia christiana* a paru, et doit être, par conséquent, en distribution au ministère de l'Instruction publique. Quant au tome XVI, qui nous concerne, l'éditeur espère que le troisième et dernier fascicule sera entièrement imprimé avant l'expiration du semestre actuel. La rédaction des *Index* s'achève en ce moment.

D'un autre côté, l'Académie se rappelle que le tome XXV de l'*Histoire littéraire de la France* lui a été présenté, il y a quelques semaines, au nom de la Commission des rédacteurs de ce grand ouvrage, par M. Hauréau; et elle a remarqué, à travers les nombreuses notices dont se compose ce volume, indépendamment de celle qui est consacrée, suivant l'usage, à la mémoire du précédent éditeur, M. Victor Le Clerc, le travail étendu sur Jean Duns Scot, parmi les écrivains latins, ainsi que l'analyse non moins développée du poëme

d'aventures sur Baudoin de Sebourg, parmi les français. La Commission s'est remise à l'œuvre sans interruption ; à toutes les séances sont lues des notices qui doivent entrer dans les tomes XXVI et XXVII.

En passant à la seconde série de nos publications, et d'abord à la plus ancienne après nos *Mémoires*, j'ai pu, bien avant la fin du précédent semestre, déposer sur le bureau la première partie du tome XXI des *Notices et extraits des manuscrits*, volume considérable à tous égards, qui termine la traduction si exacte et si savante des *Prolégomènes historiques d'Ibn-Khaldoun*, par notre confrère M. De Slane. J'espérais pouvoir, dans les derniers jours de ce même semestre, vous présenter également la seconde partie du tome XXII des *Notices*, consacrée en entier à une suite d'extraits de divers manuscrits pour servir à l'histoire des doctrines grammaticales au moyen âge, par M. Thurot ; mais, comme pour le volume terminé de notre confrère, M. Dulaurier, je suis renvoyé, par les nécessités de l'Imprimerie impériale, à une époque ultérieure, quoique prochaine.

En attendant, je puis annoncer que la première partie de ce même tome XXII, qui commencera par le savant Mémoire de mathématique arabe de feu M. Wœpcke, imprimé sous la direction de M. De Slane, compte déjà un certain nombre de feuilles dont les épreuves sont attendues.

Ce qui n'intéressera pas moins l'Académie, c'est d'apprendre qu'une œuvre aussi utile qu'épineuse, dont nous avions longtemps désespéré, celle de la partie française de la *Table orientale* des quatorze premiers tomes du recueil des *Notices* est aujourd'hui en pleine activité d'impression. Les feuilles une à neuf du tome XV, dont la seconde partie comprendra cette Table, sont tirées ; un grand nombre de placards sont en deuxième épreuve corrigée, les lettres D à G en composition et la copie est entièrement préparée. Nous le devons aux sages mesures prises par la Commission des travaux littéraires, et au zèle de l'habile orientaliste, M. Dugat.

Tandis que la seconde série du double recueil que vous avez fondé pour l'encouragement des *Savants étrangers à l'Académie* en reste toujours au grand Mémoire du regrettable M. Bourquelot, sur les foires de Champagne, la première série, celle qui est consacrée à des sujets divers d'érudition, continue de marcher en avant. Le *Syllabaire assyrien* de M. Ménant, qui doit former le tome VII entier de cette première série, a fait, durant le dernier semestre, de notables progrès. Cinquante et une feuilles sont aujourd'hui tirées ou bonnes à tirer, et il devient probable que la première partie du tome ne tardera pas trop à être publiée.

Quant à la première partie du tome VIII, elle le serait déjà, s'il n'eût paru à propos de réunir dans ce volume déjà considérable, avec les savants Mémoires de MM. Wescher et Th.-Henri Martin, entièrement imprimés, le travail aussi neuf que curieux de M. J. Oppert sur les *Relations de l'Assyrie et de l'Egypte*, éclairées par le rapprochement des inscriptions cunéiformes avec les textes hiéroglyphiques, travail qui attendait depuis longtemps son tour. Six feuilles de ce dernier Mémoire vont être tirées, et presque toute la copie est actuellement en placards. D'un autre côté, la seconde partie de ce tome VIII compte déjà deux Mémoires imprimés relatifs à notre histoire, par MM. Abel Desjardins et Huillard-Bréholles, et j'attends le retour d'un travail archéologique d'un grand intérêt,

sorti de mes mains pour recevoir quelques développements nouveaux. J'espère qu'il ne se fera pas trop attendre.

Les trois Mémoires devant ouvrir la seconde partie du tome XXVI de votre propre Recueil, que j'annonçais il y a six mois, après vous avoir présenté la première, sont aujourd'hui imprimés, et ceux qui leur succéderont m'ont été remis. J'ai donc l'espoir fondé que, cette année encore, il me sera donné de publier un nouveau volume de votre nouvelle collection; ce sera un exemple de plus pour ceux qui doivent venir après nous. Ici encore j'ai la satisfaction de pouvoir vous annoncer que les mesures prises pour organiser une rédaction sérieuse et utile de la *Table* depuis longtemps désirée de la seconde décade de cette collection, sont en voie de succès. Le dépouillement sur bulletins de trois des dix volumes a été approuvé par votre Commission des travaux littéraires, et ce travail se poursuit sans interruption.

Très-prochainement sera publié le *deuxième supplément* à votre ancienne collection, qui doit être annexé à la première partie du tome XXIII de vos *Mémoires*, comprenant la suite de l'*Histoire de l'Académie*, que j'eus l'honneur de vous présenter il y a sept ou huit mois. Le retard de cette publication tient aux difficultés de tout genre d'une édition du grand Mémoire de Fréret, faite sans manuscrit sur un imprimé déplorable, et qui pourtant, autant qu'il est possible, soit digne de son auteur et de vous-mêmes. Des trente feuilles in-4° dont se composera cette nouvelle édition, vingt doivent être aujourd'hui tirées, et, des dix autres, quelques-unes seulement exigent une dernière révision de l'éditeur.

D'après les renseignements que me transmet le savant secrétaire de la Commission chargée de rédiger le nouveau et important recueil fondé par vous, sous le titre de *Corpus inscriptionum semiticarum*, cette Commission, depuis sa formation récente, est loin d'être demeurée oisive. Le travail bibliographique préliminaire est à peu près complet. Déjà chaque monument, ou chaque groupe de monuments, a sa place dans un répertoire qui s'enrichira, au fur et à mesure, de maintes additions. Le dépouillement des publications étrangères, dont quelques-unes auraient été peu accessibles, de ce côté du Rhin, a été fait par un savant profondément versé dans la matière, M. le docteur Lévy, de Breslau. La Commission a commencé également à centraliser, dans une des pièces des bâtiments de l'Institut qui lui a été affectée, les plâtres, les estampages, les originaux même qui lui sont envoyés. Le zèle excité par l'annonce de la collection dont vous avez adopté le projet a répondu à ce qu'on devait attendre. Déjà nous pouvons signaler les précieux envois d'inscriptions libyques, dont quelques-unes bilingues (libyco-latines), dus à M. le docteur Reboud. La grave question des moyens de reproduction à employer pour obtenir des images des monuments, qui ne soient altérées dans l'exécution par aucune interprétation arbitraire, préoccupe sans cesse la Commission; elle soumettra bientôt à l'Académie ses idées et ses essais à cet égard.

M. le Secrétaire perpétuel procède ensuite à la présentation des ouvrages offerts ou envoyés pour les concours.

Sont offerts à l'Académie :

1° Au nom de M. Miller, *P. Taisand. — Lettres inédites de Bossuet et de Mlle de Scudéry* (Paris, 1869, in-8°).

2° *Mémoires de la Soc. archéol. de Londres*, t. XLI, part. II (in-4°).

3° *Mémoires de la Soc. archéologique de Moscou* (en russe), 2e partie du Ier vol. (Moscou, 1867, in-4°), avec une lettre d'envoi de M. Ch. Goertz, secrétaire de ladite Société.

4° *Bulletin de la Soc. archéologique et hist. de la Charente* : 4e sér. t. V (1867).

5° *Bibliothèque de l'école des Chartes* : t. IV, 6e série, 6e livr.

Sont adressés :

I. Pour le concours du prix Volney, la 2e partie récemment annoncée par une lettre de l'auteur de l'ouvrage intitulé : *The old Northern Runic Monuments of Scandinavia and England* now first collected and deciphered by prof. George Stephens.

II. Pour le concours des Antiquités de la France, un 2e exemplaire de l'ouvrage de M. Mégnin *Sur la maréchalerie française*.

Il est donné lecture de la suite de la correspondance.

M. le Directeur de l'Ecole française d'Athènes, par une lettre du 4 janvier, adresse à l'Académie les quatre premiers numéros du nouveau *Bulletin de l'Ecole française d'Athènes*, renfermant des annonces et nouvelles scientifiques relatives à la topographie, à l'archéologie et à la linguistique. — Par la même lettre, M. le Directeur prie l'Académie de vouloir bien dresser une liste nouvelle plus longue et plus variée de questions, dans laquelle les membres de l'Ecole puissent choisir, selon leurs goûts et leurs aptitudes, les sujets des mémoires qui doivent être soumis par eux au jugement de l'Académie. — Renvoi de cette partie de la lettre à la Commission de l'Ecole française d'Athènes.

M. le maire de Lunéville, par une lettre du 31 décembre, remercie l'Académie de la concession qu'elle a faite à la bibliothèque de cette ville de 12 vol. de la continuation de l'*Histoire littéraire de la France.*

M. Em. Michel, Président de l'Académie de Metz, exprime, au nom de cette Académie, par une lettre du 2 janvier, le vœu

d'obtenir, pour sa bibliothèque, la concession des Comptes-rendus de l'Académie des Inscriptions ainsi que les Rapports annuels et autres publications dont il serait possible de disposer. — Renvoi à la Commission des travaux littéraires.

Il est passé à l'ordre du jour, après lecture donnée d'une lettre adressée à deux autres Académies, le 19 janvier, au sujet du mot *télegramme*, auquel l'auteur voudrait substituer *télégrammé*.

M. Egger commence la lecture d'un morceau ayant pour titre : *Part de l'hellénisme dans la langue de Ronsard.*

Séance du vendredi 29.

PRÉSIDENCE DE M. REGNIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Le Secrétaire perpétuel communique une lettre de son collègue de l'Académie des Beaux-Arts annonçant que, sur son invitation, cette Académie a, dans sa séance du 23 courant, désigné M. Delaborde pour faire partie de la Commission chargée de juger le concours Fould en 1869.

L'ordre du jour appelle l'élection d'un membre ordinaire en remplacement de M. Vincent, décédé.— Le Secrétaire perpétuel lit la liste des candidats dont les lettres ont été communiquées dans la précédente séance. Ce sont MM. Fauche, Defrémery, Huillard-Bréholles, Oppert et D'Hervey de Saint-Denis. — Le scrutin est ouvert. — Il y a 35 votants, majorité 18. — M. Huillard-Bréholles obtient 18 voix, M. Defrémery 8, M. Oppert 7; 2 voix perdues. — M. Huillard-Bréholles ayant réuni la majorité absolue des voix est déclaré par M. le Président membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. — Son élection sera soumise à l'approbation de l'Empereur.

On passe à la nomination de la Commission de 4 membres, chargée de présenter une liste de 3 candidats à la place d'associé étranger vacante par le décès de M. Welcker. Le scrutin accuse la présence de 34 votants. Sont nommés à la majorité

membres de la Commission : M. Naudet, 24 voix ; M. Mohl, 19 ; M. Renier, 18 ; M. Maury, 17.

M. Le Secrétaire perpétuel procède ensuite à la présentation des livres.

Il a le regret d'annoncer une faute, heureusement réparable, qui, par suite de vérifications insuffisantes, et en dehors de son cabinet, a fait oublier un des ouvrages adressés pour le prix Gobert dans le délai requis. C'est celui qu'adressait, à 6 exemplaires, par une lettre authentique en date du 10 déc. dernier, le Président de la Société Eduenne, M. Bulliot, et qui a pour titre : *Histoire de Cluny depuis la fondation de l'Abbaye jusqu'à la mort de Pierre le Vénérable* (909-1157), par J. Henri Pignot, 3 vol. grand in-8° (Autun et Paris, 1868). — Sur la déclaration du Secrétaire perpétuel et sur sa proposition, l'ouvrage est renvoyé à la Commission du prix Gobert qui en fera l'objet d'un *Supplément* à son dernier *Rapport*.

L'Académie impériale de Vienne adresse la suite de ses diverses publications : I. *Comptes-rendus de ses séances*, 1867, fascic. 2 et 3 : 1868, fascic. 1, 2, 3. — II. *Archives pour l'histoire d'Autriche*, vol. XXXIX, 2e partie. — III. *Mémoires de l'Acad. imp. des sciences : classe de philosophie et d'histoire*, t. XVII, in-4°. — IV. *Tabulæ codd. mss. præter græcos et orientales in bibliotheca palatina vindobon. asservatorum*, vol. II (codd. 2001-3500) in-8°.

M. Delisle fait hommage à l'Académie de ses *Notes sur quelques mss. de la bibliothèque de Tours* (*Extrait de la Bibl. de l'Ecole des Chartes*), in-8°.

Sont encore offerts à l'Académie :

1° De la part de M. Havet, professeur au Collége de France, une *Notice* sur feu M. Vincent, lue à la séance annuelle de l'Association des anciens élèves de l'Ecole normale, le 10 janv. 1869 (br. in-8°).

2° De la part de M. Bréal, professeur au Collége de France, la Leçon d'ouverture de son cours de grammaire comparée *Sur les idées latentes du langage* prononcée le 7 déc. 1868 (br. in-8°).

3° Au nom de M. Gebhart, ancien membre de l'Ecole française d'Athènes, professeur à la Faculté des lettres de Nancy, *Essai sur la peinture de genre dans l'antiquité* (extr. des *Archives des missions scientif. et littéraires*, br. in-8°).

4° Au nom de M. L. De Baecker, Leçon d'ouverture faite à la salle Gerson de son *Cours de littérature néerlandaise* (br. in-8°).

5° *Découverte d'antiquités à la cathédrale du Puy* (1865-66) : Rapport de M. Aymard, vice-président de la Soc. académique de cette ville (Le Puy, 1868, br. in-8°).

6° *Annuaire des cinq départements de la Normandie*, publié par l'*Association normande* : 35e année (Caen et Paris, 1869, in-8°).

7° *Quatrième et cinquième rapports annuels de la Société géogr. de Dresde* (en allemand) : Dresde, 1868, in-8°.

8° M. De Lasteyrie fait hommage, au nom de M. Odobesco, d'une *Notice sur les antiquités de la Roumanie*, avec 12 photographies représentant toutes les pièces du trésor d'orfévrerie de Pétrossa. Le donateur de cette collection prie l'Académie d'en agréer l'hommage comme complément de la communication qu'il avait eu l'honneur de lui faire en déc. 1865. M. Odobesco avait promis alors un résumé de cette communication. Les événements de son pays, auxquels il s'est trouvé personnellement mêlé, l'ont empêché pendant longtemps de tenir sa promesse. Mais tout le résumé de son premier travail se trouve dans la *Notice sur les antiquités de la Roumanie* qu'il a été chargé de rédiger comme commissaire-général des provinces danubiennes à l'Exposition universelle de 1867 et dont il joint un exemplaire à son envoi. Les conclusions de ce travail confirment l'attribution du trésor de Pétrossa aux Goths qui occupaient les bords du Danube vers le 4e siècle de notre ère.

9° M. Desnoyers présente, de la part des auteurs, les parties VI-VIII des *Reliquiæ Aquitanicæ* par MM. Ed. Lartet et Christy. — Depuis la mort de M. Christy, c'est M. Rupert Jones qui remplit à Londres les fonctions d'éditeur principal de l'ouvrage et qui se charge même de reproduire en anglais les descriptions qui sont en partie rédigées par M. Lartet. Ces deux livraisons contiennent surtout les notices fort intéressantes dont a été l'objet la découverte faite durant le cours de l'année dernière dans le Périgord d'une sépulture des anciens Troglodytes de la vallée de la Vézère. Les découvertes antérieures avaient fait connaître les habitations souterraines (grottes et abris) de l'une des périodes préhistoriques les plus anciennes (l'âge du Renne) que l'on eût reconnues dans cette partie de la France, mais on ne connaissait pas encore de sépulture contemporaine ; les ossements humains dont on avait constaté la présence au milieu des milliers d'ossements de rennes et d'autres mammifères émigrés ou détruits et avec les innombrables débris de silex et d'os travaillés, paraissaient n'y avoir été entremêlés que par accident. — La sépul-

ture qu'on a découverte en 1868 au lieu dit *Crot-Magnon*, dans cette même vallée de la Vézère, devenue célèbre par les travaux de M. Lartet et de ses collaborateurs, était voisine des grottes des Eyzies sur la commune de Tayac dans lesquelles ont été trouvés les os travaillés les plus remarquables sur lesquels étaient gravés des dessins d'animaux. C'est avec des objets analogues, silex et os taillés, coquilles marines percées en guise d'ornements, débris de renne, d'ours, de cheval, de cerf, d'éléphant, etc., qu'ont été découverts les squelettes humains dont les crânes parfaitement conservés ont donné lieu à de nombreuses discussions parmi les anthropologistes. Quoiqu'on ne soit pas parfaitement d'accord sur la race actuellement vivante, dont ces crânes se rapprochent le plus, on leur a trouvé la plus grande analogie avec les crânes des Lapons. Tel est surtout le résultat des comparaisons consciencieuses, faites par M. le docteur Pruner-bey et qui font partie de ces livraisons. On n'a point trouvé le moindre indice de tendance de la forme de ces crânes vers le type simien. La description exacte de la sépulture a été rédigée par M. E. Lartet fils. Les ossements de mammifères qui accompagnaient les squelettes humains ont été décrits par M. Ed. Lartet père; des dessins des crânes et autres objets de cette sépulture sont joints au texte.

10° M. Waddington fait hommage, au nom de la Société historique et archéologique de Château-Thierry, des années 1864-67 de ses *Annales* (in-8°).

11° M. de Witte présente, à titre d'hommage à l'Académie, ses *Recherches sur les Empereurs qui ont régné dans les Gaules au 3e siècle de l'ère chrétienne* (Lyon, Perrin 1868, in-4° avec 49 pl., par M. Dardel, décrites par l'auteur de l'ouvrage, lesquelles seront suivies d'un supplément et de commentaires historiques, chronologiques et épigraphiques).

M. Lenormant met sous les yeux de l'Académie, au lieu et place de M. Schoebel, présent à la séance, un médaillon d'or de l'empereur Domitien, découvert en Macédoine. On ne connaissait jusqu'à présent qu'un seul médaillon d'or du même empereur, qui appartenait jadis au cabinet des médailles de Paris, et fut détruit lors du grand vol de 1831. Celui que présente M. Lenormant est d'un type différent, et son revers a trait à la célébration des *Ludi sæculares* sous le règne de Domitien.

M. de Rougé fait la communication suivante:

Les Hébreux et Moïse sur les monuments égyptiens.

« Une des questions qui ont le plus vivement excité la curiosité des savants, depuis l'apparition des études hiéroglyphiques, est, sans contredit, celle de savoir si le séjour des Hébreux et la catastrophe qui accompagna leur sortie de l'Egypte auront laissé des traces sur les monuments égyptiens. Champollion avait bien pu retrouver la mention du triomphe de Sésonchis, le conquérant de Jérusalem, mais les habitudes égyptiennes ne permettaient pas d'espérer qu'il fût aussi facile de rencontrer des détails concernant leurs désastres. Le fait, si considérable dans leur histoire, de l'invasion des pasteurs, n'apparaît dans les inscriptions qu'à l'occasion de la victoire d'Amosis qui réussit à les expulser. C'est de même par les monuments de Ninive et du mont Barkal que nous ont été révélés les succès des Assyriens et des Ethiopiens contre l'Egypte. Ces notions critiques ne nous permettent d'espérer que quelques mentions incidentes sur la présence du peuple hébreu, ou peut-être quelque cri de haine jeté contre ces hôtes malencontreux après leur départ.

» En ce qui concerne Moïse lui-même, M. Heath avait déjà prétendu, il y a quelques années, que ce grand personnage était très-souvent cité dans les papyrus de la XIXe dynastie ; mais ces propositions n'avaient pu soutenir un instant l'épreuve de la critique, et il fut bientôt démontré que le savant anglais avait laissé courir son imagination sur des textes alors inexpliqués, et dont la traduction régulière eût dépassé ses forces.

» M. J. Lauth, professeur à Munich, vient tout récemment de faire une tentative du même genre (1), et, quoiqu'elle ait été conduite avec plus de science et une connaissance bien plus approfondie du sujet, le résultat ne nous paraît pas plus acceptable. Il est peut-être nécessaire de mettre ici le public en garde contre des appréciations prématurées ; on peut se rappeler, en effet, que la prétendue découverte de M. Heath a été le sujet de méprises

(1) Lauth, *Moses der Hebräer* etc. Munich, 1868.

fâcheuses, et dont la science sérieuse ne doit pas être rendue responsable.

» C'est dans un papyrus appartenant au musée de Leyde, et portant la date de l'an 52 de Ramsès II, que M. Lauth a cru retrouver un souvenir de Moïse, et c'est, en effet, l'époque précise où l'on s'accorde généralement aujourd'hui à placer la grande persécution contre la famille d'Israël.

» La précieuse découverte de M. Chabas est d'ailleurs venue donner un appui très-sérieux sur ce point à nos rapprochements historiques : des fractions considérables de gens, nommés *āperi*, apparaissent dans les textes de cette époque, avec le caractère d'étrangers, employés aux travaux publics. Ce mot transcrit régulièrement le nom biblique des Hébreux, et la mention spéciale, que ces *āperi* furent employés à la construction de *la ville de Ramsès*, est trop exactement reproduite dans le livre de l'Exode (1), pour que leur identification avec les Hébreux n'en ressorte pas avec évidence.

» Les nouvelles recherches de M. Lauth se sont donc justement portées sur l'époque de leur séjour en Egypte, mais le papyrus de Leyde contient-il quelque phrase qui ait réellement trait à Moïse? *A priori*, il serait bien permis d'en douter. Où donc était Moïse vers l'an 52 du grand Ramsès? Les diverses parties de la vie du prophète sont exactement jalonnées dans l'Exode, et nous pouvons répondre à cette question.

» Le législateur hébreu est mort âgé de 120 ans (2), et il avait déjà 80 ans lorsqu'il vint pour la première fois se présenter devant le Pharaon (3). En effet, après avoir tué un Egyptien. dans sa jeunesse, Moïse avait été obligé de fuir en Arabie devant la colère du roi. Mais on reconnaît aussi que le règne alors commencé fut extrêmement long, puisque Moïse, craignant la vengeance de celui qu'il avait ainsi offensé, ne put revenir vers ses frères qu'à l'âge de 80 ans. C'est ce qui résulte de la Bible elle-

(1) *Exode*, 1, 11.
(2) *Deutéron.*, 34, 7.
(3) *Exode*, 7, 7.

même (1) : *Post multum vero temporis mortuus est rex Ægypti.* Les soixante-sept années du règne exceptionnellement long de Ramsès II nous expliquent d'ailleurs facilement cette singulière circonstance. Moïse n'a donc pas pu passer moins de cinquante ans en Arabie.

» Il résulterait de ces données historiques qu'en l'an 52 de Ramsès II Moïse était depuis longtemps en Arabie, et qu'il devait encore y rester environ quinze ans. On est en droit de se demander quel souvenir avait pu laisser, à ce moment, en Egypte, un jeune homme élevé au palais, à la vérité, mais au milieu de beaucoup d'autres, et qui fut obligé de s'enfuir aussitôt que son énergie virile eut commencé à lui donner un nom parmi ses frères.

» Voyons maintenant ce que M. Lauth trouve dans le papyrus de Leyde, et quel personnage il rapproche de Moïse. Le nom propre du prêtre en question se lit *mesu*, mot purement égyptien qui signifie « l'enfant ». Suivant M. Lauth, ce serait l'original du nom biblique *moscheh;* mais, quoique ce rapprochement ait été plusieurs fois proposé, il m'est impossible de l'accepter. Le livre de l'Exode (2) donne au nom de *moscheh* une étymologie qui peut bien être postérieure aux faits, mais qui, en tout cas, constate la prononciation traditionnelle du mot par un שׁ et non par le ס ou le שׂ. Or, dans les transcriptions réciproques des mots hébreux et des mots égyptiens, la distinction des deux lettres *s* et *sch* est toujours fidèlement observée. Le mot *mesu* est lui-même un exemple excellent de cette règle, car il forme la seconde partie du nom de *Ramsès* que le livre de l'Exode transcrit très-exactement רעמסס ; il résulte de cette orthographe que le nom propre *mesu* eût été certainement écrit מס par les Hébreux et non pas משה. Le nom du personnage en question est donc radicalement différent de celui de Moïse. Venons maintenant aux faits que M. Lauth attribue au prêtre *Mesu*. Observons d'abord que tout le papyrus est d'une écriture extrêmement cursive et difficile à

(1) *Exode*, 2, 23.
(2) *Exode*, 2, 10.

lire, et je suis heureux d'avoir à constater que M. Lauth mérite de grands éloges pour le déchiffrement de diverses parties de ce monument. Mais quant au passage sur lequel porte principalement la discussion (Taf. III, l. 26 et suiv.), il ne me serait possible d'accepter ni la traduction, ni même la lecture matérielle des signes. Toutefois, pour ne pas compliquer ici le raisonnement, admettons, pour un instant, la réalité des faits que l'auteur croit trouver dans ces lignes. Il s'agit d'un carnet de dépenses; le scribe y aurait en outre consigné, à leur date de jour, des faits bien étrangers à sa comptabilité. Ce fonctionnaire y aurait donc mentionné qu'il a porté plainte contre le prêtre *Mesu;* il l'accusait d'avoir pris un bain de mer et mangé du poisson pendant un voyage en Syrie. Telle est l'interprétation de M. Lauth. L'usage du poisson étant interdit à certains ordres de prêtres et la mer étant odieuse aux Egyptiens, comme *typhonienne*, ce sont là peut-être deux griefs qui auraient pu fournir matière à une dénonciation contre un prêtre égyptien. Mais le poisson n'était pas défendu au peuple et encore moins sans doute aux étrangers. La conduite de Moïse, aussitôt que son âge lui permit de marquer parmi ses frères, ne laisse pas d'ailleurs supposer qu'il pût appartenir au sacerdoce égyptien. Et, quant au voyage en Syrie, ce fait seul suffirait pour nous prouver qu'il ne peut être question de Moïse. Le prophète vivait alors dans le pays de Madian, où il avait contracté alliance, mais il ne foula jamais le sol de Canaan. C'est ce qui résulte des textes précis du livre des Nombres (1). On sait qu'il ne lui fut permis que de contempler la terre promise du haut du mont Nébo, aux jours qui précédèrent sa mort.

» Les différences frappantes que nous venons d'indiquer peuvent se résumer en quelques mots. Le papyrus de Leyde a été écrit précisément à l'époque où Moïse était depuis fort longtemps éloigné de l'Egypte; les noms des deux personnages sont radicalement différents; les actions supposées par M. Lauth

(1) *L. Numerorum*, 20, 12; 27, 12. — *Deuteron*, 32, 49; 34, 4.

ne les rapprochent pas davantage, et le voyage de Syrie n'a jamais été fait par Moïse.

» Contentons-nous donc, pour le moment, de la précieuse indication fournie par les papyrus sur la présence des Hébreux, et sur la réalité de leurs travaux pour la construction de la ville de *Ramsès II*. Si quelque mention incidente du chef des Hébreux, à l'occasion des douze plaies ou du désastre de la mer Rouge, apparaît plus tard dans un document égyptien, ce sera évidemment dans un monument ou un papyrus un peu moins ancien que celui qui vient d'occuper notre attention. »

M. Egger poursuit la lecture précédemment commencée de l'extrait d'un ouvrage dont il prépare la publication, et intitulé : *Part de l'Hellénisme dans la langue de Ronsard*.

MOIS DE FÉVRIER.

Séance du vendredi 5.

PRÉSIDENCE DE M. REGNIER.

M. le Président informe l'Académie que M. le Secrétaire perpétuel, indisposé, a chargé M. Wallon de le remplacer au bureau.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. Desnoyers ajoute à la communication qu'il a faite dans la dernière séance sur les *Reliquiæ aquitanicæ* (parties VI-VIII) de MM. Lartet et Christy, que les frais des fouilles dont il a parlé ont été faits avec une grande libéralité par M. le Ministre de l'Instruction publique, et que les éditeurs désirent que cette déclaration soit jointe à leur hommage.

M. de Witte, à propos du médaillon d'or de Domitien, présenté à la dernière séance par M. Lenormant, dit que l'aspect de ce médaillon, au premier abord, pouvait faire croire à son authenticité. Mais, quand on vient à examiner de près les légendes gra-

vées au droit et au revers, on s'aperçoit que le XVIIe consulat de Domitien ne peut pas concorder avec sa VIIIe puissance tribunitienne. La mention des jeux séculaires indiquée au revers reporte à l'an 841 de Rome, année dans laquelle Domitien était sorti de sa VIIIe puissance tribunitienne, et avait pris le titre de consul pour la XIVe fois. Comparée au coin du Padouan, il est évident, il est certain que la médaille d'or a été frappée avec ce coin. On connaît des exemplaires de bronze et d'argent des médaillons gravés par le Padouan; il est très-possible qu'on ait frappé aussi des exemplaires en or.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance étant redevenue publique, M. JOURDAIN demande la parole pour faire un supplément au rapport présenté par lui au nom de la Commission du prix Gobert. — Il annonce que la Commission a pris connaissance de l'envoi fait à l'Académie de l'*Histoire de l'ordre de Cluny depuis la fondation de l'Abbaye jusqu'à la mort de Pierre le Vénérable*, par J. Henri Pignot (Autun et Paris, 1868, 3 vol. in-8°). La Commission a constaté que cet ouvrage a été envoyé en temps opportun, et que c'est par une erreur commise dans les bureaux du secrétariat qu'il n'a pas été présenté à l'Académie par le Secrétaire perpétuel, avant la première séance de la Commission.

M. NAUDET donne une première lecture de son *Mémoire sur le véritable sens du mot* VICUS *dans la topographie urbaine de Rome.*

M. MILLER communique le fragment suivant, extrait d'une lettre que M. Eug. Piot lui a écrite d'Athènes, le 25 janvier 1869.

« On a beaucoup parlé des fouilles du théâtre de Bacchus à Athènes, commencées il y a six ans, avec beaucoup de discernement, par l'architecte prussien M. Stark, et continuées par la Société archéologique. Il en a été question à l'Académie et dans les revues. Très-visitées par les archéologues, il paraît cependant qu'elles n'ont pas encore dit leur dernier mot, et vous jugerez de mon émotion lorsqu'au premier pas fait parmi ces ruines, que couvrent tant de débris, je me suis heurté contre un torse de faune demi-colossal, compagnon mutilé, mais très-recon-

naissable encore, des quatre belles statues conservées au musée du Louvre, et connues sous le nom de *faunes porteurs*. Mon plaisir a été d'autant plus grand que, depuis longtemps, j'avais une affection toute particulière pour ces œuvres décoratives d'un excellent goût sur lesquelles on évitait de se prononcer.

» Ce n'est certes pas une mince bonne fortune que celle de restituer la patrie et de constater, si je puis m'exprimer ainsi, l'ancien domicile des quatre statues importantes de notre Musée, surtout lorsque cette patrie est la Grèce et ce domicile le plus illustre des théâtres de l'antiquité; mais là ne se borne pas l'intérêt de cette restitution. La découverte du torse qui se trouve au théâtre d'Athènes, en nous éclairant sur la provenance de ceux du Louvre, porte à six le nombre maintenant connu de ces *faunes porteurs*. Quatre sont au Louvre, un cinquième est conservé au Musée de Stockholm (la tête et une partie du buste). L'examen des lieux, c'est-à-dire les dimensions du théâtre et de ses parties principales, la nature de nos demi-colosses destinés à être appliqués sur une surface plane, la difficulté de leur trouver une autre destination et d'autres considérations encore, trop longues à expliquer pour trouver une place ici, tout nous conduit à les regarder comme ayant servi d'ornementation principale à la scène elle-même, c'est-à-dire au mur du fond. Il suivrait de là qu'il ne serait peut-être pas très-difficile d'arriver à fixer l'époque approximative de leur exécution.

» On s'accorde généralement à placer l'achèvement du grand théâtre d'Athènes vers le temps où le célèbre orateur Lycurgue était président du trésor public. Peut-être ne faut-il entendre par ce mot achèvement qu'un développement plus grandiose donné à la partie de l'édifice qui servait aux représentations, et alors rien ne s'oppose à ce que nos statues ne soient sorties vers la 106ᵉ ou la 108ᵉ olympiade des ateliers mêmes du célèbre sculpteur Scopas. On sait que cet artiste traitait de préférence des sujets appartenant au cycle de Bacchus, et qu'il avait conservé dans ses œuvres une sévérité de style qui commençait déjà à abandonner les écoles de l'Attique

» Je joins à cette lettre une photographie du corps du délit.

Le torse qui est ici mesure 1 mèt. 57 cent. de hauteur. Du sillon profond qui traverse le bas du ventre au nombril, il y a 16 cent. — Du nombril au bord de la lèvre inférieure il y a 35 cent. »

M. Miller lit ensuite une note de M. de Longpérier qu'il vient de consulter au sujet de la découverte de M. E. Piot, et qui lui a adressé la réponse suivante :

« Les quatre satyres-atlantes du Louvre ont les jambes modernes, les bras refaits ; quelque habileté qu'on suppose chez le sculpteur italien qui les a restaurés, on ne peut parler de leur hauteur totale actuelle qu'à titre de renseignement approximatif. Ces figures, quoique semblables et destinées bien évidemment à décorer un même édifice, ne sont pas exactement pareilles dans leurs petits détails. Cela est bien en accord avec la richesse du génie grec ; un artiste de la grande antiquité n'eût pas voulu faire mettre au point par un praticien quatre fois le même modèle.

» Nous ne devons donc pas nous attendre à trouver une égalité stricte de dimensions dans les diverses figures qui peuvent provenir du théâtre de Bacchus.

» Nous ne pouvons en ce moment faire un grand usage de la statue de Stockholm, car, depuis le sternum jusqu'aux pieds inclusivement, elle est moderne ; la ceinture, le nombril, qui auraient pu nous servir de points de repère, n'existent pas dans la partie antique. Mais la barbe et les pectoraux, les dimensions générales paraissent clairement se rapporter aux portions correspondantes dans les statues du Louvre et d'Athènes.

» La figure fragmentée photographiée dans le théâtre de Bacchus est bien certainement semblable à celles du Louvre, non-seulement quant aux lignes principales, mais pour les détails, et pour le style ; on ne saurait les séparer.

» Les statues du Louvre ont, suivant M. De Clarac, 2 m. 058 ou 2 m. 038. Selon M. Geslin, inspecteur du département des antiques, qui vient de les mesurer pour moi (pendant que je suis dans l'impossibilité de sortir de ma chambre), elles ont 2 m. 01, entre la base et le sommet de la tête.

» Le fragment d'Athènes présente, de la ceinture au nombril, 16 cent.; du nombril à la lèvre inférieure, 35 cent.; total, 51 cent.

» Les figures du Louvre donnent de la ceinture à la lèvre inférieure, deux d'entre elles, 46 cent.; les deux autres, 44 cent. Dans les unes, la distance de la ceinture au nombril est de 15 cent.; dans les autres, de 13 cent. Ces mesures ont été prises à l'aide d'un mètre rigide. Si M. Piot s'est servi d'un mètre de matière souple contournant les reliefs du torse, il aura dû obtenir des chiffres un peu plus forts. L'écart est dans tous les cas peu considérable.

» M. R. Rhangabé m'a dit qu'on avait trouvé des fragments de deux statues de satyres-atlantes dans le théâtre de Bacchus, où on a tenu à les laisser pour mettre les architectes et les archéologues à même de trouver réunis tous les détails constitutifs de l'édifice. Il y en a donc eu probablement huit.

» Nos quatre figures de Paris proviennent de la villa Albani, où elles avaient été apportées vraisemblablement lorsque le cardinal Alessandro Albani acheta un si grand nombre de marbres, avec la direction de Winckelmann. Je n'en puis dire plus pour le moment. C'est une question très-intéressante qui ne sera pas perdue de vue. Je n'assistais pas à la partie de la séance du 1er février 1867 dans laquelle M. Choisy a parlé de ces sculptures (1), en sorte que je n'ai pas eu l'occasion de faire des recherches ou des remarques sur un sujet qui m'eût singulièrement frappé. »

M. Egger communique verbalement à l'Académie une inscription grecque de l'an 75 après J.-C., inscription découverte en 1867 aux environs de Tiflis sur les bords de la Cura, et qui constate que Vespasien et ses fils ont fortifié la ville principale d'un roi des Ibères nommé Mithridate. Cette inscription lui a été trans-

(1) Voir *Bulletin*, 1867, p. 25 et suiv. L'analyse supprime les détails relatifs aux fragments des statues.

mise de Saint-Pétersbourg par M. De Schliemann, de la part de M. K. Ollendorf.

M. LE BLANT lit, en communication, des *Recherches sur l'accusation de magie dirigée contreles premiers chrétiens.*

Sont offerts à l'Académie les ouvrages suivants :

1° Au nom de M. HAURÉAU, *Gallia christiana*, t. XV, fascicule 4.

2° *Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie* : 3e série, t. II (Paris, 1868, 1 vol. in-8°).

3° *Note sur l'emplacement de la villula d'Ausone*, par M. Reinhold Dezeimeris (Bordeaux, 1869, br. in-8°).

4° *Notices de bibliographie et d'histoire littéraire*, par M. Miller (Boulogne-sur-Mer, 1868, br. in-8°).

5° *Revue hist. de droit français et étranger* : 1868, 5e livraison.

6° *Le cabinet historique* : 1868, 12e livr.

M. RAVAISSON offre à l'Académie, au nom de l'auteur, un ouvrage intitulé : *Les jeux des Anciens, leur description, leur origine, leurs rapports avec la religion, l'histoire, les arts et les mœurs*, par M. L. Becq de Fouquières (Paris, 1869, in-8°). « Ce livre ne traite pas des grands jeux de l'antiquité, mais de ces jeux familiers qui ont partagé les loisirs des enfants, des femmes et des hommes mêmes. L'auteur a voulu se placer au point de vue, non-seulement de l'archéologue, mais de l'historien et du moraliste. Il ne s'est pas borné à citer les textes, il les a comparés, il en a cherché l'esprit, il a tâché de remonter, en interrogeant la religion et l'histoire tour à tour, jusqu'à l'origine de ces usages, et il a su éclaircir les textes à l'aide des statues, des bas-reliefs, des peintures, des vases et des camées dont il a reproduit les représentations dans son texte. On peut donc dire que l'auteur a beaucoup ajouté aux divers traités publiés jusqu'à ce jour sur différents points de ce sujet complexe. Il y a même dans son ouvrage une partie presque entièrement nouvelle, celle qui concerne les jeux de hasard et de combinaison, et son livre a ce mérite d'être aussi bien écrit qu'il est bien composé. »

M. DE VOGÜÉ offre à l'Académie le premier fascicule (in-4°) d'un *Recueil d'inscriptions sémitiques de la Syrie centrale* qu'il publie avec traduction et commentaires. Ce 1er fascicule comprend toutes les inscriptions de Palmyre, au nombre de 154, dont 140 sont entière-

ment inédites, et 14 reproduisent avec d'importantes corrections les textes déjà connus. Cette collection de textes a été presque entièrement rapportée par M. Waddington, le seul Européen qui ait fait dans les ruines de Palmyre un séjour de plus d'une semaine. Il a copié 123 textes. Les autres sont dus aux voyageurs Wood et Dawkins, Bernoville et Joyau, et à M. de Vogüé lui-même. En outre 19 des principales incriptions ont été estampées par M. Vignes, sous les auspices de M. le duc de Luynes. M. de Vogüé est l'auteur de la traduction et des commentaires. — M. DE VOGÜÉ fait ressortir en quelques mots l'importance de cette collection épigraphique au point de vue de l'histoire, de la géographie, de la mythologie et de la linguistique. Elle nous donne des renseignements authentiques sur l'organisation de la cité et des familles, sur l'itinéraire des caravanes, source de la richesse et de la puissance de Palmyre, enfin sur la famille à laquelle la cité doit sa principale illustration, celle d'Odainath et de Zénobie. Nous y trouvons les titres officiels d'Odainath, nommé successivement *consulaire* et *roi des rois,* et le nom sémitique de la célèbre reine de Palmyre, *Bathzebinah. Zenobia* était son nom grec : l'usage des doubles noms existait dans toutes les familles considérables. Quant à la langue des inscriptions, c'est la langue araméenne. — Les fascicules suivants seront consacrés à l'explication des inscriptions du Haouran, de la Nabatène et du désert de Safa.

Séance du vendredi 12.

PRÉSIDENCE DE M. REGNIER.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Sur le procès-verbal, M. EGGER dit qu'il a été informé par M. Renier que l'inscription, dont il avait parlé dans la dernière séance, lui avait été communiquée déjà depuis plusieurs jours, qu'il l'avait étudiée et se proposait de la publier avec un commentaire dans le *Journal asiatique.* En conséquence, M. EGGER déclare renoncer au projet dont il avait fait part à l'Académie de la publier lui-même dans les *Comptes-rendus.*

M. le SECRÉTAIRE donne lecture d'une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique et du décret impérial y annexé, qui

approuve le choix fait par l'Académie de M. Huillard-Bréholles, comme membre ordinaire, en remplacement de M. Vincent.

M. le SECRÉTAIRE introduit au sein de l'Académie M. HUILLARD-BRÉHOLLES qui, sur l'invitation de M. le Président, prend place parmi ses confrères.

Il est donné lecture d'une lettre de M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences annonçant que, sur l'invitation de son collègue de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, l'Académie des Sciences a, dans la séance du 1er de ce mois, désigné M. CLOQUET pour faire partie de la Commission chargée de juger le concours Fould en 1869.

M. Lapaix écrit à l'Académie pour savoir si un ouvrage qu'il a publié sous ce titre « *L'Armorial des villes, bourgs et villages de la Lorraine, du Barrois et des Trois-Evêchés* » peut être admis à ses concours. — Il lui sera écrit qu'il peut l'envoyer au concours des Antiquités nationales.

L'Académie se forme en comité secret pour l'examen des titres des candidats présentés pour la place d'associé étranger vacante par la mort de M. Welcker.

La séance redevient publique. On procède au scrutin. Nombre des votants, 31; majorité, 16. M. Max-Müller obtient 22 suffrages; M. Mommsen 8; M. Dietz 1. — En conséquence, M. Max-Müller est déclaré élu membre étranger de l'Académie, en remplacement de M. Welcker. — Son élection sera soumise à l'approbation de l'Empereur.

M. le PRÉSIDENT annonce que M. NAUDET, retenu chez lui par une indisposition, s'est excusé de ne point venir faire la lecture de son mémoire, mais a prié qu'on le maintienne à l'ordre du jour pour la prochaine séance.

M. D'AVEZAC demande à faire une courte communication verbale. — Il s'agit d'un petit fait bibliographique touchant l'*Histoire littéraire de la France*, dont le tome XXV vient d'être mis en distribution au secrétariat de l'Institut, et qu'il ne croit pas indigne de l'intérêt de l'Académie. Ce volume, qui commence avec le XIVe siècle, contient une notice sur Guillaume de

Saint-Cloud, dont le nom se trouve formellement énoncé en tête de deux ouvrages latins, médiocrement étendus, qui existent parmi les manuscrits de notre Bibliothèque impériale sous les n°s 7281 et 15171 (ancien 900 de Saint-Victor). L'auteur de la notice, le savant M. Littré, a caractérisé et analysé avec son exactitude ordinaire ces deux ouvrages intitulés, l'un, *Calendrier de la Reine*, l'autre *Almanach*, et il n'a pas manqué de relever en outre dans le premier, qui s'adresse à la reine Marie de Brabant, deuxième femme de Philippe le Hardi, la mention d'un troisième ouvrage, d'ailleurs inconnu, où devaient être expliquées les utilités multipliées d'un instrument appelé *directorium*.

« Cette indication a fourni à M. D'Avezac un trait de lumière sur l'auteur d'un petit traité se rapportant précisément à un tel instrument. Parmi les manuscrits de la Bibliothèque de l'Arsenal, dont M. Paul Lacroix, l'un des conservateurs, s'applique à rédiger un catalogue raisonné, s'est rencontrée une plaquette in-folio (B. L. F. 347) de 8 feuillets en vélin, la plupart couverts de belles miniatures, et dont les deux derniers sont consacrés à un instrument représenté à la suite d'un calendrier par une grande figure richement peinte en or et couleurs, mais malheureusement inachevée, et dépourvue de toutes les inscriptions intérieures (tant lettres que chiffres) qui devaient la compléter. Le texte, qui occupe la page suivante, a pour titre : *Utilitas instrumenti quod directorium appellatur*. Il consiste d'abord en 28 vers latins, à la suite desquels se développe en français une paraphrase explicative de leur contenu, le tout d'une écriture qui semble de la fin du 13e siècle. Les deux premiers vers entrent ainsi en matière :

> Presens ingenium directorium vocitavi,
> Cujus virtutes multiplices reseravi.

Et les deux derniers désignent ainsi l'auteur :

> Versiculos faber hos ego Guillermus fabricavi,
> Quorum romanum regine sic reseravi.

D'une part, cette désignation d'un Guillaume (avec le surnom

soit fictif, soit réel de *Faber* ou Lefebvre), comme auteur d'un instrument appelé *directorium*, dont il énumère les vertus dans des vers latins expliqués ensuite en français à une reine; d'autre part, la déclaration faite par Guillaume de Saint-Cloud dans un écrit dédié à la reine Marie de Brabant, qu'il a exposé ailleurs les vertus de l'instrument appelé *directorium*, ce sont là des indices qui s'appellent et se complètent mutuellement; en sorte, ajoute M. d'Avezac, que je dois à mon vieil ami et savant confrère, M. Littré, la satisfaction de reconnaître dans Guillaume de Saint-Cloud l'auteur du petit traité relatif au *directorium* que j'avais entre les mains, et que je lui apporte de mon côté ce petit traité même, dont il n'avait encore rencontré qu'une simple mention.»

Sont offerts à l'Académie les ouvrages suivants:

1° *Bulletin d'archéologie chrétienne*, de M. de Rossi : VIe année, n° 6.

2° *Ueber die Krishnajanmâshtamî* (*Krishna's Geburtsfest*), par M. Weber, correspondant (Berlin, 1868, 1 vol. in-4°).

3° *Une pénalité des lois Gombettes et les lumières qu'elle jette sur l'origine des Burgondes*, par M. Eug. Beauvois, membre de la Société des antiquaires du Nord (Copenhague et Châlon-sur-Saône, 1868, br. in-4°).

4° *Revue africaine* : 12e année, n° 72 (novembre 1868).

5° *Bulletin de l'œuvre des pèlerinages en terre Sainte* : n° 50 (janvier 1869).

M. Renier offre à l'Académie, au nom De M. Ch. de Vigneral, capitaine d'état-major, la suite de sa publication *Sur les ruines romaines de l'Algérie* (Paris, 1868, 1 vol. in-4°). Cette partie nouvelle se rapporte à la Kabylie du Djurjura. L'auteur a parcouru en tous sens cette contrée, mesuré tous les tronçons de voies romaines qu'il a découverts, pratiqué des fouilles en divers lieux, et les résultats qu'il a obtenus sont tout-à-fait dignes d'être signalés. A Tiklat, par exemple (l'ancienne *Tubusuptus*), il a retrouvé deux nécropoles superposées l'une à l'autre, d'une longueur de 500 mètres environ sur 2 à 300 de largeur, et qui ont dû se succéder à 2 ou 3 siècles d'intervalle. Les tombes en sont construites avec le plus grand soin; on y retrouve des traces de monuments avec colonnes et soubasse-

ments en pierres de taille, des stèles, etc. Devant ces stèles on rencontre généralement un dé de pierre creusé et fermé par un couvercle. Plusieurs n'avaient pas encore été descellés. M. De Vigneral en ayant ouvert un y a trouvé une enveloppe de plomb, et dans cette enveloppe une tête, les os du crâne avec des cheveux encore adhérents, ce qui n'empêche pas qu'il n'y ait des urnes funéraires dans ces tombeaux, en sorte qu'à une époque postérieure à l'occupation romaine, ces populations paraissent avoir gardé, avec l'usage de brûler les morts, la coutume d'en conserver la tête en des lieux séparés. — L'auteur a recueilli et publié dans son ouvrage un très-grand nombre d'inscriptions.

M. LE BLANT continue sa lecture *Sur l'accusation de magie dirigée contre les premiers chrétiens.*

M. RENAN dit, à l'occasion de cette lecture, que les cas de folie sont regardés chez les musulmans, tout aussi bien que chez les chrétiens en Orient, comme des *possessions*. Les musulmans renvoient même leurs fous ou possédés aux chrétiens pour les guérir, et surtout au couvent de Saint-Antoine qui est réputé avoir une vertu toute spéciale dans les cas de ce genre.

Séance du vendredi 19.

PRÉSIDENCE DE M. REGNIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Il n'y a pas de correspondance officielle.

M. NAUDET fait la seconde lecture de son mémoire sur le sens du mot *vicus*.

M. BRUNET DE PRESLE, à l'occasion du passage allégué du grammairien Charisius, pense qu'il faut admettre deux sens successifs du mot *vicus*, ayant désigné une agglomération de maisons, un hameau, etc., avant de s'appliquer à une rue.

M. NAUDET reproduit la distinction qu'il a faite, se fondant sur l'autorité de Varron, du sens de *vicus* à Rome, où il signifiait rue, et en dehors de Rome, où il désignait une agglomération de maisons dans la campagne.

M. LE PRÉSIDENT signale l'accord du passage de Charisius avec l'usage des grammairiens actuels.

M. LABOULAYE, alléguant le Digeste, pense que le sens exclusif de *rue* donné à *vicus* est une erreur qui paraît venir du grammairien Festus.

M. MAURY estime que le mot en question s'employait simultanément dans les deux acceptions diverses de *rue* et de *quartier*.

M. NAUDET ne saurait partager cet avis ; il soutient qu'à Rome le sens du mot est exclusivement celui de *rue*.

M. EGGER est frappé de la grave difficulté que soulève le passage, rappelé par lui, de Suétone, pour le sens originaire de *vicus*, qui paraît avoir reçu, seulement au temps d'Auguste, l'acception nouvelle que maintient l'auteur du mémoire.

M. NAUDET soutient qu'Auguste ne fit d'autre innovation que celle des *régions* ou *quartiers*, et qu'il laissa aux *vici*, comme aux *compita*, *carrefours*, l'application consacrée.

M. LABOULAYE, en présence de cette diversité d'opinions et d'autorités, avoue son embarras, et craint que la question ne puisse être résolue d'une manière définitive.

Sont offerts à l'Académie :

1° Au nom de M. WALLON, sa *Notice biographique sur* M. VINCENT (extr. du *Correspondant*).

2° Au nom de M. LITTRÉ, la 21e livraison de son *Dictionnaire de la langue française* (PER—POR).

3° De la part de M. le Sénateur Fiorelli, l'*Annonce* de l'inauguration solennelle faite par le roi Victor-Emmanuel, le 8 février dernier, des nouvelles fouilles d'Herculanum. Discours du ministre de la maison royale. Lecture d'un décret royal affectant une somme de 30,000 livres pour l'encouragement des fouilles nouvelles d'Herculanum, et fondant une place gratuite à l'école archéologique de Pompéi (fascic. in-4°).

4° *Giornale degli scavi di Pompei* : Nuova serie pubblic. dagli alunni della scuola archeolog. vol. I (Napoli, 1868, in-4°).

5° *Saggio cronolog. ossia Storia della moneta romana dalla fondazione*

di Roma alla caduta dell' Impero d'Occidente, per D. Luigi Pizzamiglio (Rome, 1867, in-4°, avec 3 pl. de monnaies et une lettre d'envoi).

6° *Journal asiatique* : octobre et novembre 1868.

7° *Revue archéologique* : février 1869.

M. Egger fait hommage, au nom de l'auteur, de l'ouvrage intitulé « *Ithaque, le Péloponnèse et Troie : recherches archéologiques* », par Henry Schliemann (Paris, 1869, in-8° avec 3 pl. lithogr.).

L'Académie se forme en comité secret.

La séance étant redevenue publique, M. d'Avezac commence la lecture, en communication, d'une lettre qu'il a écrite *Sur la découverte de l'Amérique septentrionale par les Cabot*.

Séance du vendredi 26.

PRÉSIDENCE DE M. REGNIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu, et la rédaction en est adoptée.

Il est donné lecture de la correspondance officielle.

Par un message du 19 février, M. le Ministre de l'Instruction publique adresse l'ampliation d'un décret, rendu sur sa proposition, par lequel l'élection que l'Académie a faite de M. Max Müller, pour remplir la place d'associé étranger, vacante par suite du décès de M. Welcker, est approuvée.

Le décret est ainsi conçu :

Napoléon, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français, à tous présents et à venir, salut ;

Sur le rapport de notre Ministre secrétaire d'Etat, au département de l'Instruction publique ;

Vu le rapport de notre Ministre secrétaire d'Etat au département de l'Instruction publique ;

Vu le procès-verbal de la séance tenue le 12 février 1869 par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de l'Institut impérial de France,

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

Art. Ier.

L'élection que l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de

l'Institut impérial de France a faite de M. Max Müller, à Oxford, pour remplir la place d'associé étranger devenue vacante par suite du décès de M. Welcker, à Bonn, est approuvée.

ART. II.

Notre Ministre secrétaire d'Etat au département de l'Instruction publique est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait au palais des Tuileries, le 17 février 1869.

Signé : NAPOLÉON.

Par l'Empereur :

Le Ministre secrétaire d'Etat au département de l'Instruction publique.

Signé : V. DURUY.

Pour ampliation :

Le conseiller d'Etat, secrétaire-général.

Signé : Charles ROBERT.

M. MAX MÜLLER, informé de son élection le jour même, 12 février, mais qui se trouvait absent d'Oxford, n'a pu répondre que le 18 à la lettre qui la lui avait annoncée. Lecture est faite de celle qu'il écrit au Secrétaire perpétuel, et dans laquelle il le prie de se rendre l'interprète de sa profonde gratitude auprès de l'Académie, qui lui a conféré, dit-il, l'honneur le plus grand et le plus apprécié que puisse recevoir un homme dont la vie entière a été consacrée à l'étude de l'antiquité. Quelque peu digne qu'il se sente d'une si haute distinction, il y trouve cependant un puissant encouragement pour continuer ses travaux, et il espère pouvoir en présenter bientôt personnellement les derniers fruits à la Compagnie, en lui renouvelant l'expression de sa reconnaissance.

L'ordre du jour porte la nomination d'un auxiliaire en remplacement de M. Janin, démissionnaire. Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL, organe de la Commission des travaux littéraires, rappelle que M. Roulland, archiviste-paléographe, a été, de l'avis de cette Commission, mis à l'essai par MM. de Wailly et Delisle, éditeurs des *Historiens de France*, pour la rédaction de la table des tomes XIII à XXII du Recueil. Le résultat de cette épreuve lui a

été complétement favorable; d'après ce résultat et sa propre déclaration, huit à dix mois doivent lui suffire pour le travail préparatoire afférent à chaque volume. La Commission a donc l'honneur de présenter à l'Académie M. Roulland, comme successeur de M. Janin, si elle veut bien l'agréer. — Cette proposition étant appuyée, le scrutin est ouvert. — Sur 28 votants, M. Roulland obtient 27 voix; il y a un billet blanc. M. Roulland est, en conséquence, nommé auxiliaire des travaux de l'Académie.

M. d'Avezac termine la lecture de sa communication sur la découverte de l'Amérique septentrionale par les Cabot, qui fait le sujet d'une lettre adressée à un savant américain.

Au révérend Léonard Woods, docteur ès-lettres et docteur en théologie, ancien président du Bowdoin College, à Brunswick (Maine), États-Unis de l'Amérique septentrionale.

Paris, ce 15 décembre 1868.

Cher Monsieur,

Vous vouliez bien me rappeler, au mois de juin dernier, que j'avais occasionnellement tenté, plus de dix ans auparavant (dans le *Bulletin de la Société de géographie* de Paris, d'octobre 1857, note K, pages 266 à 278), d'établir un certain ordre dans les notions confuses et contradictoires qui avaient jusqu'alors été recueillies touchant les voyages de découvertes des deux célèbres navigateurs Jean et Sébastien Cabot, au long des côtes de l'Amérique septentrionale; et la distinction que j'avais proposée, de quatre campagnes successives sous les dates de 1494, 1497, 1498 et 1517, semblait à votre indulgente courtoisie *une théorie nouvelle très-plausible.*

Mais, depuis que je l'avais énoncée, plusieurs documents nouveaux, dûs principalement aux fouilles de MM. Rawdon Brown et Georges Bergenroth dans les archives de l'Italie et de l'Espagne, avaient vu le jour, et vous paraissaient avoir été généralement considérés comme offrant un argument décisif en faveur de l'opinion commune que c'est en 1497 qu'aurait eu lieu le

premier voyage : du moins était-ce là l'opinion que professaient deux de vos plus doctes compatriotes dans d'érudites observations suggérées par la carte de Sébastien Cabot au moment où il en était offert un exemplaire en fac-simile à la Société américaine des antiquaires de Worcester (Massachusetts); observations qui ont été publiées dans les *Proceedings* de cette Société pour 1866 et 1867, et que recommandent tout spécialement les noms de leurs auteurs, le révérend Edward E. Hale, de Boston, et M. Charles Deane, de Cambridge ; vous y avez ultérieurement ajouté avec raison un autre nom plus considérable encore, celui de M. Georges Bancroft, le grand historien des Etats Unis, qui dès auparavant avait employé des documents alors inédits dans deux articles biographiques consacrés à Jean et Sébastien Cabot dans la *Nouvelle Encyclopédie américaine* de Rippley et Dana ; et je me trouve aujourd'hui moi-même en demeure d'y joindre un quatrième nom, celui de M. John Carson Brevoort, président de la Société historique de Long-Island, dont il m'arrive enfin, après bien des vicissitudes postales, un mémoire sur le voyage de 1497, imprimé dans le *Magasin historique* de New-York de mars dernier.

Comme la question est en ce moment à l'ordre du jour devant la Société historique du Maine, qui médite la publication d'une histoire *documentée* de cet Etat, vous me demandez, de sa part, si je regarde les documents nouveaux auxquels vous faites allusion comme conciliables avec la théorie que j'avais proposée, et dans tous les cas, si mes idées sur ce sujet ont subi quelque modification par suite de nouvelles recherches faites par moi-même ou par d'autres. Mon opinion mûrement délibérée sur cette question, avez-vous la bonté d'ajouter, aura la plus haute autorité, tant en Europe qu'en Amérique, auprès de toutes les personnes qu'intéresse l'étude des prouesses accomplies par les grands navigateurs de cet âge héroïque des découvertes, mais qu'embarrassent les difficultés de cette étude.

Permettez-moi, cher Monsieur, de vous dire tout d'abord combien la solennité de cet appel m'effraye, et combien l'autorité

de juge que vous semblez en quelque sorte me déférer dans une cause tant controversée, et non suffisamment éclaircie, éveille en mon esprit de sérieuses perplexités. Aussi n'hésité-je point à décliner un rôle si ambitieux, et me bornerai-je à exposer ce que je crois la vérité, sans aucune prétention d'être cru sur parole, et sans m'interdire non plus de risquer, dans les cas de lacune absolue, quelque conjecture explétive se donnant simplement pour ce qu'elle est, et bien humblement soumise à la merci de quiconque n'en voudra point.

Il y a cinq ans déjà qu'à propos d'une édition de l'un des voyages de Jacques Cartier, pour laquelle on me demandait une introduction historique de quelques pages, mon étude fut ramenée sur toute la série des navigations européennes au long de ces côtes d'Amérique où domine aujourd'hui la race anglo-saxonne, depuis les premiers Irlandais précurseurs des Fénians de nos jours, et les Gallois de Madoc ap Owen, et les Scandinaves d'Islande, de Norwége et des Færœr, jusqu'aux Anglais, aux Portugais, aux Français des XV[e] et XVI[e] siècles. Les explorations des deux Cabot, ainsi reprises au milieu de leur cadre naturel, et de nouveau examinées, me parurent telles que je les avais autrefois reconnues : la *Brève et succincte Introduction historique* que j'achevais le 12 août 1863, et qui figure en tête du second voyage de Cartier publié par les frères Tross, fut réimprimée en grande partie dans le cahier de juillet 1864 des *Annales des voyages* de Malte-Brun, où le § (VI) relatif aux Cabot occupe un peu moins de deux pages (77 à 79) et reproduit en un simple récit les résultats que j'avais résumés en 1857 dans le *Bulletin* de la société de géographie parisienne.

Votre dernier appel m'a fait reprendre à nouveau, avec plus de soin, et d'opiniâtre persévérance à poursuivre les documents originaux, cette histoire des navigations terre-neuviennes de Jean et de Sébastien Cabot : j'en ai ébauché une narration où se doivent encadrer, en leur langue propre, les pièces justificatives de chaque fait ; car la nécessité de ne se fier qu'aux textes originaux m'est démontrée de plus en plus par les trahisons proverbialement reprochées, avec trop juste raison, aux traduc-

teurs, et dont il s'est rencontré sur ma route actuelle plus d'un exemple. Mais ces pièces, qu'il faut demander en général aux archives et aux bibliothèques de l'étranger, ne m'arrivent qu'après une attente plus ou moins longue, qui peut retarder beaucoup l'achèvement de ma rédaction. Je ne veux cependant point ajourner plus longtemps une réponse déjà bien tardive, et je me résous à vous mander sommairement l'histoire qui est ressortie pour moi de l'étude, telle que je l'ai pu faire jusqu'ici, des sources originales accessibles à ma curiosité, et pour l'investigation desquelles l'abbé Valentinelli, le marquis d'Adda, M. Buckingham Smith, M. Bergenroth, [M. Rawdon Brown], M. Paul Meyer, m'ont prêté le plus obligeant concours, dont je serais ingrat de ne les pas remercier ici.

J'entre immédiatement en matière.

En un lieu quelconque, plus ou moins obscur, de la rivière de Gênes, sinon dans la cité même des palais, [peut-être précisément à Castiglione], vers le milieu, je suppose, de la première moitié du XVe siècle, était né Jean Cabota, Caboto, ou Cabot, lequel, au commencement de 1460 au plus tard, vint habiter à Venise, s'y maria avec une fille du pays, dont il eut trois enfants, puis, au bout de quinze années de résidence, et du consentement unanime du sénat, exprimé par 149 suffrages, obtint du doge (André Vendramino), le 28 mars 1476, sa naturalisation comme citoyen de Venise (*privilegium civilitatis de intus et extra*). Il s'était, paraît-il, adonné à l'étude de la cosmographie et à la pratique de la navigation : peut-être avait-il recherché les leçons du célèbre cosmographe florentin Paul Toscanelli, et sans doute il avait, dans tous les cas, recueilli, avec l'avidité d'un studieux adepte, les théories professées par le savant vieillard sur la disposition des terres et des mers à la surface du globe : théories qui avaient retenti jusqu'à la cour de Portugal, et y avaient excité une curiosité qu'il satisfit dans une lettre bien connue, adressée de Florence au chanoine Fernam Martins, familier du roi Alphonse V, sous la date du 25 juin 1474, et à laquelle était jointe une carte nautique explicative, représentant l'océan Atlantique borné à l'est par les côtes d'Europe et

d'Afrique, et dans l'ouest par celles de l'Asie orientale, avec un intervalle total de 130° de longitude entre Lisbonne et Quinsay, la magnifique capitale du puissant empire du Catay. A 50° en deçà du Catay gisait la grande île de Cipango, ou le Japon; à 30° en avant de Lisbonne se projetait la grande île Antilia ou des Sept Cités, que les cartes du temps indiquaient par delà les Açores, avec quelques autres îles d'un gisement moins assuré, entre lesquelles le nom de Brésil se montrait à diverses places. Une voie directe était ainsi hardiment tracée par le docte Florentin à travers l'Océan occidental jusqu'à cet opulent pays du Grand Can dont le vénitien Marc Polo avait, deux siècles auparavant, vu et raconté les incomparables merveilles!... Des soucis plus prochains, une guerre aux péripéties étranges, détournèrent l'attention d'Alphonse V de ces méditations sur la route maritime des Indes par l'Occident. Mais Cabot, qui dans ses pérégrinations du Levant (*et dice che altre volte esso è stato a la Mecha*) avait appris des caravanes d'Arabie que les épiceries venaient de main en main des pays les plus reculés de l'Orient, Cabot ne pouvait manquer de ruminer en son cerveau d'aventureuses pensées à l'égard de cet horizon lointain où était précisément indiqué l'Orient extrême vers lequel s'échelonnaient, comme des étapes successives, les îles de Brésil et d'Antilia, puis Cipango !...

Le nouveau citoyen de Venise, emmenant sa femme et ses enfants pour aller fonder au dehors, suivant les habitudes cosmopolites vénitiennes, un établissement de commerce maritime, choisit le port anglais de Bristol, dont l'estuaire s'ouvre justement vers ces parages occidentaux où Toscanelli montrait au loin les fortunés rivages du Catay. On peut conjecturer que c'est aux environs de l'année 1477 que la famille Cabot transporta ses pénates en ce port de l'extrême occident européen, car son second fils, Sébastien, que je suppose né vers 1472 ou 1473, était alors tout enfant.

Or, dès 1480, le 15 juillet, voilà qu'il sort de Bristol pour aller à l'ouest de l'Irlande chercher l'île du Brésil, un navire et son adége, jaugeant 80 tonneaux, appartenant à l'armateur Jay

le jeune, et conduits par le plus habile marin qu'il y eût alors dans toute l'Angleterre ; et le 18 septembre suivant, on apprend à Bristol qu'après deux mois de croisière l'expédition est rentrée dans un port d'Irlande sans avoir trouvé l'île cherchée. Ce *magister navis scientificus marinarius totius Angliæ*, je me persuade qu'il n'est autre que Jean Cabot lui-même.

Mais d'un doute passons à une certitude. Nous voici en 1491, et nous savons, pertinemment cette fois, qu'alors commence une série d'explorations consécutives, qui emploient, chaque année, deux, trois, quatre caravelles, sortant du port de Bristol pour aller au gré de Jean Cabot, le Génois, à la découverte des îles du Brésil et des Sept-Cités : c'est ce que mande officiellement à son gouvernement l'ambassadeur espagnol Pierre d'Ayala, dans une dépêche du 25 juillet 1498, à propos du départ d'une grande expédition confiée à ce Génois : *Los de Bristol ha siete años que cada año han armado dos, tres, cuatro caravelas para ir á buscar la isla del Brasil y las Siete Ciudades con la fantasia deste Ginovés.*

Enfin, dans la quatrième campagne de cette série septennale, au mois de juin 1494, la recherche n'est plus vaine : dans une des légendes qui accompagnent la grande mappemonde elliptique publiée en 1544 par Sébastien Cabot, alors grand pilote d'Espagne, est consignée, tant en espagnol qu'en latin, la déclaration irréfragable que voici, à laquelle se réfère un renvoi exprès pour ce qui concerne la *Tierra de los Bacallaos :* « Cette
» terre a été découverte par Jean Cabot, vénitien, et Sébastien
» Cabot, son fils, en l'année de la naissance de Notre Sauveur
» Jésus-Christ, M.CCCC.XCIIII (1494), le vingt-quatre juin [à
» 5 heures] dans la matinée, à laquelle (terre) on a donné le
» nom de *Première terre vue;* et à une grande île qui est tout
» près de ladite terre, on lui a donné le nom de Saint-Jean,
» pour avoir été découverte ce même jour. »

C'est bien cette date de 1494, telle que nous la constatons sur la carte même de Sébastien Cabot, conservée à Paris au cabinet géographique de la Bibliothèque impériale, qui avait été pareillement relevée en 1566 à Oxford, sur un exemplaire sem-

blable, par Nathan Kochhaf (*Chytraeus*), et que Hakluyt avait copiée en 1589 au palais de Westminster sur une autre édition gravée par Clément Adams. Une faute typographique (plutôt qu'une correction arbitraire mal avisée) a altéré cette date, en cette même citation, dans l'édition postérieure du recueil de Hakluyt : cela ne vaudrait pas la peine de s'y arrêter, si je n'étais obligé d'avertir ici que plus d'un lecteur imprudent a pris à l'étourdie, et sans plus ample informé, la date ainsi corrompue pour celle que Hakluyt aurait effectivement copiée sur l'exemplaire gravé par Adams. On ne saurait, d'autre part, infirmer la date de 1494 réellement écrite, sous prétexte que la légende ne serait pas émanée de Sébastien Cabot lui-même ! Eh ! de qui donc viendrait-elle ? Pour moi, en effet, elle remonte originairement à Jean Cabot, qui l'aurait libellée en italien, et cela explique comment les différentes versions latines qui en ont été faites, identiques pour le fond, ne sont point exactement semblables en la forme. Pour la rédaction espagnole, elle est évidemment postérieure à l'établissement de Sébastien Cabot en Espagne. Mais qu'importe tout cela ? Les légendes appartiennent incontestablement à la carte, car celles qui ne sont pas, à cause de leur étendue, comprises dans l'intérieur même du dessin, y sont rattachées expressément par des renvois. Et si l'on pouvait douter un instant que tout l'ensemble fût l'œuvre propre de Sébastien Cabot, on n'aurait, pour éloigner immédiatement toute hésitation à cet égard, qu'à lire les premières lignes du *Retulo del auctor*, commençant ainsi : « *Sebastian Caboto, capitan y piloto mayor de la Sacra Cesarea catolica majestad del imperador don Carlos quinto deste nombre y rey nuestro sennor, hizo esta figura extensa en plano, anno del nascimiento de nuestro Salvador Jesu Christo de M.D.XLIIII annos,...* etc. »

Je tiens donc pour désormais incontesté, ainsi que je l'ai toujours considéré comme incontestable, que la première découverte de Cabot eut lieu le 24 juin 1494.

Or, pendant les tentatives répétées de cet intrépide navigateur, à la recherche des Indes par l'Occident, le grand fait de la découverte colombienne s'était accompli, et à la suite étaient

venus la promulgation de la bulle papale qui adjugeait ce nouveau monde à l'Espagne, et aussitôt la protestation du Portugal, et la fixation d'une ligne de démarcation, et enfin le traité de Tordesillas du 7 juin 1494. Aussi lorsque Jean Cabot eut entrevu, à son tour, de nouvelles terres, il lui fallut reconnaître qu'à un souverain seul il pouvait appartenir de les déclarer siennes, et d'en conférer le domaine utile au découvreur ; et il eut recours au roi d'Angleterre, Henri VII, pour échapper aux prétentions exclusives de l'Espagne et du Portugal. Peut-être eut-il, dès cet appel à l'intervention royale, à lutter contre les influences jalouses du dehors ; du moins est-il certain que l'ambassadeur castillan, Ruy Gonzalez de Puebla, reçut ordre de sa cour de faire des représentations contre toute entreprise de ce genre : (*Estas cosas semejantes son cosas muy yneiertas y tales que para agora no conviene entender en ellas, y tan bien mirad que à aquellas partes no se puede entender en esto sin perjuycio nuestro o del rey de Portugal*). Quoi qu'il en soit, le roi d'Angleterre signa enfin à Westminster, le 5 mars 1496, des lettres patentes portant privilége pour Jean Cabot, citoyen de Venise, et ses trois fils, Louis, Sébastien et Sanche, et leurs héritiers ou ayants cause, d'aller par mer, sous le pavillon royal britannique, à la découverte des terres inconnues de l'hémisphère boréal, et d'en prendre légalement possession au nom de la couronne d'Angleterre, pour en jouir exclusivement et héréditairement, lui et les siens, à titre de vassaux et d'officiers du roi, sous la redevance d'un cinquième du bénéfice net des produits, lesquels seraient introduits en franchise de tout droit de douane par l'unique port de Bristol.

Il faut probablement attribuer aux menées de la diplomatie castillane les retards qu'éprouva encore le départ de l'expédition, laquelle ne mit en mer qu'aux premiers jours de mai 1497, sur un petit navire monté par dix-huit hommes d'équipage, dont un Bourguignon et un Génois, mais la plupart Anglais de Bristol. Elle était de retour au commencement d'août, car le roi donnait sur sa cassette, à la date du 10 de ce mois, une gratification de bienvenue de 10 livres sterling *To hym that found the new Isle*. Quelques jours après, le 23 août, le marchand vénitien,

Laurent Pasqualigo, mandait de Londres à ses frères, à Venise, ce qu'il avait appris des résultats de cette campagne : Jean Cabot avait trouvé, à sept cents lieues dans l'ouest, une terre ferme, qu'il avait côtoyée l'espace de trois cents lieues, n'ayant rencontré âme qui vive sur les points où il avait abordé, mais y ayant remarqué cependant des traces d'habitants, notamment des arbres entaillés et des filets pour la chasse du gibier; au retour il avait vu sur sa droite deux îles, où il n'avait point voulu aborder à cause de l'épuisement de ses vivres. Il était rentré à Bristol après une campagne de trois mois, ayant laissé sur les terres par lui découvertes une grande croix, avec la bannière d'Angleterre et celle de saint Marc de Venise.

Quelles étaient ces trois cents lieues de côtes ainsi placées sous le double protectorat britannique et vénitien? On peut en faire l'objet d'une étude spéciale en comparant soigneusement, avec la carte de Sébastien Cabot prise naturellement ici comme type de référence, le dessin plus ou moins grossier des terres sur lesquelles, dans la carte du célèbre pilote espagnol Jean de la Cosa, en date de l'année 1500, flotte une série de pavillons significatifs, accompagnés, dans l'est, du nom du *Cabo de Ynglaterra*, et dans l'ouest, de l'inscription *Mar descubierta por Yngleses*. C'est, en somme, dans toute son étendue, ce que trente ans après les Espagnols appelaient *Tierra de Estevan Gomez*.

Sans m'arrêter à l'accueil enthousiaste que reçut Jean Cabot après son retour, au titre d'amiral et aux vêtements de soie dont il se parait, aux concessions d'îles dont il avait gratifié deux de ses compagnons (*et intrambi se reputano conti, ne monsignor larmirante se estima manco de principe*), sans parler des magnifiques promesses dont il se montrait prodigue, je viens tout de suite aux préparatifs d'une nouvelle expédition plus considérable, dont on s'occupa aussitôt. Le roi signa à Westminster, le 3 février suivant (1498), des lettres-patentes autorisant expressément Jean Cabot, *ou son représentant dûment autorisé*, à prendre dans les ports d'Angleterre six navires de deux cents tonneaux de jauge au plus, avec tous leurs apparaux, aux mêmes prix et conditions que pour le service royal, et d'y embarquer autant de monde

qu'il s'en présentera de bonne volonté, afin de passer avec lui aux terres et îles par lui précédemment découvertes au nom et par le commandement de Sa Majesté. Anghiéra nous apprend que Cabot fit lui-même les frais d'armement de deux navires (*duo is sibi navigia propria pecunia in Britannia ipsa instruxit*); trois autres furent armés par des marchands, et les comptes de la cassette du roi permettent de recueillir, à cet égard, les noms de Lancelot Thirkill, de Thomas Bradley, et de Jean Carter.

Quelle que soit la raison qui vint, au moment décisif, mettre obstacle à ce que Jean Cabot conduisît lui-même l'expédition disposée en vertu des lettres royales délivrées à son nom personnel — (on peut conjecturer assez plausiblement que cette raison ce fut sa mort inopinée), — la clause de style qui lui substituait éventuellement *son représentant dûment autorisé* trouva en cette circonstance son application effective, et ce fut son fils Sébastien, alors âgé de vingt-cinq ans selon mon estime, qui prit, au lieu et place du titulaire, le commandement de la petite flotte de cinq navires portant trois cents hommes et approvisionnée pour un an, qui partit de Bristol au commencement de l'été (*in the beginning of summer*), c'est-à-dire approximativement le 21 juin, dans le but d'aller coloniser les terres transatlantiques où l'Angleterre venait de planter son drapeau, et avec l'espoir de pénétrer au delà jusqu'à la région des épiceries (*pensa da quello loco occupato andarsene sempre a riva più verso et levante, tanto che'l sia al opposito de una isola da lui chiamata Cipango posta in la regione equinoctiale, dove crede che nascano tutte le speciarie del mondo*). Un coup de vent les assaillit au départ, et l'un des navires, fort maltraité par la tempête, fut obligé de se réfugier en Irlande; mais les autres continuèrent leur route. On arriva en vue de terre plus tôt qu'on ne s'y attendait, par une hauteur d'environ 45°; on suivit d'abord la côte, qui se prolongeait au nord, et l'on alla ainsi jusque vers 55°, 56° ou 58°; la côte alors semblait tourner à l'est, et quoiqu'on fût au mois de juillet, on rencontra de telles masses de glaces que l'on fut obligé de virer de bord; on relâcha, pour se refaire, à la Terre des Bacallaos, que Cabot appela ainsi d'après l'abon-

dance des gros poissons auxquels les indigènes donnaient ce nom ; il redescendit ensuite la côte au sud-ouest jusque vers la hauteur du détroit de Gibraltar, par une longitude à peu près égale à celle de la pointe de Cuba : et de là, se trouvant à court de vivres, il reprit la route d'Angleterre ; on l'y attendait dès le mois de septembre, mais il n'y était pas encore rentré à la fin d'octobre. Sa campagne avait eu peu de succès : il avait, dit-on, perdu la majeure partie de son monde, et n'avait pu découvrir de passage pour arriver au pays des épices comme il l'avait annoncé : aussi ne reçut-il à son retour qu'un froid accueil, qui ne lui laissa que de tristes souvenirs.

Il se fait alors un long silence sur ce qu'il advint de lui. Continua-t-il à son compte d'autres voyages ? Prit-il quelque part à ceux que firent de nouvelles associations mercantiles où étaient admis des Portugais des Açores, et qui obtinrent des lettres-patentes de concession, d'abord le 19 mars 1501, puis le 9 décembre 1502 ? Le champ est ouvert à la conjecture, mais nul indice de quelque valeur ne s'est encore produit ; et mieux vaut sauter à pieds joints par dessus cette lacune historique.

Il est un fait secondaire, afférent à l'année 1502, annoté par le chroniqueur Fabian, et que Hakluyt a, de son chef, mis sur le compte de Cabot, et que même il a ultérieurement, par inadvertance (si ce n'est simplement un *lapsus* typographique), attribué à l'année 1499, savoir, la présentation, au roi, de trois sauvages ramenés de Terre-Neuve ; mais l'équivoque se découvre en remontant à la source, et l'on reconnaît bientôt que c'est à l'association de 1501 qu'il faut restituer le fait du transport en Angleterre de ces trois sauvages.

Le renom de Sébastien Cabot n'était point resté concentré dans les îles Britanniques ; dès longtemps les correspondances officielles des ambassadeurs l'avaient signalé à la cour d'Espagne ; peut-être cherchait-il lui-même de ce côté une revanche de l'indifférence et de l'oubli dont on payait ses services en Angleterre. Lorsqu'après la mort de Henri VII, son successeur, devenu le gendre de Ferdinand le Catholique, fut entré dans la ligue de 1511 contre la France, pendant que Jacques d'Ecosse

embrassait le parti opposé, Cabot se tourna résolûment vers l'Espagne, et Ferdinand écrivit, le 13 septembre 1512, à lord Willoughby, commandant en chef des troupes anglaises transportées en Italie par la flotte espagnole, pour lui demander de lui envoyer le navigateur vénitien (qui sans doute se trouvait en ce moment à sa disposition), ce qui se fit sans difficulté. Sébastien Cabot, venu en Castille, y reçut aussitôt, par cédule royale datée de Logroño, le 20 octobre 1512, le grade de capitaine, aux appointements de 50,000 maravédis, avec Séville pour résidence en attendant ses ordres. C'est là qu'il se lia avec le célèbre conseiller des Indes, Pierre-Martyr d'Anghiéra, qui le recevait familièrement chez lui, le logeait parfois sous son toit, et avec lequel il se trouvait en cour (*concurialis noster*) vers la fin de 1515, dans l'attente des résolutions royales touchant une expédition projetée pour le mois de mars de l'année suivante. Mais Ferdinand mourut le 23 janvier 1516, avant que les dispositions nécessaires eussent été faites pour l'expédition projetée, et Cabot obtint aisément sans doute un congé pour se rendre en Angleterre, en attendant que le jeune successeur du roi défunt fût venu prendre possession de l'héritage qui lui était échu.

Le célèbre navigateur avait-il déjà reçu, de la part de Henri VIII, ou de son chancelier le cardinal Wolsey, quelque favorable ouverture? Toujours est-il que, longtemps après, dans une épître dédicatoire à très-haut et très-puissant prince Sa Grâce le duc de Northumberland, précédant la version anglaise d'un extrait de la Cosmographie de Sébastien Munster (1553), son *poore Orator*, Richard Eden, rappelle qu'en la huitième année, environ, du règne de Henri VIII (laquelle est à compter du 22 avril 1516 à pareil jour de 1517), ce monarque avait équipé et expédié certains navires sous la conduite de Sébastien Cabot et de sir Thomas Pert, dont le manque de courage fut cause que le voyage n'eut point de résultat. Ramusio de son côté, dans une épître à Fracastoro, servant de préface au troisième volume de son recueil de *Navigationi et viaggi* (1556), rappelle que Sébastien Cabot lui avait autrefois écrit s'être avancé au nord, le long de la côte transatlantique, jusqu'à 62° 1/2 de lati-

tude septentrionale, où il se trouvait le 12 juin, ayant devant lui la mer libre, et croyant fermement possible de passer par cette voie jusqu'au Catay ; ce qu'il aurait, disait-il, exécuté, si l'opposition du patron et des matelots révoltés ne l'eût forcé à rebrousser chemin. Il était amplement déjà fait allusion à cette entreprise avortée dans un mémoire adressé au roi Henri VIII, en 1527, par Robert Thorne, marchand anglais établi à Séville, qui prêche l'exploration des routes du nord avec une ardeur qu'il déclare avoir héritée de son père (le vieux Nicolas Thorne?), associé de Hugues Eliot de Bristol, découvreurs, eux aussi, des Terres-Neuves, par lesquelles, on le sait maintenant, si les marins avaient été dociles et avaient suivi les desseins de leur pilote, on aurait gagné les Indes occidentales d'où vient l'or. Tout cela a été parfaitement exposé, il y a presque une quarantaine d'années, par votre docte et sagace compatriote Richard Biddle de Pittsburg, Pensylvanie, dont le livre sur Sébastien Cabot, tout suranné qu'il est en certaines parties, n'en conserve pas moins une valeur considérable, et me semble donner, sur plusieurs points, notamment sur celui-ci, la solution à laquelle il faut s'en tenir.

Au retour de cette expédition, Cabot revint sans doute immédiatement en Espagne, où il ne tarda point d'être nommé pilote major, par cédule royale datée de Valladolid le 5 février 1518, avec un traitement additionnel de 50,000 maravédis, plus 25,000 maravédis à titre d'indemnité de dépenses (*ayuda de costa*), recevant ainsi en total un salaire annuel de 125,000 maravédis, équivalant à environ 300 ducats.

Cependant il était encore l'année suivante, en vertu d'un congé, en Angleterre, où il recevait du cardinal Wolsey des offres avantageuses pour conduire une nouvelle expédition de découvertes, en vue de laquelle les navires étaient presque parés,[1] avec 30,000 ducats destinés aux besoins de l'entreprise. Il répondit que, dans sa position au service du roi d'Espagne, il ne pouvait, sans la permission formelle de celui-ci, accepter cette proposition ; et, comme il avait en tête d'autres visées, il eut soin

de provoquer secrètement son rappel, et vint reprendre en Espagne l'exercice de ses fonctions.

Là se termine tout ce qui, dans la carrière de Sébastien Cabot, appartient aux navigations terreneuviennes, et quelque intérêt que puisse avoir pour son biographe le reste d'une vie qui se prolongea près de quarante années encore dans une incessante activité, l'Amérique du nord n'a plus à y chercher d'autres lambeaux de sa propre histoire. Ici donc doit aussi s'arrêter ma réponse à la question sur laquelle vous m'avez fait l'honneur de provoquer de ma part un nouvel examen.

Vous voyez que, sauf quelques détails secondaires sur lesquels une étude plus attentive a rectifié mes premières déterminations, j'ai trouvé dans les documents exhumés, en ces dix dernières années, des archives d'Italie, d'Espagne et d'Angleterre, une précieuse confirmation de ce que vous vouliez bien appeler ma plausible théorie. Chacune des quatre campagnes de découvertes que j'avais distinguées dans mes notices de 1857 et de 1863, se trouve présenter, en effet, quelque trait caractéristique servant à la différencier des trois autres. Et d'abord il faut les classer en deux groupes, l'un pour la part de Jean Cabot, l'autre pour la part de Sébastien; puis, venant aux distinctions spéciales :

Dans la part de Jean Cabot (qui avait avec lui son fils) :

La première campagne (qu'avaient déjà précédée plusieurs tentatives infructueuses dont nous devons la révélation aux fouilles de M. Bergenroth dans les archives de Simancas) est directement attestée par le témoignage irrécusable de Sébastien Cabot, qui ne prétend à rien de plus, cette fois, qu'à une *première vue de terre*, avec une île située tout auprès, à la date du 24 juin 1494 ;

La seconde campagne, qui a duré du commencement de mai au commencement d'août 1497, est caractérisée par une avigation de trois cents lieues le long d'une côte dont le dessin contemporain, reproduit sur la carte monumentale de Jean de la Cosa, nous montre la bannière britannique au *Cap d'Angleterre* (que l'on dut atteindre dès la fin de mai 1497, ou au plus tard

dans les premiers jours de juin, et qui n'est autre que la *première terre vue* du précédent voyage), puis sur divers points échelonnés jusqu'au bout de la *mar descubierta por Yngleses,* dont le littoral paraît n'avoir point alors été abordé ;

Et dans la part exclusive de Sébastien Cabot :

La troisième campagne a pour trait saillant la rencontre des glaces vers 56° à 58° de latitude septentrionale au mois de juillet 1498 ; puis une relâche à la *terre des Bacallaos ;*

Et enfin la quatrième campagne a pour circonstance propre de s'être avancée au nord jusqu'à 67° 1/2 de latitude, à la date du 11 juin 1517, ayant alors devant soi la *côte de l'ouest-nord-ouest.*

Il est impossible, pour peu que l'on prenne garde à ces caractères distinctifs, de confondre l'un quelconque des quatre voyages avec aucun des trois autres ; mais si l'on ne prend qu'un médiocre souci de l'exactitude rigoureuse, et que l'on croie suffisant de grouper en quelques phrases élégantes l'ensemble des résultats obtenus par toute une série d'efforts répétés vers un même but, il pourra arriver que, gravement coiffé de la solennelle perruque de lord haut chancelier d'Angleterre, on fasse de ces quatre expéditions successives du père et du fils une seule et même campagne sous la date moyenne de 1498, commençant avec les méditations et les projets du père, et se poursuivant jusqu'au dernier terme de 67° 1/2 de latitude septentrionale atteint longtemps après par le fils : voilà comme l'histoire est *accommodée* par le tant renommé chancelier Bacon de Verulam. Ni vous ni moi, cher Monsieur, ne sommes coiffés de la majestueuse perruque — (les Français ont la légèreté de donner à cela le nom de toupet !...) — à l'abri de laquelle on se permet de telles énormités.

Accueillez avec indulgence ces pages, plus hâtives que je n'aurais voulu, et croyez à la durable persistance des sentiments de haute et sincère estime de

Votre affectueux,

D'AVEZAC.

M. Miller ayant bien voulu, à raison de l'heure avancée, céder son tour de parole, M. G. Lumbroso donne lecture de la *Notice* suivante, relative à deux papyrus grecs du British Museum.

« L'histoire et la civilisation de l'Egypte Ptolémaïque nous sont principalement connues par trois sortes de documents : les papyrus, les inscriptions et les récits des auteurs anciens. Par malheur, le temps, qui nous a conservé dans les tombes et sur les pierres une foule de témoignages, nous a privés, pour toujours peut-être, de ces histoires complètes et ordonnées, de ces rapports de voyages et d'expéditions, de ces mémoires de rois et de contemporains, dont nous rencontrons à chaque pas le souvenir chez Diodore ou Athénée, et dont nous apprenons à regretter la perte par les renseignements précieux que de courtes citations nous révèlent ! Un seul ouvrage contenant l'exposition suivie d'un épisode de cette histoire nous est parvenu dans son intégrité : mais il est fort court, trop court ; on ne sait précisément quel en est l'auteur et l'âge ; on conteste de tous côtés et depuis longtemps la sincérité du récit ; et jusque dans ces dernières années (V. l'article de M. Cobet dans l'Ἑρμῆς λόγιος de Κόντος, Leyde 1866) la critique le considère comme un amas de fictions ridicules, je veux parler de la lettre d'Aristée à Philocrate sur la version de la Bible par les soixante-douze interprètes, venus de Jérusalem, sous le règne de Ptolémée Philadelphe. Cependant la critique qui se contente de la collation des manuscrits et de l'étude exclusive du texte n'est plus suffisante pour cette petite lettre si méprisée. Depuis quarante ans un rayon de lumière inattendu a jailli des inscriptions et des papyrus, qui jette sur elle un jour nouveau. Chose singulière, il n'est pas un titre de cour, une institution, une loi, une magistrature, une charge, un terme technique, une formule, un tour de langue remarquable dans cette lettre, il n'est pas un témoignage d'Aristée concernant l'histoire civile de ces temps (je ne parle pas de l'histoire religieuse et de la version même), qui ne se retrouve enregistré dans les papyrus ou les inscriptions et confirmé par eux.

a) εἴσδοσις, εἰσδοῦναι d'Aristée (ἔκδοσις, ἐκδοῦναι chez Josèphe et Eusèbe).

b) τὴν πόλιν καὶ τὴν χώραν (τὰς πόλεις καὶ τὴν χώραν chez Josèphe)

c) ὑπηρέται τῶν ταγμάτων (solde, ration τῇ τῶν ὀψωνίων δόσει, id. in papyr.)

d) ἡμεῖς δὲ παραλαβόντες τὴν βασιλείαν φιλανθρωπότερον ἀπαντῶμεν τοῖς πᾶσι.

e) fonctionnaires περὶ ἡμᾶς, περὶ τὴν αὐλήν (confirmé par Papyr. et Polyb.).

f) χρηματισμός, χρηματίζειν.

g) συμβουλευόντων τῶν φίλων.

h) ἡ νομοθεσία γεγραμμένη χρυσογραφίᾳ (Josèphe χρυσοῖς γράμμασιν).

k) Nicanor ἀρχίητρος (Letronne et Josèphe ἐπὶ τῆς τῶν ξένων ἀποδοχῆς τεταγμένος).

l) Βασιλικοὶ παῖδες, καὶ τῶν τιμωμένων ὑπὸ τοῦ βασιλέως.

m) Stratéges, caractère civil (64ᵉ quest. et 65ᵉ).

n) Cobet, la formule de la lettre d'Eléazar. V. pap. du Louvre p. 301, 313, 312, 311, 309.

Si l'on faisait ainsi l'examen minutieux de ce texte, les papyrus et les inscriptions à la main, on retrouverait, je crois, bien d'autres analogies ou identités; on gagnerait la conviction que, ou l'auteur a excellemment imité le style officiel de l'époque et de la cour des Lagides, comme Philon le Juif le style de Platon dans ses Dialogues, comme Manzoni et Leopardi les formes naïves de l'italien du moyen-âge, comme Paul-Louis Courier a contrefait Amyot, et M. Littré l'ancienne langue française, ou bien qu'il a certainement vécu sous les Ptolémées, ce qui me semble plus probable, car chez lui l'on trouve non-seulement la forme, le langage du temps, mais une exactitude dans les faits et les détails qui ne se dément nulle part. On verrait que l'étude de son texte est désormais inséparable de celui des papyrus et des inscriptions. Je crois même que ce nouveau moyen de critique philologique et historique peut se généraliser utilement, qu'à la lumière abondante et vive qui jaillit de ces fragments l'on saurait, par exemple, distinguer, pour ainsi dire, les différentes couches dont

se compose le premier livre de Diodore et établir (ce que mérite bien d'ailleurs un historien si dénué de critique) le fait bizarre d'un auteur qui, voyageant en Egypte sous les Ptolémées et se proposant de raconter l'histoire pharaonique du pays, a abouti sans le savoir à en écrire bien des fois l'histoire ptolémaïque! Mais je reviens à Aristée. L'étude comparative dont j'ai parlé embrassant l'examen des manuscrits et éditions de la Lettre et celui des papyrus, j'ai consacré à ces deux recherches mon court séjour à Paris et à Londres. Le manuscrit grec n° 128 de la Bibliothèque Impériale, dont M. Moritz Schmidt, dernier éditeur d'Aristée, n'a pu prendre directement connaissance, et le Codex Burncianus n° 34 du British Museum, qu'il ne mentionne point, m'ont fourni de nombreuses variantes qui pourront sans doute conduire à une édition un peu satisfaisante de ce texte souvent si corrompu et si obscur. A la Bodléienne, j'ai cru devoir recueillir aussi religieusement que l'on fait les variantes d'un *codex* les notes manuscrites dont un savant a enrichi l'édition de Bâle de 1561. En même temps la conversation d'un orientaliste m'apprenait l'existence d'un passage curieux sur Philadelphe, les Juifs et la version des Septante, dans l'ouvrage inédit « *Les traces des populations passées* » de Muhammad ben Ahmad al Biruni al Khuwârazmi abu Bihan (430 de l'hég.), dont le British Museum possède deux manuscrits. Le récit de Biruni se détache en quelque point de la légende d'Aristée. Quand je songe tantôt à ce qu'il dit des Juifs *forcés* de faire la version, tantôt à la population juive établie en Egypte et hellénisée antérieurement à Ptolémée Soter, tantôt au gouvernement des Lagides enchaînant la littérature, suspendant des cours, dirigeant du Musée l'enseignement sacré et profane, tantôt encore à la loi des mêmes effets produits par les mêmes causes et à l'article du concile de Tours, par exemple, qui enjoignit aux gens d'église d'écrire ou de prêcher en langue vulgaire pour être compris du peuple, je m'attache de plus en plus à l'opinion, qu'il reste encore quelque chose à dire et à trouver sur ce fait si remarquable de la traduction grecque de la Bible. J'espère pouvoir bientôt faire hommage à l'Académie

du résultat de mes recherches. Quant aux papyrus du musée de Londres que le docteur Wright a mis à ma disposition avec une extrême obligeance, parmi ceux que l'on y a reçus après la publication faite par Forshall, j'en ai trouvé et transcrit deux assez étendus, fort clairs, presque sans lacunes, sortis de Memphis et de la plume intarissable de ce pauvre reclus macédonien, Ptolémée, fils de Glaucias, plus heureux mille fois comme homme de lettres que les souverains auxquels il adressait ses requêtes et ses circonlocutions flatteuses! Comme ils paraissent ajouter quelques faits nouveaux à l'histoire du Sérapéum de Memphis, je m'empresse de les mettre sous les yeux de l'Académie.

Le premier est un papyrus rapporté par Anastasi en septembre 1839; il porte le n° 44 dans le catalogue du musée britannique; il se compose de 34 lignes environ. En voici la traduction: « A Denys, des amis et stratége, de la part de Ptolémée, fils de Glaucias, Macédonien, depuis douze ans l'un de ceux qui sont en réclusion dans le grand Sérapéum à Memphis. Lésé non peu, et souvent mis en danger de mort par les nettoyeurs du temple dont les noms sont ci-bas, j'ai recours à toi pensant que c'est la meilleure manière d'obtenir justice. L'an 21, le 8 de Phaophi, s'avançant vers l'astartiéum du temple, où je me trouve avoir été en réclusion pendant les susdites années, les uns ayant en main des pierres, d'autres même des verges, ils ont essayé d'y entrer de force, afin de dépouiller en passant le temple et moi, parce que je suis Grec, comme des gens qui préméditent l'assassinat. Les ayant devancés à la porte du temple que je fermai et leur enjoignant de toute ma voix de s'éloigner tranquillement, ils ne voulurent point malgré cela se retirer. Mais Diphilos, l'un des thérapeutes détenus sous Sarapis, s'indignant pour ce qu'ils commettaient continuellement dans un tel temple, ils le renversèrent et le dépouillèrent, sans aucune mesure, l'outrageant et le battant au point que tout le monde a pu voir cette violence illégale. Ce sont les mêmes gens qui ont commis des faits semblables contre moi l'an 19 au mois de Phaophi. Je

t'ai adressé une requête à la même occasion : mais celui auquel fut renvoyée la requête n'ayant pas pu mettre la main sur eux (?) ils sont restés impunis et sont arrivés à une plus grande audace. C'est pourquoi je te prie, si tu le veux bien, d'ordonner qu'ils paraissent devant toi afin que, pour ces faits, ils soient traités avec la rigueur convenable — Bonheur ! — (ce sont) Mus, marchand d'habits, Psosnaus, porteur d'asilles — Imouthès, boulanger — Arembasnis, marchand de blés — Stotoetis, saccophore — Archebios (Cletès), invocateur..... et d'autres avec ceux-là dont j'ignore les noms. »

A.

Cette pièce est donc postérieure de deux ans au papyrus n° 36 de la collection publiée par l'Académie, qui contient une requête à Denys, écrite par Ptolémée, l'an 19 de Philométor, dans sa dixième année de réclusion, suivie d'une apostille favorable du stratége. C'est précisément la requête que mentionne la 24e ligne du nouveau papyrus. Elle nous fait connaître le nom d'un autre grec du Sérapéum Διφιλος accompagné d'une qualification nouvelle των παρακατεχομενων υπο του Σαραπιος θεραπευτων. Le mot παρακατεχομενων comparé à quelque autre passage de papyrus (n° 36 de la collection académique l. 10, ἐν ᾧ κατέχομαι ἱερῷ, dit le reclus Ptolémée), et suivi de θεραπευτων qui, si je ne me trompe ne se rencontre pas ailleurs dans ces documents, peut ajouter quelque renseignement à l'institution de la κατοχη. Ne faut-il pas rappeler ici ce que dit un passage de l'Onirocriticon d'Artémidore (II, p. 148, 26 éd. Hercher) sur les collections de songes médicaux de l'Egypte : πολλοὺς ὀνείρους ἀναγραψαμένων καὶ μάλιστα συνταγὰς καὶ θεραπείας τὰς ὑπὸ Σαράπιδος δοθείσας? et l'οἱ δὲ καὶ ἐν κατοχῇσι θεῶν πεπεδημένοι αἰεὶ etc., de Manéthon (I, 237 sqq.). Elle fournit une forme de salut (τυχη) différente de celle qu'on trouve ordinairement au bas des pétitions. — Mais elle est surtout intéressante pour la série de personnes dont elle désigne la qualité ; μυς ιματιοπωλης (cf. ἱματιοπώλου, pap. p. 36, l. 8) ; ψοσναυς ασιλλοφορος, nom égyptien nouveau et qualification qui se rencontre pour la

première fois dans les papyrus; on peut en rapprocher les données fournies par l'alexandrin Hésychius — ιμουθης αρτοκοπος, l'on trouve au papyrus 34 de la C. Ac., l. 12 et l. 26, deux personnes du Sérapéum portant ce nom; quant à l'état, il est mentionné fréquemment; — αρεμβασνις σιτοκαπηλος. Ce nom confirme, je crois, la conjecture de M. Brunet de Presle sur la date du 11e papyrus de la C. Acad. (plainte contre un certain Arembasnis) et sur la place à lui donner parmi les pièces du Sérapéum. Il faut ajouter σιτοκαπηλος au catalogue des professions diverses recueillies par M. Egger. C'était sans doute un marchand d'*olyre*, si l'on considère un passage d'Hérodote (2, 36) et le témoignage des Papyrus, que les jumelles du Sérapéum se nourrissaient de pains cyllestes, nom donné par les Egyptiens aux pains faits avec l'olyre. — Le renseignement le plus intéressant est certes la mention de Stotoetis (nom de forme nouvelle à ajouter aux στύθητις, στοτοήλειος) σακκοφορος. M. Brunet de Presle écrivait au sujet des μελανηφοροι ou porteurs d'habits noirs, consacrés à Isis et à Sérapis : « Les papyrus pourraient fournir les éléments d'une étude nouvelle sur ces communautés qui offriraient quelques rapprochements et surtout des contrastes avec les thérapeutes juifs et les moines chrétiens de l'Egypte. » Voici sous le règne de Philométor, en 161 avant Jésus-Christ, mentionnés pour la première fois comme religieux, dans le Sérapéum de Memphis, des *saccophoroi*, nom porté plus tard par une secte d'hérétiques dont parle saint Basile dans une lettre à Amphilochus (V. Thesaur. H. Steph. ad v.). Il faut, je crois, rapprocher de ce mot, le σακκος noté et évalué dans le 54e papyrus de la C. Acad. (l. 52) faisant partie des comptes de dépenses et de recettes du Sérapéum. — Quant aux mots Αρχηβιος Κλητης, que j'ai cru pouvoir déchiffrer au-dessus de l'avant-dernière ligne, ils sont à noter : car le même Αρχήβιος porte le titre de ἰατρός dans la précédente requête de Ptolémée, fils de Glaucias, antérieure à celle-ci de deux ans (pap. de la C. Ac. 36, l. 7.) et dans un des papyrus publiés par Forshall et appartenant aux pièces du Sérapéum il est question d'un ιατροκλητης. Ces deux mots tantôt réunis, tantôt séparés, pourront-ils fournir quelque détail à l'histoire de la médecine, et l'*invocation*

du dieu Sérapis, de la déesse Isis (v. Diod.) se rattache-t-elle à ces titres?

Le second papyrus a été aussi rapporté par M. Anastasi à la même époque; il porte le n° 44 dans le catalogue du musée Britannique; il se compose de 34 lignes. En voici, le sens :

« Au roi Ptolémée et à la reine Cléopâtre, sa sœur, Dieux Philométors, salut; Ptolémée, fils de Glaucias, macédonien, depuis treize ans l'un de ceux qui sont en réclusion dans le grand Sérapéum près Memphis. Comme je possédais une maison paternelle près le bourg Tochis, du nome Héracléopolite, elle a été pillée, et ce qu'elle renfermait, de la valeur de 20 talents de cuivre, emporté par mes voisins Hesperus et Atheus, son fils, et Polémon, son frère. Puis, non contents de ce qu'ils avaient commis, ils ont élevé des constructions autour de la cour attenant à la maison et du terrain nu qui en dépend, et en disposent comme de leur propriété, se fiant sur ce que je ne puis sortir du temple et aller sur les lieux pour leur demander compte. Puisque donc, grands roi et reine, je suis actuellement dans l'impossibilité de leur demander compte des objets enlevés, du moins quant aux constructions faites autour des terrains qui m'ont été laissés par mon père et à l'usage arbitraire qu'ils se permettent, je vous prie d'envoyer ma requête à Cydias, stratége du nome, afin qu'il fasse appeler devant lui les susdits et leur enjoigne de ne plus entrer de force dans les lieux sus-indiqués, de les rendre à ceux qui me représentent. Pour la violence commise, je te prie d'en faire justice avec la rigueur que méritent les méchants, afin que moi aussi je participe (aux bienfaits) de votre protection envers les biens (des sujets). Soyez heureux...

B.

Cette pièce correspond au papyrus 38 de la C. Acad., dont elle est une reproduction assez fidèle, jusqu'à la ligne 20. Elle est d'autant plus précieuse, que l'original du papyrus 38 n'a pu être retrouvé. Elle nous fait connaître le nom du bourg où était située la maison de Ptolémée ; elle fournit quelques variantes ;

détermine le numéraire dont se sert le fils de Glaucias pour évaluer ses meubles ; elle nomme Ἄτταιος celui que le papyrus 38 appelle Αὔλιος.

A partir de la 20e ligne, elle se détache complétement de la rédaction du papyrus publié. Peut-être la comparaison des deux textes pourra-t-elle fournir des données intéressantes pour l'administration publique et le droit privé. Enfin elle nous permet de remplacer par διαλαβειν μισοπονηρως les mots διαλαβεῖν λοιπ (όν) à la l. 28 du papyrus 38, correction d'autant plus acceptable que, dans la copie manuscrite de ce papyrus, telle que la conserve M. Brunet de Presle, et qu'il a eu la bonté de me faire voir, des points sont placés sous les lettres λοι pour indiquer que la leçon paraissait déjà douteuse.

Tels sont les deux papyrus et les résultats qu'ils promettent. Je sais bien qu'il faudrait les étudier avec autant de soin et de lenteur qu'ils ont été rédigés avec précipitation et négligence. Mais il me semble, après tout, plus modeste et plus utile de les soumettre sans retard aux savants. On voit déjà cependant ce que ce peu de lignes écrites par un homme obscur nous révèlent de nouveau pour l'histoire civile et religieuse des temps ptolémaïques, comme pour la langue grecque.

Un allemand demandait, il y a déjà plusieurs années, dans son histoire de la littérature grecque : « Quand fera-t-on un *Corpus papyrorum*? » Mais lorsque le premier éditeur de papyrus des Lagides vit encore, quand quelques-uns de ces documents ne s'exposent aux yeux de tous que 30 ans après leur acquisition, n'est-il pas prudent d'attendre bien des années encore ? Un jour viendra, certainement, où l'on pourra réunir enfin toutes ces feuilles légères et fanées si précieuses et étaler dans un vaste ensemble la longue série de ces témoignages vivants d'une histoire de trois siècles, l'histoire d'un pays merveilleux qui a accueilli et développé dans son sein les civilisations les plus vigoureuses, les institutions les plus caractéristiques, on pourrait dire la théorie et la pratique des plus grands peuples de l'Orient et de l'Europe. »

Sont offerts à l'Académie les ouvrages suivants :

1° Au nom de M. Rangabé, correspondant, et du comité des Antiquaires d'Athènes, la patère fidèlement représentée en chromolithographie, sur laquelle M. Rangabé a fait devant l'Académie une communication reproduite dans une feuille grand in-fol., qui accompagne le monument.

2° Avec une lettre de M. Arnaud, pasteur à Crest (Drôme), en date du 16 février, un exemplaire de sa *Version nouvelle du Nouveau Testament faite d'après le texte comparé des meilleures éditions critiques* (1858, 1 vol. in-8°), accompagné d'un manuscrit ayant pour titre : *Essai sur le caractère philologique de la langue originale du Nouveau Testament et les sources de sa connaissance*, travail sur lequel l'auteur appelle l'attention de l'Académie. — Il est reconnu, conformément aux usages de l'Académie, qu'à défaut d'un concours, la seule manière pour l'Académie de se former une opinion sur ce travail est de l'admettre à être lu dans ses séances si le bureau juge à propos d'autoriser cette lecture. — M. le Vice-Président veut bien se charger d'en donner d'abord son avis. — M. le pasteur Arnaud sera informé de cette décision.

3° M. le Secrétaire perpétuel lit une note par laquelle M. Garcin de Tassy offre, de la part de M. l'abbé Grandvaux, directeur au séminaire de Saint-Sulpice les *Etudes bibliques* de M. l'abbé Le Hir, de son vivant professeur d'écriture sainte et d'hébreu au susdit séminaire (1869, 2 vol. in-8°). « Ce précieux recueil des travaux imprimés ou manuscrits d'un savant aussi distingué que modeste sur les sujets les plus divers se rapportant à la littérature sacrée, à l'histoire du christianisme et même à l'épigraphie phénicienne, sans parler des langues américaines, est accompagné d'une introduction pleine d'intérêt et de sommaires par M. l'abbé Grandvaux. »

4° *Origines royennes de l'Institut des Filles de la croix d'après des documents inédits*, par l'abbé J. Corblet (Paris, Amiens, 1869, in-8°).

5° Une suite considérable de collections et d'ouvrages divers adressés par l'Académie de Pest et comprenant : I. *Monumenta Hungariæ historica* (Scriptores) t. VIII (Pest 1867), t. X (Ib. 1865), t. XIII (Ib. 1867), t. XVI (Ib. 1866), t. XVII (Ib. 1866), t. XVIII (Ib. 1866), in-8°. — II. *Comptes-rendus de l'Académie Magyare* : *Section de philologie et des belles-lettres*, t. III, fascic. 1 et 2 (Pest 1863-65) in-8°; t. V, fascic. 1-3 (Ib. 1865-7). — III. *Nyelvtudomanyii Közteményck.* Communications

linguistiques publiées par l'Académie des sciences de Hongrie (section de linguistique), rédigées par Paul Hunfalvi, t. II (fascic. 1-3), ibid. 1863-64 : t. V (fascic. 1-3), ibid. 1866 ; t. VI (fascic. 1-3) ibid. 1867-68. — IV. — *Statiskai es Nemzetgazdasagi Kozlemények* etc. *Publication statistique et économique pour servir à la connaissance de la situation de la patrie*, etc., faite sous la direction de J. Hunfalvi : 1er vol. (en 2 fascic.), Pest, 1865 ; 2e vol. (en 2 fascic.) ibid. 1866 ; 3e vol. (en 2 fascic.) ibid. 1867 ; 4e vol. (en 2 fascic.) ib. 1867-68. — V. Mauri Czinar, O. S. B. *Index alphabeticus Codicis diplom. Hungariæ G. Fejeri*, Pest, 1866 : in-8°. — VI. *Corpus grammaticorum linguæ Hungaricæ veterum* Jussu Acad. scientiarum Hungaricæ collegit, recensuit, edidit Fr. Toldy (Pesthini, 1866 ; in-8°). — VII. *A Magyar Tudományos Akademia Ertesitöje*. Publication périodique de l'Académie des sciences de Hongrie : 1re année (1867), 17 cahiers ; 2e année (1868) cah. 1-12 in-8°. — VIII. *Budapesti Szemle* (*La revue de Pest*) : 1er vol. (1865) n° 4 ; 2e vol. (1865) formant les nos 5-7 ; 3e vol. (1865) formant les nos 8-10 ; 4e vol. (1866) formant les nos 11-13 ; 5e vol. (1866) formant les nos 14-17 ; 6e vol. (1866) formant les nos 18-20 ; 7e vol. (1867) en 4 cahiers ; 8e vol. (1867) en 3 cahiers ; 9e vol. (1867) en 3 cahiers ; 10e vol. (1868) 1er cahier. — IX. *Magyar Tudom. Akademiai Almanach* : Années 1866, 1867, 1868 (en 2 cahiers. — X. *Archaeologiai Közlemények* : *Publication archéologique pour la propagation de la connaissance des monuments de la patrie*, par l'Acad. des sciences de Hongrie. T. V. (fasc. 1 et 2. Pest, 1865) ; t. VI (fasc. 1 et 2 ibid. 1866 : t. VII (fasc. 1). ib. 1867. — *Annales ou Mémoires de l'Académie des sciences de Hongrie*, t. XI livr. 1-8 (Pest, 1864-67) : t. XII (1re livr., ibid, 1864) in-4°.

M. le Comte Carlo Leoni, par une lettre, composée surtout d'articles de journaux, annonce l'envoi prochain de ses œuvres, épigraphiques et autres.

MOIS DE MARS.

Séance du vendredi 5.

PRÉSIDENCE DE M. REGNIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il est donné lecture de la correspondance officielle.

M. le Ministre de l'Instruction publique, par un message en date du 27 février, adresse à l'Académie le *Mémoire* de M. Vidal Lablache, membre (de 2e année) de l'Ecole française d'Athènes, *sur le rhéteur Hérode Atticus*, en la priant de l'examiner dans les formes établies.

M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL expose que, sur la demande de MM. DE WAILLY et DELISLE, éditeurs du Recueil des historiens de la France, la Commission des travaux littéraires, après en avoir délibéré, estime qu'il y a utilité, pour la suite du recueil, à ce que M. HUILLARD-BRÉHOLLES, récemment élu membre de l'Académie, et dont la compétence est si bien établie par ses précédents travaux, soit adjoint à la Commission. — Cette proposition étant appuyée, on procède au scrutin; M. HUILLARD-BRÉHOLLES, ayant obtenu 27 voix, c'est-à-dire l'unanimité des suffrages, est en conséquence nommé membre de la Commission chargée de la continuation du recueil des historiens de la France.

M. MILLER lit, en communication, une notice *Sur des fragments inédits de Théodore le Lecteur et de Jean d'Egée,* découverts par lui au Mont Athos.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1° Au nom de M. MILLER, le tirage à part du *Fragment inédit d'Appien*, commenté par lui dans une communication récente à l'Académie et publié dans la *Revue archéologique*.

2° M. le PRÉSIDENT fait hommage à l'Académie, au nom des auteurs, du 2e fascicule du tome I des *Mémoires de la société de linguistique de Paris* (1869, in-8°) et signale la variété et l'intérêt solide des morceaux dont se compose ce fascicule qui lui paraît répondre de tout point à l'objet d'une publication comme celle dont il s'agit.

3° M. EGGER, au nom de l'auteur, fait hommage d'une 7e *Etude sur les antiquités juridiques d'Athènes* par M. Caillemer, professeur à la faculté de droit de Grenoble, étude traitant de la *Prescription à Athènes* (1869, br. in-8°).

M. Lenormant lit, en communication, une *Etude sur les documents assyriens relatifs à l'Arabie*.

Séance du vendredi 12.

PRÉSIDENCE DE M. REGNIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il est donné lecture de la correspondance officielle.

Par une lettre adressée à M. le Président, en date du 8 mars, MM. les Secrétaires perpétuels de l'Académie des sciences le prient d'inviter l'Académie à désigner le lecteur qui la représentera dans la séance générale trimestrielle du mercredi 7 avril prochain.

M. le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le tome XXII, 2ᵉ partie, des *Notices et extraits des manuscrits* renfermant les *Extraits de divers manuscrits latins pour servir à l'histoire des doctrines grammaticales au moyen-âge*, par M. Charles Thurot, maître de conférences à l'Ecole normale (1 vol. in-4° de 592 pages). « Ce grand travail, est-il dit, comble avec autant de jugement que de savoir une lacune regrettable dans l'histoire de la science grammaticale depuis Charlemagne jusqu'à la renaissance, et il ne sera pas recommencé. On peut dire qu'il fait désormais partie intégrante de l'histoire générale de la science et de celle de la langue latine pendant le moyen-âge. D'une part, il y a, dans le cours de cette longue période, parité entre les destinées de la grammaire et celles de la philosophie et de la théologie, les méthodes d'étude et d'enseignement ayant été les mêmes pour toutes les sciences cultivées alors, et ces sciences, avec le même caractère général, ayant traversé les mêmes vicissitudes; d'autre part le latin, en tant que langue de la société ecclésiastique, était pour elle une sorte de langue vivante, réglée par un usage distinct de l'usage antique, et les grammairiens d'alors, étudiés par M. Thurot avec tant de labeur, avaient une conscience complète de cette différence qu'ils constatent à la fois dans l'orthographe, les formes des mots, la syntaxe, l'accentuation et la versification. Tous ces faits qu'il est si important de connaître pour comprendre à fond et pour éditer les textes du moyen-âge, l'auteur les a relevés, mis en lumière et à tous égards a bien mérité de ces études et de ceux qui s'y consacrent. »

M. de Vogüé communique une *Note sur les noms divins mentionnés dans les inscriptions nabatéennes du Haouran*, inscriptions dont les textes seront prochainement publiées par lui dans le recueil intitulé : *Syrie centrale, Inscriptions sémitiques.*

1° Qaciou קציו. Le nom de cette divinité, caractérisée par l'épithète אלה *Deus*, se rencontre dans deux inscriptions, l'une de Siah, l'autre de Bosra. Il est en outre porté, comme nom propre, par un grand nombre de personnages mentionnés soit dans les inscriptions nabatéennes, soit dans les inscriptions grecques.

« Je pense, ajoute M. de Vogüé, que Qaçiou est le dieu que les Grecs ont nommé Ζεὺς Κάσιος, et les Romains « Jupiter Casius ». La transcription du ק en K et en C est conforme aux règles que nous avons établies, et les témoignages classiques placent en Syrie le culte de Casius. A Séleucie de Piérie, il était spécialement adoré sous la forme d'une pierre conique. Ce fait nous est révélé par les monnaies frappées dans cette ville sous l'empire romain ; je citerai par exemple les bronzes de Trajan dont Mionnet (*Séleucide et Piérie*, nos 891 et suiv.) décrit ainsi le revers : ΣΕΛΕΥΚΕΩΝ ΠΙΕΡΙΑΣ. — Cône dans un temple tétrastyle, au-dessus duquel est un aigle éployé ; sous le temple, ΖΕΥΣ ΚΑΣΙΟΣ.

» On sait la place que le culte de la pierre tenait dans la Mythologie sémitique ; il se lie avec le culte des dieux ignés et solaires, dont la pierre tombée du ciel, l'aérolithe, est une émanation, et dont le caillou qui renferme l'étincelle est le symbole. La *Kaaba* de la Mecque est un aérolithe, les *Bétyles* de Sanchoniathon aussi; le *Melqarth-Retsep* (1) de Tyr était une pierre brillante, et les *pierres dites divines*, « lapides qui divi dicuntur, » que l'on adorait à Laodicée de Syrie (Lamprid., *Heliogab.*, VII), avaient sans doute aussi une origine sidérale. Il en était de même, je pense, du célèbre dieu d'Emèse, Elagabal, grande pierre de couleur noire et de forme conoïde (Hérodien, V, iii, 10; Pline, XXXVI, 8). Cette forme elle-même ajoutait encore aux propriétés de l'aérolithe ; on connaît les idées et

(1) Voy. mes *Mélanges d'archéolog. orient.*, p. 81.

les symboles attachés à la forme conique. Le culte de la pierre, et de la pierre conique, se relie à celui de la montagne isolée, du lieu haut considéré d'abord comme le séjour de la divinité, puis comme identique à la divinité elle-même. Sans sortir de Syrie, nous avons les montagnes divinisées l'Hermon, le Carmel, le Liban, et enfin le Casius (Sanchoniathon. Orelli, p. 16), qui n'est autre que notre Qaçiou. Deux montagnes portaient ce nom : l'une, dont la masse conique et la cime élégante dominent tout le pays qui entoure Séleucie et Antioche ; l'autre, monticule sablonneux qui sert de limite à la Syrie du côté de l'Egypte (Hérodote, III, 5) ; là se voyait le tombeau de Pompée, près d'un temple de Jupiter Casius (Plin., V, 14 ; Strab., XVI, II, 33). Le caractère commun à ces deux montagnes est d'avoir un sommet aigu.

» Je conclus de ces divers rapprochements que Qaçiou était adoré sous la forme d'une pierre conoïde. Quant à l'étymologie du nom, elle n'est pas très-simple ; les dérivés de la racine קצה ou קצץ, *couper*, ont presque tous un sens qui implique l'idée d'*extrémité*, de *fin*, de *limite* ; le rapport entre cette idée et la forme aiguë de la montagne divinisée est assez naturel, et il se peut que קצי signifie simplement « montagne ». A l'appui de cette conjecture, je rappellerai que le mot גבל, qui en arabe signifie « montagne », a en hébreu ces mêmes acceptions de *fin*, *extrémité*, *limite* ; que, de plus, ce mot donne son nom au célèbre dieu d'Emèse, Elagabal, ou plutôt *Gabal*, car le nom grec a été formé par la fusion en un seul des deux mots אלה גבל, *Deus Gabal* (1), par lesquels les habitants d'Emèse désignaient ou invoquaient leur divinité ; formule analogue à la formule אלה קצי, qu'une

(1) « Les variantes d'orthographe, Alagabalus, Elagabalus, Elaeogabalus, rentrent dans cette étymologie ; je ne parle pas de la forme Héliogabalus, qui est un jeu de mots fondé sur une assonance, à moins qu'il ne dérive d'une forme Ἥλιος Γάβαλος, analogue à Ζεὺς Κάσιος, auquel cas elle donnerait raison à notre interprétation. Les médailles romaines citées ci-dessus portent la légende : SACERD. DEI SOLIS ELAGAB. — SANCT. DEO SOLI ELAGABAL, dans laquelle *Elagabal* et *Deus Sol* semblent être des termes identiques. »

inscription nous montre usitée à Bosra. Je pense donc que Qaçiou et Gabal étaient deux divinités de même nature; nature complexe comme celle de toutes les divinités solaires de l'Orient, et qui faisait dire à Lampride (*Heliog.*, XVII) : « Solem alii, alii Jovem dicunt, » mais représentée par un même symbole, la montagne, et son diminutif, la pierre conique. Les médailles ne nous laissent aucun doute à cet égard. Sur les monnaies de l'empereur Elagabale (Cohen, t. III, *Elagab.*, nos 116-119, 126-129, 155), le dieu *Elagabal* est représenté sous la forme d'un cône, semblable à celui qui figure *Casius* sur les monnaies de Séleucie; la seule différence qui existe entre ces deux représentations est la présence, sur le cône d'Elagabal, d'un aigle aux ailes éployées. Cette différence, au fond, n'en est pas une, car ce même aigle, symbole solaire, accompagne le cône de Casius; seulement, au lieu d'être placé sur la pierre même, il plane au-dessus du temple tétrastyle qui figure la demeure de la divinité. Le cône d'Elagabal n'est pas placé sous un temple; il est porté sur un char traîné par quatre chevaux, et orné à ses angles de petits parasols; cette scène a pour but d'identifier le dieu d'Emèse avec le soleil, en remplaçant, dans le quadrige traditionnel, la figure de l'Apollon gréco-romain par celle du symbole asiatique.

» Nous verrons plus loin que Dusarès, dieu national arabe, adoré dans ces mêmes régions de Bosra et de Pétra, était aussi un dieu-montagne.

» M. Lévy (*Zeitschr. d. morg. Ges.*, XVIII, 631) a identifié notre dieu Qaçiou avec la divinité iduméenne dont le nom est transcrit par Josèphe (A. J., XV, 7, 9), Κοζέ. En tenant compte de l'altération subie par le mot קציו en passant d'abord dans le grec de Josèphe, puis par les mains des copistes, on reconnaîtra la justesse de ce rapprochement, qui ne contredit pas l'identification que nous avons proposée avec Κάσιος.

» Parmi les divinités adorées par les Arabes avant l'islamisme, on en trouve une du nom de *Qaïs*, قيس (Osiander, *Zeitschr. d. morg. Ges.*, VII, 500), connue surtout par le nom

propre *Amroul-qaïs*. Il est probable que c'est le même dieu que Qaçiou.

» 2° Allath, Elath ou Ilath אלת. Le nom de cette divinité se rencontre dans trois inscriptions de Hebrân et de Salkhat: on le trouve en outre en composition dans plusieurs noms propres.

» Le texte le plus formel est une dédicace provenant de Salkhat dans laquelle un monument est dit consacré par une série de personnages לאלת אלהתהם, *à Allath leur déesse.*

» Le second de ces mots est très-intéressant; en l'isolant du suffixe הם—, il reste אלהת, féminin très-régulièrement dérivé de אלה, *dieu*, et signifiant par conséquent *déesse*. Ce mot est nouveau; il ne s'est pas rencontré jusqu'à présent dans les textes araméens, mais cette omission doit être attribuée à l'origine presque exclusivement juive ou chrétienne des écrits araméens parvenus jusqu'à nous; le mot devait nécessairement exister dans la langue de la population païenne. La notion de déesse et le culte des divinités féminines tenaient une trop grande place dans les religions des nations sémitiques autres que la nation juive, pour qu'un mot spécial n'ait pas désigné l'ensemble de ces personnifications divines. Quoique le contraire ait été affirmé, nous pensons être dans le vrai, et nous appuyons notre opinion sur des faits positifs tirés des textes originaux. Pour les Phéniciens, nous avons le premier vers punique du *Pœnulus* de Plaute :

Yth Alonim valonuth sicorathi si macom sith.
Deos Deasque veneror qui hanc urbem colunt.
אית אלנם ואלנת זכרת ש מקם זת

qui nous donne le pluriel אלנת ; ce mot ne s'est pas encore rencontré dans les inscriptions, mais le masculin correspondant, אלנם, existe dans l'épitaphe d'Eshmunazar. Pour l'Arabie antéislamique, nous avons le mot אלהת, *déesse*, associé au mot אלה, *dieu*, dans les inscriptions himyarites (Osiander, *Zeitsch. d. m. G.*, XIX, 164 et suiv.; inscr. n° 29, l. 5 et 6). Enfin, la présente inscription complète la démonstration en nous montrant le même mot dans un texte araméen.

» Dans ce mot אלהת, le ה est radical, ce qui le distingue ab-

solument du mot précédent, אלה; l'un est un terme générique qui désigne la qualité de déesse; l'autre est une expression spéciale, un nom propre, *Allath*, qui désigne une divinité particulière. La même distinction existe entre les expressions masculines אלה et אל; l'une qui signifie *dieu* en général, l'autre qui désigne le dieu *El* ou *Il*.

» Je sais bien que chez les Juifs, où ce mot אל était très-employé il était loin d'avoir un sens aussi précis; il était presque synonyme de אלוה, l'équivalent de l'araméen אלה; tout en désignant le Dieu par excellence, Jéhovah, il pouvait se prendre dans une acception générale, puisque l'on disait אל אלים, *Deus deorum*, et אל אחר, *Deus alius*, c'est-à-dire « le dieu étranger, le faux dieu ». Mais ce qui est vrai des Juifs ne l'est pas nécessairement des peuples voisins; en matière de religion surtout, l'exception ne doit pas nous surprendre; toute l'histoire des Juifs n'est qu'exception. Des expressions qui dans la langue hébraïque n'ont jamais perdu leur signification générale, chez les peuples voisins, au contraire, se sont spécialisées au point de ne plus désigner que des divinités d'un culte restreint et d'un caractère exclusivement national; ainsi les mots בעל, מלך, אדון, sont devenus chez les Phéniciens, les Syriens, les Ammonites, les noms des dieux particuliers Bel, Moloch, Adonis... Il en est de même pour אל; chez les Phéniciens et les Syriens, au dire de Sanchoniathon et de Damascius, Ἢλ ou Ἦλος était une divinité spéciale offrant une certaine analogie avec le Kronos des Grecs; chez les Assyriens, Ilou était le nom d'une divinité suprême d'une nature un peu vague, comme Kronos, susceptible pourtant d'une forme déterminée. Enfin, les Araméens ont adopté le culte d'un même dieu אל; nous en avons la preuve dans les mots composés avec son nom, concurremment avec le nom d'une foule d'autres divinités d'un caractère évidemment païen; les inscriptions de Palmyre nous en ont fourni plusieurs exemples, et, en remontant plus haut dans l'histoire de la Syrie, nous rencontrons au neuvième siècle avant notre ère des rois contemporains s'appelant *Hazaël* et *Ben-Hadad* (III Reg., 29,

20); *El* se trouve là sur le même rang que *Hadad*, le dieu araméen par excellence, non moins national que *Rimmon*.

» Je citerai encore, à l'appui de mon opinion, les nombreuses pierres gravées que j'ai publiées (1), œuvres de Phéniciens ou d'Araméens, et sur lesquelles le nom d'El apparaît sans qu'il soit possible de lui attribuer une valeur différente de celle qu'il convient de reconnaître à Baal, à Hadad ou à toute autre divinité spéciale.

» Dans les régions qui nous occupent en ce moment, et à l'époque à laquelle appartiennent nos inscriptions, la notion du dieu El n'était pas moins répandue, et les noms composés à l'aide du sien sont très-nombreux; un texte nabatéen nous a donné *Wahabel* (*Donum El*) והבאל; les inscriptions grecques sont remplies de noms tels que Ἄννηλος, Οὐάβηλος, Ῥάβηλος, Νατάμελος, Ἐσμάηλος, Τάννηλος. D'après ce que nous venons de dire, il n'est pas nécessaire, pour expliquer l'origine de ces noms, de supposer une influence spéciale des Hébreux sur ces contrées. Tout au plus cette intervention peut-elle être admise dans les provinces centrales et méridionales de l'Arabie, dans lesquelles, ainsi que le remarque M. Wetzstein (*Ausgewæhlte Inschr.*, p. 361), le nom divin *El* ou *Il* conserve toujours le caractère d'une importation étrangère. Mais dans le Haouran et autour de Bosra, pays soumis à l'action directe de l'aramaïsme, El avait droit de cité et sa présence dans l'onomastique locale est un fait tout naturel. Encore moins faut-il songer à l'expliquer, comme l'a voulu M. Renan (*Bulletin archéologique de l'Athenæum*, 1856, p. 68), par un monothéisme instinctif propre aux populations arabes qui avaient envahi le pays: les mêmes inscriptions qui renferment ces noms terminés par *El* contiennent des dédicaces, des offrandes, des prières adressées non-seulement à tous les dieux de l'Olympe, mais à une foule de divinités locales, inconnues ailleurs, dont le culte a évidemment pris naissance sur cette prétendue terre classique du monothéisme et de l'absolu. C'est ainsi qu'à côté de Jupiter, d'Apollon, de Minerve, de la For-

(1) *Mélanges d'Archéol. orient.*, pp. 112-123.

tune, des Nymphes, etc., nous trouvons Dusarès, Théandrios ou Théandritès, Aumou, Azizos, Ethaos, Ouasséath, Aichalas, Qaçiou, Baalsamin, désignés nominativement comme dieux, et même comme dieux *de la patrie*. Quelques-uns de ces noms, par leur forme même, trahissent leur origine essentiellement *arabe*. Tels sont Ouasséath et Aikalas. Le premier mot est l'arabe وسعة; il signifie *large*, *étendu*; la racine qui lui a donné naissance n'existe pas en araméen, et en hébreu elle a la forme ישע. Le second mot vient de la racine quadrilittère هَيْكَلَ, *être grand*, *élevé*, qui, dans les dialectes autres que l'arabe, n'a laissé de traces que dans le mot היכל *palais*, *temple*. Ces dieux arabes sont des attributs divinisés, « le grand », « l'immense », « le fort », le très-haut », etc. A cette liste, on pourrait en ajouter une bien plus longue de noms divins extraits des noms propres nabatéens, et qui achèverait de démontrer que toute trace de monothéisme avait disparu de chez les Arabes; ils n'avaient du moins conservé de la croyance primitive que cette notion vague qui se retrouve à des degrés divers au fond de toutes les religions polythéistes, aussi bien à Rome et à Athènes qu'en Egypte et en Syrie.

» El était donc devenu un dieu comme les autres, d'une nature plus générale et surtout d'un culte plus répandu que ceux dont les noms précèdent, ayant néanmoins son individualité. Mais tout dieu sémitique se dédouble, j'ai essayé de le démontrer ailleurs; l'imagination de ses adorateurs le conçoit sous la forme d'une dualité, dont il compose à vrai dire les deux éléments à l'aide de ses deux énergies personnifiées: l'énergie active ou mâle, l'énergie passive ou femelle; en d'autres termes, chaque dieu mâle a pour compagne une déesse qui n'est autre qu'une forme féminine de lui-même. Le type le plus connu de ce couple est celui de Baal et Baaltbis; le rapport mythologique de ces deux êtres est le même que le rapport grammatical de leurs deux noms, le nom du dernier étant obtenu en donnant au premier une forme féminine par l'addition de la terminaison féminine; de בעל est venu בעלת; seulement, le temps et les habitudes du vulgaire ont peu à peu oblitéré la notion primitive, le lien qui rattachait la dualité à l'unité s'est affaibli, et, dans la pratique,

le culte de la déesse, être distinct, s'est établi avec tous ses développements mythologiques et astronomiques, avec toutes ses séductions sensuelles. Le dieu El a subi les mêmes transformations; la même opération de l'esprit oriental, appliquée à sa personne et à son nom, a produit la déesse *Elath*, *Ilath* ou *Allath*, et le mot אלת, forme féminine de אל.

» Devenue un être distinct, comme les autres déesses sémitiques de la Syrie, Astarté, Mylitta, Anath ou Dercéto, Allath a eu ses autels spéciaux et ses adorateurs attitrés. Nos inscriptions nous montrent qu'elle avait à Salkhat ou dans les environs un temple et un collége de prêtres; de plus, sa présence dans la composition des noms propres et surtout du nom caractéristique « Wahballath » prouve la place qu'elle occupait dans l'esprit des peuples (1). Son culte s'est répandu dans toute la péninsule arabique; il résulte des passages d'Hérodote et des auteurs arabes cités par Osiander et M. Caussin de Perceval qu'il existait au cinquième siècle avant notre ère et ne fut détruit que par Mahomet. Son siége principal était la ville de Taïf; le simu-

(1) L'usage de ces noms s'est perpétué jusque pendant la période chrétienne; on trouve (*Corpus Inscr. Gr.*, 4643 *b*) une chrétienne du nom de Ἀμαθάλτη, c'est-à-dire אם־אלת, *cultrix Allath*; M. Wetzstein (*op. cit.*, p. 341) s'est donné beaucoup de peine pour expliquer ce nom par une erreur de transcription, se refusant à admettre qu'il pût être porté par une chrétienne, et pensant d'ailleurs que l'existence du culte d'Allath dans ces régions n'était prouvée par aucun monument. Les monuments de ce culte ont été trouvés depuis les voyages du savant docteur: ce sont nos inscriptions. Quant au fait même d'un chrétien ayant un nom propre qui rappelle l'adoration des dieux du paganisme, il n'a rien d'extraordinaire et se rencontre partout. Dans ces mêmes régions, nous avons des chrétiens s'appelant *Dousarios*, *Theandrios* (Waddington, nos 1916, 1965), dans le monde gréco-romain, les exemples analogues sont innombrables; l'Eglise n'honore-t-elle pas des saints du nom de Saturninus, Apollinarius, Dionysius? Les noms propres avaient perdu toute signification intrinsèque. On les portait, comme nous les portons aujourd'hui, sans se demander comment ils avaient été formés dans l'origine.

lacre de la déesse était une pierre blanche carrée; souvent aussi elle était adorée sous la figure d'un arbre, comme 'Ouzza, cette autre forme de la déesse arabe. Semblable à toutes les divinités de cet ordre, elle avait un caractère sidéral et spécialement lunaire ; cela résulte pour nous, non-seulement de l'analogie, mais du témoignage formel d'Hérodote (III, 8), qui identifie la déesse qu'il appelle 'Αλιλάτ avec l'Uranie des Grecs.

» L'orthographe usitée dans le Coran et ses commentateurs est اللات ; Osiander (*op. cit.*, p. 482) cite les diverses étymologies qui ont été données de ce mot, et s'arrête à celle qui le considère comme une contraction de الاهة ال, « la déesse », contraction analogue à celle qui a produit le nom *Allah* الله pour اله ال, « le Dieu ». Nos inscriptions, en nous apprenant que la forme primitive du nom de la déesse en question est אלת ou الت, nous donnent la véritable étymologie du nom moderne, formé du nom primitif précédé de l'article الت ال, et contracté en اللات. A l'époque d'Hérodote, la contraction n'avait pas encore été effectuée par l'usage, et l'on disait 'Αλιλάτ ; ce témoignage nous apprend en outre que les Arabes disaient *Ilath*, prononciation conforme à l'analogie, car ils prononçaient *Il* le nom du dieu אל (*Ismaïl*, *Scharahil*, *Djibril*), comme ils disent *Ilah*, pour « dieu » et *Ilahat* pour « déesse ».

» La contraction d'ailleurs date de loin, et est certainement antérieure à l'ère chrétienne ; nous en avons la preuve dans les noms palmyréniens Οὐαϐ-άλλαθ-ος, et Σαλμ-άλλαθ-ος, et plus encore dans l'orthographe araméenne de ces mêmes noms, והבלת, שלמלת, qui élide la première lettre du nom de la déesse et supprime complétement l'article arabe conservé dans la prononciation *Al-lath*. M. Renan, dans un travail écrit avant que l'on eût connaissance de l'orthographe palmyrénienne (*Athenæum Franç.*, 1856, p. 70), supposait ces noms formés avec le nom divin monothéiste arabe *Allah*, الله, et considérait le θ des transcriptions grecques comme un durcissement du *h* final, comme un soutien de la terminaison. Je ne saurais souscrire à cette opinion, tout en reconnaissant dans certains cas la justesse de la seconde remarque. Ainsi il est certain que dans les noms palmyréniens et na-

batéens tels que בילכת, עבישת, גבילת, אדינת et d'autres du même genre cités dans le cours du présent livre, noms qui sont des diminutifs de forme arabe, le ה final est l'équivalent du ة final arabe, et les Grecs, en transcrivant ces noms Ὀδαίναθος, Ὀδαινάθη, Μαλείχαθος, Ὀδαίσατος, etc., n'ont fait que suivre l'orthographe locale. Mais dans והבלת, שלבילת, עבדלת, noms formés d'un nom divin et d'un radical verbal, le ת final appartient au nom même de la divinité et désigne אלת ; la preuve, c'est qu'à côté de ces noms propres on trouve les noms correspondants formés avec le nom du dieu אל et contractés de la même manière ; ainsi זבדלא, que le grec transcrit Ζαβδίλας et Ζαβδέλας, est évidemment זבד־אל (*Donum El* ou *Il*), avec une terminaison emphatique propre au dialecte araméen parlé à Palmyre ; c'est l'équivalent de והבלת=והב־אלה (*Donum Allath*). Il n'est pas question dans ces deux séries de noms du ה radical nécessaire à la formation du mot אלה ; quand ce mot paraît à Palmyre, c'est avec un sens général, comme dans אלהבל, Ἐλάβηλος (*Bel est Deus*), et jamais avec le sens spécial attaché au mot arabe الله.

» Si de Palmyre nous passons dans le Haouran et la Batanée, nous trouvons encore les divinités אל et אלת distinctes entre elles et distinctes des qualifications générales אלה et אלהת ; cette double notion est parfaitement établie, et dans le culte public et dans la formation des noms ; nous l'avons prouvé par de nombreux exemples. Quant à l'Arabie proprement dite, je n'ai pas qualité pour en parler, et laisse aux arabisants spéciaux le soin de décider si, en effet, le mot الله se trouve, avant l'islamisme, usité pour la composition des noms propres, avec la signification qu'il a reçue depuis Mahomet. Pour ma part, je crois que non, et le fait mentionné par M. Caussin de Perceval (*Hist. des Arabes*, II, 649), d'après le *Kitab-el-Aghani*, et contesté par M. Renan, me paraît à la fois significatif et dans la vérité des choses. Il y est dit que les Musulmans rigoristes du premier siècle, qui trouvaient dans leurs généalogies des noms comme *Theym-allât*, *Aus-monat*, etc., y substituaient les noms monothéistes *Theym-allah*, *Aus-allah*. Ces expurgations rétrospectives sont tout à fait conformes aux procédés ordinaires des réforma-

teurs fanatiques, et ne sauraient étonner de la part de ceux qui, soit pour augmenter leur part de butin, soit pour se faire affilier à une tribu, fabriquaient de fausses généalogies. M. de Slane, de qui je tiens la connaissance de cette pratique, très-fréquente dans les premiers siècles de l'islamisme, considère aussi le fait mentionné par le Kitab-el-Aghani comme conforme à la vérité.

» Mais tout en combattant sur ce point l'opinion émise par mon savant confrère, je reconnais la justesse des conclusions de son travail en ce qui concerne l'influence croissante des Arabes pendant les premiers siècles de notre ère, leurs migrations de plus en plus importantes, indices d'un travail d'expansion qui se faisait au sein des populations péninsulaires, prélude du grand mouvement qui devait les jeter à la suite de Mahomet ou de ses idées en dehors des limites de l'Arabie.

3° Dhousara דושרא : ce Dieu est celui que les auteurs grecs et latins nomment Δουσάρης, *Dusares*. Il était adoré dans toute l'Arabie, mais spécialement à Pétra, à Adraa et à Bosra, où des jeux avaient été institués en son honneur; le fait est attesté par les médailles impériales frappées dans cette ville avec la légende ACTIA DUSARIA, et la représentation d'un pressoir. On trouve en outre plusieurs sanctuaires du même dieu mentionnés dans les inscriptions grecques de la province environnante. (Waddington, *Inscr. Syr.*, n°s 1915, 2023, 2312.)

» Son nom nabatéen a été retrouvé par M. Lévy (*Zeitsch. d. morg. Ges.*, XIV, page 465) dans le nom propre sinaïtique עבד־דושרא, « serviteur de Dhousara », Δουσάριος; la lecture du savant docteur est confirmée par deux inscriptions, l'une provenant d'Omm-el-Djemâl, l'autre de Saïda. Les historiens arabes l'écrivent ذو الشرى, nom formé du substantif arabe de possession ذو, génitif ذى, *dominus*, et d'un nom de lieu, شرى en nabatéen שרא, que M. Lévy identifie avec la montagne de Schera, en Arabie, faisant de ce dieu une divinité-montagne comme le Liban, l'Hermon, le Casius, etc. Les noms de divinités arabes formés avec le mot *Dhou*, dans le sens de « seigneur », sont nombreux; les inscriptions himyarites fournissent Dhou-Harran, Dhou-Alam, Dhou-Samawi; les historiens: Dhoul-l-Caffayn,

Dhou-l-Khelaça. (Caussin de Perceval, *Hist. des Arabes*, III, 255, 292.)

» Cette opinion est confirmée par la forme du nom propre Abd-Dhi-s-Sara, porté, suivant Osiander (*Z. D. M. G.*, VII, 477), par les Arabes de la tribu des Daous (1), et grécisé en Ἀβδισσάρης, le génitif *Dhi* indique la coupure du mot *Dhou-sara*, et le sens littéral du nom est « serviteur du seigneur de Sara ».

» Elle est encore confirmée, en ce qui touche la nature montagneuse du dieu, par un passage d'Et. de Byzance, qui donne le nom même de Δουσαρή à une montagne, σκόπελος καὶ κορυφὴ ὑψηλοτάτη Ἀραβίας, nommée ainsi, dit-il, du nom du dieu ; il ajoute que les Nabatéens adorateurs de ce dieu se faisaient appeler Δουσαρηνοὶ ὡς Δαχαρηνοί. Σημαίνει δὲ τὸ Δαχαρηνοὶ ἀρσενικούς, dit-il ; et en effet, dans le dialecte araméen que les inscriptions nous montrent usité à Pétra, *mâles* se dit דכרין.

» Comme Qaçion, Gabal et les autres dieux-montagnes de ces mêmes pays, Dhousara était adoré sous la forme d'une pierre ; seulement la pierre n'était pas conoïde comme celles d'Emèse ou de Laodicée ; elle était rectangulaire, deux fois plus haute que large, et posée sur une base. Voici la description que Suidas nous a laissée de celle qui était adorée dans le temple de Pétra : Τὸ δὲ ἄγαλμα λίθος ἐστὶ μέλας, τετράγωνος, ἀτύπωτος, ὕψος ποδῶν τεσσάρων, εὖρος δύο· ἀνάκειται δὲ ἐπὶ βάσεως χρυσηλάτου· τούτῳ θύουσι, καὶ τὸ αἷμα τῶν ἱερείων προχέουσι, καὶ τοῦτό ἐστιν αὐτοῖς ἡ σπονδή· ὁ δὲ οἶκος ἅπας ἐστὶ πολύχρυσος, καὶ ἀναθήματα πολλά. Il me semble qu'il y a un rapport évident entre cette description et la forme du monument sur lequel l'inscription d'Omm-el-Djemâl est gravée, grande pierre de deux mètres environ de hauteur, trop élevée pour avoir pu servir d'autel, et d'ailleurs désignée sous ce nom vague de מסגדא. On pourrait la considérer comme un simulacre devant lequel on se prosternait, סגד, devant lequel on faisait les sacrifices et les libations de sang, en souvenir de la pierre divine du

(1) Fraction des Azdites domiciliés au S. de la Mecque, dans les montagnes qui séparent le Hidjaz du Yaman. (Caussin de Perceval, III, 254).

sanctuaire principal de Pétra, de sa forme mystique et du culte qui lui était rendu. Une pierre de Salkhat, dédiée à Allath, monument de même forme et portant le même nom que la grande pierre d'Omm-el-Djemâl, serait un symbole du même ordre, mais consacré à Allath ; nous avons vu plus haut que cette déesse, dans son sanctuaire principal de Taïf, était également adorée sous la figure d'une pierre rectangulaire. Cela étant, si nous nous reportons à l'inscription de Saïda, où il est question de la dédicace à Dhousara d'un objet nommé רבעתא, nous serons peut-être conduit à donner à ce mot le sens d'*objet carré*, en spécifiant que cet objet est le simulacre même du dieu, ou du moins un simulacre rappelant par sa forme les contours mystiques de l'idole principale.

« Les Grecs et les Romains ont identifié Dhousara avec Bacchus, ce qui confirme ce que nous avons dit plus haut du caractère solaire de ces dieux-montagnes. Suidas l'a rapproché du dieu Mars; mais cette assimilation, fondée sur un jeu de mots étymologique à la façon de Macrobe, Θευσάρης τουτέστι θεὸς Ἄρης, est sans aucune valeur. »

Cette lecture provoque une discussion à laquelle prennent part plusieurs membres et renouvelle jusqu'à un certain point l'importante controverse qui s'éleva, il y a quelques années, au sujet d'une communication de M. Renan.

M. Renan demande le premier la parole pour déterminer le principe générateur qui, suivant lui, présida au développement des cultes, soit araméens, soit arabes, que signalent les inscriptions commentées par M. de Vogüé. Les divinités, objets de ces cultes, multiples en apparence plus encore qu'en réalité, se formèrent par une espèce de synonymie, en constituant comme un monde mythologique à part, où le dédoublement successif d'un seul et même Dieu originaire finit par engendrer des personnes divines de plus en plus distinctes.

M. de Rougé, tout en admettant le principe générateur dont vient de parler M. Renan, pense qu'il y a lieu à des distinctions graves dans l'application qui peut en être faite chez tel ou tel

des peuples qu'on est habitué à confondre sous le nom commun de peuples *sémitiques*. Sous ce nom, en effet, on découvre aujourd'hui, dans le progrès de la science, des races essentiellement différentes et entre lesquelles s'est opéré un échange de dialectes qui a contribué à cette confusion. Il résulte de là que la question ethnographique peut seule éclairer de lumières sûres cette autre question si délicate de l'origine et du vrai caractère des cultes et des noms divins chez tel ou tel des peuples divers réunis sous la dénomination commune que l'usage a consacrée.

M. Renan, lui aussi, déclare qu'en Orient, comme en Occident, il est nécessaire de distinguer les familles qu'il appelle *linguistiques* des familles *mythologiques* et *historiques* de peuples, et dans la famille dite *sémitique*, surtout, il pense que cette distinction doit être faite.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1° Une nouvelle livraison (f. 43-48), en double exemplaire, du *Dictionnaire historique de toutes les communes du département de l'Eure* par MM. Charpillon et Caresme (1868, in-4°). — Renvoi à la Commission des antiquités de la France déjà saisie des précédentes.

2° De la part de M. Delisle, *Inventaire des manuscrits de l'abbaye de Saint-Victor conservés à la Bibliothèque impériale, n*os *14232 à 15175 du fonds latin* (Paris, 1869, in-8°. — Extr. de la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*.)

3° Au nom de M. Otto Jahn, correspondant à Bonn, un mémoire (en allemand) sur les dessins de monuments antiques contenus dans le *Codex Pighianus* (Stephan Vinand Pighius) aujourd'hui à la bibliothèque royale de Berlin (extr. des *Comptes rendus de la Société royale des sciences de Saxe*, 12 décembre 1868, in-8° avec 5 pl. lithogr.).

4° De la part de M. L. De Rosny, la 7e partie de l'enseignement élémentaire de son cours de japonais intitulé : *Thèmes gradués pour l'étude de la langue japonaise, avec un vocabulaire français-japonais* (Paris, 1869, in-8°).

5° *Journal asiatique* : nos de décembre 1868 et de janvier 1869.

6° *Le Cabinet historique* : 1er février 1869.

6° *Annales de la propagation de la foi* : mars 1869.

8° *L'Investigateur* : nov. et déc. 1868.

Séance du vendredi 19.

PRÉSIDENCE DE M. REGNIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il est donné lecture de la correspondance officielle.

Par un message, en date du 12 mars, M. le Ministre de l'Instruction publique informe l'Académie que, par divers arrêtés, il a attribué un exemplaire de la continuation du *Gallia christiana* aux bibliothèques d'Aix (Bouches-du-Rhône), des Bénédictins de Ligugé, près Poitiers, de Montpellier, d'Amiens, d'Epernay et de Tours.

Par un second message, du 15 courant, M. le Ministre adresse à l'Académie, pour lui être offert de la part du secrétaire d'Etat de S. M. Britannique pour les Indes, et par l'entremise de M. le Ministre des Affaires étrangères, un exemplaire de l'ouvrage récemment publié par M. Fergusson et intitulé : *Tree and serpent Worship or Illustrations of mythology and art in India in the first and fourth centuries after Christ, from the sculptures of the buddhist Topes at Sanchi and Amravati, with introductory Essays and descriptions of the plates*. Ces planches, d'une très-belle exécution, lithographiées, sont au nombre de 98 (London, India Museum, 1868, 1 vol. in-4°).

M. le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le premier exemplaire du tome I du *Recueil des historiens arméniens* faisant partie de la division orientale de la collection des *Historiens des Croisades*, publiée par l'Académie (Imprimerie impériale, 1869, 1 vol. in-folio). « L'éditeur de ce volume, M. Dulaurier, n'a rien négligé pour le rendre digne de son sujet. Une préface sur les documents employés, une introduction étendue sur le royaume de la petite Arménie et sur la Cilicie au temps des Croisades, des tableaux généalogiques et dynastiques en forment les prolégomènes. Viennent ensuite des documents historiques de tout genre depuis Mathieu d'Edesse, texte arménien et traduction française, un appendice contenant des compléments divers, et quatre chartes arméniennes en *fac-simile* héliographiques. Le

volume, de CXXXIV et 855 pages, se termine par quatre tables littéraire, historique, géographique, etc. »

Sont présentés, en outre, au nom des auteurs :

1° *Mémoire sur les particularités de la religion musulmane dans l'Inde, d'après les ouvrages hindoustanis*, par M. Garcin de Tassy (2e édition, 1869, in-8°).

2° *Mission archéologique de Macédoine*, etc., par M. Heuzey, etc., 7e et 8e livr., comprenant les feuilles 19-24, 5 planches et un plan double.

M. DE VOGÜÉ demande à compléter en quelques mots les renseignements qu'il a apportés à la séance précédente. Il n'a envisagé que d'un seul côté et au seul point de vue des inscriptions nabatéennes la question des religions sémitiques. Mais, puisqu'à propos de sa lecture une discussion a été ouverte sur le caractère général de ces religions, il croit devoir fournir tous les éléments nouveaux que lui ont donnés les monuments. Il désire maintenir la discussion sur le terrain des faits : les recherches mythologiques mettent nécessairement la pensée en face des grands problèmes religieux ; amenée à ce terme, elle est conduite à demander aux spéculations métaphysiques des solutions qu'elles seules peuvent donner. Ce côté de la question a déjà été abordé au sein de l'Académie dans une brillante et célèbre controverse. Il n'y a pas lieu d'y revenir. Les faits doivent tenir la première place quand il s'agit de déterminer la nature et le développement des croyances antiques. — M. DE VOGÜÉ reconnaît deux natures de faits correspondant à deux états de la pensée humaine : les uns de l'ordre matériel, témoignages fournis par les inscriptions et les monuments figurés : ils appartiennent à l'âge du polythéisme; les autres de l'ordre philologique, qui permettent de remonter au delà de l'histoire, et de surprendre pour ainsi dire les symboles en voie de formation. Les faits qu'il a apportés à la dernière séance, et ceux qu'il apporte aujourd'hui prouvent qu'aux époques historiques le culte professé par les peuples dits sémitiques, à l'exception des Hébreux, était un polythéisme nettement caractérisé. A ce sujet il passe en revue une liste des noms divins fournis par les inscriptions

de la Syrie, de la Phénicie, de la Nabatène : on y trouve des divinités solaires comme Baalsamin, Malakbel, Shemesh, Koresh, Kammou; des divinités lunaires, comme Jarhibol, Aglibol, Tanith; des déesses de la nature, comme Atergatis, Anath, Allath; des personnifications spéciales, comme Reshep, Reshepkhets, dieux de la foudre; Bel, Astarté, planètes; Ephca, l'oracle des fontaines; Nergal, le Mars assyrien; Melqarth, l'Hercule tyrien; Athi, la fortune; des dieux éponymes, comme Tsidon, Tars; des dieux montagnes, comme Gabal, Qaçiou, Dhousara; enfin tout un panthéon de divinités secondaires et encore indéterminées, comme Sed, Tha, Quoum, Wadd, Ga, Aumou, etc., etc. Ainsi, au point où commence l'histoire, on est en droit de dire que les religions sémitiques sont un polythéisme naturaliste que rien ne distingue du polythéisme gréco-romain, si ce n'est le caractère spécial qu'il doit aux aptitudes de race et aux influences de milieu.

Que si par la philologie et l'étude intrinsèque des symboles on pénètre plus avant dans l'histoire des croyances, on reconnaît qu'elles dérivent d'un monothéisme primitif: M. de Vogüé a essayé de le démontrer dans un mémoire soumis à l'Académie et inséré dans le volume (1867) du Journal asiatique. M. Renan a dit que les idées développées dans ce travail étaient favorables à sa thèse sur le monothéisme des races sémitiques : M. de Vogüé l'accorde en un sens, mais le conteste dans un autre; il accorde le monothéisme primordial, mais il conteste que ce fait soit spécial aux races dites sémitiques : pour lui la croyance au Dieu personnel est à l'origine de toutes les religions, comme l'idée de Dieu est au fond de toutes les consciences; partout aussi, excepté dans une très-petite portion du peuple juif, la croyance primitive s'est *naturalisée ;* les faits développés plus haut prouvent que le monothéisme sémitique a abouti à un complet naturalisme. Pourquoi le naturalisme indo-germanique n'aurait-il pas eu une origine analogue ? S'il est plus riche en mythes, en images, cela tient aux facultés spéciales d'imagination que la race aryenne a reçues en partage, à la nature exubérante et grandiose au milieu de laquelle elle a grandi. Les procédés

de l'esprit humain, un dans son essence et dans ses opérations, ont dû être les mêmes sur les bords du Gange et sur les bords de l'Euphrate : sur ce point M. de Vogüé n'a pas de faits à invoquer, mais il en appelle au jugement des indianistes et particulièrement à celui du Président, M. Adolphe Regnier, auquel il a hâte de céder la parole.

M. Renan ne veut ajouter qu'un simple mot à ce qu'il a dit déjà. Il admet parfaitement chez les peuples sémitiques et ailleurs que la multiplicité des noms divins a pu donner naissance à un polythéisme plus ou moins apparent, plus ou moins développé. Mais ce fait se concilie à ses yeux avec cet autre grand fait que reconnaît l'ethnographie, de groupes distincts de peuples ayant des instincts particuliers et des aptitudes diverses. C'est ce qui constitue, en religion comme en tant d'autres choses, les directions différentes de leur génie, ici plus porté à s'épanouir en formes infiniment variées, là à se concentrer en un cercle étroit d'institutions et de croyances, à se constituer en une individualité étroite et forte.

M. Ravaisson, qui s'était réservé la parole à la fin de la séance précédente, sans revenir sur ce qu'il n'a pu qu'indiquer imparfaitement du génie propre de certaines races, attesté par leurs croyances, surtout de la race qualifiée par lui d'*Indo-hellénique*, voudrait arriver à quelques résultats historiques, et, en posant certaines questions, tâcher d'établir quelques faits dominants. Il se demande si les caractères généraux des religions sont aussi distincts de groupe à groupe ethnographique qu'on l'a prétendu : d'une part, le monothéisme ; d'autre part, le polythéisme ; si tel peuple s'est formé de la divinité une idée complétement à lui ; ce qu'il faut entendre précisément par les cultes naturels et surnaturels. Pour ce qui le concerne, il se bornera à ce qu'il a étudié, l'antiquité grecque, indiquant seulement quelques rapprochements avec l'Inde. Il croit pouvoir s'inscrire en faux contre l'idée que le culte des Védas se bornerait à l'adoration exclusive des forces naturelles ; ce culte, à le prendre dans son ensemble, est plus *supernaturaliste* qu'on ne l'a prétendu. Il en est de

même chez les Grecs, en dépit des interprétations stoïciennes de Chrysippe et autres. Dans les monuments les plus anciens, dans Homère et dans Hésiode que trouvons-nous? Dès l'origine, à côté des forces de la nature divinisées, et dans ces forces elles-mêmes, des intelligences, des volontés, des personnes. Le Destin lui-même qui paraît dominer les dieux n'est pas une force aveugle, une force matérielle, et ce qui est éminemment caractéristique pour les croyances grecques dans leur plein développement, ce qu'on a montré récemment dans un livre remarquable, c'est que la tragédie grecque se fonde sur l'idée de la justice, bien plus que sur celle de la fatalité comme nous l'entendons. Chez les Grecs aussi on peut soutenir jusqu'à un certain point que le monothéisme préexista, non pas tel que nous le concevons, il est vrai, mais comme une confuse unité qui contient dans son sein les principes de la nature et ceux de l'esprit, mais où l'intelligence domine. En résultat, la religion grecque fut par dessus tout une religion de lumière faite à l'image du peuple grec lui-même, et il est douteux que ce grand peuple ait commencé par le naturalisme, comme on l'entend d'ordinaire.

M. Regnier, Président, à qui M. de Vogüé et d'autres membres ont fait appel pour ce qui est de la religion védique, tâchera de se borner aux faits positifs, en écartant les inductions et les spéculations philosophiques que l'on y a trop souvent mêlées. Les hymnes du Rig-Véda, le plus ancien monument littéraire de la race aryenne, appartiennent à des époques différentes, quoique, dans la suite des temps, on en ait ramené la langue à une certaine uniformité. Ce n'est point une collection liturgique, où il faille chercher une théologie proprement dite, encore moins une philosophie, c'est par dessus tout un livre historique, où l'état relativement primitif des Aryas de l'Inde nous est représenté dans des chants lyriques, dont le sujet principal, mais non pas exclusif, est la religion. Ces chants ne sont point, comme parfois on se le figure, de premiers bégaiements : ils nous montrent un état de société qui déjà présuppose un long temps de culture. La matière la plus antique des Rishis ou chantres védi-

ques, c'est la description poétique, inspirée, des phénomènes d'abord, puis des forces physiques. Les personnifications, les adorations viennent plus tard, et, dans une déification croissante, les divers attributs de la divinité, conçus d'abord d'une manière très-générale, se spécialisent en des dieux multiples, qui rentrent fréquemment les uns dans les autres, et, par la ressemblance de leurs caractères et de leur rôle, paraissent parfois se confondre, malgré la diversité des noms, dans une primordiale unité. M. Regnier, qui çà et là a invoqué l'autorité de plusieurs indianistes éminents et a cité particulièrement les plus récents travaux de MM. Max Müller et Muir, expose ensuite une thèse ingénieuse de M. Roth, qui, au-dessus de ces divinités imparfaitement distinctes, montre un dieu, *Varouna*, d'un caractère plus élevé que tous les autres et qui paraît leur être antérieur, comme l'*Ouranos* des Grecs, qui est le même par le nom, *Varouna*, le premier des Asouras, le pur esprit, identique avec l'*Ahoura Mazda*, Ormuzd des Iraniens. Ce *Varouna*, dans des hymnes remarquables et qui paraissent être fort anciens, est l'auteur des lois du monde physique et du monde moral à la fois, et si bien du monde moral, que l'idée du péché y apparaît clairement. Il a, comme le *Zeus* des Grecs dans Hésiode, ses *espions*, ainsi qu'ils sont nommés, chargés d'exercer sa surveillance sur tout ce qui se passe dans les trois mondes. Peu à peu *Indra*, le dieu de l'atmosphère, le Jupiter indien, prévaut sur Varouna, qui rentre dans l'ombre et déchoit, comme, chez les Grecs, Ouranos et Cronos. Plus tard encore, postérieurement à l'âge védique, on voit se former une trinité de dieux suprêmes, où domine la figure de Brahmâ, et au-dessus de laquelle s'élève la grande abstraction neutre, la cause et l'essence du monde *Brahma*.

«En résumé nous pouvons dire, ajoute en terminant M. Regnier, que, dans les hymnes du Rig-Véda, nous trouvons mêlés, de manière toutefois que le premier élément domine, du polythéisme et du monothéisme. Avant l'époque védique, et nous avons dit qu'elle présuppose un long temps de culture, qu'était la religion? C'est là, si nous nous bornons au témoignage de nos

hymnes, un champ de spéculation, où l'on peut risquer bien des conjectures, bien des inductions et déductions. Mais si, comme on doit le faire dans une discussion scientifique, on s'en tient aux faits, le contenu du Véda ne peut nous apprendre, d'une façon tant soit peu positive et certaine, si ce qui a précédé et surtout ce qui a été le commencement est le monothéisme ou le polythéisme.

M. Maury, qui avait demandé la parole, remet à la prochaine séance les observations qu'il a dessein de présenter sur la question soulevéepar la lecture de M. de Vogüé.

Sont adressés à l'Académie.

I. Pour le concours du prix Volney :

1° *De modo subjunctivo*, dissertation grammaticale, historique et philosophique, par M. Arthur Loiseau, professeur au lycée d'Angers (1866, in-8°).

2° *La langue primitive basée sur l'idéographie lunaire*, etc., par M. A. De Vertus, vice-président de la Société historique et archéologique de Château-Thierry (1868, 1 vol. in-8°. — 2 ex.)

II. Pour le concours des Antiquités de la France :

Hagiographie du diocèse d'Amiens, par M. l'abbé Corblet, t. I, Paris et Amiens, 1869, in-8°, avec une lettre.

III. A titre d'hommages :

1° *Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest* : année 1867; t. XXXII, 1re et 2e parties, 1868, in-8°.

2° *Bulletin* de la même Société : 4e trimestre de 1868, in-8°.

3° *Bulletin de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure* : année 1867, t. I, 1re livr.

4° *Revue archéologique* : mars 1869.

5° M. Regnier fait hommage, au nom de l'auteur, de l'ouvrage intitulé « *Grammaire de la langue zende*, » par M. Abel Hovelacque, 1869, grand in-8°.

Séance du mercredi 24.

PRÉSIDENCE DE M. REGNIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il est donné lecture de la correspondance officielle.

Par un message du 20 mars, M. le Ministre de l'Instruction publique adresse à l'Académie, sur l'avis de la section d'archéologie du Comité des travaux historiques, l'estampage d'une inscription numidico-punique gravée sur une stèle découverte aux environs de Koudiat-Ati, près de Constantine. M. Féraud, à qui cet envoi est dû, y a joint un dessin transmis également à l'Académie avec un extrait certifié de sa lettre. Ces documents sont renvoyés à l'examen préalable de MM. Renan et de Vogüé, qui en feront un rapport à la Commission des inscriptions sémitiques.

Par un second message du 23 courant, M. le Ministre transmet ampliation d'un arrêté en date du 15 mars, en vertu duquel le diplôme d'archiviste-paléographe est conféré à 17 élèves de l'École impériale des Chartes.

L'arrêté est ainsi conçu :

Le Ministre secrétaire d'Etat au département de l'Instruction publique,

Vu l'art. 17 de l'ordonnance royale du 31 décembre 1846,

Vu la liste des élèves sortants de l'Ecole impériale des Chartes dressée, le 1er février 1869, par le Conseil de perfectionnement de ladite école,

Arrête :

Art. I. Sont nommés archivistes-paléographes, dans l'ordre de mérite suivant, savoir :

MM.

1° Aubry-Vitet (Pierre-Jean-Eugène), né le 20 décembre 1845, à Paris (Seine).

2° De Pontmartin (Auguste-Henri-Jean-Marie), né le 20 août 1844, à Avignon (Vaucluse).

3° Pelletan (Charles-Camille), né le 23 juin 1846, à Paris (Seine).

4° Héron de Villefosse (Antoine-Marie-Albert), né le 8 décembre 1845, à Paris (Seine).

5° Pannier (Léopold-Charles-Augustin), né le 15 avril 1842, à Paris (Seine).

6° Herbet (Marie-Pierre-Félix), né le 28 septembre 1847, à Amiens (Somme).

7° Le Roux (Fernand-Louis-Arnould), né le 1er octobre 1844, à Saint-Quentin (Aisne).

8° Loth (Arthur-Joseph-Marie), né le 17 décembre 1842, à Lille (Nord).

9° Rimasson (Jules-Marie-Hippolyte), né le 31 janv. 1843, à Secousse (Ille-et-Vilaine).

10° Meunier (François-Ernest), né le 25 juin 1847, à Joinville-le-Pont (Seine).

11° Calmette (Charles-Edouard-Jules-Fernand), né le 11 octobre 1846, à Paris (Seine).

12° Cerise (Guillaume-Laurent), né le 24 mai 1847, à Paris (Seine).

13° Charavay (Marie-Etienne), né le 17 avril 1848, à Paris (Seine).

Sont nommés archivistes-paléographes hors rang :

MM.

Dolbet (François-Eugène-Marie), né le 30 août 1843, à Gerville (Manche).

Doncœur (Armand-Jean-Marie), né le 30 janvier 1846, à Charleville (Ardennes).

Guérin (Marie-Joseph-Paul), né le 8 mars 1845, à Paris (Seine).

Du Pontaviee du Vaugarny (Guy-Marie), né le 27 janvier 1842, à Fougères (Ille-et-Vilaine).

Fait à Paris, le 14 mars 1869.

Signé V. DURUY.

Pour ampliation :

Le Conseiller d'Etat, Secrétaire général,

Charles Robert.

L'ordre du jour appelle le choix d'un lecteur qui représentera l'Académie dans la séance trimestrielle du mercredi 7 avril. La liste des lectures faites est préalablement communiquée par le Secrétaire perpétuel. Le scrutin étant ouvert, M. Egger obtient neuf voix ; M. Miller en compte huit. M. Egger lira, en conséquence, un extrait de la communication qu'il a faite à l'Académie *Sur la part de l'hellénisme dans la langue de Ronsard.*

M. Maury a la parole. — Il se propose, en premier lieu, de reviser l'espèce de procès fait par M. Ravaisson, dans la séance précédente, à ce qu'il appelle le *Naturalisme;* en second lieu, de s'expliquer sur le monothéisme attribué aux peuples sémitiques. On qualifiait jadis d'idolâtrie toutes les religions qui reconnaissaient plusieurs dieux. Ce mot est aujourd'hui réservé aux cultes grossièrement matériels des peuples les plus dégradés ;

pour les autres, plus avancés en religion, comme en civilisation, on préfère le nom de polythéisme, sur lequel il y a plus d'une distinction à faire. Le polythéisme se présente souvent combiné avec une sorte de monothéisme, et cela à des degrés divers; les deux notions sont plus ou moins étroitement liées l'une à l'autre, et quoique le monothéisme soit ici ou là représenté par une divinité particulière, portée en quelque sorte à sa plus haute puissance, le polythéisme ne coexiste pas moins avec lui, surtout dans la pratique qu'il faut soigneusement distinguer de la théorie. Voilà pour le rapport du monothéisme et du polythéisme. Quant à la question de naturalisme qu'on veut exclure du domaine religieux, il y a sur l'application de ce mot aux cultes polythéistes un malentendu qu'il importe d'éclaircir. Ces cultes s'adressent aux forces de la nature et non pas aux corps matériels qui sont mus par ces forces. Ce sont elles que représentent les dieux, les personnes divines dans lesquelles s'individualisent les phénomènes perçus par les sens et dont l'esprit conçoit les causes, en les rapportant à celle que l'homme découvre en lui-même, par suite en les représentant sous la forme humaine. De là l'*anthropomorphisme*, de là les légendes divines où l'histoire des dieux se confond avec les phénomènes qui en ont été le point de départ; on peut ajouter que l'*évhémérisme* dérive en principe de la même source. Le naturalisme est donc contenu dans le polythéisme, mais en le rapportant à l'idée de force, de cause et même d'esprit; car, chez les peuples sauvages eux-mêmes, cette idée domine toute adoration des objets naturels, elle perce jusqu'à travers les *grigris* des nègres. En ce sens, les religions de la nature sont aussi cultes des esprits, et en Chine cette religion des esprits, apparaissant sous des formes diverses, se concilie avec la notion du monothéisme; ce qui n'empêche pas qu'à la Chine et ailleurs, au début de la civilisation, chaque corps, chaque élément, chaque partie de la nature n'ait été conçue comme un être distinct. On a dit que les noms ont engendré les dieux, que ceux-ci ne sont autre chose, à l'origine, que les épithètes différentes d'un seul et même dieu primordial. Il est tout aussi vrai de dire que la plu-

part des noms divins représentent des divinités essentiellement différentes. Nulle part, d'ailleurs, on ne rencontre, même chez les Juifs, une séparation absolue entre le monothéisme et le polythéisme; dans tous les polythéismes apparaît plus ou moins obscure la notion d'un dieu suprême dont les autres dieux ne sont que les créatures ou les subordonnés; à tout monothéisme s'associe le culte des *esprits* qui sont réellement des dieux inférieurs; en Palestine, comme chez les Arabes, le culte des anges se maintint sans compter de fréquents retours à l'idolâtrie. On a dit que les Sémites furent essentiellement monothéistes; mais que faut-il entendre par les Sémites? Sans parler des Cananéens, des Kouschites, qui ne furent tels que par la langue, nombre de peuples, sémitiques de race, eurent une théogonie plus ou moins développée et des divinités femelles et mâles en grand nombre. Seulement leur mythologie ne fut jamais, à beaucoup près, aussi riche, aussi poétique, que celle des Hindous et des Grecs. Sans méconnaître les influences de race et de milieu, on peut dire que, dans le polythéisme et dans le monothéisme lui-même, il y a des différences de degré, des variétés, des formes, plus ou moins distinctes, selon les peuples, leur caractère, leur civilisation plus ou moins avancée.

Les Romains, par exemple, quoique Indo-Européens, eurent une multitude de dieux sans histoire, sans mythologie proprement dite. Quant au monothéisme, si l'on en a fait l'attribut exclusif des peuples sémitiques, c'est qu'on l'a considéré surtout dans l'œuvre de Moïse et dans celle de Mahomet. On a été frappé aussi de certaines variétés de ce dogme, antérieurement à Moïse, comme dans le livre de Job, dans les grandes figures de Melchisédech et de Jéthro, etc. D'un autre côté, M. Caussin de Perceval a fait voir qu'avant Mahomet et après lui nombre de tribus arabes étaient ou demeurèrent attachées au culte des astres, au *sabéisme*, comme on l'appelle d'ordinaire. Plusieurs eurent aussi un polythéisme tout à fait à part, qui fut naguère signalé ici par le regrettable M. Munk. Si certaines tribus adoraient une seule divinité entourée d'intercesseurs, cette divinité n'était pourtant pas

la même pour toutes, et toutes ces divinités diverses des tribus étaient réunies à la Caaba. On ne saurait donc dire que les Sémites aient professé originairement le monothéisme et qu'il ait été en quelque sorte leur propriété.

M. DE ROUGÉ, en faisant remarquer que les derniers progrès de la science ont été mal compris dans le public et ont eu pour résultat plus d'une méprise fâcheuse, dit qu'il est cependant un certain nombre de points aujourd'hui solidement établis, et qui peuvent servir de base à des inductions philosophiques fondées. Il est certain, quand on s'éclaire des documents récemment produits, que les traces considérables d'un culte monothéiste plus ou moins pur se découvrent autour des Juifs ou dans leur voisinage, antérieurement à Moïse, au temps d'Abraham lui-même. On a cité avec raison Melchisédech, ce prêtre du Très-Haut, révéré par le patriarche des Hébreux. D'autres indices ont été révélés encore ou le seront. En Egypte, se présente un fait plus ou moins analogue, sous des formes différentes : on y retrouve ce Dieu créateur, supérieur à tous les autres, et qui a tout fait *ex nihilo*. Mais, en revenant au point principal du débat qui, pour la seconde fois, occupe l'Académie, il importe de signaler de nouveau, outre le petit groupe ethnographique auquel appartient en propre le nom de *Sémites*, d'autres groupes voisins ou éloignés compris sous ce nom, et qui peuvent jeter un grand jour sur la question en litige, non-seulement les Himyarites, mais les Assyriens, chez lesquels on trouve des traces de toute espèce de polythéisme et de mythologie. M. de Vogüé a développé sur le Dieu *El*, d'après les inscriptions de la Syrie, des idées fort remarquables, et montré que telle divinité particulière fut conçue d'abord comme la divinité par excellence, supérieure à toutes les autres. D'autres noms encore, d'autres faits peuvent être invoqués et l'ont été à propos de ce traité mémorable de Ramsès avec les Kéta, où toute la nature est prise à témoin, et où le polythéisme semble se concentrer en se généralisant. Les inscriptions égyptiennes qui ont fourni ce trait de lumière en fourniront bien d'autres.

M. Renan est bien près d'entendre la question comme M. de Rougé. En ce qui concerne le monothéisme sémitique, le peuple hébreu n'est point un fait absolument unique. Sa religion présenta d'abord une analogie générale avec celle des peuples voisins, une sorte de fraternité religieuse, dont témoigne le livre de Job; mais tout se modifia profondément, surtout depuis l'époque des prophètes. C'est alors que le peuple juif entre dans la voie de ce monothéisme absolu où Mahomet est entré après lui. Certes le peuple hébreu, du temps des juges, n'était pas monothéiste comme il le fut à l'époque de Josias; les anciens Arabes n'étaient pas monothéistes comme le sont les musulmans; beaucoup d'Arabes nomades en sont même encore restés à la primitive religion sémitique, à ce qu'on peut appeler la religion de Job. Mais le germe du judaïsme et de l'islamisme préexistait. Jupiter n'a pas absorbé les autres dieux; le monothéisme ne s'est pas fait autour de lui. Il s'est fait autour de Jéhovah. Jéhovah a pu être à l'origine un dieu particulier de tribu comme un autre; mais ce Dieu particulier était apte à devenir le Dieu absolu, comme le roi de France, qui n'a d'abord été qu'un souverain féodal partiel, avait en lui ce qu'il fallait pour vaincre ses anciens pairs et fonder l'unité.

MOIS D'AVRIL.

Séance du vendredi 2.

PRÉSIDENCE DE M. REGNIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

M. le Président notifie à l'Académie la perte nouvelle qu'elle a faite, le jeudi 25 mars, dans la personne de M. le marquis de Laborde. — Le bureau en costume lui a rendu les derniers devoirs, au nom de l'Académie, sans qu'il ait été prononcé de discours sur sa tombe, et les membres de l'Académie ont assisté à ses obsèques le lundi 19, sur la simple invitation de

la famille, conformément à ses intentions, telles que les a fait connaître M. le comte Joseph de Laborde, son fils aîné, par deux lettres datées du 28 et du 29 mars et adressées au Secrétaire perpétuel.

Sont adressés à l'Académie :

I. Pour le concours du prix Volney, dont la clôture a lieu ce jour même :

1° *Origine du langage et des mythes* par Morgan Kavanash, avec une épigraphe tirée de Hume (17 pages d'introduction et 187 pages in-4°).

2° *Extrait succinct de l'Essai d'alphabet général harmonique et économique, européo-arabe*, par..... (Avec un billet cacheté) 9 pp. in-8°.

3° Une lettre latine de M. Hamilton, datée d'Elgin (Ecosse), le 27 mars, annonçant pour le même concours ses *New illustrations of the subjunctive and Mή*, qui ne sont point encore parvenus.

II. A titre d'hommages :

1° Au nom de M. De Slane et de M. Ch. Gabeau, *Vocabulaire destiné à fixer la transcription en français des noms de personnes et de lieux usités chez les indigènes de l'Algérie*, etc. (Impr. impériale, 1868, gr. in-8°) : 1re partie, *Noms de personnes*.

2° *Mélanges d'archéologie orientale*, par M. le comte Melchior de Vogüé (Paris, Impr. imp., 1868, 1 vol. in-8°).

3° *Bulletin de l'Archéologie chrétienne*, par M. de Rossi, associé étranger de l'Académie, VIIe année, n° 1, janvier et février 1869, contenant un mémoire étendu *Sur la sépulture chrétienne découverte près le cinquième mille de la via Portuense et le cimetière de Generosa*.

4° Un article du P. Garucci, extrait de la CIVILTÀ CATTOLICA *sur les inscriptions chrétiennes de la Gaule avant le VIIe siècle*, par M. Le Blant (1 feuille in-8°).

5° *Système de la législation pénale en vigueur dans le royaume de Grèce*, par M. Nic. Saripolos (en grec vulgaire), t. I (Athènes, 1868, in-8°).

6° *Les principautés roumaines devant l'Europe*. Discussion du

projet d'adresse au Trône dans le Sénat roumain. Session de 1868-69 (Paris, 1869, gr. in-8°).

7° *Annales de la Société d'émulation des Vosges* : t. XIII, 1er cahier.

8° *Revue historique de droit français et étranger* : novembre-décembre 1868.

9° M. Renan, vice-président, offre à l'Académie, de la part de M. L. Feer, chargé du cours de tibétain à l'Ecole des langues orientales, la 9e livraison des *Textes tirés du Kandjour*, comprenant le *Soutra de l'Enfant*, en tibétain et en pâli, précédé de l'alphabet birman (Paris, 1869, in-8°).

M. Renan, au sujet d'une des récentes communications de M. de Vogüé, lit la *Note* suivante :

« Un des noms les plus communs dans les inscriptions grecques du Hauran est le nom de Θαῖμος. Dans un travail publié en septembre 1856 dans le *Bulletin archéologique français* (1), je proposai d'y voir le mot arabe تيم, bien connu chez les Arabes comme nom de tribu (voir Caussin de Perceval, index, au mot *Taym*) et qui paraît être une forme écourtée de *Teym-allah*, équivalent de *Abdallah*. La forme תים-אלהי se rencontre, en effet, sur les inscriptions du Sinaï ; elle se trouve aussi à Palmyre (2). La forme Θέμαλλος se trouve elle-même dans les inscriptions du Hauran. En 1861, M. Blau (3), en 1863, M. Wetzstein (4), sans avoir, je crois, eu connaissance de mon petit mémoire, ont proposé exactement la même explication. Cette opinion était devenue en quelque sorte classique en épigraphie sémitique; je n'ai donc pas été peu surpris quand j'ai entendu, à l'une des dernières séances, notre savant confrère, M. de Vogüé, venir proposer de regarder תים ou Θαιμ. comme un nom de divinité. J'ai examiné avec le soin qu'elle

(1) Voir aussi *Journ. asiatique*, février-mars 1859, p. 242.

(2) Vogüé, *Syrie centrale. Inscr. sémit.*, p. 31.

(3) Dans la *Zeitschrift der deustchen morgenl. Gesell.*, 1861, p. 443. Cf. 1862, p. 367.

(4) Dans les *Abhandlungen* de l'Acad. de Berlin pour l'année 1863, p. 353, 354.

mérite l'opinion de notre savant confrère. Cet examen m'a confirmé dans ma première opinion.

» M. de Vogüé fonde son opinion sur des inscriptions palmyréniennes qu'il a récemment publiées ou corrigées dans son beau recueil intitulé : *Syrie centrale*, *Inscriptions sémitiques*. Dans ces inscriptions, se présentent quatre noms propres où entre l'élément תים (1). Ces noms sont :

תימעמד = Θαιμοάμεδος
תימרצו = Θαιμάρσης
תימא = Θαίμης
תימצא

» M. de Vogüé explique ces noms comme si תים représentait le nom d'un dieu, ce qui va bien pour le premier nom, médiocrement pour les suivants. Dans cette hypothèse, il y aurait cela de singulier, que le nom du dieu occuperait toujours la première place ; or, dans les noms sémitiques où entre le nom d'un dieu, le nom du dieu occupe le plus souvent la seconde place. Cela suffirait pour laisser à l'opinion qui voit dans תים un équivalent de עבד toute sa probabilité, vu surtout l'appui que prêtent à cette opinion la lexicographie arabe, le *Kitâb el-Agani*, les inscriptions du Sinaï, etc. M. de Vogüé en appelle à une autre preuve, qu'il croit bien plus forte, je veux dire à une des inscriptions de Palmyre qu'il a complétées et rectifiées. Dans cette inscription (p. 7 de son recueil) il est question d'ἀναθήματα faits

Μαλαχβήλῳ καὶ Τύχῃ Θαιμείῳ (2) καὶ Ἀταργάτει πατρῴοις θεοῖς.

» M. de Vogüé conclut de là que Θαιμεῖος renferme le nom d'une divinité répondant à Τύχη. Je ne le pense pas. Τύχη θαιμεῖος est pour moi l'équivalent de ces formules *Fortuna tulliana*, *Fortuna torquatiana*, *Fortuna flavia* (Orelli, sous le

(1) Ouvrage cité, p. 7.

(2) Le monument porte ΘΑΙΜΕΙΟC, mais dans les inscriptions grecques de Syrie, OC et Ω se confondent souvent.

n° 1769), *Fortunæ Augustæ*, *Bona fortuna dominæ reginæ* (Henzen, n° 5787), Τύχη ἐπιφανεῖ βασιλέως (*Corpus*, n° 2693 *b*). Τύχη Θαιμεῖος, c'est la fortune de la tribu de Taym ou Taym-allah. Il y eut plusieurs familles arabes célèbres de ce nom (voir Caussin de Perceval, *l. c.*), et M. Wetzstein a constaté que la trace d'une des familles qui portèrent ce nom se retrouve encore, au Hauran, dans le *Wadi Tem-allah*, et le *Wadi-Teim*. Palmyre eut un souverain arabe nommé Τιμόλαος, dont le nom arabe était peut-être *Teim-allah* (1).

» Dans la partie palmyrénienne de l'inscription dont il s'agit, Τύχη Θαιμείῳ est représenté, selon M. de Vogüé, par לתיבי. Cela serait, qu'on ne pourrait rien conclure contre la partie grecque, qui est claire. M. de Vogüé, d'ailleurs, reconnait que sa lecture לתיבי n'est qu'une conjecture ; תיבי seul est sûr. La lettre qui précède paraît être un ד plutôt qu'un ל. L'intervalle fruste qui s'étend de בילכבל à תיבי exclut un mot long, mais non un mot court. Je propose לגד תימי, qui répond exactement à Τύχη Θαιμείῳ. C'est à notre savant confrère à voir sur ses estampages si cette supposition est admissible.

» Quant au sens que peut avoir תיבעמד, je pense que, dans ce nom, עמד représente la divinité. עמד veut dire « colonne, soutien », תיבעמד peut signifier « serviteur de celui qui est l'universel soutien », comme en hébreu צור, « rocher », est quelquefois presque synonyme de Dieu, envisagé comme protecteur, si bien que les traducteurs alexandrins rendent souvent צור par Θεός. Voir surtout Deuter., XXXII, 31 et I Sam., II, 2 (cf. Gesenius, *Thes.*, p. 1160). Comp. les noms propres צוריאל et צורישדי. »

M. de Vogüé fait observer que, de tous les noms divins qu'il a cités dans les séances précédentes, le seul douteux est précisément celui dont M. Renan a fait l'objet de sa communication : *Thaim* ou *Thaimi*. Cette incertitude tient à ce que l'inscription palmyrénienne, qui seule pourrait trancher la question, est très-mal conservée et présente une lacune au point principal.

(1) Voir *Journal asiat.*, février-mars 1859, p. 242.

Que le radical *Thaim* se trouve dans une série de noms propres sémitiques avec la valeur de *serviteur*, qu'il possède dans l'onomastique arabe, M. de Vogüé est loin de le nier : mais il s'est demandé, en présence des faits cités plus haut, s'il n'existait pas en outre une divinité du nom de *Thaimi* ; il l'a cru, mais si la correction proposée par son savant confrère est acceptée, il est prêt à abandonner cette conjecture ; les opinions qu'il a émises relativement à la multiplicité des divinités sémitiques, loin d'en être atteintes, en recevraient une confirmation nouvelle. En effet, si tous les noms propres commençant par *Thaim* doivent être, suivant l'opinion de M. Renan, assimilés à *Abd-allah*, en donnant à la syllabe initiale la valeur de *serviteur*, *adorateur*, il s'ensuit que la seconde syllabe de ces noms renferme un nom divin. Pour un nom que l'on retranche au Panthéon sémitique, on en ajoute ainsi plusieurs.

La forme même de ces noms nouveaux est difficile à déterminer à cause des altérations qu'elle peut subir en entrant dans la composition des noms propres; néanmoins on est en droit de conclure que sous chacune des terminaisons de noms tels que θαιμοάμεδος, θαιμάρσης, תיבצא, se cache une divinité spéciale. La dernière est peut-être *Tha*, déesse qu'on rencontre aussi dans les inscriptions du Sinaï, car la confusion est facile entre le ע et le ת dans l'alphabet de Palmyre ; *Amed* peut être une épithète divine, « le soutien », mais peut aussi bien désigner un Dieu distinct comme *Aichala* ou *Ouasséath* : de même pour *Arsa* ou plutôt *Retso*, sans doute une personnification de la « grâce divine. »

Ces personnages divins viendraient s'ajouter à la liste déjà longue que M. de Vogüé a fournie dans ses précédentes communications et dont l'exactitude n'a pas été contestée : ils viendraient se ranger dans l'Olympe sémitique à la suite d'Allath, de Dousarès, de Malakbel, de tous ces dieux et de toutes ces déesses dont la multiplicité est chaque jour attestée par des monuments de plus en plus nombreux et de plus en plus explicites.

M. Naudet commence la lecture d'un mémoire ayant pour titre : *Du personnel administratif dans les provinces au-dessous des magistrats.*

L'Académie se forme en comité secret.

Séance du vendredi 9.

PRÉSIDENCE DE M. REGNIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il n'y a pas de correspondance officielle.

L'Académie passe immédiatement à la présentation des livres :

M. le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le tome XIII (1869, in-f°) de la nouvelle édition du *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, publiée, sous la direction de M. Léopold Delisle, par l'éditeur V. Palmé. Ce volume, dont les épreuves ont été revues avec un grand soin par M. Tuetey, archiviste aux Archives de l'Empire, sera très-prochainement suivi du tome I.

Sont offerts en outre à l'Académie :

1° *Manuel d'épigraphie chrétienne d'après les marbres de la Gaule, accompagné d'une bibliographie spéciale*, par Edm. Le Blant, membre de l'Institut (Paris, 1869, in-12).

2° *Bulletin de l'Ecole française d'Athènes* : nos 5 et 6 (nov. et déc. 1868).

3° *Revue numismatique* : nov. et déc. 1868.

4° *Revue archéologique du midi de la France*, publiée par M. Bruno Dusan : vol. II, nos 6 et 7 (in-4°).

M. Naudet achève la première lecture de son *Mémoire sur le personnel administratif dans les provinces au-dessous des magistrats.*

M. Lenormant poursuit la lecture de son ***Mémoire sur la***

géographie et l'histoire de l'Arabie d'après les inscriptions assyriennes.

L'Académie se forme en comité secret.

Séance du vendredi 16.

PRÉSIDENCE DE M. REGNIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il n'y a pas de correspondance officielle.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance étant redevenue publique, M. Naudet commence la seconde lecture de son *Mémoire sur le personnel administratif dans les provinces au-dessous des magistrats.*

M. Lenormant continue la lecture, en communication, de son *Mémoire sur la géographie et l'histoire de l'Arabie d'après les inscriptions assyriennes.*

M. le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le tome I de la réimpression du *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, exécutée par l'éditeur M. Victor Palmé et dont le XIIIe, le dernier de la série bénédictine, a été présenté dans la précédente séance. Les épreuves de ce nouveau volume ont été revues avec un très-grand soin par M. Ruelle, attaché au Ministère de l'Instruction publique.

Sont présentés, en outre, les ouvrages suivants à titre d'hommages :

1° Deux mémoires de M. Henri Martin, correspondant de l'Institut, doyen de la Faculté des lettres de Rennes, l'un, *Sur la date historique d'un renouvellement de la période sothiaque, l'antiquité et la constitution de cette période égyptienne* (1869, in-4°); l'autre sur cette question : *La précession des équinoxes a-t-elle été connue des Egyptiens ou de quelque autre peuple avant Hipparque?* (1869, in-4°). — Tirages à part du tome VIII, 1re partie, du *Recueil des savants étrangers*, qui paraîtra prochainement.

2° *Sur la question de l'Atlantide, quelques remarques linguistiques*

par M. G. de Dumast, correspondant de l'Académie. — Extr. du t. XIII des *Mém. de l'Académie de Stanislas*.

3° *Antiquités d'Eleusis, fouilles et recherches, en* 1860, par M. Lenormant (5 articles accompagnés de 3 planches, dont 1 double, insérés dans la *Revue de l'architecture et des travaux publics* pour 1868, in-fol.).

4° *Annuaire de l'Institut des provinces, des Sociétés savantes et des Congrès scientifiques* : t. XXIe (1869, in-8°).

5° *Mémoires couronnés de la Société d'ethnographie* : t. 1er, partie 1, comprenant un *Mémoire sur l'ethnographie de la Tunisie* par Moïse Schwab (Paris, 1868, in-8°).

6° *Revue archéologique* : avril 1869.

7° *Annales de philosophie chrétienne* : février 1869.

8° *Revue Orientale* : mars 1869.

9° Article de M. A. Dupré, archiviste, sur la notice intitulée : *M. Pardessus, sa vie et ses œuvres*, de M. Eloy, Dr en droit, couronnée par l'Académie de législation de Toulouse en 1866 (Br. in-12 de 7 pp. extr. du *Journal du Loir-et-Cher*, du 7 mars 1869).

10° M. Renier fait hommage, de la part de M. Henzen, correspondant de l'Académie, de la *Relation*, publiée par lui, au nom de l'Institut de correspondance archéologique de Rome, des fouilles opérées dans le bois sacré des frères Arvales, aux frais de LL. MM. Guillaume et Augusta, roi et reine de Prusse, par MM. Ceccarelli (en italien), Rome, 1868, in-fol. avec 5 planches et de nombreuses inscriptions dans le texte. — M. Renier fait ressortir, avec la compétence qui lui appartient, les résultats principaux de ce savant travail.

11° M. Renier présente également une feuille intitulée : *Inscriptions de la Turquie d'Europe : Lettre à M. Henzen*, par M. Ern. Desjardins (Extr. du *Bulletin de l'Institut de corresp. archéol. de Rome* 1869, in-8°).

12° M. Huillard-Bréholles fait hommage, au nom de l'auteur, de l'ouvrage ayant pour titre : *Histoire de la Grèce au moyen-âge*, par M. le Dr Karl Hopf, professeur ordinaire et 1er bibliothécaire à Kœnigsberg (Leipzig, 1868, in-4°. — En allemand). — M. Huillard-Bréholles appelle l'attention de l'Académie sur ce travail important qui jette de nouvelles lumières sur un sujet qui n'avait point encore été aussi approfondi, et qui embrasse, de fait, en trois

périodes, depuis 395, le moyen-âge et l'histoire moderne de la Grèce jusqu'au réveil de 1821.

Séance du vendredi 23.

PRÉSIDENCE DE M. REGNIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il n'y a pas de correspondance officielle.

M. NAUDET continue la seconde lecture de son *Mémoire sur le personnel administratif dans les provinces au-dessous des magistrats.*

Sont présentés par le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL, les ouvrages suivants :

1° Au nom de M. DE WITTE, associé étranger, *La statue colossale de bronze représentant Hercule trouvée au théâtre de Pompée*, *Discours*, etc. Extr. des *Annales de l'Institut de correspondance archéologique*, t. XL, avec une planche de médailles, et une grande planche gravée du monument découvert, aujourd'hui au musée du Vatican.

2° Au nom de M. DE ROSSI, associé étranger, *Sul tempio d'Ercole e delle Muse nel portico di Filippo, discorso*, etc. (Extr. du *Bulletin de l'Institut arch.* : janv. 1869).

3° Au nom de M. Mariette, correspondant, *Sur les tombes de l'ancien empire à Saqqarâh* (extr. de la *Revue archéol.* de 1869, avec 3 pl.).

4° De la part de M. Henri Martin, correspondant : *Les sciences et la philosophie, Essais de critique philosophique et religieuse* (Paris, 1869, in-12).

5° *De quelques espèces de monnaies grecques mentionnées dans les auteurs anciens et dans les inscriptions*, par M. Fr. Lenormant (Extr. de la *Revue numismatique*, t. XII, 1867, in-8°).

6° *Panstenographicon.* — *Journal* (en allemand) *pour la connaissance des systèmes sténographiques de toutes les nations*, publié sous les auspices du Ministre de l'Intérieur du royaume de Saxe par les professeurs H. Krieg et Dr Zeibig, etc. : 1er vol., 1re livr. avec 18 pl. autogr. (Leipzig, 1869, in-8°).

7° *On the centuriation of Roman Britain.* Mémoire communiqué à la

Soc. des antiquaires par Henri-Charles Coste, esq. (Londres. 1869, in-8°). — Extr. de l'*Archæologia*, vol. XLII.

8° *Sur la composition du Coran.* — Leçon d'ouverture du cours de M. Hartwig Derenbourg à la salle Gerson (Extr. de la *Revue des cours littéraires*, 1868-69, n° 20).

M. Foucart, ancien membre de l'Ecole française d'Athènes, donne communication d'une inscription inédite qu'il a copiée à Tégée en 1868. C'est un décret rendu par la ligue arcadienne pour conférer la proxénie à l'Athénien Phylarchos. A la suite, est la liste des démiurges de dix cantons de l'Arcadie.

Voici les faits que l'auteur établit par l'étude de cette inscription. Il y avait, dans la ligue arcadienne, deux assemblées distinctes: le conseil, βουλή, composé des démiurges envoyés par les différents cantons, et les Dix Mille. Le vote des deux assemblées était nécessaire pour les décisions qui intéressaient la ligue tout entière.—Dans le conseil, chaque canton, sauf deux exceptions, avait cinq députés, Mégalopolis en avait le double. — Les Cynuriens et les Mænaliens, dont les villes avaient été dépeuplées et soumises à la domination de la nouvelle capitale, avaient recouvré leur indépendance.

La date de ce décret est fixée par l'examen des cantons arcadiens nommés ou omis dans la liste des démiurges. L'auteur, en étudiant l'histoire de chacun de ces cantons, prouve que la date de ce décret doit être fixée à l'année 224, pendant les négociations que Cléomène entama avec les Achéens, après sa victoire près de Dymæ. A cette époque, le roi de Sparte occupait les cantons de l'Arcadie qui sont nommés dans la liste des démiurges; Mégalopolis consentait à envoyer des députés à l'assemblée ; les cantons de l'Arcadie qui ne sont pas nommés étaient alors au pouvoir des Achéens, des Eléens ou des Etoliens. La réunion de cette assemblée était conforme à la politique de Cléomène qui promettait aux peuples du Péloponnèse de rétablir leur ancienne constitution.

L'Athénien Phylarchos honoré par ce décret était probablement l'historien Phylarchos, partisan zélé de Cléomène et de ses alliés.

L'auteur suppose que Phylarchos était présent à l'assemblée qui se tint à Tégée et qu'il veilla à la gravure du décret ; il explique ainsi l'absence des formes du dialecte arcadien que l'on retrouve dans des inscriptions même d'une époque postérieure.

M. Renier communique la note suivante :

« Notre savant confrère, M. Edmond Le Blant, a bien voulu me communiquer une inscription, dont la copie lui a été adressée, le 21 février dernier, par M. Sansas, de Bordeaux. Cette inscription est gravée sur deux des faces d'un cippe à base carrée, qui a été trouvé dans la démolition de l'enceinte romaine, et qui est aujourd'hui déposé au musée de la ville. Ce cippe a perdu son couronnement ; mais il a conservé sa base, qui fait corps avec lui. On lit sur la face principale :

··T · MEMOR
DOMITIAE
CIVISTREV
ER · DF · AN
5. XX · LEO · CON
IVGI · KARISS
POSVIT

Au-dessous, sur la plinthe, est dessinée une ascia.

Sur la face latérale droite :

HICIACET
EXANIMEN
CORPVSDO
MITIAECIV
5. TREVERAE
DEF · V · K·FEB
POSTVMO
COS

La corniche du monument devait porter, au-dessus de la

face principale, les lettres D. M. abréviation de la formule *Diis Manibus*, et l'inscription de cette face devait se lire ainsi :

« *D*(*iis*) *M*(*anibus*) *e*]t memoriae Domitiae, civis Trever(ae), » d(e)f(unctae) an(norum) viginti. Leo conjugi kariss(imae) » posuit. »

Il ne manque rien à l'inscription de la face latérale, qui se lit ainsi :

« Hic jacet exanimen corpus Domitiae, civ(is) Treverae, de- » functae quintum k(alendas) Feb(ruarias) Postumo co(n)s(ule). »

M. Sansas se demande si cette double inscription est chrétienne; ce qui le porterait à le croire, c'est la formule *hic jacet exanimen* (pour *exanime*) *corpus*, par laquelle commence l'inscription de la face latérale. Mais cette formule n'a rien de chrétien, et l'on en trouve des exemples sur les monuments et chez les auteurs païens (1).

Ce qui fait le principal intérêt de cette inscription, c'est le consulat dont elle est datée.

On ne connaît que deux consuls qui aient porté le surnom de *Postumus*, et ce sont deux consuls suffecti :

C. Vibius Postumus,

qui fut nommé consul suffectus avec *C. Ateius Capito*, aux calendes de juillet de l'an 758 de Rome (5 de notre ère).

Il n'est pas nécessaire de démontrer que ce n'est pas de lui qu'il est question dans notre inscription, qui, ainsi que le prouvent les mots *civis Treverae*, qu'on y lit, est d'une époque où la Gaule était déjà depuis longtemps divisée en *civitates*.

Le second consul du nom de *Postumus* est

M. Egnatius Postumus,

qui fut aussi consul suffectus, en 936 de Rome (183 de notre ère), avec *M. Herennius Secundus*.

(1) Il n'est pas nécessaire de citer des monuments païens où se trouve employée la formule *hic jacet*; quant à l'expression *examine corpus*, on en trouve un exemple chez Quintilien, IV, 3, 13.

Ce n'est pas de lui non plus qu'il est question dans notre inscription. On sait en effet qu'à la fin du premier siècle de notre ère on avait cessé, non-seulement dans les provinces, mais même à Rome, de dater les monuments par les noms des consuls suffecti, et qu'on ne se servait pour cela que des noms des consuls ordinaires.

On remarquera d'ailleurs que notre monument est daté par le nom d'un seul consul,

Postumo consule;

or Borghesi a démontré (1) qu'on ne datait de cette manière que dans deux circonstances :

1° Quand la mémoire de l'autre consul avait été condamnée.

Ce n'est pas le cas de notre inscription. La mémoire de *M. Ateius Capito* et de *M. Herennius Secundus* n'a pas été condamnée; nous avons des monuments postérieurs à leur consulat, qui le prouvent d'une manière irréfragable; et d'ailleurs j'ai donné une raison qui suffit complétement pour démontrer que ce n'est pas d'un de ces deux consuls qu'il est ici question.

2° Quand le consul par le nom duquel on voulait dater était un empereur.

C'est évidemment le cas de notre inscription, et le *Postumus* qui y est mentionné en qualité de consul ne peut être que l'empereur,

M. Cassianius Latinius Postumus.

Nous savons, en effet, par ses médailles, qu'il prit le titre de consul, et qu'il fut

COS en 258
COS. $\overline{II}$ en 259
COS. $\overline{III}$ en 260
COS. $\overline{IIII}$ en 265
COS. $\overline{V}$ en 267 (2)

(1) *Sull' età di Giovenale,* dans ses *Œuvres*, tom. V, p. 75.
(2) Voy. Eckhel, *D. n. v.*, t. VII, p. 457 et suiv.

Une inscription de Cadix (1) et une inscription de Quintanilla (2) lui donnent le titre de COS. III. Il ne porte que celui de COS dans une inscription du Gévaudan (3), et cette inscription, est probablement de la même année que la nôtre, c'est-à-dire de l'an 258 de notre ère.

Mais ce qui donne un grand intérêt à cette inscription, c'est que c'est jusqu'à présent la seule dans laquelle un consulat de Postumus soit employé comme une date. Les autres inscriptions, que j'ai citées, sont des inscriptions de bornes milliaires, et les mots COS ou COS. III n'y figurent que comme des titres, parmi ceux que portait Postumus à l'époque où ces monuments ont été élevés.

L'Académie se forme en comité secret.

Séance du vendredi 30.

PRÉSIDENCE DE M. REGNIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il est donné lecture de la correspondance officielle.

Par un message en date du 29 avril, M. le Ministre de l'Instruction publique accuse réception de l'exemplaire qui lui a été offert, au nom de l'Académie, de chacune des trois publications récentes faites par elle : 1° du tome I des Historiens arméniens des croisades ; 2° du tome XXII, 2e partie, des Notices et extraits des manuscrits ; 3° du tome XXV de l'Histoire littéraire de la France. Il prie le Secrétaire perpétuel de présenter à la Compagnie ses remercîments et la félicite de l'activité qu'elle apporte dans ses travaux.

M. NAUDET termine la seconde lecture de son *Mémoire sur le*

(1) Hübner, *Corp. inscr. lat.*, vol. II, n. 4943.

(2) Hübner, *ibid.*, n. 4919.

(3) Bouillet, *Statistique du Puy-de-Dôme*, p. 87.

personnel administratif dans les provinces au-dessous des magistrats.

Sont présentés à l'Académie par le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL les ouvrages suivants :

1° Au nom de M. HUILLARD-BRÉHOLLES, le tirage à part de son *Mémoire sur la rançon du duc de Bourbon Jean I* (1415-1436), inséré dans la 2e partie du tome VIII du *Recueil des savants étrangers* (1869, in-4°).

2° De la part de l'Université catholique de Louvain, le tome X du *Choix de Mémoires de la Société littéraire* qui y est annexée (1869, in-8°) et l' *Annuaire* de cette Université pour 1869 (in-18).

3° *Le monde gallo-romain. — Le roi des cent rois. Récits du temps de Jules César*, par M. Arthur Ponroy (Paris et Poitiers, 1868, in-8°). — Avec une lettre d'envoi.

4° *Monographie de Croy*, par M. l'abbé Jumel (Amiens, 1869, in-8°).

5° M. Castan adresse les deux exemplaires du tirage définitif qu'il avait annoncé de son *Mémoire sur le Capitole de Vesontio et sur les Capitoles provinciaux du monde romain*, déjà soumis à la Commission des Antiquités de la France pour le concours de 1869. — Renvoi à ladite Commission.

6° M. RENIER présente, au nom de M. Ern. Desjardins, les trois premières livraisons de sa nouvelle édition (grand in-fol.) de la Table de Peutinger, d'après l'original conservé à Vienne, précédée d'une Introduction historique et critique, et accompagnée de divers Appendices (Index, notices et cartes), destinés à éclairer sous tous les points de vue ce précieux monument de la géographie ancienne. Le travail de M. Desjardins est publié, aux frais du département de l'Instruction publique, à la librairie Hachette, et M. le Ministre de l'Instruction publique a donné à cette entreprise extrêmement méritoire tous les encouragements qu'on pouvait attendre de lui.

M. DE VOGÜÉ fait hommage de l'ouvrage définitif, dont il a été fait plusieurs communications partielles à l'Académie, intitulé : *Syrie centrale. — Inscriptions sémitiques publiées avec traduction et commentaire* (Paris, Baudry, 1 vol. grand in-4°, 132 pp. de texte et 16 planches).

M. MILLER lit, en communication, un travail intitulé : *Descrip-*

tion d'une chasse à la perdrix et au lièvre, par Constantin Pantechnès, métropolitain de Philippopolis.

M. DE WITTE communique la *Note* suivante *sur un miroir trouvé à Préneste.*

M. Wolfgang Helbig, l'un des secrétaires de l'Institut archéologique, vient de m'envoyer le calque d'un curieux miroir, trouvé dans les environs de l'antique Préneste ; il est orné de trois figures, accompagnées d'inscriptions latines, comme le miroir signé du nom de *Philippus* (PILIPVS), dont j'ai eu l'honneur d'envoyer un dessin à l'Académie, il y a deux ans, pendant que je me trouvais à Rome (1). Ces sortes de miroirs sont bien rares; on n'en connaît aujourd'hui que huit ou neuf (2). Comme date, d'après les caractères employés dans les inscriptions, on peut assigner à ces miroirs le second ou le troisième siècle avant notre ère (200 à 260 av. J.-C.).

En jetant un coup d'œil sur le dessin, on serait disposé à reconnaître ici *Télèphe* en Aulide, agenouillé sur l'autel et tenant dans ses bras le jeune *Oreste*, et *Agamemnon* accourant au secours de son fils.

Les urnes étrusques et quelques vases peints montrent cette scène (3).

Mais au-dessous du personnage agenouillé sur l'autel on lit le nom de LVQORCOS (4), le roi qui devrait être Agamem-

(1) Voir *Comptes rendus*, 1867, p. 52.

(2) *Revue archéologique*, 1868, janv., p. 91.

(3) Voir Otto Jahn, *Telephos und Troilos*, Kiel, 1841 et *Arch. Aufsätze*, Greifswald, 1845. — Cf. les remarques de M. H. Brunn dans le *Bull. de l'Inst. arch.* 1857, p. 114, et 1859, p. 158, et G. Fiorelli, *Notizia dei vasi dipinti rinvenuti a Cuma nel* 1856 *posseduti da S. A. R. il Conte di Siracusa.* (Nap. 1857, in-folio, tav. XIV.)

(4) Mon savant confrère, M. Alfred Maury, me fait remarquer l'analogie de ce mot avec le *Lupercus* des Latins. On sait que chez les peuples de l'Italie on changeait souvent le π en *c* ou *q*, par exemple, ἵππος, *equus*.

non est nommé TASEOS et le jeune enfant est désigné comme le fils de Taseos PIVONICOS TASEIO FIVIOS.

Ce n'est pas la première fois que les miroirs de Prénestè viennent par leurs inscriptions dérouter les interprètes. On connaît un autre miroir publié par M. Roulez dans les *Monuments inédits de l'Institut archéologique* (1). Le sujet montre Bellérophon qui prend congé d'un roi. Le héros porte le nom de [illegible], le cheval ailé ne s'appelle pas Pégase, mais ARIC, et le nom d'OINOMAVOS est substitué à celui du roi Prœtus.

Ou bien les artistes qui ont gravé ces miroirs étaient guidés par des traditions particulières aux Italiotes, ou bien, comme l'a pensé M. Roulez (2), cette substitution serait l'effet d'une méprise due au graveur. Mais si une semblable explication peut être admise pour un cas isolé, quand plusieurs monuments fournissent des substitutions du même genre, il faut chercher ailleurs les motifs qui les ont produites.

MOIS DE MAI.

Séance du vendredi 7.

PRÉSIDENCE DE M. RENIER, PRÉSIDENT SORTANT, EN L'ABSENCE DE MM. REGNIER ET RENAN, PRÉSIDENT ET VICE-PRÉSIDENT, EMPÊCHÉS.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

(1) Tome VI, pl. XXIX, n° 1. — Gerhard, *Etrusk. Spiegel*, pl. CCCXXXIII. — Ritschl, *Priscæ latinitatis monumenta epigraphica*, p. 102.

(2) *Annales de l'Inst. arch.*, t. XXXI, 1859, p. 139.

Il n'y a pas de correspondance officielle.

M. le Président rappelle qu'un mois s'est écoulé depuis la notification faite à l'Académie de la perte qu'elle a éprouvée dans la personne de M. le marquis de Laborde. L'Académie, consultée, décide au scrutin et à la majorité de 19 voix sur 21, qu'il y a lieu de procéder à l'élection d'un membre ordinaire. — Quant à la fixation du jour de la séance où devront avoir lieu, après la lecture de la liste des candidats inscrits, l'exposition et l'examen des titres de ceux-ci, l'Académie, successivement consultée par l'appel nominal sur les dates du 4 juin et du 21 mai, adopte, à la majorité de 25 voix contre 1, cette dernière date qui permettra de discuter les titres et de procéder à l'élection académique en dehors des jours consacrés aux élections politiques des 6 et 7 juin.

M. de Saulcy communique à l'Académie un fragment d'ossuaire hébraïque trouvé à Jérusalem, dans le monument connu sous le nom de Tombeau des Juges, par M. Dumont, membre distingué de l'Ecole française d'Athènes. Ce fragment n'est pas en calcaire tendre comme les ossuaires recueillis jusqu'à ce jour, mais bien en calcaire compacte et dur, semblable au calcaire jurassique, et connu à Jérusalem sous le nom de pierre *malcki* (royale). Un *graffito* tracé sur ce précieux fragment offre le nom hébraïque vulgaire, Itsahak, Isaac, et il semble que les caractères de ce nom appartiennent à l'époque du commencement de l'ère chrétienne, ou à quelques années plus tôt. Le fragment en question sera déposé au musée du Louvre, avec une inscription rappelant, comme c'est l'usage, le nom du donateur, M. Dumont.

M. Brunet de Presle lit la *Note* suivante :

Sur un voyage maritime de l'Inde en Portugal.

George Phrantzès (*Chronicon*, l. III, c. 1) rapporte que, dans son ambassade à Trébizonde et dans l'Ibérie asiatique, en 1449, il vit un centenaire qui lui raconta ses voyages. Cet homme nommé Ephraïm avait été fait prisonnier et vendu à des marchands persans qui l'emmenèrent dans l'Inde. Il s'échappa et parcourut, à ce qu'il prétendait, des contrées désertes et d'autres peuplées de tous les prodiges cités dans les histoires fabuleuses d'Alexandre et les autres relations du moyen âge sur les Indes. Mais ce qui mérite plus d'attention, c'est que, cet homme ayant exprimé le désir de retourner dans son pays, un Indien le conduisit sur un canot chargé d'aromates vers un grand vaisseau ibérien, c'est-à-dire espagnol.

Après avoir navigué sur ce vaisseau, il arriva dans la partie de l'Espagne nommée Portugal et de là dans la grande Bretagne d'où il revint dans son pays, en traversant la Germanie.

Tel est le récit de Phrantzès qui est surprenant quand on fait attention aux dates. Sans doute le détail des choses merveilleuses que cet Ephraïm prétend avoir vues dans les Indes ne donne pas une grande idée de sa véracité. Il est facile de reconnaître à quelle source le récit de ces prodiges est puisé. Mais le retour des Indes en Europe sur un vaisseau portugais dans la première moitié du 15ᵉ siècle, tandis que le voyage de Vasco de Gama n'eut lieu qu'en 1497, mérite quelque attention. Si même cet homme n'a réellement pas fait le voyage qu'il prétend avoir fait, cette supposition indiquerait cependant que déjà vers cette époque une heureuse tentative en avait fait concevoir la possibilité. Veut-on supposer que tout ce récit n'est qu'une fiction de Phrantzès qui a voulu par ce moyen insérer dans sa chronique des faits qu'il avait appris ailleurs? Mais Phrantzès a cessé d'écrire en 1477. Il était alors âgé de 75 ans. C'est donc encore 20 ans avant le célèbre voyage de Vasco de Gama, 10 ans avant la découverte du cap de Bonne-Espérance par le Portugais Barthélemy Diaz.

Gibbon (*Hist. de la décadence de l'Empire romain*, chap. 67, t. 13, p. 43, de l'éd. de M. Guizot), après avoir rapporté ce fait d'après Phrantzès, ajoute en note : « Ce passage écrit en 1477, vingt ans avant la découverte du cap de Bonne-Espérance, est supposé ou miraculeux. »

Cependant rien dans le style de l'original grec de ce passage, dont Gibbon ne connaissait qu'une traduction latine, ni dans le manuscrit que j'ai sous les yeux n'indique une interpolation. Ce passage mériterait donc que l'on fît quelques recherches sur les tentatives qui avaient pu précéder celles de Diaz et de Vasco de Gama. La circonstance que cet Ephraïm, après avoir touché en Portugal, fut conduit en Angleterre, puis en Germanie, pourrait faire supposer qu'au lieu d'être portugais le vaisseau était normand. On sait quels étaient à cette époque l'audace et l'esprit d'entreprise de ce peuple navigateur. On a récemment revendiqué pour eux la découverte de l'Amérique du Nord qu'ils avaient déjà visitée, à ce qu'on prétend, avant le voyage de Christophe Colomb. La conquête des îles Canaries, en 1405, par le Normand Jean de Bétencourt montre que, dès le commencement du 15e siècle, les Normands étaient sur la voie de la circumnavigation de l'Afrique.

Le silence gardé sur ces premiers voyages dans l'Inde pourrait s'expliquer par l'absence d'historiographes ou de poëtes pour les célébrer et surtout par l'intérêt que ces navigateurs pouvaient avoir à s'assurer le monopole de ce riche commerce en ne faisant pas connaître la route suivie par eux. Un gouvernement se décide rarement à faire les frais d'un armement comme ceux de Diaz et de Vasco de Gama, à moins d'avoir par devers lui des renseignements qui rendent le succès probable. Nous sommes donc porté à admettre que le récit de Phrantzès n'est pas une pure fiction, qu'il n'est ni supposé, ni miraculeux, comme disait Gibbon, et que des vaisseaux de l'occident de l'Europe ont pu se montrer dans les parages de l'Inde avant Vasco de Gama.

Le texte grec de la chronique de Phrantzès a été imprimé

pour la première fois à Vienne par Alter, en 1796, d'après un manuscrit de Munich qui porte aujourd'hui le n° 239 et sur lequel avait été faite la traduction latine de Pontanus publiée à Ingolstadt en 1604. On a fait usage, pour l'édition de Bonn imprimée en 1838, des variantes communiquées par moi du manuscrit n° 80 du Supplément grec de notre bibliothèque, manuscrit écrit à Patras en 1762 d'après un original inconnu beaucoup moins incorrect que celui de Munich. Le catalogue de l'Escurial de M. Miller mentionne (p. 367) un manuscrit de la chronique de Phrantzès qui a existé dans cette bibliothèque, mais qui paraît avoir été détruit dans l'incendie.

Harles cite encore un manuscrit de la bibliothèque Augustine de Naples et deux manuscrits de la bibliothèque de Turin, nos 102 et 246. Un de ces manuscrits, celui qui porte le n° 246, paraît, d'après le catalogue, p. 366, présenter des différences avec celui que Pontanus et plus tard Alter ont suivi. Il serait à propos de s'assurer si le passage qui fait l'objet de cette note y figure ou présente des variantes.

M. Hauréau lit un extrait de la notice qu'il doit publier, dans le tome xxvi de l'Histoire littéraire de la France, sur Richard Leneveu, évêque de Béziers. Cet extrait concerne le procès de Bernard Saisset, évêque de Pamiers, qui avait tenté de soulever le Languedoc contre Philippe-le-Bel, et de faire de cette province un royaume séparé.

Philippe-le-Bel est-il justement accusé d'avoir été, dans ce procès, inique et violent? Telle est la question que M. Hauréau se propose de résoudre. Il n'entend pas justifier tous les actes de l'administration de Philippe-le-Bel; ce qu'il conteste, c'est qu'il y ait eu, dans le procès de Bernard Saisset, même l'apparence d'une irrégularité de procédure. On a sans doute raconté des faits à la charge des commissaires instructeurs, Richard Leneveu et Jean de Picquigni, vidame d'Amiens; mais, selon M. Hauréau, ces faits ont été racontés autrement qu'ils ne se sont passés; il n'existe, d'ailleurs, contre Bernard Saisset qu'une

instruction et un acte sommaire d'accusation ; son procès, réservé aux juges ecclésiastiques, n'eut pas lieu, et plus tard Saisset fut rétabli sur son siége épiscopal, le roi lui-même intervenant en sa faveur et priant le pape de lui pardonner. « Ainsi, dit en terminant M. Hauréau, il faut rectifier tout ce qu'ont avancé les historiens modernes sur le célèbre procès de Bernard Saisset. »

M. Guessard donne lecture, en communication, de la *Préface du Poëme d'Aliscans*, dont il prépare l'édition.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1° *Précis analytique des travaux de l'Académie imp. des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, en* 1867-68.

2° *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. IX, 1re livr., accompagné d'un rapport sur les travaux de cette société en 1868, par le Secrétaire, M. Bormans.

3° *Bourdon et ses anciens seigneurs, vicomtes de Domart*, par l'abbé Ed. Jumel, de Corbie, curé de Bourdon, etc. (Amiens, 1868, in-8°).

Séance du vendredi 14.

PRÉSIDENCE DE M. RENIER, PRÉSIDENT SORTANT.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il est donné lecture de la correspondance officielle.

M. le Ministre de l'Instruction publique, par un message, en date du 7 mai, accuse réception de la liste des questions nouvelles adoptées par l'Académie, sur la proposition de la Commission de l'Ecole française d'Athènes, en complément de celles qui sont portées au programme de 1868, pour offrir aux membres de cette Ecole une plus grande variété de sujets dans le choix des travaux qui leur sont prescrits. — M. le Ministre fait connaître qu'il a transmis à M. le Directeur de l'Ecole cette liste

revêtue de son approbation et qu'il écrit pour presser l'envoi d'un nouveau mémoire qui lui est annoncé.

Le Secrétaire perpétuel communique, en substance, deux lettres qu'il a reçues de M. le Président et de M. le Vice-Président, absents pour divers motifs. — M. le Président compte reprendre ses fonctions à la prochaine séance.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1° *Archives des missions scientifiques et littéraires*. Rapports et instructions publiés sous les auspices du Ministère de l'Instr. publique : 2e série, t. v, 2e livr.

2° *Journal Asiatique* : n° de février 1869, comprenant, entre autres articles, deux textes épigraphiques découverts récemment dans la Transcaucasie et publiés en *fac-simile* avec les observations de M. Léon Renier.

3° *Revue archéologique* : n° de mai 1869.

4° M. Miller, au nom de l'auteur, fait hommage à l'Académie du *Tableau généalogique* des ascendants paternels et maternels, jusqu'au 8e degré, du prince Humbert et de la princesse Marguerite de Savoie. — M. le Comte Franchi-Verney della Valetta, auteur de ce tableau, est secrétaire de la Société historique pour la publication des *Monumenta historiæ patriæ*, collection importante qui compte déjà 12 vol. in-fol. Ce tableau, présenté d'une manière très-claire, contient les blasons coloriés de 76 familles auxquelles se rattachent les deux jeunes princes de la famille régnante d'Italie.

M. Guessard continue la lecture, en communication, de la Préface du *Poëme d'Aliscans*, dont il prépare l'édition.

M. Miller reprend, pour M. Lejean, engagé dans une exploration nouvelle de la Roumélie, la lecture, plus d'une fois interrompue, de son *Mémoire sur l'Ethiopie au temps des Ptolémées*.

Séance du vendredi 21.

PRÉSIDENCE DE M. REGNIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il est donné lecture de la correspondance.

Par une lettre en date du 14 mai, M. Ch. Robert prie M. le Président de vouloir bien faire inscrire son nom sur la liste des candidats qui se présentent à la place de membre ordinaire vacante par suite du décès de M. le Mis de Laborde. Il espère que l'Académie ne trouvera pas son ambition excessive, en se rappelant les études consacrées par lui, depuis longues années, à la numismatique ancienne, à la sigillographie et à la numismatique du moyen âge, et, dans ces derniers temps, à l'histoire militaire des Romains.

M. J. Oppert écrit, à la date du 21 mai, pour demander également son inscription sur la liste des candidats. Il n'ajoutera rien, dit-il, à l'exposé qu'il a déjà fait des travaux publiés par lui et communiqués à l'Académie depuis plus de 20 ans ; mais il espère que cette savante compagnie, qui les a accueillis avec tant de bienveillance, permettra au lauréat du prix biennal d'exprimer sa satisfaction de ce que, tout récemment, des savants éminents ont abandonné leur attitude jusque-là réservée, pour reconnaître hautement les principes et les résultats de ses études sur les inscriptions cunéiformes et en particulier sur les textes assyriens.

L'Académie se forme en comité secret pour l'exposition et l'examen des titres des candidats, conformément à l'arrêté réglementaire du 18 avril 1845. — Ces candidats sont MM. Defrémery, Ch. Robert et J. Oppert.

La séance étant redevenue publique, M. le Secrétaire perpétuel présente les livres déposés sur le bureau :

1° Au nom de M. de Rossi, associé étranger, le n° 2 (mars et avril) de son *Bulletin de l'archéologie chrétienne*, débutant par un *Eloge métrique de Marea, insigne personnage de l'Eglise romaine et vicaire du pape Vigile.*

2° *Sur la question de* l'Atlantide *quelques renseignements linguistiques* de M. Guerrier de Dumast, correspondant de l'Académie (Extr. des *Mém. de l'Acad. de Stanislas*, pour 1868. — Nouvel envoi accompagné d'une lettre et d'une carte).

3° *Publications de la section historique de l'Institut archéologique du Grand-Duché de Luxembourg* : vol. XXIII, 1868, in-4°.

4° *Annales de philosophie chrétienne* : mars 1869.

5° *Annales de la propagation de la foi* : mai 1869.

6° *Bulletin de l'œuvre des pèlerinages* : avril 1869.

7° Pour le concours fondé par M. De la Fons-Mélicocq et dont le prix doit être décerné pour la 1re fois en 1871.

Histoire de l'arrondissement de Péronne et de plusieurs localités circonvoisines, par l'abbé Paul de Cagny (Péronne, 1869, 2 vol. grand in-8°). — Renvoi à la future Commission du prix.

8°-11°. M. EGGER fait hommage, au nom de l'auteur, M. Dognée, des 4 ouvrages suivants : I. *Pompéi, étude sur l'art antique* (Liége, 1866, in-8°); — II. *Les phalères des guerriers romains* (Caen, 1867, in-8°) ; — III. *Discours* prononcé dans la séance d'inauguration tenue à Anvers, le 25 août 1867, du Congrès archéologique international (Paris, 1867, in-8°) ; — IV. *Les arts industriels à l'Exposition universelle* de 1867 (Paris, 1869, 1 fort vol. in-8°).

M. RENIER fait une communication verbale sur une découverte faite par M. Rosa dans les fouilles du Palatin et dont la relation lui est transmise par M. Rosa en italien, en même temps qu'elle lui est notifiée par M. Henzen, correspondant de l'Académie. Il s'agit de peintures qualifiées « *les plus belles de l'antiquité* », non-seulement par MM. Rosa et Henzen, mais par M. de Rossi, qui en a écrit de son côté à M. Beulé. — Cette communication excite dans l'Académie un très-vif intérêt.

La lettre de M. Rosa, traduite par les soins de M. Renier, est ainsi conçue :

Lettre de M. P. Rosa à M. L. Renier.

« 13 mai 1869.

» Vous savez que je n'ai pas l'habitude d'exagérer la valeur de mes découvertes ; aussi pouvez-vous sans crainte annoncer à Sa Majesté qu'au moment où j'écris j'achève la découverte de deux chambres assez grandes, toutes deux splendidement décorées de peintures, mais l'une conservée mieux que l'autre. Ce genre de monument de l'art décoratif des anciens manquait

complétement à Rome; aujourd'hui je puis vous assurer que, grâce à ces fouilles du Palatin, il y est représenté, et je puis ajouter, par un échantillon du type le plus classique; de sorte que tout ce qui a été trouvé jusqu'ici à Herculanum et à Pompéi, dans le même genre, est jugé très-inférieur par les personnes compétentes : le style grandiose et sévère qui caractérise ces peintures permet de les attribuer à des maîtres dont les artistes qui ont décoré les maisons de ces dernières villes n'étaient que des élèves et des imitateurs. L'édifice, à la décoration duquel elles concourent, appartient évidemment à une des principales demeures privées bâties sur le Palatin à la fin du quatrième siècle de Rome ou au commencement du cinquième. Il est situé, ainsi que je vous le disais dans ma dernière lettre, tout près du *temple de Jupiter vainqueur*, et il touche à la *Domus Tiberiana.* L'époque est indiquée par le style de construction des murs; ils sont bâtis en appareil réticulé simple, avec un tuf emprunté au Palatin lui-même. Il en est de même pour les voûtes. Quant à la date des peintures, on peut sans aucun doute les rapporter à l'époque comprise entre César et Tibère, et, en tout cas, elles ne peuvent descendre au delà de Néron. Cela se reconnaît à la sévérité du style, qui tient à la fois du style étrusque dans la partie ornementale et de l'élégance grecque, surtout dans les chapiteaux corinthiens composés d'une manière vraiment magistrale.

» Tenant à vous décrire, avec autant de détails que possible, nos nouvelles découvertes, je commencerai par vous parler de la chambre qui est la plus simplement décorée, mais où la peinture est le plus détériorée. J'espère cependant qu'on pourra la restaurer complétement... »

Suivent des détails sur la décoration de cette salle, où des panneaux séparés par des colonnes sont ornés d'arabesques et de festons d'un style élégant et simple qui, d'après M. Rosa, rappelle celui des plus belles terres cuites antiques et, dans la décoration des édifices, ne se rencontre guère dans les temps postérieurs à Néron.

« La seconde chambre est bien plus richement ornée et dans

un état de bien meilleure conservation. La décoration de cette chambre rappelle le système employé à Pompéi et à Herculanum ; mais les règles et les proportions de l'architecture sont beaucoup mieux observées. Ce ne sont plus ces colonnes d'une finesse exagérée, ces chapiteaux effilés où l'on ne peut reconnaître que la fantaisie du décorateur. Le pinceau a figuré ici de riches colonnes cannelées, avec de beaux chapiteaux supportant une corniche qui, dans les entre-colonnements, laisse voir le soffite sur lequel semblait porter l'imposte de la voûte aujourd'hui détruite.

» Dans le milieu de chacune des deux murailles conservées, sont représentés, avec un ordre de colonnes de moindre hauteur, ces édicules bien connus que surmontent une élégante architrave, une frise et une corniche richement décorées des ornements les plus fins, le tout ensemble servant d'encadrement à un tableau grandiose qui a 2 m. 45 de hauteur sur 1 m. 65 de largeur. Le premier de ces tableaux représente *Galatée, Acis et Polyphème*; le second *Io, Argus et Mercure*. Entre les deux est un tableau plus petit représentant les apprêts d'un sacrifice. En outre, sur la muraille principale, en face d'une porte de communication donnant dans la chambre précédente, le peintre a figuré une fenêtre dans laquelle il a peint la vue d'une rue intérieure de la ville, ce qui constitue un sujet unique, par le caractère de vérité avec lequel sont représentées les personnes et les maisons.

» Dans le premier des deux grands tableaux ci-dessus mentionnés, Galatée est au milieu, assise sur le dos d'un cheval marin, au cou duquel elle se tient embrassée, et, tout en s'éloignant du géant Polyphème, elle fixe ses regards sur lui. Polyphème, assis sur une roche, se prépare à en lancer un quartier sur le pauvre berger Acis qui se trouve là sans défense. Un petit Amour, placé presque sur les épaules de Polyphème, semble l'exciter à la vengeance, tandis que d'autres Amours paraissent être placés entre Acis et Galatée; mais on ne peut encore déterminer au juste le caractère de ces figures.

» A gauche de cette peinture, dans un tableau plus petit, se

trouve représentée une jeune fille assise entre les deux suivantes qui paraissent l'aider à faire sa toilette ; mais, dans quelque temps, je pourrai vous donner des détails plus précis.

» Le tableau principal de la seconde muraille représente Io sous sa forme première, assise sur un rocher avec Mercure debout et près d'elle à droite, tandis qu'à gauche on voit un beau jeune homme nu, appuyé contre une grande pierre, avec le parazonium ou la petite épée. Sa main gauche tient une lance, tandis que la droite est levée ; ses regards, qui expriment la surprise, sont fixés sur les figures d'Io et de Mercure. Tout l'ensemble de ce tableau et surtout la présence de Mercure, que l'on reconnaît non-seulement à ses attributs caractéristiques, mais encore à l'inscription ERMHC, qui est, non pas gravée négligemment comme les graffiti, mais écrite avec soin au pinceau, indique sans aucun doute l'enlèvement d'Io par Mercure ; quoiqu'on ne puisse pas encore distinguer sur la tête d'Io les deux petites cornes qui sont indiquées dans d'autres représentations du même sujet, l'expression de grande surprise et d'admiration, jointe à l'air de noblesse donné par le peintre au jeune Argus, se rapporte parfaitement aux données de ce sujet. Cette composition a été plusieurs fois répétée, avec de très-légers changements, à Herculanum et à Pompéi ; celle qui ressemble le plus à notre peinture se trouve dans l'ouvrage où sont recueillis les monuments du Musée de Naples (vol. IX, pl. 50) ; mais elle n'a pas été comprise par les auteurs de cet ouvrage, qui ont pris le jeune homme, qui y est représenté, pour *Epaphus*, fils d'Io. Cette erreur n'est plus possible aujourd'hui, que le sujet est expliqué par la présence de Mercure, qui manquait dans le tableau de Pompéi. Les figures de cette peinture ont 0 m. 90 de hauteur.

» Si la conservation de ce tableau est étonnante, il n'y a pas moins lieu d'y admirer la pureté du dessin et le charme du coloris, particulièrement dans les parties ombrées. La figure d'Io, par la manière dont elle est traitée dans le nu, fait songer aux plus belles œuvres de Guido Reni.

» A gauche de ce tableau si important s'en trouve un autre

plus petit, admirablement conservé. Sa hauteur est de 0 m. 39, sa largeur de 0 m. 57. Il représente, je l'ai déjà dit, un sacrifice; la figure principale est celle d'une femme richement parée et assise sur une sorte de trône. Devant elle, des servantes versent dans un grand vase de cristal l'eau d'une amphore. Par derrière, on voit s'avancer un enfant qui porte un agneau à cheval sur son cou. Vient ensuite la fausse fenêtre dont j'ai parlé plus haut. Les dimensions en sont de 2 m. 35 de hauteur sur 1 m. 02 de largeur. Dans toute la hauteur et la largeur, le peintre a représenté la vue d'une rue dans l'intérieur d'une ville. On y trouve donc, indiquées à une assez grande échelle, les dispositions des façades des maisons, avec le détail de l'ordre des fenêtres et les différentes espèces de balcons ornés de petites colonnes; on y voit aussi les différentes entrées des maisons.

» Avec le temps on pourra étudier plus complétement le sujet que le peintre a voulu représenter sur ce tableau; mais, pour le moment, on voit clairement une jeune fille élégamment vêtue, la tête couronnée de fleurs. Elle semble sortir de la porte d'une des maisons; une enfant la suit, tenant dans ses bras une corbeille de fleurs et de fruits. Sur le balcon de la fenêtre principale de la maison se trouvent deux femmes en costume de couleur sombre, la tête couverte d'une sorte de mantille; elles semblent occupées à regarder le groupe que forment la jeune fille et l'enfant. Sur un autre des balcons de la même maison, on voit un homme nu qui observe, lui aussi, avec grande attention, le même groupe, tandis qu'en arrière, sous le même balcon, une autre femme s'empresse pour arriver à temps. Ce tableau, dessiné sur une si grande échelle, où l'on trouve tous les détails désirables pour ce genre de scènes d'intérieur, inspire aux connaisseurs la plus grande admiration, tant par la perfection de l'art du peintre que par la nouveauté du sujet. »

M. Delisle commence la première lecture d'un *Mémoire sur les ouvrages de Guillaume de Nangis.*

Séance du vendredi 28.

PRÉSIDENCE DE M. RENIER, PRÉSIDENT SORTANT.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance étant redevenue publique, l'Académie procède à l'élection portée à l'ordre du jour. M. le Président donne lecture des art. 17 et 18 du règlement général. Il rappelle en outre que les candidats inscrits sont, dans l'ordre de leurs demandes, MM. Defrémery, Ch. Robert et Oppert. — Le scrutin est ouvert : il y a 34 votants, majorité absolue 18. — Au 1er tour, M. Defrémery obtient 14 voix, M. Robert 13, M. Oppert 7. — On passe à un second tour : 29 voix sont données à M. Defrémery, 4 à M. Oppert, 1 à M. Robert. — M. Defrémery ayant obtenu la majorité requise est déclaré par M. le Président membre titulaire de l'Académie en remplacement de M. le Mis de Laborde. — Son élection sera soumise à l'approbation de l'Empereur.

M. le Secrétaire perpétuel donne lecture d'une lettre de M. le sénateur préfet de la Seine du 26 mai 1869. La ville de Paris faisant élever sur la place de Clichy un monument commémoratif de la défense de Paris, en 1814, par le maréchal Moncey, M. le préfet soumet à l'Académie un projet d'inscription pour le piédestal de ce monument, sur lequel il la prie de vouloir bien lui faire connaître son avis. — Renvoi à la Commission des inscriptions et médailles.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1° Au nom de M. Beulé, *Le sang de Germanicus* (Paris, 1869 ; 1 vol. in-8°).

2° De la part de M. Schœbel, *Démonstration de l'authenticité mosaïque du Lévitique et des Nombres* (Paris, 1869, 1 vol. in-8°).

3° De la part de M. Gustave D'Eichthal, l'article intitulé : « *De la prononciation nationale du grec et de son introduction dans l'enseignement*

classique » (Extr. de *l'Annuaire de l'Assoc. pour l'encouragement des études grecques* : 3e année 1869). — Avec une lettre d'envoi.

4° *Coutumes du pays et duché de Brabant, quartier de Bruxelles* : T. I (*Coutumes de la ville de Bruxelles*), par A. De Cuyper, conseiller à la Cour de cassation, membre de la commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances de la Belgique (Bruxelles, 1860, in-4°).

5° *Coutumes des pays de Luxembourg et du comté de Chiny*, par M. Leclercq, procureur général près la Cour de cassation, président de la commission royale, etc. T. II (Bruxelles, 1869, in-4°).

6° Le Secrétaire de la Commission imp. archéologique de Saint-Pétersbourg, par une lettre du 30 juin 1868, transmet au Secrétaire perpétuel de l'Académie, de la part de M. le comte Serge Stroganoff, président de cette commission, un exemplaire des *Comptes rendus* de ses travaux pour les années 1865 et 1866 (Saint-Pétersbourg, 1866-67) ; 2 vol. grand in-4° accompagnés des 2 fascicules correspondants de l'*Atlas* grand in-f°.

M. Delisle cède son tour de parole à M. Miller, qui fait une communication ayant un double objet, sous ce titre : *Fragments de Saint-Jean Damascène provenant d'un ms. grec du* VIIIe *siècle, et Réponse à l'appel fait par M. Boissée dans le dernier numéro de la Revue archéologique, à propos de fragments de Dion Cassius présumés inédits.*

M. Delisle reprend la première lecture de son *Mémoire sur les ouvrages de Guillaume de Nangis.*

MOIS DE JUIN.

Séance du vendredi 4.

PRÉSIDENCE DE M. REGNIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il est donné lecture de la correspondance officielle et d'abord d'une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique, en date du 3 juin, accompagnant l'ampliation d'un décret rendu sur sa proposition et conçu comme il suit :

« Napoléon, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français, à tous présents et à venir, salut.

Sur le rapport de notre Ministre Secrétaire d'Etat au département de l'Instruction publique,

Vu l'extrait du procès-verbal de la séance tenue le 28 mai 1869 par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de l'Institut impérial de France,

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

ART. Ier.

L'élection que l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de l'Institut impérial de France a faite de M. Defrémery pour remplir la place d'académicien devenue vacante par suite du décès de M. le marquis de Laborde est approuvée.

ART. II.

Notre Ministre Secrétaire d'Etat au département de l'Instruction publique est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait au palais des Tuileries, le 2 juin 1869.

Signé : NAPOLÉON.

Par l'Empereur :

Le Ministre Secrétaire d'Etat au département de l'Instruction publique.

Signé : V. DURUY.

Pour ampliation :

Pour le conseiller d'Etat, Secrétaire général,

Le chef du bureau des Archives.

Signé DROUET.

En conséquence, M. DEFRÉMERY est introduit par le Secrétaire perpétuel, et M. le PRÉSIDENT l'invite à prendre place parmi ses confrères.

Par une lettre du 3 juin, M. le Président de l'Institut invite l'Académie à désigner l'un de ses membres pour la représenter en qualité de lecteur dans la séance générale trimestrielle du mercredi 7 juillet prochain.

Le Secrétaire de la Société archéologique de Montpellier écrit, à la date du 30 mai, pour faire connaître que M. Dulaurier, ayant eu communication, par son entremise, de deux chartes arméniennes appartenant aux Archives municipales de Montpellier, chartes qu'il a publiées depuis dans le tome 1 du Recueil académique *des Historiens arméniens des croisades*, a fait espérer à cette Société, dont il est correspondant, qu'elle pourrait obtenir de l'Académie et de la direction de l'Imprimerie impériale l'autorisation et les moyens de reproduire dans son propre recueil le travail de M. Dulaurier sur ces documents, avec les textes arméniens et les *fac-simile* hélioplastiques qui l'accompagnent (p. 754-758 et la planche afférente). — L'Académie, sur la proposition du Secrétaire perpétuel, accorde, en ce qui la concerne, à la Société archéologique de Montpellier l'autorisation qu'elle demande, et la renvoie, pour les moyens de reproduction, par-devant M. le directeur de l'Imprimerie impériale, à qui sera notifiée l'autorisation que l'Académie croit juste d'accorder à ladite Société.

M. le Conservateur de la bibliothèque de la ville de Melun écrit pour demander à l'Académie de vouloir bien compléter l'exemplaire *des Tables de Bréquigny* que possède cet établissement. — Renvoi de cette lettre à la Commission des travaux littéraires.

M. de Rougé informe l'Académie des mesures qui viennent d'être prises par M. le Ministre de l'Instruction publique pour donner une précieuse, bien que tardive, satisfaction au vœu qu'elle a exprimé, en 1860, sur son rapport (T. xxiii, 1re partie, *des Mémoires*, nouvelle série, p. 65 et suiv.), pour la reprise de la publication dès longtemps interrompue des *Notices* de Champollion avec les compléments nécessaires tirés du manuscrit.

M. Delisle termine la première lecture de son *Mémoire sur les ouvrages de Guillaume de Nangis*.

Sont présentés à l'Académie par le Secrétaire perpétuel les ouvrages suivants :

1° Au nom de M. Ritschl, associé étranger, *Neue Plautinische Excurse, sprachgeschichtliche Untersuchungen*, 1er fascic. (Leipzig. 1869, in-8°.)

2° *Langres pendant la ligue* (Paris, 1868, in-4°), par M. Th. P. de Saint-Ferjeux, avec une lettre de l'auteur qui destine son livre au prochain concours des antiquités nationales. — Renvoi à la Commission du concours de 1870.

3° *Bibliothèque de l'Ecole des chartes* : VIe série, t. 5, 2e livraison.

4° M. Laboulaye présente, comme un hommage de l'auteur à l'Académie, le nouvel ouvrage de M. de Rozière ayant pour titre « Liber diurnus ou *Recueil des formules usitées par la Chancellerie pontificale du Ve au XIe siècle* », publié d'après le ms. des Archives du Vatican, avec les notes et dissertations du P. Garnier et le commentaire inédit de Baluze (Paris, 1869, 1 fort vol. in-8°, dont l'Introduction ne contient pas moins de ccviii pages).

M. Guessard lit la 3e partie de sa *Préface* sur le *Poëme d'Aliscans*.

L'Académie se forme en comité secret.

Séance du vendredi 11.

PRÉSIDENCE DE M. REGNIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il n'y a pas de correspondance officielle.

Le Secrétaire perpétuel communique la liste des lectures, en vue de la désignation à faire pour la prochaine séance trimestrielle. — Cette désignation est remise à huitaine.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1° Le complément, dès longtemps annoncé, du tome XXIII, 1re partie (Histoire), de la 2e série des *Mémoires de l'Académie*. Ce fascicule de 30 feuilles in-4° (de la page 321 à la page 559 du volume) renferme, comme *second supplément* à la 1re série ou à l'ancienne collection, le mémoire célèbre de Fréret *Sur l'origine des Français et*

leur établissement dans la Gaule. Publié d'abord, en 1796, dans la petite édition (prétendue complète) des *Œuvres de Fréret* par Le Clerc de Sept-Chênes, d'après un ancien manuscrit malheureusement perdu, qu'il s'agissait, presque à chaque page, de retrouver sous l'imprimé le plus défectueux à tous égards, ce beau mémoire, qui date en principe de l'année 1714, mais qui, au jugement de M. Benj. Guérard, garde de nos jours encore une grande valeur historique, a été conféré avec deux rédactions antérieures de la main même de Fréret et reproduit dans la nouvelle édition, en vertu d'une décision de l'Académie, et sur le plan, fidèlement suivi, qu'avait tracé M. Guérard lui-même.

2° Comme un hommage de M. Stanislas Julien, le tome I de son nouvel ouvrage intitulé : *Syntaxe nouvelle de la langue chinoise fondée sur la position des mots, suivie de deux traités sur les particules et les principaux termes de grammaire, d'une table des idiotismes, de fables, de légendes et d'apologues traduits mot-à-mot*, avec cette épigraphe d'un grand connaisseur, Marshman, qui fait comprendre toute l'importance du travail dont il s'agit : « *The Whole of chinese grammar depends on position* » (1 vol. in-8°, imprimé à Vienne, Autriche).

3° Comme un hommage de M. Alexandre, la 2e édition, abrégée de la 1re et cependant augmentée et remaniée sur beaucoup de points, des *Oracula Sibyllina* (Paris, 1869, grand in-8°).

4° M. Renier présente, au nom de l'auteur, un travail intitulé :

Etudes iconographiques sur la topographie ecclésiastique de la France aux XVIIe et XVIIIe siècles. — Le Monasticon Gallicum, par M. Louis Courajod, attaché au dép. des estampes de la Bibliothèque impériale (Paris, mai 1869, in-fol.). Ce travail, fruit de longues recherches et de connaissances spéciales, que peu de personnes aujourd'hui, en France, possèdent au même degré que M. Courajod, se compose de deux parties : une notice sur le *Monasticon Gallicum* de dom Germain, et un catalogue critique des planches gravées pour cet ouvrage, dont l'auteur n'avait guère fait que recueillir les matériaux, et qui, par conséquent, n'a pas été publié. Il devait paraître en tête d'une reproduction de ces planches, qu'un riche antiquaire se propose de publier. Des difficultés, qui ne proviennent pas du fait de M. Courajod, l'ont engagé à le faire imprimer à part et à ses frais. — M. Courajod, qui est un des élèves les plus distingués et les plus laborieux de la *Section d'histoire et philologie de l'Ecole des hautes études*, a désiré que son travail fût présenté à l'Académie par le président

de cette section. M. Renier s'en est chargé volontiers, tout en regrettant que M. Courajod n'en eût pas prié quelque autre de ses confrères, M. de Wailly, par exemple, ou M. Delisle, beaucoup plus compétents que lui pour apprécier et faire apprécier un travail de cette nature.

5° Le même membre a l'honneur d'offrir à l'Académie, au nom de Sa Majesté l'Empereur, deux photographies représentant une des salles décorées de peintures, récemment découvertes par M. Rosa, dans les fouilles du Palatin. Les peintures de cette salle ne sont pas encore assez bien nettoyées pour qu'il ait été possible de les photographier directement; les photographies dont il s'agit ont été prises sur des aquarelles exécutées, sur une plus grande échelle, par un habile artiste, M. Emmanuel Brune, architecte pensionnaire de l'Académie de France à Rome, aquarelles que M. Renier a eu l'honneur de remettre à Sa Majesté. Elles ne peuvent donc donner une véritable idée des détails; elles suffisent cependant pour faire connaître l'ensemble de la décoration.

6° M. Renan, vice-président, fait hommage à l'Académie du livre III de son ouvrage *Sur les Origines du Christianisme*, dont le récit s'étend depuis le départ de saint Paul pour sa première mission jusqu'à son arrivée à Rome (45-61). Ce volume intitulé *Saint Paul* est accompagné d'une carte des voyages de l'Apôtre, dressée par M. Kiepert, de l'Académie de Berlin, et dont M. Renan destine l'original à l'Académie. Il annonce que le volume suivant présentera la fin de la vie de saint Paul, la venue de saint Pierre à Rome, la mort des apôtres, l'Apocalypse, et le 5e et dernier tout ce qui prépare et concerne les progrès de la discipline, la constitution d'une orthodoxie dogmatique et de l'épiscopat. « Le christianisme, dit-il, est complet, et l'histoire de ses origines finit à ce moment, quand l'Eglise chrétienne a rompu les derniers liens qui l'attachaient à sa mère, la synagogue juive, et qu'elle a conquis son indépendance. »

M. Huillard-Bréholles commence la première lecture d'un mémoire ayant pour titre : *Etude sur l'état politique de l'Italie depuis la paix de Constance jusqu'à la chute de la maison de Souabe.*

M. Albert Dumont, ancien membre de l'École française d'Athènes, lauréat de l'Académie, à qui M. Miller a bien voulu

céder son tour de parole, fait une communication écrite, qui sera continuée, sur les résultats de son exploration récente de la Thrace, au double point de vue de la topographie et de l'archéologie.

Séance du vendredi 18.

PRÉSIDENCE DE M. REGNIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Le Secrétaire perpétuel fait connaître qu'il a reçu quatre lettres de candidature pour la place d'auxiliaire des travaux de l'Académie devenue vacante par le décès de M. Sainte-Marie Mévil qui a rendu de longs et bons services au Recueil des historiens occidentaux des croisades. — Renvoi de ces lettres à la Commission des travaux littéraires, qui, après information, fera une proposition à l'Académie pour remplir la place vacante.

L'ordre du jour appelle la nomination de deux membres, qui seront chargés de vérifier les comptes de l'Académie pour l'exercice de 1868. — Sont nommés au scrutin et à la majorité absolue, MM. Jourdain et Guessard.

M. Renier demande la parole pour une nouvelle communication sur la suite des fouilles faites sur le Palatin et qui offrent un intérêt croissant. — Cette seconde communication sera suivie d'une troisième.

M. Huillard-Bréholles poursuit la lecture de son *Mémoire sur l'état politique de l'Italie depuis la paix de Constance jusqu'à la chute de la maison de Souabe.*

M. Guessard termine la lecture, en communication, de la préface qui doit précéder la prochaine publication du poëme d'Aliscans.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1° Au nom de M. le Président Clerc, de la cour impériale de Besançon, un mémoire intitulé : *Gérard de Roussillon, récit du IXe siècle, d'après les textes originaux et les découvertes faites en Franche-Comté, avec les plans des champs de bataille de Château-Châlon et de Pontarlier.* — Ce mémoire est un fragment du travail plus étendu qui a été admis au concours des Antiquités de la France pour 1869.

2° Un nouvel exemplaire du mémoire de M. Castan, conservateur de la bibliothèque de Besançon, *Sur le capitole de Vesontio et sur les capitoles provinciaux du monde romain*, mémoire admis également au concours de cette année.

3° *Revue archéologique* : n° de juin 1869, avec un curieux bronze d'Asie Mineure, tiré du cabinet de M. de Saulcy et expliqué par M. G. Perrot.

4° M. Egger fait hommage, au nom de l'éditeur, d'un nouveau volume de la collection grecque et latine publiée par la maison L. Hachette renfermant les livres I-VI de l'*Enéide*, texte d'après les travaux les plus récents de la philologie avec un commentaire critique et explicatif, une Introduction et une notice par M. E. Benoist, ancien élève de l'Ecole normale, professeur à la Faculté des lettres de Nancy.

M. Delisle présente également, au nom de M. De Coussemaker, correspondant, les fascicules 4e et 5e du tome III de ses *Scriptores de Musica medii œvi.*

L'Académie se forme en comité secret.

Séance du vendredi 25.

PRÉSIDENCE DE M. REGNIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Une 5e lettre de candidature pour la place vacante d'auxiliaire est communiquée par le Secrétaire perpétuel et renvoyée comme les précédentes à la Commission des travaux littéraires.

L'ordre du jour appelle la désignation d'un lecteur pour la prochaine séance trimestrielle. — Le scrutin étant ouvert, M. Miller est désigné à la majorité des voix pour lire dans la séance susdite la *Description d'une chasse à la perdrix et au lièvre, par Constantin Pantechnès, métropolitain de Philippopolis.*

M. de Vogüé donne lecture de la *Note* suivante, après avoir mis sous les yeux de l'Académie le dessin des caractères récemment découverts qui en sont l'objet.

« Il existe depuis plusieurs années en Angleterre une association pour l'exploration archéologique de la Palestine, connue sous le nom de *Palestine Exploration Fund.* Cette société a fait exécuter à Jérusalem des fouilles qui ont déjà produit d'importants résultats. Je signalerai entre autres la récente découverte de signes tracés sur les fondations mêmes de l'enceinte du Temple. Par des galeries souterraines habilement creusées, sous la direction d'un officier du corps royal du génie, à des profondeurs qui atteignent, aux deux angles S. E et S.O., plus de vingt mètres, les explorateurs sont parvenus jusqu'aux premières assises de ces gigantesques substructions. Sur les pierres qui les composent ils trouvèrent des signes tracés avec un pinceau trempé dans de la couleur rouge et quelques autres gravés assez profondément : ce sont des marques d'appareil, des repères laissés par les ouvriers qui ont construit l'enceinte du Temple. Parmi ces signes, les uns ont des formes arbitraires qui ne les rattachent à aucun alphabet connu ; les autres se rapprochent des lettres dites *nabatéennes*, ou lettres des inscriptions du Haouran et du Sinaï : telles sont des marques assez semblables à un *aleph*, un *'aïn*, un *waw* : d'autres même paraissent être un *thêta* et un *hêta* grecs grossièrement tracés. Quoi qu'il en soit, aucun de ces caractères n'a la forme archaïque des alphabets phénicien ou hébraïque contemporains de Salomon. Je vois donc dans cette circonstance une nouvelle preuve en faveur de l'opinion qui attribue à Hérode le Grand la construction de cette enceinte. »

M. Huillard-Bréholles termine la première lecture de la 1re

partie de son *Mémoire sur l'état politique de l'Italie depuis la paix de Constance jusqu'à la chute de la maison de Souabe.*

Sont présentés à l'Académie par le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL les ouvrages suivants :

1° Au nom de M. Germain, doyen de la Faculté des lettres de Montpellier, correspondant de l'Académie, *Notice sur le ms. original de l'histoire de la ville de Montpellier du chanoine Charles de Grefeuille* (Extr. des *Mémoires de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier*, 1869, in-4°).

2° *Commissioni di Rinaldo degli Albizzi per il comune di Firenze* dal MCCCXCIX al MCCCCXXXIII ; T. II (1424-1426), 1869, in-4°, faisant partie des documents de l'histoire d'Italie publiés par la *Députation* royale pour les études de l'histoire nationale et spécialement pour les provinces de Toscane, d'Ombrie et des Marches.

3° *Giornale degli scavi di Pompei :* Nuova serie, n° 7 (mars-avril, 1869), in-4°.

4° *Annales de philosophie chrétienne* : avril 1869.

5° M. DE ROUGÉ présente le n° 1 (janvier-mars) de la *Revue ethnographique*, qui paraît aujourd'hui sous une forme nouvelle.

6° M. RENIER fait hommage, au nom de M. Henzen, correspondant, de sa *Description des fouilles exécutées dans le bois sacré des Frères Arvales* (Extr. du *Bulletin de l'Institut de correspondance archéologique* pour 1869). Rome, 1869, in-8°.

7° M. BRUNET DE PRESLE offre, de la part de l'auteur, M. Cesare C. Rosna, un opuscule intitulé *Essai de comparaison entre l'architecture ancienne et l'architecture moderne, avec une explication des courbes du Parthénon* (Athènes, 1868, in-8°).

M. MILLER fait une communication *Sur des sceaux amphoriques et des inscriptions inédites de Thasos.*

L'Académie se forme en comité secret.

MOIS DE JUILLET.

Séance du vendredi 2.

PRÉSIDENCE DE M. REGNIER.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et la rédaction en est adoptée.

Il n'y a pas de correspondance officielle.

M. DE SAULCY lit le *Rapport* suivant, au nom de la Commission de numismatique.

MESSIEURS,

Le concours de cette année portait exclusivement sur deux ouvrages :

1° *Recherches sur les monnaies de Charles II, comte de Provence*, par M. Blancart.

2° *L'Art gaulois*, etc., par M. Eugène Hucher.

Chacun de ces ouvrages était digne d'estime et méritait toute l'attention de la Commission qui les a examinés avec un soin particulier. Voici le résultat de son examen :

Le travail de M. Blancart, déjà présenté en manuscrit au concours de l'an dernier, doit se composer d'une dizaine de cahiers, dont un seul est imprimé.

La Commission, prenant en considération la détermination adoptée par elle au sujet du livre de M. le baron D'Ailly *Sur les Monnaies de la république romaine*, en cours d'exécution, a cru de son devoir d'appliquer au travail de M. Blancart la même cause d'atermoiement et non de rejet, tant s'en faut. En conséquence, la Commission ne s'est plus trouvée en présence que du livre de M. Hucher.

Ce livre, dont la forme paraît singulière au premier abord, pour une raison que nous allons dire, n'en est pas moins un livre excellent et rempli d'intérêt. Le reproche que certains esprits pourraient lui adresser est le suivant. Les monnaies y sont représentées avec un grossissement considérable (20 fois environ), de façon qu'aucun des détails des types ne puisse échapper au lecteur. En d'autres termes, les figures des monnaies sont exactement celles que l'on produirait en soumettant les pièces elles-mêmes à l'action d'une très-forte loupe. Est-ce un vice? Est-ce une qualité? Cela dépend du point de vue auquel on se place, et nous n'hésitons pas à dire qu'une fois le but que M. Hucher s'était proposé connu, il est impossible de ne pas applaudir au parti qu'il a pris. M. Hucher voulait initier toutes les classes de lecteurs à ce que l'on peut à bon droit nommer *L'art gaulois*, et, pour cela faire, il était indispensable de présenter jusque dans leurs moindres détails les types numismatiques

qui seuls peuvent nous faire comprendre l'art de nos pères. M. Hucher, qui à une solide érudition joint un remarquable talent de dessinateur, avait depuis longtemps dirigé toutes ses études sur l'histoire monétaire des Gaulois. Il avait réussi à former à grands frais une riche collection de monnaies gauloises ; il lui a donc été facile de faire dans ses cartons, comme dans toutes les collections qui lui ont été ouvertes avec empressement, un choix intelligent des pièces les plus intéressantes, quant à la variété et à la complication *sui generis* des types. Ce choix fait, il a reproduit tous ces types avec son talent hors ligne, et a constitué ainsi, pour les artistes de toutes les classes, un très-précieux répertoire.

Mais M. Hucher ne s'est pas borné à cela. A côté de l'artiste, le numismatiste érudit réclamait sa part du travail, et cette part a été belle. Naturellement au courant de tous les progrès qui ont été faits dans la science de la Numismatique gauloise depuis les travaux des Lagoy, des La Saussaye et des Lelewel, M. Hucher a profité de l'occasion pour planter un solide et brillant jalon sur ce terrain défriché depuis moins d'un demi-siècle; car, il faut bien le confesser, jusqu'à la création de la *Revue de numismatique* française, en 1836, les monnaies de nos aïeux, les Gaulois, avaient été dédaigneusement rejetées par tous les savants, comme indignes de leurs études. En un mot, le travail de M. Hucher est, au point de vue numismatique pur, un *vade-mecum* désormais indispensable à quiconque voudra se livrer à l'étude des antiques monnaies de la Gaule.

En conséquence, la Commission, touchée du double mérite du travail de M. E. Hucher, n'hésite pas à proposer à l'Académie de donner à l'auteur le prix fondé par feu Allier de Hauteroche.

L'Académie adopte les conclusions du Rapport.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance étant redevenue publique, M. le Secrétaire perpétuel, au nom de la Commission des travaux littéraires, saisie successivement par l'Académie des lettres de candidature pour la place d'*auxiliaire* vacante par suite du décès de M. Sainte-Marie Mévil, fait connaître la désignation que cette Commission, après avoir consulté les éditeurs du *Recueil des historiens occidentaux des croisades* et en avoir mûrement délibéré, croit devoir présenter à la sanction de la Compagnie. Les candidats sont, dans l'ordre de leur inscription, MM. Lecoy de la Marche, Meyer, Guérin, Rocquain, Bonnardot, tous archivistes-paléographes; mais, comme il en est un dans le nombre, M. Meyer, dont les titres, il y a plusieurs années, avaient déjà fixé le choix de l'Académie, et qui même a rempli pendant quelque temps, à sa pleine satisfaction, les fonctions d'auxiliaire, témoin la belle découverte de la *Chronique* de Primat

faite durant une mission en Angleterre dont l'Académie l'avait chargé, la Commission n'hésite pas à proposer unanimement à l'Académie de rendre à M. Meyer la place qu'il n'avait résignée qu'à regret, par suite de la nécessité accidentelle d'une option avec les fonctions d'archiviste aux Archives de l'Empire. — L'Académie décidant de passer immédiatement au vote, M. Meyer est de nouveau nommé auxiliaire de ses travaux, à la majorité de 17 voix contre 1 donnée à M. Lecoy de la Marche.

M. Delisle ayant cédé son tour de parole, M. de Witte fait la communication suivante :

« Mon ami M. Wolfgang Helbig, un des secrétaires de l'Institut archéologique, vient de m'envoyer de Rome les photographies d'une statue d'Amazone, trouvée, il y a peu de temps, au coin du vicolo di San Nicolà in Tolentino, c'est-à-dire sur l'emplacement des jardins de Salluste. Cette statue a été achetée pour le Musée de Berlin par les soins de M. Helbig. On dit que c'est la plus belle des Amazones connues, et, en effet, si l'on en juge par les deux photographies que j'ai l'honneur de mettre sous les yeux de l'Académie, on peut se convaincre que cette statue est une œuvre de sculpture des plus remarquables, exécutée par un habile artiste grec. Le type est celui de l'Amazone du Vatican (1).

» Dans la lettre qui accompagnait cet envoi, on n'indique pas les mutilations que cette statue a subies. Mais en examinant les photographies, on s'aperçoit que la tête, parfaitement antique, a été séparée du corps. Les bras sont modernes, du moins en grande partie, ainsi que l'appui sur lequel pose la main gauche. Il serait possible que le bras droit, qui est levé et replié au-dessus de la tête, fût antique dans quelques parties ; les pieds paraissent de travail ancien. L'extrémité du nez et peut-être la

(1) Voyez sur les statues d'Amazones un travail de M. Otto Jahn, *Berichte der sächs. Gesellschaft der Wissenschaften*, 1850, p. 32 et suiv. — Cf. Schoell, *Philologus*, t. XX, p. 412 et suiv. — Voyez surtout le remarquable travail de M. A. Klügmann, *Rheinisches Museum*, Neue Folge, t. XXI, 1866, p. 321 et suiv.

lèvre inférieure ont été restaurés. Quoi qu'il en soit, la tête est d'un caractère noble et distingué; le torse est admirablement modelé et le vêtement léger qui est attaché sur l'épaule droite retombe sur le corps et sur les cuisses en plis élégants. Du reste, la vue des deux photographies fait ressortir beaucoup mieux que je ne saurais le dire le mérite de cette belle statue. »

M. Dumont poursuit la lecture commencée de l'*Exposé des principaux résultats de son dernier voyage en Thrace.* — Quelques observations lui sont adressées par MM. de Wailly et Maury.

M. Mérimée présente à l'Académie, par une lettre adressée au Secrétaire perpétuel, en date du 1er juillet, une demande formée par M. Capelle, bibliothécaire de la Cour impériale de Montpellier, à l'effet d'obtenir, pour la bibliothèque de cette Cour, la concession de divers ouvrages publiés par l'Académie. — Renvoi à la Commission des travaux littéraires.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1° Au nom de M. Maury, la 3e édition, revue et considérablement augmentée, de son livre ayant pour titre : *La terre et l'homme, ou Aperçu historique de géologie, de géographie et d'ethnologie générales* (1869, 1 vol. in-12).

2° Au nom de M. O. Jahn, correspondant, les ouvrages ou mémoires ci-après : I. Ed. Gerhard : *Ein Lebensabriss* (1868, in-8°); — II. *Aus der Alterthumswissenschaft populäre Aufsätze* (1 vol. in-8° de 420 pp., avec 8 planches et des bois); — III. *Perseus, Herakles, Satyrn auf Vasenbildern und das Satyrdrama* (Extr. du *Philologus*) ; — IV. *Kottabos auf Vasenbildern* (in-8°) ; — V. *Mémoires* (en allemand) *concernant les représentations sur les vases relatives à l'industrie et au commerce*, lus à la Société royale des sciences de Saxe (Classe de philologie et d'histoire), le 21 mai 1867, in-8°.

3° *Les antiquités primitives de la Norvège*, par E. Beauvois (1869 in-8°).

4° *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest* : 1869, 1re livr.

5° *Revue africaine* : 1869, maï.

6° *Le cabinet historique* : 1869, avril-mai.

7° *L'Investigateur* : 1869, mars-avril.

Séance du vendredi 9.

PRÉSIDENCE DE M. REGNIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Il est donné lecture de la correspondance officielle.

M. Elie de Beaumont, Secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, par une lettre du 7 juillet, adressée au Président de l'Académie, le prie de vouloir bien inviter l'Académie à désigner le lecteur qui devra la représenter dans la séance publique des cinq Académies du samedi 14 août prochain. — Cette désignation est renvoyée au vendredi 23 juillet.

M. le Secrétaire perpétuel notifie à l'Académie la triste nouvelle qu'il vient de recevoir de la mort de M. Berbrugger, l'un de ses plus anciens correspondants, conservateur de la bibliothèque et du musée d'Alger.

L'Académie se forme en comité secret pour entendre le Rapport de la Commission chargée d'examiner les ouvrages envoyés au concours du prix Gobert en 1868.

La séance étant redevenue publique, M. Delisle commence la 2e lecture de son *Mémoire sur les ouvrages de Guillaume de Nangis.*

Sont présentés à l'Académie :

1° Au nom de M. Littré, la 22e livraison de son *Dictionnaire de la langue française* (POR-PYX).

2° De la part de l'Académie impériale des sciences de Vienne : I. *Comptes-rendus des séances de la classe de philosophie et d'histoire* : vol. LIX, 1868, cahiers 1-4;— II. *Fontes rerum Austriacarum : Diplomataria et Acta* : vol. XXVIII, sect. 2; — III. *Archiv für Österreichische Geschichte* ; vol. XL, part. 1re.

3° Au nom de M. Weil, correspondant, *De l'ordre des mots dans les langues anciennes comparées aux langues modernes. — Question de grammaire générale*, reproduction d'une thèse jadis soutenue devant la Faculté des lettres de Paris, et formant actuellement le 3e fascicule d'un Recueil publié par la librairie Franck, sous le titre de *Collection philologique*, avec un Avant-propos de M. Bréal.

4° Au nom de M. Lenormant, la 3e édition, revue, corrigée, et considérablement augmentée, de son *Manuel d'histoire ancienne et de l'Orient jusqu'aux guerres médiques* (3 vol. in-12, accompagnés d'un Atlas de 24 cartes in-fol.).

5° Communication de M. M. H. C. Coote, Esq., à la Société des Antiquaires de Londres (28 janv. 1869), renfermant des observations sur l'*Area finalis* des agrimensores, découverte en Angleterre et marquant un *trifinium* ou *quadrifinium*, c'est-à-dire l'angle mesuré par 3 ou 4 centuries (1 f. in-8°).

6° *Revue numismatique* : janvier-avril 1869.

7° *Revue hist. de droit français et étranger* : janv.-avril 1869.

8° *Annales de la propagation de la foi* : juillet 1869.

9° M. Delisle présente un exemplaire en papier vélin, offert à la bibliothèque de l'Institut par lord Ashburnham, de l'ouvrage intitulé : *Librorum Levitici et Numerorum Versio antiqua itala e cod. perantiquo nunc primum typis edita* (avec un fac-simile du manuscrit) Londini, 1868, 1 vol. in-fol.

10° M. Guessard fait hommage, au nom de M. le marquis de Lagrange, de la *Prophécie du Roy Charles VIII par Me. Guilloche Bourdelois*, publiée pour la 1re fois d'après le manuscrit unique de la Bibliothèque impériale, et dédiée à l'Académie de Bordeaux (Paris, 1869, in-12).

M. Castellani présente à l'Académie une chaîne en or, formée d'anneaux doubles, triples et quadruples, trouvée à Bolsena et qui paraît être d'origine gauloise.

Séance du vendredi 16.

PRÉSIDENCE DE M. REGNIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il n'y a pas de correspondance officielle.

L'ordre du jour appelle la discussion sur le Rapport lu par M. Jourdain, au nom de la Commission du prix Gobert, et le vote, s'il y a lieu, sur les conclusions de ce Rapport.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance étant redevenue publique, l'Académie procède au vote.

Le scrutin est ouvert pour le 1[er] prix : 34 membres sont portés sur la liste de présence. Le dépouillement du scrutin donne 32 votants : majorité absolue 17. M. Roget de Belloguet obtient 15 voix ; M. De Chantelauze, 12 ; M. Francisque Michel, 5. — Un second tour de scrutin a lieu par 29 votants : majorité 15. 15 voix sont données à M. Roget de Belloguet ; 12 à M. de Chantelauze ; 2 à M. Fr. Michel. M. le Président déclare en conséquence le 1[er] prix Gobert décerné à M. Roget de Belloguet pour son ouvrage intitulé *Ethnogénie gauloise*. — Le scrutin s'ouvre pour le 2[e] prix, par 29 votants : majorité 15. M. de Chantelauze obtient 20 voix ; M. Fr. Michel 9. M. le Président déclare, en conséquence, le 2[e] prix Gobert décerné à l'ouvrage de M. de Chantelauze intitulé : *Histoire des sires de Bourbon et des comtes du Forez.*

Séance du vendredi 23.

PRÉSIDENCE DE M. REGNIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Il est donné lecture de la correspondance officielle.

M. le Ministre de l'Instruction publique, par un message en date du 17 juillet, adresse à l'Académie un mémoire présenté par M. Bigot, membre de 3[e] année de l'Ecole française d'Athènes. Ce mémoire, intitulé *Athènes à l'époque impériale et spécialement pendant la période Antonine*, sera soumis, suivant la règle, à l'examen de la Commission compétente.

M. le Secrétaire perpétuel donne lecture de son *Rapport sur les travaux des Commissions de publication de l'Académie, pendant le premier semestre de l'année* 1869.

Messieurs,

Pendant ce premier semestre, je puis le dire avec confiance,

la marche de vos travaux a été à la fois soutenue et prudente, sans qu'aucun d'eux soit resté en souffrance, sans que vos ressources, quelque peu proportionnées qu'elles soient aujourd'hui avec l'étendue de vos besoins, avec l'ardeur de votre activité savante, aient été trop engagées. Le ministre qui vient de nous quitter y avait pourvu, plus d'une fois, par des mesures transitoires, dans la pleine connaissance de notre situation et avec la ferme volonté d'y porter un remède durable. J'espère que son successeur, non moins sympathique aux intérêts intellectuels du pays, nous garantira la sécurité qu'ont déjà obtenue deux des Académies de l'Institut.

Je commence, suivant l'usage, ma revue semestrielle par vos grandes collections historiques et diplomatiques, et d'abord par la suite du recueil des *Historiens des Gaules et de la France*. Le tome XXIII, sous presse, a gagné trente feuilles, comme dans les six mois précédents, et il compte aujourd'hui 544 pages tirées ou bonnes à tirer. Six feuilles, en outre, sont en correction, et la copie du reste du volume a été déposée par les éditeurs, MM. N. de Wailly et L. Delisle.

Le tome IV des *Historiens occidentaux des croisades*, confié à MM. H. Wallon et Ad. Regnier, s'est avancé de vingt-quatre à trente-huit feuilles tirées ; douze sont bonnes à tirer, dix en épreuves ; le reste de la copie est également déposé.

Pour les *Historiens orientaux*, dont la section arabe était depuis longtemps en souffrance, un grand pas a été fait qui nous promet enfin la publication plus ou moins prochaine du tome Ier. Notre confrère M. De Slane, avec son infatigable ardeur, a pu remettre à l'Imprimerie impériale le texte, avec une traduction nouvelle, faite sur le manuscrit même de l'auteur arabe, des extraits d'Aboûl Fêda, qui devaient être repris en sous-œuvre, sur un avis de la Commission des travaux littéraires approuvé par l'Académie. M. Defrémery, dont elle vient de reconnaître dignement le savoir et les services en l'admettant dans son sein, poursuit, de son côté, le travail des corrections et additions nécessaires aux extraits d'Ibn-el-Athîr, qui terminent le volume, tandis que l'introduction qui l'ouvrira, ainsi que la section entière des auteurs arabes, se prépare par les soins de M. De Slane.

J'ai pu déposer sur votre bureau, il y a quelques mois, le tome Ier d'une autre section de la division orientale du recueil des croisades, celle des *Historiens arméniens*, texte, traduction, annotations, pièces justificatives de toute sorte, avec de précieux *fac-simile* et d'amples *index*, par M. Dulaurier. Ce beau volume in-folio sera, plus tard, suivi d'un second, qui, pour l'histoire de la Petite Arménie, comprendra l'utile complément des actes, soit en latin, soit dans les langues vulgaires, qui existent en grand nombre au Vatican et dans d'autres archives, où notre zélé et savant arméniste se propose de les recueillir, grâce aux encouragements qui ne lui seront pas refusés, nous l'espérons du moins.

Le second volume, sous presse, des *Historiens grecs* des croisades, destiné aux commentaires sur les textes, dont se compose ou se composera le premier, compte dix feuilles bonnes à tirer des notes de Du Cange sur Anne Comnène, complétées par celles du nouvel éditeur, M. Miller. Ce travail de savoir sûr et de grande patience, dont la copie entière est à l'Imprimerie impériale, fera bientôt place

à celui du même genre que M. Alexandre tient depuis longtemps préparé sur les récits grecs de la seconde croisade.

Nous sommes ramenés à notre histoire proprement nationale par le vaste recueil, pour des années encore sur le métier, qui doit contenir les *Chartes et Diplômes non imprimés*, antérieurs à Philippe-Auguste. M. Siméon Luce, auxiliaire de M. Delisle, a poursuivi la recherche et la transcription dont il est chargé des pièces qui se trouvent sous forme de *vidimus* dans les registres du Trésor des Chartes, à partir du 71e, et il a conduit ce travail préparatoire jusqu'au 75e.

Quant à la *Table des pièces déjà imprimées* de notre histoire, que M. Laboulaye est chargé de continuer après Bréquigny et Pardessus, le tome VIII et dernier compte aujourd'hui trente-huit feuilles tirées ou bonnes à tirer, et une trentaine de placards sont en épreuves; la copie ne manque pas.

Le dernier fascicule du tome XVI du *Gallia christiana* n'a pu être publié dans le semestre qui vient de s'écouler. La rédaction des différents *index* a réclamé plus de temps que ne le supposait M. Hauréau. Cependant ces *index* sont maintenant terminés, on les compose, et quelques feuilles déjà prêtes vont être tirées. L'exact éditeur compte que l'impression ne sera pas un seul moment interrompue jusqu'à l'achèvement de l'ouvrage.

D'un autre côté, la Commission de l'*Histoire littéraire de la France* est toujours occupée, nous dit M. Hauréau, de la rédaction des tomes XXVI et XXVII. Elle espère pouvoir bientôt transmettre à la Commission des travaux littéraires le plan du tome XXVI, qui contiendra plusieurs notices importantes et étendues.

Je passe à la seconde série de nos publications, en commençant par les *Notices et Extraits des manuscrits* qui s'exécutent, sous la direction de votre Commission des travaux littéraires, par le concours de membres de l'Académie et de savants du dehors. Il m'a été permis de vous présenter encore, dans le cours du dernier semestre, un volume in-4° considérable, formé de la seconde partie du tome XXII de cet utile recueil. M. Thurot y a donné une longue suite d'extraits de divers manuscrits latins pour servir à l'histoire des doctrines grammaticales au moyen âge, documents qui ne sont sans intérêt ni pour la connaissance de la philosophie de cette époque singulière, ni pour les sciences elles-mêmes, telles qu'elle les concevait et les cultivait sous le regard de la théologie.

Pour la première partie, ou la partie orientale de ce même tome, le travail annoncé déjà du savant et regrettable M. Wœpcke, sur trois traités arabes touchant le *Compas parfait*, c'est-à-dire l'instrument au moyen duquel on peut tracer toutes les sections coniques, vient d'être imprimé, texte, traduction française et planches à l'appui, sous la direction De M. De Slane, aussi versé dans les sciences que dans l'histoire des Arabes. De courtes, mais substantielles notices sur les auteurs des trois traités les feront connaître, en même temps qu'un avant-propos de notre confrère M. Mohl fera vivement regretter la mort prématurée de l'auteur même du Mémoire, dont nous lui devons la communication.

Grâce à l'activité et au savoir de M. Dugat, nous posséderons bientôt la *Table orientale* des XIV premiers volumes de cette grande collection des *Notices des manuscrits*, qui en formera, dans son entier, le tome XV, en y joignant la *Table occidentale*, imprimée et publiée depuis plusieurs années. Les lettres A à G de la Table orientale

(partie française), formant vingt et une feuilles, sont tirées ou bonnes à tirer; les lettres H à R sont composées et en épreuves; la fin, depuis la lettre S, est en composition. Je rappelle que, dès longtemps, les onze feuilles d'une partie ou nomenclature proprement orientale attendent cette partie française qui est le corps de la Table.

C'est une vive satisfaction pour moi de pouvoir vous annoncer, en passant à votre recueil des *Savants étrangers*, qu'avant peu de jours sera déposée sur le bureau la première partie du tome VII, 1re série, de ce recueil, comprenant la moitié, que complétera la seconde partie du même tome, du *Syllabaire assyrien*, par M. J. Ménant. Je viens de donner le *visa* des feuilles 55, 56, 57 et dernière, et aujourd'hui même j'adresse à l'Imprimerie impériale, en première épreuve, la courte préface de ce volume tant attendu, et qui, j'aime à le penser, justifiera cette longue attente.

Je devrais vous avoir présenté déjà la première partie du tome VIII, dont soixante-huit feuilles sont tirées depuis plusieurs mois, mais dont les quatorze dernières attendent encore le tirage. Ce volume, considérable à tous égards, n'en sera, je l'espère, que plus apprécié. Je puis dire d'avance, avec une pleine conviction, que les Mémoires de MM. Wescher, Th.-H. Martin et Oppert, qui le composent, sont des travaux de premier ordre, chacun dans son genre.

La seconde partie de ce même tome VIII des *Savants étrangers* commence à s'imprimer, et quatre mémoires, d'un intérêt divers, y ont déjà pris place : l'un par M. Abel Desjardins, sur la politique étrangère de Louis XI; le second de M. Huillard-Bréholles, maintenant notre confrère, sur la rançon du duc de Bourbon Jean Ier; un troisième, sur une inscription inédite de la ligue arcadienne, par M. Foucart; le quatrième, sur l'assistance publique chez les Romains, par M. le docteur Briau. Ces Mémoires, comme les précédents, ont été admis dans le recueil sur l'avis de la Commission des travaux littéraires, toujours si attentive aux progrès des sciences philologiques et historiques, et à l'honneur de la Compagnie.

Restent, Messieurs, vos propres Mémoires. Le tome XXVI, deuxième partie, de la nouvelle série du Recueil, est en pleine voie d'impression. Quatre Mémoires sont déjà tirés, un cinquième et un sixième ont été envoyés à l'Imprimerie impériale; trois autres les suivront prochainement. J'ai plus que l'espoir de voir ce volume se terminer cette année même.

J'ai pu, en attendant, vous tenir enfin parole, et joindre, pour ma faible part, au tome XXIII, 1re partie, de votre nouvelle collection, comme un deuxième supplément à l'ancienne, une édition, que j'ai tâché de rendre digne de vous et de son illustre auteur, du Mémoire de Fréret *sur l'Origine des Français*, c'est-à-dire des Francs, et *sur leur établissement dans la Gaule*. Cette seconde édition a pu être collationnée sur ses manuscrits, non pas malheureusement sur le plus ample et le plus achevé de tous, qu'il s'agissait de retrouver dans la première, où il fut si défiguré longtemps après la mort de Fréret et avant la résurrection de l'Académie. Ce grand travail, utilement consulté de nos jours par d'éminents historiens, la reporte presque à ses débuts, et dissipe, avec une critique aussi judicieuse que hardie, les fantômes qui voilaient encore la véritable origine et le lent progrès des fondateurs de la monarchie. »

L'ordre du jour appelle le choix d'un lecteur représentant l'Académie dans la prochaine séance publique annuelle de l'Institut fixée au samedi 14 août. — Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL rappelle les lectures faites qui pourront fixer le choix de l'Académie. — M. HUILLARD-BRÉHOLLES est désigné, par 14 voix sur 25, pour lire, au nom de l'Académie, un extrait de son *Mémoire sur l'état politique de l'Italie depuis la paix de Constance jusqu'à la chute de la maison de Souabe.*

M. LITTRÉ a la parole, au nom de la Commission du prix Volney, qui doit être décerné dans la même séance. Le rapport est ainsi conçu :

« La Commission pour le prix Volney, qui a reçu et examiné les ouvrages suivants :

1° *Einfacher Plan zur Systematisirung verschiedener Special-alphabete eines Universal-Alphabets und einer Pasigraphie*, von Anton Schmitt, zu Mainz, Dr. der Philosophie (Mainz, 1866, br. in-8°),

2° *Glossaire des mots espagnols et portugais dérivés de l'arabe*, par R. Dozy et W.-H. Engelmann : 2e édition (Leyde et Paris, 1869, 1 vol. in-8°),

3° *Les Français du Nord et du Midi*, par M. Eugène Garcin : 2e édition (Paris, 1868. in-12),

4° *Origine du langage et des mythes*, par M. Morgan Kavanag (ms. de 187 pages in-8°),

5° *Extrait succinct de l'Essai d'alphabet général harmonique et économique européo-arabe*, par un anonyme (ms. de 9 pp. in-4°),

6° *La langue primitive basée sur l'idéographie lunaire principe des idiomes anciens et modernes*, par M. A. De Vertus (Paris, 1868, br. in-8°),

7° *The old northern runic monuments of Scandinavia and England now first collected and deciphered* by Prof. George Stephens, F. S. A. (London, 1867-68, 2 vol. in fol.),

a, dans sa séance du 16 juillet, décerné à l'unanimité le prix au *Glossaire des mots espagnols et portugais dérivés de l'arabe*, par MM. Dozy et Engelmann. »

Les conclusions de ce rapport sont adoptées.

L'Académie se forme en comité secret pour entendre la

lecture du Rapport faite par M. Brunet de Presle, au nom de la Commission chargée d'examiner les Mémoires envoyés pour le concours du prix ordinaire en 1869 (Question de l'*Economie politique de l'Egypte sous les Lagides*). — Les conclusions de ce rapport sont adoptées par l'Académie, et, la séance étant redevenue publique, M. le Président ouvre le pli cacheté joint au Mémoire n° 1, et, vérification faite, déclare le prix ordinaire de l'Académie décerné à M. Giacomo Lumbroso. — Le pli cacheté du n° 2 est ensuite ouvert, et, après vérification, une mention *très-honorable* est accordée à M. Félix Robiou, agrégé d'histoire, docteur ès-lettres, avec le vœu émis à l'unanimité qu'à cette mention soit jointe une médaille d'encouragement d'une valeur proportionnée aux efforts qu'a coûtés un travail aussi consciencieux.

M. Egger fait une communication dont voici le résumé :

M. Auguste Mariette vient de rapporter d'Egypte trois fragments de papyrus portant des textes grecs, récemment retrouvés dans la nécropole de Sakkarah. De ces trois fragments, l'un contient quelques lignes d'un texte en vers; l'autre, opisthographe, contient deux textes, en prose, écrits de deux mains différentes, dont l'un, en belles onciales, paraît faire partie de quelque traité de physique ou d'astronomie. — Le troisième fragment, le seul dont M. Egger se propose de résumer le déchiffrement devant la Compagnie, appartient à la classe des documents financiers, déjà si nombreux dans nos musées, mais qui apportent presque tous quelque fait nouveau pour l'histoire économique de l'Egypte sous les Ptolémées et sous les Romains. Ce document, trouvé dans le sable auprès d'une momie qui paraît être des temps romains, offre deux colonnes d'écriture grecque, l'une, celle de gauche, mutilée dans le sens de sa longueur, l'autre, celle de droite, à peu près intacte. Des deux côtés on lit une formule épistolaire, précédant et annonçant l'envoi d'une liste, ou κάτανδρα, des habitants égyptiens, grecs et romains d'un bourg qui ont versé leur contribution entre les mains de l'*économe* de ce bourg. — Une date incomplète, mais

assez facile à restituer, se lit au bas de la colonne de gauche, c'est celle de la 12e année des deux Césars Constance et Galerius et de la 18e année des deux Augustes Dioclétien et Maximien, c'est-à-dire l'an 303 de l'ère chrétienne. On a donc là, suivant toute apparence, le fragment d'un registre où étaient copiées toutes les lettres d'envoi relatives au même sujet. On y remarque d'ailleurs des expressions qui ne se retrouvent que dans le document ptolémaïque n. LXII des Papyrus du Louvre, et cette coïncidence fait voir entre le temps des Ptolémées et celui de Dioclétien la perpétuité des mêmes usages dans l'administration de l'Egypte. — M. Egger se propose d'étudier encore plus attentivement ce nouveau et précieux document, et, s'il y a lieu, de le prendre pour sujet d'un mémoire.

Le Secrétaire perpétuel présente à l'Académie les ouvrages suivants :

1° Au nom de M. Le Blant, un article critique intitulé : *D'une publication nouvelle sur le vase de sang des Catacombes romaines*, extrait de la *Revue archéologique* (br. in-8°).

2° *Introduction au 1er livre des Chroniques de Froissart*, par M. Siméon Luce (br. in-8°).

3° *Les prairies d'or* de Maçoudi, texte et traduction, par M. Barbier de Maynard : t. V (Paris, 1869, in-8°).

4° *Jacobi, episcopi Edesseni, epistola ad Georgium, episcopum Sarugensem, de orthographia syriaca*, textum syriacum edidit, latine vertit, notisque instruxit J. P. Martin, theologiæ doctor, etc. (1869, in-8°).

5° *Bulletin de la Soc. d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône* : 3e série, n° 1 (1869).

6° *Annales de la Soc. imp. d'agriculture, etc., de la Loire* : t. XII, année 1868 (4 livr. in-8°).

7° *Journal asiatique* : mars-avril 1869.

8° *Revue numismatique* : janvier-avril 1869.

9° *Revue archéologique* : juillet 1869.

10° *Annales de philosophie chrétienne* : mai 1869.

11° *Notice archéologique sur le camp de Chaussey (Saône-et-Loire)*, par Ed. Flouest (Extr. des *Mém. de la Soc. d'hist. et d'archéologie de Châlon-sur-Saône*, t. V), 1869, in-4°, avec une lettre de l'auteur, procureur impérial à Nîmes, qui présente cet ouvrage au concours

des antiquités de la France pour 1870. — Renvoi à la future Commission.

12° *Exploration archéologique de la Galatie et de la Bithynie, d'une partie de la Mysie*, etc., par G. Perrot, ancien membre de l'Ecole française d'Athènes : 22e livr. in-f° (f. 63-66; pl. 19, 20 et 30).

13° *Mémoires de l'Académie imp. des sciences de Saint-Pétersbourg* : t. XIII, n° 4. — *Al-Farabi (Alpharabius). Vie et écrits du philosophe arabe dans leur rapport avec l'histoire de la science grecque chez les Arabes* (en allemand), avec divers appendices, par Moritz Steinschneider (Saint-Pétersbourg, 1869, gr. in-4°).

14° *Comptes-rendus de la Commission imp. archéologique pour l'année* 1867 (Saint-Pétersbourg, 1868, gr. in-4°, avec atlas in-f°.)

15° M. Renan fait hommage, au nom de M. Waddington, des livr. 63-66 du *Voyage archéologique* de Ph. Le Bas continué par lui (p. 503-631 du texte et 8 pl. gr. in-4°).

16° M. Paulin Paris fait hommage, au nom de M. le professeur Emile Teza, de Pise, de son ouvrage intitulé : *Rainardo e Lesengrino* (Pise, 1869, in-8°). « C'est, dit-il, la publication d'une branche entièrement inédite et nouvelle du fameux roman du Renard. Cette publication a d'autant plus d'intérêt qu'elle répond à une opinion généralement accréditée, à savoir que les Italiens n'avaient jamais admis dans leur littérature ancienne les légendes relatives au Renard si populaires en Allemagne et en France. Le texte donné avec tant de soin par M. Teza détruit complétement cette opinion. Il a de plus l'avantage de nous faire connaître une branche nouvelle de ce fameux cycle, et de nous prouver que plusieurs de ces branches, originairement françaises, sont encore à découvrir. »

Séance du vendredi 30.

PRÉSIDENCE DE M. REGNIER.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et la rédaction en est adoptée.

Il n'y a pas de correspondance officielle.

M. Delisle, secrétaire de la Commission des antiquités de la

France, a la parole pour faire connaître, au nom de cette Commission, les résultats de ses délibérations sur les ouvrages envoyés au concours de l'année 1869. Ces résultats sont les suivants :

1re médaille décernée à M. Frédéric Godefroy, pour son *Dictionnaire critique et historique de l'ancienne langue française* : Lettre A (ms.)

2e médaille à M. Longnon, pour son *Livre des vassaux du comté de Champagne et de Brie* (1172-1222), in-8°.

3e médaille à M. Luzel, pour ses *Chants populaires de la Basse-Bretagne* : 1er vol. (Paris, 1868, in-8°).

1re mention honorable accordée à M. Cherest, pour l'ouvrage intitulé : *Vezelay, étude historique* (Auxerre, 1863-68, 3 vol. in-8°).

2e mention à M. Balasque, pour ses *Etudes hist. sur la ville de Bayonne* (avec la collaboration de M. Dulaurens) : t. I et II (Bayonne, 1862-69, in-8°).

3e mention à M. l'abbé Chevalier, de Romans, pour les ouvrages suivants : 1°, 2e vol. des *Documents inédits relatifs au Dauphiné* publiés par l'Académie delphinale (comprenant les Cartulaires de l'église et de la ville de Die, le nécrologe de saint Robert de Cornillon, etc.), Grenoble, 1868, in-8° ; — 2° *Cartulaire de l'abbaye de Saint-André-le-Bas à Vienne* (Lyon et Vienne, 1869, in-8°) ; — 3° *Cartulaire du prieuré de Saint-Pierre du Bourg-lès-Valence*, in-8° (en cours de publication) ; — 4° *Cartulaire de l'abbaye de Léoncel*, in-8° (en cours de public.).

4e mention à M. Brachet, pour ses deux ouvrages : 1° *Grammaire hist. de la langue française* (Paris, 1867, in-12) ; — 2° *Dictionnaire des doublets de la langue française* (Paris, 1868, in-8°).

5e mention à M. Klipffel, pour ses 3 ouvrages : 1° *Metz, cité épiscopale et impériale (Xe-XVIe siècle) : un épisode de l'histoire du régime municipal dans les villes romanes de l'empire germanique* (Bruxelles, 1867, in-8°) ; — 2° *Etude sur l'origine et les caractères de la révolution communale dans les cités épiscopales romanes de l'empire germanique* (Strasbourg, 1868, in-8°) ; — 3° *Le colloque de Poissy. Etude sur la crise religieuse et politique de* 1561 (Paris, s. d., in-18).

6e mention honorable à M. Faugeron, pour les deux ouvrages intitulés : 1° *De fraternitate s. conloquiis inter filios et nepotes Hludovici pii* (842-884), Rhedonibus, 1868, in-8° ; — 2° *Les bénéfices et la vassalité au IXe siècle* (Rennes, 1868, in-8°).

L'Académie adopte les conclusions de sa Commission, qui présentera ultérieurement un Rapport développé sur le concours, rapport confié par elle à l'un de ses membres.

L'Académie se forme en comité secret pour entendre le Rapport verbal fait par M. de Longpérier, au nom de la Commission du prix Fould, et indiquant les conclusions de cette Commission relatives aux deux ouvrages envoyés pour le concours.

MOIS D'AOUT.

Séance du vendredi 6.

PRÉSIDENCE DE M. REGNIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il n'y a pas de correspondance officielle.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance étant redevenue publique, M. Ern. Desjardins communique un travail intitulé : *Observations particulières sur la Gaule d'après la Table de Peutinger*, se rattachant à son édition nouvelle de ce précieux monument géographique.

Séance du vendredi 13.

PRÉSIDENCE DE M. REGNIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il est donné lecture de la correspondance officielle.

Par un message en date du 12 août, M. le Ministre de l'Instruction publique informe l'Académie que, sur la demande qui lui a été adressée, il a revêtu de son approbation le traité passé entre le Secrétaire perpétuel et M. Victor Palmé pour la réimpression des tomes XIII, XIV et XV (épuisés) de l'*Histoire littéraire de la France*.

L'ordre du jour appelle la nomination de deux Commissions chargées de proposer des sujets pour le prix ordinaire et pour le prix Bordin à décerner en 1871.

En ce qui concerne le prix ordinaire, l'Académie, après en avoir délibéré, décide au préalable que le sujet des *Œuvres morales de Plutarque*, prorogé en 1869, sans qu'aucun mémoire

nouveau soit parvenu et sans que le mémoire qui avait motivé la prorogation ait reparu, sera retiré.

Secondement, sur le sujet à choisir en 1869 pour 1871, l'Académie, tenant compte de celui qui vient d'être retiré, et des divers ordres d'études sur lesquels portent les questions demeurant au concours, arrête que le sujet nouveau sera pris dans la littérature ancienne, et de préférence dans la littérature grecque.

Pour le prix Bordin, l'Académie statuant d'abord sur les deux sujets qui n'ont rien produit, l'un prorogé par deux fois (*Sur les populations de la Thrace, de la Macédoine*, etc., *du XIe siècle à la conquête ottomane*), l'autre (*Sur les vies des saints*, etc., *aux temps mérovingiens*), proposé pour la première fois, décide, après délibération, que le premier est retiré, l'autre prorogé de 1869 à 1871. — La question est, maintenant, de savoir quel sujet nouveau sera choisi pour le prix de l'année à décerner également en 1871, et sur quel ordre d'études il devra porter. Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL pense que ce pourrait être un sujet analogue à celui qui vient d'être retiré et qui serait pris dans l'histoire de la période byzantine. — Diverses opinions sont émises à cet égard. Un membre propose d'élargir le cercle de la question et de l'étendre à l'histoire de l'Orient en général. — La proposition est adoptée.

L'Académie passe à la nomination des 4 membres devant composer chacune des Commissions qui seront chargées de présenter, de part et d'autre, trois sujets à son choix. — Pour la Commission du prix ordinaire sont élus au scrutin de liste : MM. NAUDET, BRUNET DE PRESLE, EGGER et DEHÈQUE. — M. MILLER, désigné d'abord, s'est récusé pour cause d'absence.

Pour la Commission du prix Bordin, MM. MOHL, MAURY, DE SLANE et DEFRÉMERY.

M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL présente les ouvrages déposés sur le bureau dans les deux séances précédentes et dans celle-ci :

1° *De la divinité du christianisme dans ses rapports avec l'histoire*, leçons professées à la Sorbonne par feu Ch. Lenormant (1843) et publiées par son fils (Paris, 1869, in-8°).

2° *Chroniques de J. Froissart*, publiées pour la Société de l'histoire de France par Siméon Luce : t. I (1307-1340), 1re partie (Introduction et Sommaire du 1er livre) ; 2e partie (Livre I et variantes), Paris, 1869, in-8°.

3° *Ursprung und Entwickelung der menschlichen Sprache und Vernunft*, von L. Geiger : 1ster Bd. (Stuttgart, 1868, in-8°).

4° *Les fils de Tabeël*, par M. J. Oppert (extr. des *Annales de philos. chrétienne*, mars 1869), br. in-8°.

5° *Origines des Basques de France et d'Espagne*, par D. J. Garat (Paris, 1869, 1 vol. in-12), avec une lettre d'envoi.

6° *Catalogue des documents concernant l'histoire de la médecine à Troyes*, par M. Léon Pigeotte, avocat à Troyes (Troyes, 1869, br. in-8°).

7° *Monographie de la cathédrale de Salisbury*, par Ern. Breton (Extr. de la *Revue de l'art chrétien*), Arras, 1869, br. in-8°.

8° *Les amours et les aventures du jeune Ons-ol-Oudjoud* (Les délices du monde) et de la fille de vizir El-Ouard Fi-l-Akmam (Le bouton de rose), Conte des Mille et une Nuits, trad. de l'arabe et publié complet pour la première fois par M. G. Rat, membre de la Société asiatique de Paris (Toulon, 1869, br. in-8°).

9° *Epigraphische Nachlesen*, von J. Gildemeister, avec une planche lithographiée (br. in-8°). — A l'occasion de cet écrit, M. de Longpérier fait observer que les deux taureaux d'or qui y sont décrits d'après les publications d'Orti (Vérone, 1828) et d'Ugdulena (Palerme, 1857) n'ont aucune authenticité. Le premier, qu'il a examiné attentivement à Naples, au Musée des Studj, en 1862, est certainement une œuvre moderne ; l'inscription présente toutes les apparences d'une contrefaçon récente. Quant au second, l'abbé Ugdulena ne l'a jamais vu, et il n'en a parlé que d'après une gravure ; ses deux bases superposées, l'une ovale, l'autre quadrilatère, sur laquelle l'inscription est tracée, offrent un arrangement moderne. On voit que le faussaire a transporté sur le socle des taureaux la copie altérée d'une inscription sur pierre trouvée à Motya et publiée par Torremuzza en 1779. Mais il n'a pu avoir cette idée que parce qu'il ne comprenait pas un mot de ce texte qui commence par le groupe קבר *tombeau*, très-convenable sur une pierre sépulcrale, inexplicable sur les figurines d'or. Il y a plus, un savant orientaliste, M. Joseph Halévy, vient de remarquer que le graveur, qui a tracé l'inscription sur la base du taureau conservé au Musée de Naples, a renversé l'ordre des caractères qui composent la seconde ligne de l'épitaphe de Motya, comme s'il avait voulu rétablir dans le sens di-

rect la seconde partie d'un texte en *boustrophédon*. Cette observation a une grande importance; mais M. DE LONGPÉRIER affirme que, même sans cette circonstance décisive, l'aspect de la figurine de Naples suffit pour la faire condamner par les archéologues exercés. Celle qui appartenait, dit-on, au feu prince de Trabia, et qui aurait été trouvée, comme la première, à Ségeste, à une si grande distance de Motya, si elle pouvait être retrouvée, ne résisterait pas davantage à l'examen des antiquaires.

10° *A guide to the study and arrangement of english coins*, etc., by H. W. Henfrey, part I (Londres, 1869, in-12, avec des illustrations nombreuses).

11° *Société académique des sciences, arts, etc., de Saint-Quentin*: 3e série, t. VIII (1868), Saint-Quentin, 1869, 1 vol. grand in-8°.

12° *Coutumes de Namur et coutumes de Philippeville*, par J. Grandgagnage, premier président de la cour d'appel de Liége: t. I (Bruxelles, 1869, 1 vol. in-4°).

13° *Verhandlungen des Vereins für Kunst und Alterthum in Ulm und Oberschwaben*, etc.: Neue Reihe, 1stes Heft, avec plans et cartes (Ulm, 1869, in-4°), avec une lettre d'envoi.

14° *Bulletin de la Soc. des Antiquaires*: 1868, 3e et 4e trimestres; 1869, 1er trimestre.

15° *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*: 6e série, t. V, 3e livr.

16° *Annales de philos. chrétienne*: juin 1869.

17° *Le Cabinet historique*: juin 1869.

18° *Mesures à prendre pour arrêter la ruine des bois*, par M. G. de Dumast, correspondant de l'Académie (1869, br. in-8°).

19° M. Soucaille, professeur, adresse, par une lettre, pour le concours des Antiquités de la France, deux exemplaires de son ouvrage intitulé: *Notice hist. sur le collége de Béziers d'après les archives municipales* (1594-1868), Béziers, 1869, in-8°. — Renvoi à la future Commission.

20° M. EGGER fait hommage au nom de l'auteur, M. H. Schliemann, des 4 volumes suivants : I. *L'Evangile en langue cherokée*; — II. *Josué, les Juges, Ruth en langue chochtaw*; — III. *Le prophète Isaïe* traduit en langue indienne ou dialecte de la vallée de Mohawk (Etat de New-York); — IV. *Evangile en langue ogibva* (dialecte des indigènes du lac Supérieur).

M. PAULIN PARIS lit, en communication, une *Notice sur l'origine du Roman des sept sages*.

Séance du vendredi 20.

PRÉSIDENCE DE M. RENAN, VICE-PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il est donné lecture de la correspondance officielle.

Par un message, en date du 13 août, M. le Ministre de l'Instruction publique informe l'Académie que, prenant en considération le vœu qui lui a été exprimé en son nom, qu'à la mention *très-honorable* accordée à M. Félix Robiou pour son *Mémoire sur l'économie politique, l'administration, le gouvernement de l'Egypte sous les Lagides* pût être ajoutée une médaille d'encouragement d'une valeur de 1,000 fr., il a autorisé le prélèvement de cette somme sur le prix arriéré non décerné cette année.

L'ordre du jour appelle les Rapports des Commissions chargées de proposer des sujets pour le prix ordinaire et pour le prix Bordin à décerner en 1871.

M. DEHÈQUE, rapporteur pour le prix ordinaire, propose, au nom de la Commission, les trois sujets suivants :

1° ETUDE CRITIQUE ET HISTORIQUE SUR LES ÉCRITS DU PATRIARCHE PHOTIUS.

N. B. L'Académie désire que les concurrents comprennent dans cette étude, non-seulement tous les ouvrages publiés sous le nom du célèbre Patriarche de Constantinople, mais encore, autant qu'il sera possible, ceux qui sont restés inédits et dont l'indication se trouve, soit dans les anciens catalogues des bibliothèques de l'Occident, soit dans les relations des voyageurs.

2° *Examen littéraire et critique de la poésie grecque chez les Alexandrins depuis Théocrite jusqu'à Coluthus et Tryphiodore.*

3° *Nouvel examen critique et littéraire des lettres attribuées à des hommes célèbres de l'antiquité grecque.*

L'Académie, consultée par le scrutin, fait choix du n° 1 ci-

dessus, qui sera porté en conséquence au programme de la prochaine séance publique.

M. Maury, rapporteur de la Commission du prix Bordin, propose, en son nom, les trois sujets qui suivent :

1° Faire l'histoire de l'Eglise et des populations nestoriennes depuis le concile général d'Ephèse (431) jusqu'à nos jours.

2° *Montrer dans quelle mesure il a existé chez les Musulmans une administration municipale; faire ressortir à cet égard la différence des temps et des pays, et rechercher les causes qui ont empêché le système des franchises municipales de se développer sous l'islamisme.*

2° *Tracer, d'après le témoignage des écrivains originaux, le tableau des institutions politiques, militaires et religieuses de l'empire byzantin depuis la mort de Théodose jusqu'à la prise de Constantinople par les Latins en 1204; exposer les principaux changements qu'y apportèrent les invasions des peuples étrangers, les révolutions intérieures, les dissensions religieuses, et déterminer en quelle mesure ces causes diverses ont agi pour retarder ou précipiter la chute de l'empire.*

L'Académie consultée fait choix du n° 1 ci-dessus qui sera porté au programme de la prochaine séance publique.

Au sujet de la communication faite par M. Ern. Desjardins, dans la séance du 6 août, de quelques Observations sur sa nouvelle édition de la Table de Peutinger, une discussion s'était engagée avec un des membres de l'Académie, M. de Wailly, qui, d'après les explications données, a demandé l'insertion au procès-verbal de la note suivante :

« Il avait été dit que la forme des *t* ne permettait pas de considérer l'écriture du ms. de la Table de Peutinger comme antérieure au XVe siècle. M. Desjardins fait remarquer que sa reproduction n'est pas un *fac-simile;* qu'il s'est permis de modifier la forme de certaines lettres pour les rendre plus lisibles, notamment la forme du *t* et celle du *z* qui a l'aspect de l'*h*. Les précédents éditeurs avaient aussi modifié le *t*, et ils avaient confondu le *z* avec l'*h;* M. Desjardins, en rectifiant cette erreur grave, s'est attaché en outre à reproduire les couleurs et l'as-

pect du vélin. Son édition est donc infiniment préférable. — On avait exprimé en outre le regret que le nouvel éditeur n'eût pas employé la photographie pour reproduire ce manuscrit précieux. M. Desjardins, dans son Rapport au Ministre, a fait connaître pourquoi il serait impossible d'obtenir ainsi une reproduction qui pût servir de copie pour le graveur ; il a montré particulièrement qu'on n'aurait reproduit ainsi ni les teintes, ni la portion du texte qui est effacée. Néanmoins M. Desjardins se réserve d'employer au besoin la photographie, s'il était reconnu qu'une reproduction, telle qu'on peut l'obtenir par ce moyen, dût offrir un moyen de contrôle utile ou nécessaire à côté de l'édition en chromo-gravure qu'il a préparée avec tant de soin et de persévérance. »

M. Dumont reprend et termine la lecture de son *Exposé sommaire des principaux résultats d'un voyage archéologique accompli en Thrace en* 1868 (*Provinces d'Europe, de Thrace, d'Hémimont et de Rhodope*).

ANALYSE.

« L'Académie a bien voulu à plusieurs reprises encourager le voyage archéologique que j'ai fait en Thrace en 1868, voyage entrepris par les conseils d'un de ses membres, M. Léon Renier. Elle a même accueilli, dès l'an dernier, dans ses Comptes-rendus une première communication adressée d'Andrinople à M. Egger. Dès mon retour, j'ai sollicité l'honneur d'exposer devant la Compagnie, dans un résumé sommaire qui ne peut être qu'un rapide catalogue, quelques-uns des résultats de mes recherches. Engagé dans d'autres publications, je serai sans doute forcé d'ajourner assez longtemps l'ouvrage étendu que je dois consacrer à mon voyage. Les précédents du reste prouvent que ces récits d'explorations archéologiques ne sauraient être faits trop à loisir; et sur ce point les belles publications de MM. Heuzey et Perrot sont un exemple qu'il est impossible de ne pas suivre.

Plusieurs savants rencontreront dans ce résumé l'indication de monuments qui peuvent rentrer dans leurs études spéciales. Les voyageurs tentés de visiter la Thrace verront ici le genre d'intérêt que présente cette province; ils seront avertis des points que je n'ai pu explorer et qui promettent d'utiles découvertes. Je trouverai moi-même un singulier profit à faire connaître, en partie au moins, le plan d'un travail pour lequel, je l'espère, ni les conseils ni les renseignements ne me manqueront.

La plupart des documents signalés dans ce mémoire sont destinés à faire le sujet de monographies particulières, avant la publication d'un ouvrage d'ensemble. Quant à cet ouvrage lui-même, il est facile de voir dès aujourd'hui, que, s'il ne rend pas de vrais services à l'archéologie et à l'histoire, la faute n'en sera ni à la Thrace ni aux monuments qu'on y rencontre.

Les historiens ne nous ont laissé sur les Thraces que des témoignages vagues et contradictoires, *obscura varietas*, comme disait Ammien Marcellin, cherchant dès son temps à mettre d'accord les renseignements que la critique contemporaine est encore impuissante à bien comprendre. Hérodote ne connaît pas beaucoup plus la vallée de l'Hèbre que les forêts de la Germanie. Thucydide, mieux informé, nous donne une grande idée de la puissance des Thraces, mais il ne nous conserve aucun détail sur leurs mœurs, leurs cultes et leur gouvernement. Xénophon, qui avait vécu dans leur pays, n'ajoute qu'un petit nombre de faits nouveaux à ceux que nous apprend Thucydide. Tite-Live a une idée précise des parties de la Thrace dont il parle; mais les Romains dont il raconte les guerres s'éloignent peu de la côte ou des frontières de la Macédoine. Tacite méprise toutes ces tribus « égales par leur obscurité ». Pline se demande s'il n'est pas indigne de lui d'énumérer ces peuples; il se décide à nommer ceux auxquels on peut sans trop de scrupule faire cet honneur, « quos nominare non pigeat ». Les Romains cependant connaissent beaucoup mieux la Thrace que les Grecs; ils nous permettent tout au moins de retrouver en partie la géographie de ces vastes contrées.

Si l'antiquité nous a laissé si peu de détails sur la Thrace, les

modernes n'ont jamais cherché à éclairer l'histoire primitive du pays par l'étude des monuments qu'il renferme encore. C'est à peine si, au siècle dernier, Marsigli et Paul Lucas ont vu en passant Andrinople et Philippopolis. Les frontières seules de la Thrace ont été explorées, mais avec un rare bonheur. Le chapitre consacré par M. Heuzey, dans son exploration de la Macédoine, au canton de Zikhna montre le genre de monuments qu'on trouve dans ces contrées, l'intérêt qu'ils présentent pour les progrès de l'histoire générale.

Itinéraire. La Thrace propre, qui a fait l'objet de mon voyage, bien moins vaste que le diocèse romain du même nom, avait une superficie d'environ 65,000 k. carrés, à peu près équivalente à celle de onze de nos départements.

On ne pouvait songer dans une première exploration à parcourir pas à pas une province aussi étendue. Il fallait se proposer de voir les points principaux, l'emplacement des villes importantes, en particulier des capitales romaines, entreprendre un voyage de reconnaissance dans un pays où les distances se comptent par cinquante et soixante lieues; aller enfin de tous les côtés et à l'intérieur le plus loin possible. Les villes de la côte, d'un abord facile et du reste déjà visitées en partie à plusieurs reprises, pouvaient être pour le moment négligées. Il était certain qu'on y trouverait plus de textes épigraphiques qu'à l'intérieur du pays, mais aussi moins de monuments précieux pour l'histoire des origines, pour l'étude des caractères originaux de la race thrace.

L'itinéraire du voyage était donc indiqué d'avance. Il se divisait en trois parties principales.

1° Aller de Constantinople à l'extrémité de la province, c'est-à-dire au point où l'Hémus rencontre le Rhodope; suivre la voie romaine qui partait de Byzance pour traverser les portes Trajanes et continuer de là jusqu'à l'Ister; visiter ainsi deux grandes capitales, Andrinople et Philippopolis, et retrouver entre elles les stations de l'Itinéraire d'Antonin.

2° Revenir le long de l'Hèbre et descendre ce fleuve jusqu'à Enos.

3° D'Enos suivre les côtes de la mer Egée et de la Propontide.

Sur ce parcours se plaçaient des voyages particuliers, sans lesquels l'exploration eût été très-incomplète. Ainsi Philippopolis devait être un centre, d'où il serait facile de visiter la province de Thrace presque entière. Il était nécessaire de s'arrêter en descendant le cours de la Maritza pour étudier plusieurs parties importantes de la province du Rhodope, et surtout rechercher les ruines de Trajanopolis.

Ce programme a pu être rempli. De plus les préparatifs du voyage, en me retenant à Constantinople, m'ont permis d'étudier en détail la topographie du Bosphore, qui, depuis Pierre Gilly, n'avait été l'objet d'aucun travail complet; d'éclairer quelques questions relatives aux murs de la capitale du bas-empire; enfin d'examiner les monuments, la plupart inédits, que la Sublime Porte a réunis, pour en faire le commencement d'un musée, dans une dépendance de l'église de Sainte-Irène.

Comme principales lacunes, je dois signaler les environs d'Eski Zahara, Gehren à 7 h. de Philippopolis, Vyza à une journée au nord de Constantinople : tous points où l'on trouve encore ou des ruines ou des inscriptions.

Je classerai les résultats de mon voyage en les rapportant aux quatre périodes principales de l'histoire que je me proposais d'éclairer, bien que les documents relatifs à chacune d'elles soient de valeur très-inégale.

1° Période primitive.
2° Période grecque.
3° Période romaine.
4° Période byzantine.

I. *Période primitive.* Les documents relatifs à cette période, comme on pouvait s'y attendre, sont peu nombreux. Les Thraces étaient certainement de race indo-européenne, mais de quelle famille se rapprochent-ils le plus ?.. Sont-ils parents des Slaves, des Celtes, des Germains ou des Hellènes ? Si jusqu'ici on ne trouve en Thrace aucun monument qui prouve l'origine slave des premiers habitants du pays, si même les noms propres thraces aujourd'hui connus, ne présentent jamais des caractères slaves

évidents, il est difficile de rattacher ce peuple avec certitude aux Celtes, aux Hellènes ou à toute autre grande division de la famille européenne.

Les éléments nouveaux qu'un voyage à l'intérieur du pays peut fournir pour l'étude de cette importante question d'ethnographie se divisent en quatre classes.

1° *Noms propres.* Tous ces noms sont conservés par des monuments de l'époque romaine; mais ils sont thraces; l'étymologie grecque ne saurait en rendre compte. Ils viennent s'ajouter aux catalogues déjà formés par MM. Heuzey et Böttiger.

2° *Monuments figurés.* Un grand nombre de bas-reliefs représentent les dieux du pays. Ils appartiennent au temps de l'empire, mais nous font connaître en partie l'antique religion nationale qui paraît ne s'être modifiée que très-lentement (Voir *Période Romaine*).

3° *Les édifices.* On trouve en Thrace des ruines, en particulier sur une des acropoles de *Trimontium*; des murailles d'une haute antiquité, par exemple à Andrinople. La description de ces ruines n'est pas indifférente. Car toutes les races européennes ne paraissent pas avoir connu les constructions cyclopéennes. Les restes d'une magnifique muraille à Andrinople sont, peut-être, un monument unique de la monarchie des rois Odryses.

4° *Tumulus.* Les tumulus se comptent en Thrace, non par centaines, mais par milliers. Ils donnent lieu aux observations suivantes: leur forme est celle du tumulus de Marathon; — ils sont nombreux dans le bassin supérieur de la Maritza, rares dans le bassin inférieur; — on les voit en général réunis autour des villes qui ont toujours été des centres naturels de population; — plusieurs ont été entamés; il est évident qu'ils ne recouvrent pas des allées de pierres brutes; — des fouilles ont fait découvrir dans ces monticules des urnes de terre, des fragments de char et des armes; quelques-uns de ces objets appartiennent évidemment à la plus belle période de l'art hellénique; mais la plupart sont ou barbares ou romains.

Un passage remarquable d'Hérodote parle des *tumulus thraces* (Hérod. v, 8). Il est certain que des fouilles, entreprises avec

des ressources suffisantes, donneraient des résultats importants. Ces tumulus renferment l'histoire primitive du pays.

II. *Période grecque.* Tacite et Strabon représentent les Thraces de leur temps comme aussi barbares que les Germains. Les monuments que le pays conserve encore démontrent que la civilisation grecque dès le temps d'Alexandre fut très-développée dans quelques-unes des parties les plus reculées de cette province, par exemple au pied du Rhodope. C'est là un résultat inattendu. Aussi voyons-nous, par un marbre de l'époque macédonienne, le culte d'Apollon, divinité inconnue aux Grecs d'Hérodote, florissant chez les Bessi ; l'usage chez ce peuple des *panégyries*, et des couronnes publiques. Le décret que je rappelle est écrit en dialecte attique et gravé avec beaucoup de soin. Les monnaies d'Athènes du vieux style ne sont pas rares dans ces provinces reculées. — On y rencontre aussi, en grand nombre, de drachmes de Thasos.

Les monuments de l'époque grecque du reste doivent surtout être cherchés sur la côte.

Monuments. Le plus remarquable monument de cette période est un tombeau souterrain à *Panidon:* creusé dans une pierre calcaire tendre, il est composé d'une chambre et de trois fours à cercueil qui rappellent les hypogées des juges à Jérusalem. Au-dessus du principal de ces fours est sculptée une architrave d'un style très-ferme. Des bucranes alternent avec des motifs de décoration barbare. Une inscription, effacée presque entièrement depuis la transformation du tombeau en agiasma, laisse encore lire le mot ιαχχος; les lettres sont du IVe siècle avant notre ère.

Ce tombeau nous offre un exemple jusqu'ici unique du style gréco-thrace.

A côté de ce tombeau, il faut citer : 1° *le mur de la Chersonnèse* souvent détruit et reconstruit, mais dont on trouve encore des traces suffisantes pour en relever le plan. Les pierres, appareillées avec soin, rappellent les belles constructions d'Arcésine dans l'île d'Amorgos ; de Théra, dans l'île de Santorin. On sait que ce mur remonte au temps de Miltiade, et que sa longueur était de plus de 5 kilomètres. 2° *La digue d'Enos.* Construction

gigantesque, jetée en pleine mer, à l'embouchure de la Maritza, et dont on admire encore des restes qui ont plus de cent pas de long sur vingt de large. Ce môle assurait la conservation du port d'Enos, et il empêchait une partie de la côte de se transformer en un vaste marais. Il est une des constructions d'utilité publique les plus importantes que l'antiquité hellénique nous ait laissées. — 3° Des fragments divers d'édifices religieux sur l'acropole de Lysimachie, à Tiristasis, à Rodosto, à Enos, etc...

Inscriptions. — On sait l'extrême rareté des σηκώματα. Nous n'en possédons qu'un seul d'origine grecque avec inscription. Les côtes de la Propontide en conservent trois, qui portent encore leurs inscriptions. Ces monuments méritent de faire l'objet d'une monographie étendue. Les autres textes de cette époque que j'ai recueillis se rapportent surtout aux temps macédoniens. Ils n'ont pas d'intérêt pour l'histoire générale, mais éclairent la vie intérieure des colonies grecques.

Archéologie figurée. Un admirable bas-relief des nymphes et du dieu Pan découvert à Pactya peut être comparé aux plus beaux marbres antiques et montre les arts florissants à la belle époque dans cette partie reculée du monde grec. Un banquet d'Hercule (à Enos) assis à table avec Junon et Jupiter nous offre une scène jusqu'ici sans exemple dans les recueils de monuments figurés; quelques bronzes appartiennent à la plus belle période de l'art. — On ne m'a montré aucune terre cuite.

Topographie. Au point de vue des recherches topographiques, les villes grecques de Thrace se divisent en trois classes: 1° celles qui conservent encore leur nom ancien ; 2° celles qui portent un nom byzantin; 3° celles dont les géographes ont parlé, mais dont le voyageur ne trouve plus aucun vestige.

Il est inutile de rappeler les villes qui appartiennent à la première classe. Elles sont heureusement très-nombreuses et doivent servir de base à la reconstruction de la Thrace à l'époque grecque. Parmi celles de la seconde classe, je citerai *Chora* et *Panidon,* villages modernes qui occupent l'emplacement de cités importantes, dont je ne puis fixer, pour le moment, le nom an-

tique. Agora, Aphrodisias, Dymes, Cypsela ne me paraissent avoir laissé aucun vestige.

Pour toutes les villes de l'époque grecque, l'archéologue doit surtout s'attacher à déterminer l'emplacement habité dans les temps antiques. Cet emplacement a presque partout changé, mais les recherches de cet ordre offrent peu de difficultés.

A cette période se rattache une étude de l'itinéraire suivi par les Dix Mille en Thrace, itinéraire qu'on retrouve sans peine, mais que les meilleures cartes antiques du pays aujourd'hui publiées ne permettent pas, croyons-nous, de suivre avec certitude.

III. *Période romaine.* La période romaine a laissé en Thrace de nombreux monuments. En étudiant les restes de cette époque on arrive aux trois conclusions suivantes :

1° La civilisation était très-répandue dans toute la province, et même dans les parties les plus reculées, mais toutefois presque exclusivement dans les plaines.

2° Cette civilisation était grecque et non romaine.

3° Elle était loin d'avoir fait disparaître les caractères primitifs de la nation.

C'est dans les provinces de Philippopolis et de Trajanopolis que les inscriptions et les bas-reliefs se trouvent en plus grand nombre. Les centres de population en Thrace sous l'Empire s'étaient beaucoup multipliés. Ainsi, aux environs de la seule ville de Filibé, on peut constater l'existence de plus de dix établissements florissants à cette époque. Mais le plus souvent ni l'histoire ni les marbres ne nous permettent de deviner le nom de ces villes ou villages.

La langue écrite sur ces monuments est presque toujours le grec, même dans les *pagi*. Toutefois, dans la montagne, les textes grecs disparaissent presque complétement et le voyageur ne trouve plus que quelques inscriptions latines laissées là par les légions. L'opposition de la montagne et de la plaine est un des faits les plus importants de l'histoire de la Thrace, dans l'antiquité comme de nos jours.

Les Thraces étaient divisés en pagi ou κῶμαι. Chaque pagus

avait son chef particulier appelé κωμάρχης ; plusieurs κῶμαι étaient réunis en une confédération et formaient une tribu ou γένος. Au-dessus de ces tribus, dans la province de Philippopolis, nous voyons le κοῖνον τῶν Θρακῶν.

La vie publique des grandes cités était celle de toutes les villes importantes du monde romain. Elles avaient un sénat, des assemblées du peuple, des magistrats particuliers, des tribus. On trouve à Philippopolis un collége éphébique, et aussi des confréries de chasseurs.

Un grand nombre de bas-reliefs de cette époque se rapportent aux cultes populaires. Les plus précieux représentent un cavalier, vêtu d'une simple tunique sur laquelle flotte la chlamyde; il tient une lance dont il attaque une bête sauvage. Des inscriptions nomment toujours ce personnage ΚΥΡΙΟΣ ΗΡΩΣ, sans autre indication (Cf. notre précédente communication pour plus de détails). D'autres marbres sont consacrés à Junon et à Diane figurées sous les traits de divinités barbares; Apollon, pour la piété des pagani, est un fort chasseur qui se rapproche beaucoup du cavalier thrace. Jupiter, Bacchus et Mercure sont sculptés sous les traits consacrés par la tradition classique.

A côté des œuvres originales de la piété thrace, il faut citer les marbres qui ne sont que des imitations grecques ou romaines. Ici la première place appartient aux banquets funèbres. J'ai pu décrire dix-neuf stèles nouvelles; plusieurs présentent des détails jusqu'ici sans exemple sur les monuments de cette classe.

Je n'ai recueilli que 22 textes épigraphiques relatifs à des Romains.

Ce sont : 1° des épitaphes la plupart militaires; 2° des dédicaces aux empereurs; 3° des marbres conservant le nom de gouverneurs impériaux. Ces dernières inscriptions sont au nombre de cinq.

Il était important de rechercher les ruines de Trajanopolis, la seule capitale de la Thrace dont l'emplacement n'ait pas été fixé. Cette ville doit être placée à l'O. d'Enos entre Ourunjick et Lidjakeui. On trouve là des restes de nombreuses constructions dispersés sur un espace considérable, une acropole, et des

inscriptions qui ne laissent aucun doute sur le nom qu'il faut donner à ces derniers vestiges d'un grand établissement romain.

A la fin de cette période se rattachent quelques monuments chrétiens et entre autres une épitaphe du IVe siècle consacrée à deux femmes, dont l'une était restée fidèle au culte ancien, pendant que l'autre adoptait la religion nouvelle.

IV. *Période byzantine*. Les restes byzantins qu'on trouve en Thrace sont :

1° Des églises antérieures à l'époque ottomane.

2° Des constructions militaires.

3° Quelques bas-reliefs et des inscriptions.

1° Les anciennes églises, presque toutes aujourd'hui en ruines, sont très-nombreuses : à Sténimacho, par exemple, on en compte quarante-huit ; dans beaucoup de villages dix ou douze. On retrouve souvent aussi les derniers vestiges de monastères depuis longtemps détruits. Un relevé de ces églises et de ces monastères peut permettre de fixer en partie la géographie ecclésiastique de la Thrace au moyen-âge, et même nous fournir d'utiles renseignements sur l'état politique de la province à la même époque.

Pour l'histoire de l'art, presque toutes ces églises renferment de précieux morceaux de sculptures et des peintures souvent datées, qui remontent à une antiquité reculée. Je citerai en première ligne les églises de Sainte-Paraskeuvi et de la Panagia-tou-Kalé à Sténimacho, le monastère de Batchkova, et une belle ruine au milieu d'Andrinople.

2° La série des forteresses qui défendent les vallées septentrionales du Rhodope, et tout le cours inférieur de la Maritza est imposante. Elle donne une grande idée de l'activité et du bon sens pratique des empereurs du bas-empire. La plus remarquable de ces constructions est la citadelle de Demotika comparable aux châteaux les plus imposants du moyen-âge occidental. Elle permet une étude intéressante de l'architecture militaire byzantine.

3° Parmi les objets divers je dois signaler : I. *Une Statue de*

la Vierge à *Chora*, d'un travail achevé, et certainement antérieure au septième concile de Nicée qui interdit définitivement à l'Église orthodoxe de représenter par la statuaire Dieu, la Vierge et les saints. Ce monument, par le style général et par les détails, rappelle les belles œuvres de la sculpture classique. — II. Quelques bas-reliefs très-rares représentant des scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament. — III. Une série de grandes amphores du temps des Comnènes, ornées de lettres historiées, à l'imitation des cuivres arabes, documents curieux qui nous permettent d'étudier l'influence des procédés orientaux sur l'industrie et sur le goût byzantins. — IV. un grand nombre d'inscriptions grecques intéressantes par quelques faits historiques qu'elles nous apprennent, mais surtout par les variétés et les fautes d'orthographe qui les remplissent et qui nous montrent déjà reçus par l'usage dès le XIe siècle presque tous les détails de la prononciation grecque moderne.

V. *Musée de Sainte-Irène*. Pour ce musée je renvoie au catalogue sommaire que j'en ai publié l'an dernier. Ce travail, imprimé pendant que j'étais à Philippopolis, contient plusieurs erreurs de détail; il suffit du moins pour montrer l'importance et l'intérêt de cette collection au point de vue des recherches d'archéologie figurée.

Topographie du Bosphore. Les sanctuaires, les fortifications, les villages sur les deux rives du détroit étaient aussi nombreux dans l'antiquité que de nos jours. Les points que j'ai examinés avec un soin particulier sont : 1° le château de Roumeli-Hissar, celui d'Anatoli-Hissar et la vallée de l'Areté; 2° L'emplacement du Serapeion; 3° la côte comprise entre le cap Kandili et celui de Kadikeui; 4° la vallée d'Ambelaki; 5° les roches Cyanées; 6° le château d'Anatoli-Kavak.

Le seul édifice important dont je puisse signaler le premier les ruines est le Hieron de la côte d'Asie. Des fouilles récentes ont fait découvrir plusieurs fragments qui ont appartenu de toute évidence à ce temple, en particulier une porte et une architrave d'un beau travail de l'époque macédonienne.

Appendice. J'ai cru devoir recueillir sur les Bulgares Po-

mazi qui habitent le Rhodope, et paraissent avoir conservé des traditions d'une haute antiquité, des détails précis. L'analyse de ces traditions engagera, je l'espère, les personnes compétentes à étudier une population qu'il est important de bien connaître pour éclairer l'histoire des tribus qui, depuis la fin de l'empire romain, se fixèrent au sud du Danube, et, peut-être même par quelques côtés, les origines des Thraces antiques.

Les monuments des Ottomans du xv[e] siècle sont nombreux en Thrace. On trouvera décrits, dans le récit de mon voyage, les plus beaux d'entre eux et surtout le magnifique palais bâti à Andrinople au milieu du xv[e] siècle, lors de la prise de la ville.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants par le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL :

1° *Pompeia décrite et dessinée* par E. Breton, suivie d'une *Notice sur Herculanum* (3[e] édition, revue et augmentée, avec des planches et un plan des fouilles de Pompéi). Paris, 1869, grand in-8°.

2° *Revue archéologique* : août 1869.

3° *Bulletin de l'Œuvre des pèlerinages* : avril 1869.

4° *L'Investigateur*, etc. : mai et juin 1869.

5°-6° M. DE LONGPÉRIER fait hommage en ces termes, au nom de l'auteur, des deux ouvrages suivants :

« M. le lieutenant-général Iwan De Bartholoméi, membre de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg et l'un des principaux commandants militaires des provinces caucasiennes, savant estimé à qui nous devons de beaux travaux sur la numismatique orientale, a désiré faire hommage à notre Académie de deux ouvrages imprimés par lui à Tiflis. — Le premier, intitulé *Abécédaire abkhasien*, est écrit en trois langues. Il contient un vocabulaire abkhasien de divers textes, un recueil de phrases, le tout accompagné d'une traduction en russe et en géorgien (1865, in-8°). Le second est un abrégé de l'Histoire sainte en langue abkhasienne, avec traduction russe. Il a été publié, en 1866, par les soins de la Société pour la diffusion du christianisme dans le Caucase, société dont le général est un des principaux fondateurs. — Ce savant s'est tout spécialement occupé de l'abkhasien, du swanétien et de la langue des Tchetchentzes. Mais pour l'impression d'ouvrages en ces idiomes,

qui n'avaient pas de littérature écrite, il a été obligé de créer des alphabets particuliers exprimant leurs articulations. Les deux ouvrages que j'ai l'honneur de présenter au nom du général De Bartholoméi offrent les spécimens de l'un de ces alphabets inventés par lui et qui lui servent à propager l'instruction chez les indigènes des provinces qu'il administre. »

M. J. Halévy commence la lecture, en communication, d'un *Mémoire sur l'inscription phénicienne de Marseille.*

Séance du vendredi 27.

PRÉSIDENCE DE M. REGNIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il n'y a pas de correspondance.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants par le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL :

1° Le premier exemplaire du tome VIII, 1re partie, de la 1re série des *Mémoires présentés par divers savants* (1 vol. in 4° de 649 pages) renfermant les quatre mémoires intitulés : — I. *Etude sur le monument bilingue de Delphes*, par M. C. Wescher; — II. *Mémoire sur la date historique d'un renouvellement de la période sothiaque, l'antiquité et la constitution de cette période*, par M. Th. Henri Martin; — III. *Mémoire sur cette question : « La précession des équinoxes a-t-elle été connue des Egyptiens ou de quelque autre peuple avant Hipparque? »*, par le même; — IV. *Mémoire sur les rapports de l'Egypte et de l'Assyrie dans l'antiquité d'après les textes cunéiformes*, par M. J. Oppert.

2° Le premier exemplaire des tomes II et III du *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, réimprimés par M. V. Palmé (1869, in-fol.).

3° Le premier exemplaire du tome XII de l'*Histoire littéraire de la France*, série publiée par les Bénédictins, 2e édition réimprimée sous la direction de M. P. Paris, membre de l'Institut, par le même éditeur (1869, in-4°).

4° BRUNETTO LATINOS, etc. *Vie et écrits de Brunetto Latini*, par Thor Sundby (en danois) avec les opuscules suivants : 1° *Mag. Philippi Gual-*

teri ab Insulis, dicti de Castellione, liber qui dicitur MORALIUM DOGMA, etc. ; — 2° *Albertani, causidici Brixiensis, Tractatus de arte loquendi et tacendi* (Copenhague, 1869, in-8°).

5° *Le régime constitutionnel*, par C. Henri Midy (Paris, 1869, in-8°).

6° *Revue historique de droit français et étranger* : mai-juin 1869.

7° M. STAN. JULIEN fait hommage à l'Académie, par l'organe du Secrétaire perpétuel, de l'ouvrage intitulé : *Industries anciennes et modernes de l'empire chinois d'après des notices traduites du chinois*, etc. (Paris, 1869, in-8°).

8° M. D'AVEZAC fait hommage, au nom des auteurs, des trois ouvrages suivants : I. *Rendiconto dei lavori fatti dalla Società ligure di storia patria*, del Cav. Luigi Tommaso Belgrano (Genova, 1867, in-8°); — II. *Atlante idrografico del medio evo posseduto dal prof. Tammar Luxoro publicato a fac-simile ed annotato* da C. Desimoni e L. T. Belgrano (Genova, 1867, grand in-8°); — III. *Nuovi studj sull' Atlante Luxoro* pel Cav. Avv. Corn. Desimoni (Ibid. 1869, grand in-8°).

L'Académie, sur la proposition du SECRÉTAIRE PERPÉTUEL, considérant l'époque avancée de la saison où viennent de se terminer les travaux et opérations de l'année académique, décide que la séance publique annuelle est renvoyée, comme l'an dernier, au mois de novembre et à un jour qui sera ultérieurement fixé ; qu'en conséquence les résultats des concours et les sujets de prix proposés de nouveau ou pour la première fois seront portés d'avance à la connaissance du public, dans l'intérêt, aussi bien que pour la satisfaction des concurrents. Elle autorise, en outre, le Secrétaire perpétuel, sur sa demande, à se faire suppléer par un de ses confrères, pendant la durée du mois de septembre prochain.

M. Mariette, correspondant de l'Académie, lit, en communication, un *Mémoire sur le temple de Denderah*, entièrement mis au jour par ses soins et qui doit être l'objet d'une publication prochaine.

M. Feer commence la lecture d'un mémoire intitulé : *Le Dahara-sûtra et la Conversion de Prasênajit*.

MOIS DE SEPTEMBRE.

Séance du vendredi 3.

PRÉSIDENCE DE M. REGNIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le Président donne lecture de la lettre suivante de M. le Secrétaire perpétuel :

« Monsieur le Président et cher confrère,

» Obligé de prendre un repos nécessaire à ma santé, je compte, avec l'autorisation de l'Académie, m'absenter pendant le mois de septembre. Nos confrères, M. de Wailly, pour la première séance de ce mois, et M. Delisle, pour les autres, veulent bien prendre la charge de ma suppléance ; elle ne pouvait tomber qu'en bonnes mains.

» Nos opérations de fin d'année académique sont, du reste, entièrement terminées ; les résultats, en ce qui concerne les prix décernés et les prix proposés, seront publiés immédiatement pour la satisfaction des lauréats et l'intérêt des concurrents, et cette publication distribuée à l'Académie dès la prochaine séance, en attendant la séance publique annuelle qu'elle a bien voulu ajourner.

» Veuillez recevoir, etc. »

En conséquence M. le Président appelle M. de Wailly au bureau.

M. le Sénateur, surintendant des beaux-arts, par une lettre en date du 28 août, demande à l'Académie de vouloir bien rédiger une inscription destinée à la médaille que le gouvernement se propose de faire frapper en commémoration de l'expédition française en Chine. — L'Académie, avant de renvoyer cette demande à la Commission des médailles, charge le Secrétaire perpétuel de réclamer de M. le Surintendant des beaux-arts un croquis de la médaille projetée.

M. Mohl informe l'Académie que le Dr Euting, le savant bibliothécaire de l'Université de Tübingen, se rend à Tunis pour y recueillir des inscriptions phéniciennes et libyques et qu'il offre généreusement à l'Académie de lui donner, pour le *Recueil des inscriptions sémitiques*, les empreintes de ces monuments qu'il découvrirait et qui se trouvent en grand nombre dans la collection réunie par le fils du khaznadar du bey de Tunis. Mais M. Euting craint que cette collection ne lui soit pas facilement accessible sans un appui officiel. L'Académie a un très-grand intérêt à ce que M. Euting rencontre les plus grandes facilités pour ses recherches. Aussi M. Mohl pense-t-il qu'elle ferait bien de prier M. le Ministre des Affaires étrangères de donner à M. le consul général de France, à Tunis, l'instruction d'aider M. Euting à obtenir accès à la collection du khaznadar et à d'autres, s'il y a lieu. — L'Académie charge son Secrétaire perpétuel d'écrire en ce sens à M. le Ministre des Affaires étrangères.

M. Halévy continue la lecture, en communication, d'un *Mémoire sur l'inscription phénicienne de Marseille*.

M. Engelhardt, agent et consul général de France en Servie, adresse à l'Académie, avec une lettre, cinq photographies qui représentent une tête de bronze, un masque de fer et un casque appartenant au musée de Belgrade.

L'Académie reçoit les ouvrages dont les titres suivent :

1° *Etudes sur l'histoire du Danemark au 13e siècle* par M. C. Paludan-Müller (en danois) 1re partie, Copenhague, 1869, in-8°,

2° *Mémoires de la Société royale des sciences de Danemark, section d'histoire et de philosophie* (en danois) : t. XIII, Copenhague, 1869, in-8°.

3° De la part de M. Carlo Leoni, 10 volumes et brochures sur divers sujets d'histoire et de littérature.

4° *Mémoires de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers* : t. XI, nos 2, 3, 4; t. XII, nos 1 et 2.

5° *Séance publique de l'Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix* : Aix, 1869 (br. in-8°).

6° *Revue orientale* : août 1869.

M. Feer continue la lecture, en communication, de son mémoire intitulé : *Le Dahara-sûtra*, etc.

M. de Longpérier, répondant à l'invitation de plusieurs membres de l'Académie, et après s'être excusé de parler sans plus de préparation, présente quelques observations sur les intéressantes photographies communiquées par M. Engelhardt. Il attribue la tête de bronze à Trajan père dont on connaît le portrait sur de belles médailles d'or (1), et non à l'empereur Trajan, qui, dans aucun des monuments connus jusqu'ici, n'a cette forme de traits et cet air de vieillesse. — Le casque est fort beau et a probablement appartenu à un légionnaire, comme le pense M. Engelhardt. Mais l'appendice sur lequel se lit l'inscription est le couvre-nuque et non pas la visière. C'est sur le couvre-nuque aussi que se lit l'inscription ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ ΤΟΥ ΝΙΚΑΝΟΡΟϹ que porte le beau casque macédonien conservé au Musée des antiques de Turin.

Quant au masque de fer, la finesse du travail de la barbe et des cheveux semblerait au premier abord le rattacher à ces œuvres de l'école étrusque qui sont contemporaines de la République. Mais le lieu présumé où le monument a été découvert, ainsi que la coupe de la chevelure divisée en petites mèches parallèles, et la tournure de la barbe engageraient à le reporter au siècle de Julien, d'Eugène et du tyran Jean (360 à 425) (2). Il faudrait voir l'original pour éclaircir cette question. Ce masque était-il, comme on l'a dit, une pièce d'armure, ou un masque funéraire? Il faut remarquer que le bord est percé de petits trous et qu'il semble destiné par conséquent à être cousu sur une étoffe. Il est difficile d'admettre que ce soit une portion d'armure, car il n'est pas du tout proéminent comme les casques italiens du XVe et du XVIe siècle qui représentent des visages, il n'aurait pu laisser aucun jeu aux mouvements de la face, et, comme il ne présente pas d'ouverture à la hauteur de la bouche, il eût été rapidement insupportable pour celui qui s'en serait

(1) *Revue numismatique*, 1859, pl. IV, n°s 1 à 3.

(2) H. Cohen, *Descript. des monnaies impériales romaines*, t. VI, pl. XI, XVI et XVIII.

couvert. Mais M. de Longpérier n'ose pas encore affirmer que ce masque antique, qui offre tant de rapport avec le masque de bronze conservé au Musée de Bucharest et qui représente une femme à coiffure du siècle de Constantin, soit funéraire comme les masques de métal qui ont été trouvés sur des momies égyptiennes (entre autres le masque d'or qui se voit au Musée du Louvre) (1). Il cite des masques d'argent et de bronze trouvés en France à Notre-Dame d'Alençon (Orne), et à Neuvy-Pailloux (Indre) (2) ; mais ceux-là ont un aspect idéal qui conviendrait à des simulacres de divinités. Le masque de bronze de Bucharest, au contraire, paraît bien avoir eu une destination funéraire. Mais ce n'est que par la détermination exacte des lieux où ces objets ont été trouvés, et en tenant compte des conditions dans lesquelles ils avaient été enfouis, qu'on pourrait, avec quelque chance de certitude, étudier ce point obscur d'archéologie. Il est bien à désirer que M. Engelhardt puisse faire connaître le lieu de la trouvaille et les faits particuliers qui s'y rattachent.

Séance du vendredi 10.

PRÉSIDENCE DE M. RENAN, VICE-PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le Ministre de l'Instruction publique, par une lettre en date du 6 septembre 1869, annonce à l'Académie qu'il a chargé M. Joseph Halévy de rechercher et de copier, en vue du recueil des inscriptions sémitiques, les inscriptions himyarites existant dans l'Yémen.

M. le Ministre des Affaires étrangères, par une lettre du 8

(1) E. De Rougé, *Notice sommaire des monuments égyptiens du Louvre*, 1855, p. 96.

(2) Longpérier. *Notice des bronzes antiques du Louvre*, 1868, p. 121, nos 539 et 540; et page 167, nos 695 et 696.

septembre, annonce qu'il a écrit à M. le consul de France à Tunis pour l'inviter à faciliter autant qu'il dépendra de lui le succès de la mission confiée à M. le Dr Euting et dont il a été question dans la séance précédente.

M. Castan, de Besançon, annonce à l'Académie l'envoi de son *Opuscule sur le siége de Besançon en* 1289-1290. — Il renouvelle la demande par lui faite d'être inscrit sur la liste des candidats au titre de correspondant.

Livres offerts :

1° Par M. de Rossi, associé étranger de l'Académie, *Bulletin d'archéologie chrétienne* : 1869, nos 3-4.

Par l'Académie de Stanislas, à Nancy : *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1868 (Nancy, 1869, 8°).

3° Par M. Lepage, de Nancy : *Les offices des duchés de Lorraine et de Bar et la maison des ducs de Lorraine*, par M. H. Lepage, avec la collaboration de M. Alex. de Bonneval (Nancy, 1869, in-8°).

4° *The journal of the roy. Asiatic Society of Great Britain and Ireland* : New Series, vol. IV, part. I (London, 1869, in-8°).

5° M. d'Avezac offre à l'Académie un volume intitulé : *Campagne du navire l'*Espoir *de Honfleur* (1503-1505). *Relation authentique du voyage du capitaine de Gonneville ès nouvelles terres des Indes* (Paris, 1869, in-8°). — Après avoir sommairement analysé le voyage de Gonneville et indiqué comment le texte authentique de la relation a été récemment trouvé à la bibliothèque de l'Arsenal par M. Paul Lacroix, M. d'Avezac montre l'intérêt d'un document qui fournit la preuve incontestable que, dès les dernières années du xve siècle, les marins normands et bretons faisaient des expéditions sur les côtes orientales de l'Amérique du Sud.

M. de Saulcy offre à l'Académie un manuscrit sur feuilles de latanier, qui lui a été donné par M. Janin Léo, premier maître mécanicien à Rochefort. Ce manuscrit a été trouvé au Cambodge dans un coffre vermoulu, près des ruines du temple d'Anchor, dans le voisinage de Maikong. — L'Académie décide que ce manuscrit sera transmis à la Bibliothèque impériale. — M. Feer, présent à la séance, déclare que les caractères tracés sur les feuilles offertes à l'Académie par M. de Saulcy appartiennent à l'écriture pali-siamoise.

M. DE LONGPÉRIER fait la communication suivante :

« M. René Galles, ancien capitaine d'artillerie, et sous-intendant militaire de 1re classe, vient de publier à Alger une notice fort intéressante sur les monuments mégalithiques de l'Afrique comparés à ceux de la Basse-Bretagne. — M. Galles, né dans le Morbihan et parfaitement au courant de tout ce qui a été dit et imprimé au sujet des monuments de sa province, apporte dans l'étude des antiquités de l'Afrique septentrionale autant de soin que de critique. Il est fort important de signaler à l'attention du monde savant un passage de son mémoire. « Je crois, dit-il (p. 30), à des menhirs non-funéraires et je tiens fort à consigner ici, à ce propos, un renseignement qui emprunte à la notoriété scientifique de celui de qui je le tiens un caractère de précieuse authenticité. M. Letourneux m'a affirmé que c'était, en Kabylie, une antique coutume de consacrer, de la manière suivante, les résolutions importantes des clans confédérés : lors de la réunion de l'assemblée délibérante, chaque tribu ayant droit au vote dressait une pierre levée, et l'ensemble de ces pierres formait un cercle autour du lieu où avait siégé le conseil ; puis, en cas de manquement d'une des parties contractantes, le menhir qui la représentait était renversé. Ces symboliques archives, accompagnées chacune d'une tradition qui se perpétuait d'âge en âge, redisaient ainsi aux descendants les lois ou les traités de leurs pères, les fidélités comme les félonies de leur histoire. Cette coutume a duré jusqu'à nos âges, et, selon le récit de Si Moula Aït Amer, marabout des Beni-Raten, on s'y serait conformé pour la dernière fois, il y a environ 130 ans, lorsqu'il a été décidé que, contrairement aux prescriptions du Coran, les femmes seraient exclues des successions. Me serais-je trompé en regardant comme très-intéressant d'attirer l'attention sur cette origine certaine des cromlechs berbères ? » — Il est certain que M. René Galles ne s'est pas trompé, et on ne manquera pas de remarquer combien le renseignement a chance d'être fécond. Dans tous les cas, il est de la plus haute importance de constater que des monuments mégali-

thiques ont été érigés par une race existante et à nous connue.

M. DE ROUGÉ insiste sur l'importance de cette communication tant pour l'ethnographie que pour l'archéologie. Le témoignage qui vient d'être mis en lumière montre qu'il ne faut pas rejeter dans une antiquité antéhistorique tous les monuments du genre de ceux que M. Galles a signalés. Mais ce qui est surtout remarquable, c'est de voir bien constaté chez des tribus berbères un usage que nous connaissions déjà chez les anciennes populations de la Phénicie. Les documents égyptiens nous ont révélé une alliance entre les peuplades qui occupaient le nord de l'Afrique et des peuplades maritimes qui dominaient sur les côtes de la Méditerranée. Nous savons qu'il existait entre ces deux races des rapports suffisants pour leur permettre de se réunir dans une même confédération contre l'Egypte. Il importe de recueillir avec le plus grand soin toutes les indications relatives aux affinités qui pouvaient exister entre ces populations.

M. BRUNET DE PRESLE rappelle que des monuments du même genre ont été reconnus dans les îles Baléares.

M. DE SAULCY fait observer qu'on en a signalé, dès l'année 1817, sur les bords du Jourdain et qu'il en a lui-même trouvé dans cette contrée, en 1863, un groupe de 21 ou 22, au pied desquels il se propose de pratiquer des fouilles dans son prochain voyage en Palestine.

M. TEXIER donne quelques détails sur des monuments analogues qu'il a observés dans le Jutland.

M. Feer continue la lecture, en communication, de son mémoire intitulé : *Le Dahara-sûtra*, etc.

M. Halévy continue la lecture, en communication, d'un *Mémoire sur l'inscription phénicienne de Marseille.*

Séance du vendredi 17.

PRÉSIDENCE DE M. RENAN, VICE-PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il n'y a pas de correspondance.

M. le Président annonce que la 1re partie du tome VIII (1re série) des *Mémoires présentés par divers savants* est en distribution au secrétariat.

Livres offerts :

1° Par M. Alexandre Chodzko : *Grammaire paléoslave suivie de textes paléoslaves tirés pour la plupart des mss. de la Bibliothèque impériale de Paris et du Psautier de Bologne* (Paris, 1868, in-8°).

2° Par M. l'abbé Ulysse Chevalier : I. *La chapelle de Saint-Michel de Romans* (Grenoble, 1869, in-8°) ; — II. Compte rendu (extr. de la *Revue critique*) de l'*Histoire de la réunion du Dauphiné à la France*, par M. Guiffrey (in-8°) ; — III. Compte rendu (extr. de la *Revue critique*) de l'édition classique des *Scriptores rerum germanicarum*, de M. Pertz (in-8°) ; — IV. Programme d'une nouvelle édition des œuvres de Saint-Avit, du Cartulaire de Léoncel et du Cartulaire de Montélimar (in-8°).

3° Par M. De Coussemaker, correspondant de l'Académie : *Les Harmonistes du XIVe siècle* (1869, in-4°).

4° *Revue archéologique* : septembre 1869.

5° *Le Cabinet historique* : juillet-août 1869.

6° *Annales de la propagation de la foi* : septembre 1869.

M. de Saulcy communique à l'Académie une inscription juive, en caractères latins, récemment trouvée à Auch et dont un estampage a été adressé à la Commission de la carte des Gaules.

M. Huillard-Bréholles commence la première lecture de la 2e partie de son *Mémoire sur l'état politique de l'Italie depuis la paix de Constance jusqu'à la chute de la maison de Souabe.*

M. Feer continue la lecture, en communication, de son Mémoire intitulé : *Le Dahara-sûtra et la Conversion de Prasênajit.*

M. Halévy achève la lecture, en communication, de son *Mémoire sur l'inscription phénicienne de Marseille.*

L'Académie se forme en comité secret.

Séance du vendredi 24.

PRÉSIDENCE DE M. RENAN, VICE-PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

M. le Président annonce à l'Académie la mort d'un de ses correspondants, M. Otto Jahn, de Bonn ; il se fait l'interprète des sentiments qu'inspire à l'Académie la perte de cet illustre savant.

Livres offerts :

1° Par M. G. de Dumast, correspondant de l'Académie : *Le petit château de Lunéville* (Nancy, 1869, in-8°).

2° Par M. Castan : *Le siége et le blocus de Besançon, par Rodolphe de Habsbourg et Jean de Chalon-Arlay en 1289 et 1290, étudiés dans les textes et sur le terrain* (Besançon, 1869, in-8°).

3° Par M. Peigné-Delacourt : *Etude nouvelle sur la campagne de Jules-César contre les Bellovaques*, avec la collaboration de M. Plessier ; mémoire lu à la séance du 24 juillet 1868 de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (Senlis, 1869, in-8°).

4° *Revue des Sociétés savantes des départements* : 4e série, t. IX, juin 1869.

5° *Annales de philosophie chrétienne* : août 1869.

L'Académie procède à la désignation d'un lecteur pour la prochaine séance trimestrielle des cinq Académies. — M. d'Avezac est choisi, par 13 suffrages sur 16, pour lire, à cette séance, sa *Notice sur la découverte de l'Amérique septentrionale par les Cabot.*

M. Huillard-Bréholles continue la première lecture de la

seconde partie de son *Mémoire sur l'état politique de l'Italie depuis la paix de Constance jusqu'à la chute de la maison de Souabe.*

M. Delisle lit, en communication, des *Observations sur plusieurs manuscrits de la* Politique *et de l'*Economique *de Nicole Oresme.*

M. Feer continue et termine la lecture, en communication, de son mémoire intitulé : *Le Dahara-sûtra et la conversion de Prasênajit.*

ANALYSE.

I

Prasênajit, roi de Koçâla, fut un des adhérents, un des amis, un des protecteurs de Çâkyamuni. Sa conversion aurait été le résultat d'un discours ou *sûtra*, dont le titre revient fréquemment dans les livres tibétains, et toujours accompagné de cette mention, qu'il amena la conversion de Prasênajit. L'une de ces citations, intercalée dans une énumération des actes de toute une portion de la vie du Buddha, fournit la date précise de cet événement et le place entre la conversion des deux principaux disciples, Çâriputra et Maudgalyâyana, qui s'accomplit à Râjagriha, et le voyage de Çâkyamuni à Kapilavastu (Dul-va, vol. VI, fol. 100). Une autre citation, appartenant à un ouvrage dont l'original sanskrit existe, l'*Avadâna-çataka*, et insérée dans un récit dont Burnouf a donné la traduction (*Introd. à l'hist. du Buddh. indien*, p. 200) fait connaître le titre sanskrit du sûtra, qui est *Dahara-sûtra*. Or, il y a dans la section VIe du Kandjour, au volume XXVI (fol. 458-460), un texte qui est évidemment celui dont il s'agit, mais qui est intitulé, en sanskrit, *Kumarâ-drstânta-sûtra* « sûtra de la comparaison des jeunes gens », par suite de la substitution au mot *Dahara* de son synonyme *Kumâra*. D'un autre côté, le Tipitaka pâli nous offre dans le Sanyutta-nikâya (3e section du Sutta-pitaka), un texte intitulé *Dahara*, qui ouvre une série de sûtras, intitulée *Kôçala-sanyuttam* « Recueil relatif au Kôçala », et dont Prasênajit est constamment le héros. Le

Dahara-sûtra pâli correspond de la manière la plus certaine au *Kumâra-dṛstanta-sûtra* tibétain.

II

Néanmoins, les deux sûtras ne sont pas la reproduction exacte et textuelle l'un de l'autre; ils racontent les mêmes faits, développent les mêmes idées, mais ils ne coïncident pas, et l'on ne peut admettre que l'un ait été traduit de l'autre. En voici le contenu général, commun à tous deux : le roi Prasênajit apprenant l'arrivée de Gôtama (on ne lui donne pas d'autre nom, soit en pâli, soit en tibétain) à Çràvasti, sa capitale, va le trouver, pour s'informer de lui s'il est véritablement un parfait Buddha; Gôtama répond affirmativement. Le roi alors lui objecte et son jeune âge et l'âge bien plus avancé de six docteurs très-célèbres, qui sont loin d'avoir une aussi exorbitante prétention. Gôtama réplique qu'il est quatre êtres dont il faut bien se garder de mépriser même la jeunesse; le roi qui dispose du châtiment, le serpent qui mord, le feu qui consume et le Bhixu, ou moine bouddhiste, qui, en décidant les hommes à embrasser la vie religieuse, détruit les familles dans leur germe. Eclairé par cette instruction, le roi approuve et témoigne sa satisfaction.

Sur ce fond commun se détachent certains traits qui différencient les deux textes; le tibétain parle, au début, de la curiosité éveillée dans la ville de Çràvasti par la présence de Gôtama; le pâli y fait à peine allusion. — La question du roi et la réponse de Gôtama au sujet de la qualité de Buddha usurpée ou acquise par Gôtama, est surchargée, dans le tibétain, d'énonciations et d'interrogations qui manquent totalement dans le pâli. — Le tibétain fait dire au roi, dans sa réplique, qu'il n'ajoute pas foi à la déclaration de Gôtama, ce qui est une véritable imputation de mensonge et d'imposture, dont la trace ne se retrouve pas dans le pâli. — En opposant à Gôtama les six docteurs, ses rivaux, le roi insiste, dans le pàli, sur le succès de leur enseignement; dans le tibétain, sur leur âge avancé. — Quand Gôtama énumère pour la première fois quatre « jeunes gens », le tibétain renferme au

sujet du 4e, le Bhixu, une phrase qui manque au pâli et paraît bien avoir été ajoutée postérieurement pour résumer la pensée du sûtra, c'est que le Bhixu doit être respecté, parce qu'il est appelé à devenir un *Arhat*, doué de la puissance surnaturelle.— Enfin, dans le dernier paragraphe, tandis que le pàli, bien plus développé que le tibétain (dans tout le reste du sûtra, il l'est moins), nous montre le roi devenant un *upâsaka*, c'est-à-dire un adhérent laïque, le tibétain, par une réticence difficile à expliquer, reste absolument muet sur ce point important, et parle seulement de la satisfaction, de la joie ressentie par le roi; de telle sorte que ce sûtra, si souvent proclamé dans le Kandjour, comme l'instrument de la conversion de Prasênajit, ne contient pas même la mention expresse de cette conversion.

III

Quelle que puisse être la valeur de ces divergences, assez secondaires en définitive, il y a dans les deux textes une partie qu'on peut considérer comme véritablement commune, on pourrait presque dire, malgré quelques apparences contraires, comme identique : c'est la partie en vers. L'explication donnée par Gôtama sur les « quatre jeunes-gens » se dédouble : elle est d'abord résumée dans une prose brève et sèche, qui est comme le programme du discours; elle est développée ensuite dans une série de vers qu'on peut partager en cinq stances, dont une pour chacun des « quatre jeunes-gens », le roi, le serpent, le feu, le Bhixu, et une cinquième servant de conclusion. Or, par divers motifs, on est fondé à croire que ces vers, mis dans la bouche du maître, sont la partie essentielle du sûtra ; le reste n'est qu'un récit, un accessoire pour lequel on a pu prendre certaines libertés, ce qui aura introduit des différences dans le texte ; mais les vers, etant la parole du Buddha, le vrai sûtra, ont dû rester intacts; en effet, c'est dans cette partie et dans celle-là seule, que les textes coïncident véritablement. Ce n'est pourtant pas qu'on ne puisse noter, même dans les vers, de notables variations entre l'un et l'autre ; mais en les discutant on

trouve qu'elles proviennent uniquement des difficultés de l'interprétation, et des remaniements que le texte a dû subir pour être intelligible.

IV

En effet, les vers pâlis se composent de 23, les vers tibétains de 29 hémistiches. D'où vient en faveur du tibétain cet excès de 6 hémistiches? De ce qu'un refrain, reproduit après chaque stance, est néanmoins, dans le pâli, supprimé, par exception, après l'une d'elles (la 4[e]), et réduit dans les autres à un hémistiche, tandis que, dans le tibétain, le refrain n'est jamais supprimé et compte toujours deux hémistiches : en réalité donc le tibétain n'ajoute qu'un seul hémistiche, celui qui, dans chaque stance, complète le refrain; mais cette adjonction elle-même est plus apparente que réelle, car les éléments s'en retrouvent dans le texte pâli lui-même. Il n'y a donc rien, dans le tibétain, qui n'ait son équivalent dans le pâli ; et l'on peut dire qu'il n'a rien ajouté; mais ce qu'on ne peut nier, c'est qu'il y a entre les deux textes une assez grave différence : on va voir à quoi elle tient.

Le pâli, énumérant le roi, le serpent, le feu avec leurs attributs terribles, dit de chacun d'eux qu'il faut les « éviter », *parivajjèyya*, c'est le mot du refrain : mais ce mot ne pouvait s'appliquer au Bhixu : aussi le refrain est-il supprimé après la stance qui le concerne. Le tibétain au contraire, disant dans son refrain, qu'il faut « honorer » (*bag-bya*) le roi, le serpent, le feu, n'a pas de raison pour ne pas appliquer cette expression au Bhixu, aussi maintient-il le refrain après la quatrième stance. Dans la cinquième stance, les deux expressions qui viennent d'être citées reparaissent, mais interverties, c'est-à-dire que le pâli, réunissant dans une même énumération le roi, le serpent, le feu, le Bhixu, dit qu'il faut les « honorer » (*samâcarè*, terme pâli, dont le tibétain *bag-bya*, cité plus haut, est l'équivalent), et le tibétain dit qu'il faut les « éviter » (*spang-bya*, traduction du pâli *parivajjèyya*). Il est aisé de voir que les

textes, ou plutôt les docteurs qui les interprétaient ont hésité sur la définition à donner de l'attitude qu'on doit prendre, soit envers le Bhixu, soit surtout envers les êtres auxquels on le compare. Faut-il en avoir horreur et les fuir? Faut-il leur faire honneur et les rechercher? Ce doute provient de ce que l'assimilation entre le Bhixu, d'une part, le roi, le serpent et le feu, de l'autre, est forcée. Car l'action de ceux-ci est surtout nuisible et redoutable ; celle du Bhixu est essentiellement bienfaisante. C'est à l'aide d'une sorte de sophisme qu'on parvient à réaliser l'assimilation cherchée; et il n'est pas étonnant que l'expression soit vacillante et indécise.

Parmi les autres différences des deux textes, il importe de noter celle-ci : le pâli, après avoir dit que le roi châtie, que le serpent, par sa morsure, fait périr homme, femme et enfant (c'est-à-dire des familles entières), reproduit, pour le feu, le vers relatif au serpent, en changeant seulement un mot, et dit que le feu, en brûlant, fait périr homme, femme et enfant. Cette répétition n'existe pas dans le tibétain qui dit, en parlant du feu, qu'il peut consumer un village et même une ville. La leçon que suppose le tibétain, et qu'il serait facile de rétablir en pâli, paraît la plus satisfaisante; on verra cependant qu'une troisième, peut-être préférable, pourrait être proposée.

V

Quand on se demande si ce discours a pu être prononcé par le Buddha, s'il y a lieu de le compter parmi celles de ses paroles qu'on peut, tout en faisant les réserves indispensables, considérer comme authentiques, on hésite à répondre affirmativement, frappé que l'on est du caractère brahmanique de ce discours : il suffirait de substituer le mot « brahmane » à celui de « Bhixu » pour que toute l'argumentation, assez fragile, du sûtra pût se retrouver dans un livre brahmanique : il est en effet bouddhique uniquement par la phrase relative au Bhixu ; mais cela ne suffit-il pas? Que peut-on demander de plus? Il ne faut pas s'étonner de trouver dans le sûtra des idées brahmaniques; le

bouddhisme en est rempli ; et dans l'espèce, la situation étant donnée, un emprunt directement fait au brahmanisme était tout à fait à sa place. En quoi consiste ici l'emprunt ? Dans le rôle attribué au feu. Les Brahmanes comparent au feu, et le roi (Manu, VI, 9), et le Brahmane (Id., IX, 317). Or, dans nos textes, le Bhixu est comparé au feu d'une manière toute particulière : car il y est dit « qu'une forêt brûlée par le feu peut renaître de ses cendres, mais qu'un homme converti par un Bhixu ne peut laisser de postérité après lui. » Là est évidemment l'argument vital du discours ; le reste (les trois premières stances) n'est sans doute qu'un accessoire, et même un accessoire joint assez maladroitement au principal : car le vers auquel le pâli et le tibétain font dire, l'un, que le feu détruit des *familles*, l'autre, que le feu détruit des *villes*, devrait sans doute exprimer que le feu détruit des *forêts;* il serait très-facile de restituer dans le texte pâli cette nouvelle leçon qui fournirait une transition toute naturelle pour passer à la 4e stance, qui compare précisément l'action du Bhixu à celle du feu. Il ne serait donc pas impossible que le sûtra, c'est-à-dire l'argument attribué au Buddha eût consisté d'abord en une simple comparaison entre le feu et le Bhixu, comparaison qu'on aurait étendue plus tard, en y ajoutant, par des rapprochements, pour ainsi dire, tout faits dans l'esprit des Hindous, et le roi comparé lui-même au feu, et le serpent, cet animal si redouté, si vénéré, et sujet de tant de légendes. Le rôle important prêté au feu, cet agent si puissant, et l'un des plus anciens objets d'adoration de la race âryenne, n'a rien qui doive étonner; c'est le terme de comparaison qui se présente naturellement lorsqu'on veut donner l'idée d'une force irrésistible. Si le sûtra a réellement passé par l'évolution qui vient d'être définie, qu'on ne peut pas prouver, mais qu'on est autorisé à conjecturer, cette évolution est assurément fort ancienne, car elle est nécessairement antérieure à la rédaction actuelle des deux sûtras, qui nous la représentent l'un et l'autre comme accomplie, et que leur ressemblance générale oblige de faire remonter à un passé éloigné.

VI

Si maintenant, après avoir constaté l'accord des deux textes dans la partie versifiée, en dépit des divergences qu'elle présente, on passe à la partie en prose, on ne peut pas n'être pas frappé des différences qui s'y trouvent. Les divergences qui ont été notées au commencement et à la fin des deux récits pourraient s'expliquer en les considérant comme des extraits d'un récit suivi (qu'on retrouvera peut-être), et dont la coupure n'aurait pas été faite exactement de la même manière et au même point. — Pour les divergences signalées dans le corps du récit, deux explications se présentent, entre lesquelles il est difficile de choisir. Ainsi, les expressions du doute au sujet de la qualité de Buddha, revendiquée par Gotama et contestée par le roi, ces expressions qui s'accumulent et se répètent dans le tibétain, y auraient-elles été ajoutées pour rendre la conversion du roi plus éclatante ? Ou bien auraient-elles été retranchées du pâli, comme offrant des dangers ? De même, l'accusation de mensonge formulée très-nettement par le roi contre Gòtama aurait-elle été ajoutée dans le tibétain ou supprimée dans le pâli par des motifs analogues ? Sur ce point et sur d'autres moins frappants, mais non moins obscurs, on ne saurait se prononcer. Une chose seulement peut être considérée comme certaine ; tandis que la partie en vers restait identique dans les deux textes, et n'admettait d'autres modifications que les changements provoqués par la discussion du texte et les difficultés de l'interprétation, la partie en prose, moins respectée parce qu'elle avait moins d'autorité, recevait des adjonctions ou subissait des retranchements par suite de diverses raisons, parmi lesquelles la rivalité entre les écoles pourrait bien n'être pas la moins puissante.

VII

Il reste à se demander si le fait de la conversion de Prasênajit, auquel ce sûtra se rapporte, est réel, s'il appartient à

l'histoire ou à la légende. M. Kœppen a dit avec beaucoup de sagacité (*Die Religion des Buddha*, p. 75) que, dans la vie du Buddha, les faits les plus vraisemblables peuvent être controuvés, et les récits les plus incroyables avoir un fondement sérieux. Cependant, s'il est dans la biographie du Buddha, telle qu'elle résulte des données traditionnelles, un fait auquel il semble qu'on puisse ajouter foi, c'est assurément la conversion de ce roi constamment cité comme un des amis de Çâkyamuni, conversion dans le récit de laquelle aucun détail extravagant, contraire à l'ordre naturel des choses, n'a pu s'introduire. Les textes tibétains et les textes pâlis s'accordent pour établir le fait lui-même, et lui donner à très-peu près la même place dans l'ordre chronologique; car il y a une légère différence. D'après le Kandjour, Çâkyamuni serait venu de Râjagriha, où il résidait, à Çrâvasti où il aurait converti Prasênajit; de là il serait parti pour Kapilavastu sa patrie, où il aurait converti son père, sa famille et ses compatriotes : d'après les textes pâlis, bien moins explicites, du reste, Çâkyamuni serait d'abord allé de Râjagriha à Kapilavastu, et c'est à son retour qu'il aurait fait une halte à Çrâvasti, et y aurait vaincu la résistance du roi. La question se réduit donc à savoir si le voyage de Kapilavastu est antérieur ou postérieur à la conversion du roi de Kôçala. Mais ce voyage, bien qu'attesté par tous les textes et raconté dans les plus minutieuses circonstances, peut faire naître des doutes. Toutefois, sans entrer dans l'examen de cette nouvelle question, et même en admettant la réalité de ce voyage, on peut dire que les divergences des textes sur cette petite difficulté chronologique ne sont pas de nature à invalider le fait même de la conversion de Prasênajit; et, à moins de voir dans le *Dahara sûtra* un de ces contes que les Bouddhistes ne se sont pas fait faute d'inventer pour gagner la faveur des rois (supposition que rien ne semble autoriser dans le cas actuel), on ne saurait se refuser à voir dans la conversion du roi de Kôçala un des faits qu'on pourrait faire entrer avec le moins d'hésitation dans la biographie du fondateur du Bouddhisme.

En résumé :

1° Les deux textes ne sont pas la traduction l'un de l'autre, et doivent appartenir à deux écoles distinctes ; 2° la partie en prose a dû être fixée dans chacun d'eux après la partie en vers ; 3° la partie en vers peut n'avoir été, dans l'origine, que le tiers de ce qu'elle est actuellement, mais les adjonctions qu'elle aurait reçues, dans cette hypothèse, sont antérieures à la formation du texte actuel, qui lui-même a dû être le sujet de discussions nombreuses ; 4° le *Dahara-sûtra*, ou discours sur la comparaison du Bhixu avec le feu doit être classé parmi les discours du Buddha qu'on peut considérer comme relativement authentiques ; 5° la conversion de Prasênajit est un des faits de la vie traditionnelle du Buddha qu'on peut avec le plus de raison considérer comme historiques.

L'Académie se forme en comité secret.

MOIS D'OCTOBRE.

Séance du vendredi 1er.

PRÉSIDENCE DE M. REGNIER.

M. le Secrétaire perpétuel, de retour, reprend ses fonctions au bureau.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Il est donné lecture de la correspondance officielle.

M. le Surintendant des beaux-arts adresse, par une lettre du 29 septembre, à l'Académie l'épreuve en plâtre qui lui avait été demandée de la médaille commémorative de l'expédition française en Chine.

M. l'administrateur général directeur de la Bibliothèque impériale, par une lettre du 1er octobre, accuse réception du manuscrit pâli-siamois dont M. De Saulcy avait fait hommage à

l'Académie, qui a cru, dans l'intérêt de la science, devoir en enrichir les collections de la Bibliothèque impériale. Il prie le Secrétaire perpétuel, tant en son nom qu'au nom de ce grand établissement, de remercier l'Académie du nouveau don qu'elle lui a fait.

M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL dépose sur le bureau le tome VII, 1re partie, de la 1re série des *Mémoires présentés par divers savants*, renfermant la 1re partie du *Syllabaire assyrien*, rédigé par M. Ménant, et dont l'Académie, sur la proposition de sa Commission des travaux littéraires, avait décidé la publication par délibération du 13 février 1863. Ce volume, qui en attend un second, devant compléter le tome VII du recueil, comprend, avec une introduction générale sur les écritures cunéiformes et les principes de leur déchiffrement, les éléments du syllabaire établis et justifiés par l'analyse des textes jusqu'ici connus.

Sont présentés en outre les ouvrages suivants :

1° Au nom de M. LITTRÉ, la 23e livraison de son *Dictionnaire de la langue française* (Q—RED).

2° *Giornale degli scavi di Pompei* : mai-juin 1869, avec une planche représentant l'amphithéâtre pompéien, d'après une peinture antique.

3° *Journal asiatique* : mai et juin 1869.

Par une lettre datée d'Arras, 24 septembre, M. Ad. de Cardevacque adresse, pour le concours des Antiquités de la France, de 1870, en son nom et au nom de son collaborateur, M. Aug. Terninck, un exemplaire de l'ouvrage intitulé « *L'abbaye de Saint-Vaast* », monographie historique, archéologique et littéraire de ce monastère (3 vol. in-4°, 1866-69, avec 19 planches). — Renvoi à la future Commission.

M. DE SAULCY communique à l'Académie les estampages de deux inscriptions trouvées à Sidon et qu'il a eu la bonne fortune d'acquérir pour le Musée du Louvre. — La première de ces inscriptions est latine et ainsi conçue :

+ CONDIDIT ANTIGONVS HAEC MOENIA FORTIA POENIS
SVRGENTEM QE DEDIT RAVIEM (sic) CONTEMNERE PONTI +

Cette inscription, qui commence et finit par une croix, est manifestement du Ve ou mieux du VIe siècle de notre ère. Elle

contient évidemment la mention d'un fait traditionnel. L'Antigone dont il est ici question ne peut être que le père de Démétrius Poliorcète, lequel a été maître de Sidon en 318 avant Jésus-Christ, puis de 314 à 312, et enfin de 311 à 306. C'est à cette dernière période probablement qu'il faut faire remonter la construction des murailles de mer de Sidon par Antigone.

La 2e inscription est grecque. Ce n'est autre chose qu'une dédicace en l'honneur de Constantin le Grand. Elle est ainsi conçue :

ΦΛΑΟΥΙΟΝ ΟΥΑΛ
ΚΟΝCΤΑΝΤΙΝΟΝ
ΕΠΙΦΑΝΕCΤΑ
[τὸν] ΚΑΙCΑΡΑ
Η ΠΟΛΙC ΙΔΙΑ ΤωΝ
CΤΡΑΤΗΓΩΝ

Les titres donnés à l'Empereur Constantin sont la reproduction rigoureuse des légendes monétaires latines

FLAVIVS VAL (erius) CONSTANTINVS NOB(ilissimus) CAES(ar).

M. d'Avezac rappelle qu'il y a justement trois ans, dans la séance du 28 septembre 1866, il annonçait à l'Académie la trouvaille qu'il venait de faire, parmi des livres et papiers destinés à une vente publique, d'une mappemonde manuscrite du XIe siècle, sur vélin, occupant deux feuillets in-f° anciennement détachés d'un volume contenant un commentaire anonyme sur l'Apocalypse, rédigé au VIIIe siècle, et dont Pasini a donné une notice d'après l'exemplaire du XIIe siècle qu'en possède la Bibliothèque royale de Turin. L'espoir qu'exprimait alors M. d'Avezac d'assurer au cabinet géographique de notre Bibliothèque impériale la possession de ce curieux morceau ne tarda point à se réaliser, et bientôt après les indications qu'il avait obtenues sur la provenance furent vérifiées exactement applicables à un beau manuscrit à figures, gros volume in-folio

portant les armes de Sourdis sur les plats de la reliure et bien connu au département des manuscrits sous la dénomination d'*Apocalypse de Saint-Sever*, à raison du couvent des Bénédictins de Saint Sever de Gascogne, d'où il est originairement provenu. M. d'Avezac avait insisté devant l'Académie sur l'intérêt que devait exciter, au point de vue de l'appréciation des libertés que se permettaient les dessinateurs au moyen âge dans les reproductions successives d'un même type, le rapprochement comparatif des trois échantillons ainsi recueillis à Turin, Londres et Paris de la Mappemonde du VIIIe siècle jusqu'alors restée anonyme. — Cette anonymie, trop longtemps prolongée, ne pouvait guère cependant persister devant un examen quelque peu attentif : un indice caractéristique, malheureusement tronqué par la négligence du copiste dans le manuscrit de Paris, mais que présente tout au long le manuscrit de Turin, ne peut laisser aucun doute sur l'auteur, non Rhaban Maur, comme avait conjecturé Pasini, non plus que Saint-Amand, qui est du VIIe siècle, et encore moins Victorin de Pettau, qui est du IIIe, auxquels d'autres ont pensé, — mais un moine bénédictin espagnol renommé par son savoir et son orthodoxie, vaillant aux luttes théologiques suscitées par les doctrines d'Elipand de Tolède et de Félix d'Urgel sur la valeur du titre de *fils de Dieu* considéré au point de vue de la chair : l'histoire ecclésiastique raconte les péripéties de ce schisme, où se laissait entraîner une partie de l'Espagne et de la France méridionale, et qui appela les sévérités de plusieurs conciles successifs, dont quelques-uns présidés par Charlemagne lui-même. Le savant écrivain qui eut le premier rôle dans cette ardente querelle, ce fut le moine bénédictin Beatus, prêtre dans les montagnes de Liébana, en Asturie, lequel mourut douze ans plus tard au couvent de Valcavado, diocèse d'Osma, dont il était abbé. Canisius et la Bibliothèque des Pères, Mabillon et les Bollandistes nous offrent les documents originaux propres à nous éclairer à son sujet. Il publia à la fin de 785, à l'adresse de l'archevêque Elipand, deux livres *De adoptione Christi filii Dei*, pour lesquels il s'associa Ethérius, son disciple, depuis évêque d'Osma : Elipand n'eut que

des injures contre ce montagnard vagabond (*montivagus*), nommé Beatus par antiphrase (*antifrasius*), et contre son jeune compagnon abusé Ethérius ; mais ils en furent vengés par la vénération des fidèles de leur obédience, qui leur décernèrent une place parmi les saints ; et le culte de saint Béat, ou saint Biet, comme prononce le vulgaire, est resté en honneur dans ces contrées, principalement à Astorga. Or ce même saint Béat, mort le 19 février 798, d'après son ancien biographe anonyme, avait composé en 12 livres un commentaire sur l'Apocalypse; et voici que le commentaire sur l'Apocalypse contenu dans nos manuscrits a donné lieu à Pasini de relever dans le ms. de Turin la date de 787 comme celle où l'auteur écrivait, en même temps que d'autre part il a transcrit une préface se terminant par une dédicace à l'évêque Ethérius : « *Hæc ergo, Sancte pater Etheri, te petente, ob ædificationem studii fratrum, tibi dicavi, ut quo consorte perfruor religionis cohæredem faciam et mei laboris*. » — En présence de tels repères, nul doute n'est possible sur la désignation résolûment affirmative de saint Béat de Liébana, prêtre et moine bénédictin, abbé de Valcavado au diocèse d'Osma, comme l'auteur avéré du commentaire sur l'Apocalyse et de la Mappemonde qui y est jointe, dont Turin possède un exemplaire du XIIe siècle, le premier qui nous en ait été connu; Londres en possède un second, pareillement du XIIe siècle, terminé en 1109 au célèbre couvent des Bénédictins de Silos, dans le diocèse de Burgos, et que l'on dit avoir été acquis de l'ancien roi d'Espagne Joseph Napoléon par le Musée britannique; Paris possède celui qui fut écrit au XIe siècle entre 1028 et 1072, au monastère des Bénédictins de Saint-Sever de Gascogne, sous l'abbé Grégoire de Monsaver, dont le nom se multiplie en un médaillon symétrique sur le frontispice. C'est en 1866 seulement qu'il a recouvré la Mappemonde qui en avait été détachée, et qui est le troisième échantillon venu à notre connaissance. Nous venons d'en rencontrer un 4e exemplaire, dans un beau manuscrit grand in-folio, dont l'écriture est évidemment du XIIe siècle, et qui a tout récemment été apporté à Paris par le libraire Bachelin-Deflorenne : la mappe-

monde y est de forme ovale, comme celle de Saint-Sever, mais bien moins détaillée, et offrant la plus étroite ressemblance avec celle de Turin, quoique celle-ci soit parfaitement circulaire, au moins dans la gravure de Pasini et ses reproductions. Ce manuscrit provient d'une grande bibliothèque seigneuriale de Madrid, et porte en titre sur le dos : *S. Amandus in Apocalypsim*, sans que rien puisse justifier une semblable désignation. — Il doit exister en Espagne d'autres manuscrits du même ouvrage ; du moins la cathédrale de Girone en possédait-elle un exemplaire, que le P. Joseph de la Canal, l'un des continuateurs de l'*España Sagrada* de Florez, signalait en 1819, tout en le considérant par inadvertance comme l'œuvre directe de Victorin de Pettau, dont le nom figure simplement dans un des prologues, ainsi que l'avait remarqué Pasini ; Villanueva l'a revu depuis et a donné, dans une des lettres de son *Viage literário à las Iglesias de España*, publiée en 1850 par l'Académie de l'histoire, le fac-simile de quelques lignes terminales constatant que le prêtre Senior a fini d'écrire ce volume le 6 juillet 975 : voilà donc un cinquième manuscrit remontant au Xe siècle ; il est fait grand éloge du nombre et de la beauté des peintures dont il est parsemé, sans autre mention de la Mappemonde. — On connaît l'existence d'un autre exemplaire, plus ancien, plus important que tous ceux-là, et qu'il semble plausible de considérer comme le manuscrit original, d'après la description dont il faut provisoirement se contenter jusqu'à vérification, prochaine pouvons-nous espérer ; il aurait été acquis au monastère même de Valcavado, le siége abbatial de saint Béat, par M. Robert Frasinelli, de Madrid, en échange d'une montre d'argent d'une trentaine de francs, acheté ensuite pour mille francs et un appoint par M. Francisque Michel, qui le revendit à Libri pour quinze cents francs : il est aujourd'hui la propriété de lord Ashburnham, et compris en son catalogue sous le n° XV de l'appendice. C'est un volume grand in-folio de 38 centimètres de haut sur 28 centimètres de large, relié en velours rouge sur ais de bois, écrit en caractères wisigothiques, du IXe siècle, rempli de miniatures et renfermant la curieuse

Mappemonde. M. d'Avezac espère en la courtoisie du noble possesseur et en l'obligeant concours de M. Paul Meyer pour obtenir un fac-simile de ce précieux échantillon géographique. Il aime à se persuader que l'Académie n'aura pas jugé sans intérêt ce coup d'œil récapitulatif sur les exemplaires au nombre de six, s'échelonnant du IXe au XIIe siècle, chacun avec une physionomie propre, d'un monument géographique, dont le type est du VIIIe siècle, et dont l'auteur, désormais incontestablement déterminé, est le bénédictin espagnol saint Béat, abbé de Valcavado. — Quant au texte de l'ouvrage, une indication bibliographique incomplète constate qu'il aurait été publié à Madrid, en 1770, par le docte Père Henri Florez, le célèbre éditeur original de l'*España Sagrada*, correspondant de l'ancienne Académie des inscriptions, mais M. d'Avezac n'a pu encore trouver d'exemplaire de cette édition dans les bibliothèques de Paris où il en a demandé la recherche.

M. Huillard-Bréholles continue la première lecture de la seconde partie de son *Mémoire sur l'état politique de l'Italie depuis la paix de Constance jusqu'à la chute de la maison de Souabe*.

M. Jourdain commence la première lecture d'un mémoire ayant pour titre : *Les commencements de l'économie politique dans les écoles du moyen âge*.

Séance du vendredi 8.

PRÉSIDENCE DE M. REGNIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il est donné lecture de la correspondance.

Par une lettre en date du 6 octobre, M. le supérieur des Bénédictins de Ligugé près Poitiers (Vienne) demande à l'Académie que la concession d'un exemplaire de la continuation du *Gallia christiana*, qui lui a été faite par le Ministère de l'Instruction publique, lui soit maintenue par elle.

Livres offerts :

1° *Revue des questions historiques* : 4e année, 14e livr., 1er oct. 1869 (in-8°).

2° *A guide to the study and arrangement of english coins*, etc., by H. W. Henfrey : Part II (London, 1869, in-12).

3° *Luigi Sailer. Sul valore scientifico delle riforme orthografiche* (Milano, 1869, in-12).

4° *Langres pendant la ligue*, par M. Th. de Saint-Ferjeux (Paris, 1868, in-4°). — Deux nouveaux exemplaires pour le concours des Antiquités de la France de 1870, auquel cet ouvrage a été renvoyé dans la séance du 4 juin dernier.

5° M. Egger fait hommage, au nom de l'*Association pour l'encouragement des études grecques*, de la 3e année de son *Annuaire* (1869, 1 vol. in-8°).

6° Le même membre présente, au nom de l'auteur, l'ouvrage intitulé : *Hyperidis orationes quatuor cum ceterarum fragmentis*, edidit Frid. Blass (1869, 1 vol. in-12, faisant partie de la collection Teubner, et qui donne en substance, avec une préface et les annotations critiques, tout ce qui est connu jusqu'ici de l'orateur athénien).

7° M. de Longpérier, au nom de M. Jules Labarte, fait hommage à l'Académie de deux mémoires intitulés « *L'église cathédrale de Sienne et son trésor d'après un inventaire de 1467, traduit et annoté* » et « *Dissertation sur le Rössel d'or d'Altœtting.* » — Le premier de ces ouvrages contient de très-intéressants détails sur le mobilier d'une église célèbre et des notes précieuses sur les artistes qui ont travaillé pour elle. — Le second mémoire appelle une attention toute particulière. Il est consacré à la description d'un bijou d'or et d'argent du XVe siècle conservé dans l'église N.-D. d'Altœtting (Bavière) et qui avait été récemment mis en lumière par divers archéologues allemands. Ce bijou, ainsi qu'on peut le voir dans la planche coloriée jointe au mémoire, représente le roi Charles VI aux pieds de la Vierge, devant laquelle sont agenouillés sainte Catherine, saint Jean-Baptiste et saint Jean l'Evangéliste. Le roi est accompagné d'un chevalier qui porte son heaume, et d'un page qui tient son cheval. C'est à ce dernier détail qu'est dû le surnom de *Goldene Rössel* (petit cheval d'or), donné au groupe, qui est considérable, puisqu'on a employé à sa fabrication 18 marcs d'or, pour les figures, et 30 marcs d'argent doré pour la base. Les personnages et les fleurs sont décorés d'émaux de couleur. — Parmi les archéologues qui se sont occupés du *Rössel d'or*,

les uns paraissent lui attribuer une origine allemande, les autres ont pensé qu'il aurait pu être fabriqué à Limoges. Mais M. Jules Labarte a eu l'excellente idée de consulter l'inventaire dressé sous l'administration de Gérard de Montagut, « *garde principal et gouverneur des joyaulx et vaisselle d'or et d'argent et pierreries du roi* » (Bibl. imp. mss. français, n° 21, 446) ; et, au folio 24 de cet inventaire, il a trouvé une description minutieuse du bijou d'Altœtting, avec cette mention : « Donné par la Reine au Roy le premier jour de l'an 1404 ». Les termes de l'inventaire sont si précis qu'on ne peut concevoir de doute sur l'identification du monument qui nous a conservé un portrait de Charles VI, âgé de 35 ans. — M. Labarte fait observer ensuite qu'au commencement du XVe siècle (le groupe commandé par la reine a dû être exécuté en 1403) l'école des orfévres de Paris était encore très-florissante. Il lui attribue, avec toute apparence de raison, la confection du magnifique présent d'étrennes fait au roy par Isabeau de Bavière, et il donne les noms de plusieurs orfévres qui peuvent en avoir été les auteurs. Il montre ensuite combien il est probable que le bijou d'or ait été emporté en Bavière par Louis, frère de la Reine, qui, après avoir résidé longtemps en France et commandé la Bastille, repassa en Allemagne en 1413, enlevant quantité de chefs-d'œuvre de l'art français. — Le mémoire de M. Labarte restitue à l'archéologie française un monument de la plus grande importance.

M. Jourdain continue la première lecture de son *Mémoire sur les commencements de l'économie politique dans les écoles du moyen âge*.

M. Maspero commence la lecture, en communication, d'un mémoire intitulé : *Une enquête judiciaire à Thèbes au temps de la 20e dynastie égyptienne. — Etude sur le papyrus Abbott.*

Séance du vendredi 15.

PRÉSIDENCE DE M. REGNIER.

Il n'y a pas de correspondance officielle.

M. le Secrétaire perpétuel, en conséquence de l'autorisation qu'a bien voulu lui donner l'Académie, de remettre, cette année

encore, la séance publique au mois de novembre, propose de fixer provisoirement cette séance au vendredi 19 de ce mois. — Il propose en outre, pour se conformer à l'art. 38 du règlement, de mettre à l'ordre du jour de la séance prochaine la désignation du membre qui devra, dans la séance publique, donner lecture de l'extrait d'un mémoire communiqué dans le cours de l'année académique. — Cette double proposition est adoptée.

M. Roulin, bibliothécaire de l'Institut, membre de l'Académie des sciences, présente, comme étant d'un certain intérêt ethnographique et historique, la lame d'un instrument de métal trouvée, il y a quelques années, dans une ancienne sépulture des environs de Copiapo, au Chili. « Il serait difficile, dit M. Roulin, d'assigner à sa fabrication une date précise, mais ce qui n'est pas douteux, c'est qu'elle remonte à une époque antérieure à celle de l'arrivée des Espagnols dans le pays. Sa forme est très-sensiblement celle que nous offre la lame d'un de nos ciseaux de menuisier et l'on voit qu'on devait s'en servir à peu près de la même manière, c'est-à-dire au moyen d'un maillet frappant sur l'extrémité libre d'un manche en bois. Dans notre ciseau, cependant, la lame se termine, du côté opposé au tranchant, par une soie qui pénètre dans le bois; dans l'outil chilien, c'est l'inverse, c'est le manche qui entre dans la lame, creusée à cet effet, d'une douille large et profonde. Avant d'être déposé dans le tombeau de l'ancien possesseur, l'instrument avait servi; son tranchant est très-émoussé et les empreintes qu'on y observe ne sont pas de celles qu'aurait pu causer le contact avec les bois même les plus durs; de sorte qu'il y a toute raison de croire qu'il était employé au travail de la pierre. C'est, dans tous les cas, un puissant outil dont le poids dépasse un kilogramme et dont la longueur totale, du bord libre au pourtour de la douille, est de 275 mill. La lame proprement dite diminue à peine de largeur en s'éloignant du tranchant; mais elle augmente graduellement d'épaisseur, de sorte qu'au point où elle est encore pleine, c'est-à-dire à la hauteur correspondant au fond de la douille,

elle est épaisse de plus de 2 centimètres. — La matière, qui est un cuivre pur, semble avoir une dureté supérieure à celle qu'offre ce métal lorsqu'il est exempt de tout alliage. La pièce d'ailleurs n'a point été travaillée au marteau, mais coulée dans un moule, et c'est à ce moule qu'elle doit les dessins dont elle est partout recouverte. Ce sont des dessins très-réguliers et entre lesquels on remarque celui qu'on nomme communément *une grecque*. Cela n'a rien qui doive surprendre, car la grecque est une des combinaisons de lignes qui se présentent le plus aisément et qui naissent pour ainsi dire sous les doigts de l'ouvrière qui tisse une natte dont tous les brins n'ont pas la même couleur. »

M. le Secrétaire perpétuel procède à la présentation des livres :

1° Il lit une lettre par laquelle M. le comte Alexandre Przezdziecki fait hommage à l'Académie de la 2e série complète et de 12 livraisons de la troisième série de l'ouvrage intitulé « *Monuments du moyen âge et de la renaissance dans l'ancienne Pologne, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la fin du 17e siècle* », ouvrage publié par lui et par M. le baron Edouard Rastawiecki (Varsovie et Paris, 1862-68 ; in-4°). A cet hommage M. Przezdziecki joint : 1° la liste de ses ouvrages, dont deux ont déjà été offerts à l'Académie, son *Oraison de saint Casimir* et les *Chroniques de Pologne, de maître Vincent, évêque de Cracovie*, éditées d'après un manuscrit contemporain ; — 2° l'énumération de ses autres titres et dignités littéraires, le tout en vue d'appuyer sa candidature à une place de correspondant étranger de l'Académie.

2° M. Thurot fait hommage d'un exemplaire du tirage à part de ses *Recherches historiques sur le principe d'Archimède*, insérées dans la *Revue archéologique* (1869, br. in-8°)

3° M. Chabouillet offre le *Compte rendu des lectures faites à la section d'archéologie* dans la réunion des *Sociétés savantes* à la Sorbonne en 1866 (br. in-8°).

4° *Mémoires de la Société d'agriculture du département de la Marne* : année 1868 (1 vol. in-8°).

5° *Revue archéologique* : octobre 1869.

6° Sont adressés, avec une lettre, pour le concours des Antiquités de la France, 2 exemplaires de l'ouvrage de M. Octave Teissier, inti-

tulé : *Histoire de Toulon au moyen-âge précédée d'une notice topographique* (1869, 1 vol. in-8°). — Renvoi à la future Commission.

7° Pour le même concours probablement, mais sans désignation expresse, *Histoire générale du Comté du Harnes en Artois jusqu'à 1789 et de la Connétablie de Flandre* (1093-1385), etc., par A. De Marquette, avocat, etc. (Lille, 1867, 3 vol. in-8°). — Cette date s'oppose à l'admission pour le concours de 1870 : il en sera écrit à l'auteur.

8° M. Egger fait hommage à l'Académie de son nouvel ouvrage ayant pour titre : *L'hellénisme en France. — Leçons sur l'influence des études grecques dans le développement de la langue et de la littérature françaises* (1869, 2 vol. in-8°).

M. Jourdain continue la première lecture de son *Mémoire sur les commencements de l'économie politique dans les écoles du moyen âge.*

M. Delisle reprend la seconde lecture de son *Mémoire sur les ouvrages de Guillaume de Nangis.*

M. Maspero termine la lecture, en communication, de son *Mémoire sur une enquête judiciaire à Thèbes au temps de la 20e dynastie égyptienne. — Etude sur le papyrus Abbott.*

Séance du vendredi 22.

PRÉSIDENCE DE M. REGNIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

L'ordre du jour appelle la désignation d'un lecteur pour la séance publique annuelle. M. le Secrétaire perpétuel donne communication, au préalable, de la liste des lectures faites à l'Académie par les membres en 1869. — L'Académie passe au scrutin. M. Jourdain est désigné par 20 voix, sur 24 votants, pour lire à la séance publique un extrait de son *Mémoire sur les commencements de l'économie politique dans les écoles du moyen âge.*

M. Delisle continue et termine la seconde lecture de son *mémoire sur les ouvrages de Guillaume de Nangis.*

Avant de procéder à la présentation des livres, M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL donne lecture d'une lettre à lui adressée par M. le Dr E. D'Eichwald, de Saint-Pétersbourg, et accompagnée d'*Observations* (manuscrites) *sur plusieurs antiquités scythiques, trouvées nouvellement dans un tumulus au nord du Caucase sur les bords du Kouban.* — Sur la proposition du SECRÉTAIRE PERPÉTUEL, il est décidé que ces observations seront lues dans l'une des prochaines séances. — M. D'Eichwald a joint à cet envoi deux exemplaires d'un opuscule intitulé : *Jubilæum Eichwaldi*, 18 et 30 mai 1869, distiques latins en congratulation, par le Dr Chr. Fr. Walther (Petropoli, 1869).

Sont présentés en outre à l'Académie :

1° *Deux reines de France*, drame en 5 actes et 6 tableaux, etc., par Alex. de Noirville (comte Alex. Przezdziecki). Paris, 1866, in-12.

2° *Origine du patronage liturgique des boulangers, Saint-Honoré.* Mém. lu au congrès de la Sorbonne en 1869 par M. l'abbé Corblet (br. in- °).

3° *Journal asiatique* : numéro de juillet 1869, renfermant le Rapport sur les travaux du conseil de la Société, en 1867-68, lu à la séance annuelle par le Secrétaire, M. Renan.

4° *Revue numismastique* : mai-août 1869.

5° *Revue africaine* : septembre 1869.

6° M. WALLON fait hommage, au nom de l'auteur, M. Caffiaux, archiviste de la ville de Valenciennes, de l'opuscule intitulé : *Les Francs des cinq offices des feux* (XIIIe, XIVe et XVe *siècles*), travail dont M. WALLON fait ressortir les mérites.

7° Par une lettre en date du 20 octobre, M. le Dr Kemmerer adresse, pour le concours des Antiquités de la France, son livre intitulé : *Histoire de l'île de Ré, depuis les premiers temps historiques jusqu'à nos jours* (La Rochelle, 1868, 2 vol. in-8°). — Renvoi à la future Commission du concours de 1870.

M. De Mas Latrie commence la lecture, en communication, d'un travail intitulé : *D'un privilége commercial accordé en 1320 à la République de Venise par un roi de Perse, faussement attribué à un roi de Tunis.*

Séance du vendredi 29.

PRÉSIDENCE DE M. REGNIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Sont offerts à l'Académie :

1° *Annales de philosophie chrétienne :* n° de septembre 1869.

2° *L'Investigateur :* juillet et août 1869.

L'Académie se forme en comité secret.

M. Dehèque, au nom de la Commission de l'Ecole française d'Athènes, lit un Rapport sur les travaux des membres de cette école, transmis par M. le Ministre de l'Instruction publique pour l'année 1868-69. — Ce rapport, adopté par l'Académie, est ainsi conçu :

Messieurs,

L'année dernière, l'Ecole française d'Athènes ne nous avait envoyé qu'un seul mémoire; cette année, nous en avons reçu deux. Nous regardons comme d'un bon augure cette marche progressive dans les travaux de l'Ecole.

L'un de ces mémoires est de M. Paul Vidal-Lablache. C'est un travail de deuxième année qui se compose de 121 pages, et qui a pour titre : *Hérode Atticus.*

L'autre mémoire est de M. Charles Bigot; il est intitulé : *Histoire du monde grec sous la domination romaine. — Athènes à l'époque impériale et spécialement pendant la période antonine. — Introduction.*

Le premier de ces mémoires est en harmonie avec nos programmes; le second ne répond pas à ce que nous étions en droit d'attendre, car c'est l'introduction seulement de son histoire projetée que nous offre M. Charles Bigot, et cela comme mémoire de troisième année, en tout 27 pages.

La Commission n'a pu accepter ce travail à titre de mémoire ; c'est une préface, rien de plus. Encore si le jeune auteur eût exposé en détail, à la suite de son introduction, le plan de l'histoire qu'il projette, ses divisions par livres et chapitres, s'il en eût détaché quelques épisodes, il nous eût mis par là en mesure d'apprécier son plan et de le juger, de l'encourager sans doute à poursuivre sa tâche.

Mais ce que nous connaissons de son travail est insuffisant pour que nous puissions espérer qu'il reprenne avec succès l'œuvre des savants écrivains qui, en Angleterre, en Allemagne, en France, ont étudié avec tant de soin et si bien fait connaître l'histoire de la Grèce sous la domination romaine (1).

(1) Finlay : *Greece under the Romans*, London, 1851. — Droysen :

Combien nous eussions préféré que le jeune membre de notre Ecole d'Athènes, au lieu de choisir un sujet si vaste et déjà traité par des maîtres, se fût borné à l'étude et au développement d'une des questions proposées par l'Académie et qu'on ne peut bien étudier et résoudre qu'en Grèce! Or le sujet qu'il a préféré est de ceux qui peuvent être traités à Paris aussi bien et mieux encore qu'à Athènes.

Sans doute M. Charles Bigot a une manière d'écrire qui n'est pas sans mérite et qui plaît, qui plairait davantage sans des recherches et des effets de style que le goût réprouve. Sa facilité de rédaction, abondante et juvénile, a de l'agrément; elle est un témoignage d'esprit et d'imagination; mais ce n'est pas pour de semblables études qu'on passe trois années en Grèce; c'est pour se livrer à des travaux plus sérieux, pour s'initier à l'archéologie, à l'épigraphie, à la philologie et à la critique, à l'histoire de l'art dans l'antiquité.

Quant à son collègue, M. Vidal-Lablache, il nous semble avoir bien profité de son séjour à Athènes : aussi est-ce un véritable mémoire qu'il nous adresse; et, chose assez singulière, ce mémoire est comme un des grands épisodes de l'histoire projetée par M. Charles Bigot. C'est aussi à l'époque antonine que se rapporte le sujet choisi par M. Vidal-Lablache, et, dans le tableau où l'un et l'autre représentent l'état de la Grèce vaincue vis-à-vis de Rome, la maîtresse du monde, il y a une remarquable ressemblance de touche et de couleur. De préférence nous citerons le texte de M. Vidal-Lablache, pour vous mieux faire connaître le mémoire dont nous avons à rendre compte. Voici comme y est représentée la Grèce au temps d'Hérode Atticus :

« La Grèce, au moment où y rentrait Hérode Atticus, jouissait depuis un demi-siècle d'une sorte de renaissance. Malgré les blessures ineffaçables que lui avaient faites la conquête et surtout les guerres de Mithridate, l'époque des Antonins avait considérablement relevé sa prospérité. Les villes gardaient la faculté de se mouvoir assez librement dans leur orbite municipale. Les confédérations, supprimées après la conquête, avaient été rétablies, dès qu'elles n'avaient plus paru redoutables (1). Non-seulement les anciens jeux continuaient à être célébrés, mais les nouveaux se multipliaient, comme en font foi les catalogues agonistiques de cette époque. La *trêve sacrée* d'Olympie continuait d'être scrupuleusement inscrite sur les monuments de cette ville, même au sein de la *paix romaine* (2). Les plus fières traditions du patriotisme (3), aussi bien que les souvenirs religieux, avaient leur place dans ces fêtes qu'animaient les discours des rhéteurs, les discussions littéraires et philosophiques. L'activité naturelle à la race grecque avait ainsi moyen de se passer de l'ai-

Geschichte des Hellenismus. Hamburg, 2 vol., 1836-1843. — Ahrens : *De Athenarum statu politico et litterario sub imperatoribus*. Göttingen, 1829. — Brunet de Presle : *La Grèce depuis la conquete romaine jusqu'à nos jours*. Paris, Didot, 1860.

(1) Voir Pausanias, VII, 6-7.

(2) Voir les inscriptions inédites d'Olympie, publiées par M. Beulé dans ses *Etudes sur le Péloponnèse*, p. 268. — Cf. Egger : *Traités publiés chez les Grecs et les Romains*, p. 186 et suiv.

(3) Les jeux de Platée.

guillon de la liberté politique. La Grèce offrait encore en cet état aux renommées locales un écho sonore que sa littérature se chargeait de transmettre aux autres parties du monde romain; par là s'expliquait qu'un homme comme Hérode Atticus vînt volontairement y renfermer son existence. »

Le mémoire dont nous venons de lire un extrait se compose de trois parties précédées d'une introduction et suivies d'un appendice. Dans la première partie, l'auteur nous fait connaître la famille et les premières années d'Hérode Atticus, ses débuts littéraires et administratifs, son archontat éponyme, son premier mariage avec Vibullia Alcia.

La deuxième partie se rapporte à son séjour à Rome, où il fut l'un des maîtres auxquels l'empereur Tite-Antonin confia l'éducation de Marc-Aurèle et de Vérus, ses fils par adoption; où il dut à la reconnaissance de ses élèves et de leur père l'honneur d'être nommé consul en 143; où il épousa sa seconde femme, une riche et illustre Romaine, Annia Régilla. A l'occasion de ce mariage et de son issue funeste, il y a là d'intéressants détails sur la magnifique villa du Triopium, que Régilla avait apportée en dot, et sur le monument funèbre qu'Hérode y consacra à cette épouse bien-aimée.

Dans la troisième partie, qui s'étend depuis le retour d'Hérode en Grèce jusqu'à sa mort, l'auteur nous fait connaître l'aspect général de la Grèce et d'Athènes à cette époque, le caractère du rôle qu'y joua Hérode, son procès, les ennemis puissants que son crédit, ses honneurs, surtout son immense fortune lui suscitèrent, son voyage à Sirmium, en Pannonie, où il comparut devant Marc-Aurèle, son retour dans sa ville natale, à Marathon, où il meurt. Un coup d'œil sur la vie littéraire d'Hérode termine cette troisième et dernière partie du mémoire.

Le plan de ce mémoire est méthodique; il est bien conçu, il n'est pas moins bien suivi et exécuté. Aussi pouvons-nous dire que Tibérius-Claudius Hérode Atticus a trouvé enfin, non plus seulement un biographe et un critique, mais un historien.

Philostrate, dans sa *Vie des sophistes*, bien peu de temps après la mort de l'illustre rhéteur, avait écrit sa biographie sous une forme anecdotique et quelque peu déclamatoire. Dans le XXX[e] volume des Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, il y a un mémoire de Burigny sur la vie d'Hérode. Fiorillo, en 1801, a publié une très-remarquable monographie, *Herodis Attici quæ supersunt*. Auparavant, en 1794, le célèbre Visconti avait donné, avec ses observations sur les inscriptions grecques du Triopium, des notions très-précieuses sur le rhéteur qui les avait, sinon faites, du moins inspirées. En dernier lieu, un savant d'Allemagne, Théodore Heyse (1), a publié une courte et substantielle étude sur quelques points de la vie d'Hérode Atticus.

Voilà les sources où a puisé M. Vidal-Lablache; c'est là qu'il a trouvé une partie des matériaux qu'il a si bien mis en œuvre, mais il en a trouvé de plus précieux encore. Les découvertes récentes de l'épigraphie lui ont fourni des documents inconnus à ses prédécesseurs; elles l'ont encouragé à reprendre l'étude de la vie et des travaux du

(1) Dans la *Zeitschrift fur die Alterthumswissenschaft* (n° 122, oct. — 1839).

rhéteur athénien, et lui ont permis de faire une œuvre plus complète et définitive.

Et puis, à Athènes, en présence des monuments élevés ou restaurés à si grands frais par Hérode Atticus, là, où l'on est si près de Marathon, le berceau du grand rhéteur, où vit encore son souvenir, celui de son école, de son professorat, de ses élèves les Pausanias, les Aulu-Gelle, il est tout naturel qu'un jeune membre de l'Ecole française d'Athènes ait eu l'heureuse inspiration d'étudier de plus près, avec des documents nouveaux, cette grande et noble figure de l'homme de lettres le plus riche peut-être qui ait été au monde, et qui fit de sa fortune un si splendide et si magnifique usage.

A l'appui des faits nouveaux relatifs à la vie de l'illustre rhéteur, des fonctions qu'il a exercées, des titres qu'il s'était créés à la reconnaissance de ses concitoyens, à l'admiration de la postérité, se trouvent dans le corps du mémoire des inscriptions d'un grand prix, notamment celle qui révèle et constate son premier mariage, lequel était resté à peu près inconnu (1). Dans l'appendice, il y en a d'autres non moins intéressantes, qui sont comme les pièces justificatives du mémoire. Il est très-méritoire de les avoir recueillies, d'en avoir si bien profité ; toutefois nous adresserions au jeune savant le reproche de ne les avoir pas traduites, si nous n'étions pas bien sûr, à la manière dont il s'en sert, qu'il lui était facile de les traduire. Néanmoins nous l'engageons à les faire suivre d'une traduction, si, comme nous en émettons le vœu, son œuvre reçoit l'honneur bien mérité de l'impression.

C'est une bonne méthode, en général, et c'est presque un devoir pour les jeunes épigraphistes que de traduire fidèlement ces précieux monuments de l'histoire : n'est-ce pas en effet, une preuve qu'on est bien initié au style lapidaire, aux antiquités classiques?

Nous avons très-peu d'observations critiques à faire. La rédaction de ce mémoire est soignée, élégante sans recherche. Dans une révision typographique, il sera facile de faire disparaître quelques taches qui déparent une ou deux pages, et de rectifier une erreur chronologique au sujet des deux frères (2) Quintilius Sextus Condianus et Sextus Quintilius Maximus, mentionnés dans les inscriptions.

En résumé, l'œuvre de M. Vidal-Lablache s'ajoutera avec distinction aux meilleurs mémoires de l'Ecole française d'Athènes.

Cette école, qui vient de s'adjoindre trois nouveaux membres, va reprendre, nous aimons à en concevoir l'espérance, cette activité ré-

(1) Voir aux *Addenda*, p. 920, t. 1er du *Corpus inscript. græcarum*.

(2) « En 170 ou 171, la province d'Achaïe était gouvernée par deux frères, Maximus et Condianus Quintilii... » (Page 69 du Mémoire.)

Il n'est guère probable que les deux frères Quintilii, consuls en 151, aient gouverné l'Achaïe, simple province prétorienne, en 170 ou 171. Il s'agit plutôt de deux autres Quintilii, dont l'un, Maximus fut consul en 172, et l'autre, Condianus, fut consul en 180. Maximus, consul en 172, peut avoir gouverné une province prétorienne en 171, et son frère Condianus était sans doute son légat.

Le consul Maximus de 151 fut proconsul d'Asie en 165 ou 166 (Voir page 356, n° 992 du *Voyage archéologique en Grèce et en Asie Mineure*, de Le Bas et Waddington).

gulière et féconde dont elle a donné tant de preuves pour l'honneur des lettres et de l'érudition.

La séance étant redevenue publique, M. De Mas-Latrie, à qui M. Jourdain veut bien céder son tour de parole, termine la lecture, en communication, de son mémoire intitulé : *D'un privilége commercial accordé en 1320 à la République de Venise par un roi de Perse, faussement attribué à un roi de Tunis.*

ANALYSE.

Antoine Marini, ancien directeur des Archives de Venise, et auteur de l'*Histoire du commerce des Vénitiens*, a publié des extraits d'un document intéressant, de l'an 1320, qu'il considère comme un privilége commercial accordé par un roi de Tunis, de la dynastie des Hafsides, à la nation vénitienne. Le document est en effet inscrit dans les inventaires des Archives de la République de Venise, dont l'un remonte au XVI[e] siècle, comme un privilége ou traité de commerce dû à un roi de Tunis : 1320. *Pactum Tunisii in re mercatoria.* Transcrite d'ailleurs en entier dans le 4[e] registre des *Libri Pactorum*, et dans le *Liber Albus*, autre recueil des actes officiels de la République de Venise, dont l'écriture remonte au XIV[e] siècle, la pièce est, dans les deux copies, précédée de ce titre formel : *Pactum Tunisii.*

La dissertation lue par M. De Mas-Latrie a pour objet de contester l'attribution de Marini, et par suite l'attribution inscrite dans les inventaires et les anciens cartulaires de Venise.

Le caractère particulier du firman de 1320, c'est qu'il concerne un commerce de terre, qu'il autorise les Vénitiens à participer aux caravanes des indigènes et à former eux-mêmes des caravanes, pour aller porter au loin leurs marchandises dans toutes les directions.

On voit les conséquences qu'on a été naturellement amené à tirer de ces faits. Non-seulement, Marini et Fanucci admettent que dès le milieu du XIV[e] siècle, les marchands vénitiens ont fréquenté les marchés du Fezzan et du Soudan, mais Marini tient pour certain que les Vénitiens participaient également à la même

époque aux grandes caravanes qui pénétraient plus avant dans l'intérieur de l'Afrique et arrivaient jusqu'à Tomboctou.

M. De Mas-Latrie s'attache à démontrer qu'aucune de ces assertions n'est admissible et qu'elles n'ont toutes d'autre fondement que l'attribution erronée, faite depuis longtemps à Venise même, du firman de 1320 à un roi de Tunis.

Examinant la situation générale du commerce que les Chrétiens ont fait pendant tout le moyen âge en Afrique et particulièrement dans le Magreb, M. De Mas-Latrie montre que ce commerce fut absolument et exclusivement maritime. Les consulats et les comptoirs des Vénitiens, comme les établissements de toutes les autres nations chrétiennes, telles que les Génois, les Pisans, les Provençaux et les Catalans, se trouvaient tous sur la côte. La plupart furent dans ces villes : Tripoli, El-Mehadia, Tunis, Bone, Collo, Bougie, Ceuta, et Tlemcen, qui était considéré comme une ville maritime par ses relations avec One, port e mer à l'embouchure de la Tafna détruit par Charles-Quint. Jamais, dans aucun traité ou document sérieux, il n'est fait allusion à des expéditions commerciales que des marchands chrétiens auraient entreprises, seuls ou en participation, dans l'intérieur du continent ; jamais, avant 1320, les documents vénitiens ne font mention de caravanes et de courriers que les Vénitiens auraient fait circuler par les voies de terre, ni en deçà, ni au-delà de l'Atlas. Tout le commerce vénitien au Magreb fut maritime et limité au littoral.

Les considérations générales rendent donc dejà bien difficile d'admettre que les Vénitiens aient fréquenté l'intérieur de l'Afrique au moyen âge, et que le firman de 1320, base unique de cette opinion, émane d'un roi berbère. Le texte même du firman bien compris dans son ensemble et ses détails, établit le contraire et renferme en lui-même, quoique nous n'en ayons qu'une traduction vénitienne faite sur le persan ou le turc, les moyens de reconnaître son origine asiatique et non africaine.

Le prince de qui émane le diplôme y est nommé *Monsayt imperador*, sans autre qualification. En raison de l'altération si

fréquente des noms étrangers dans les documents chrétiens et musulmans, on a pu croire, à la rigueur, qu'il s'agissait ici d'un roi de Tunis nommé Monsayth, bien que le trône des Hafsides fût occupé en 1320, par Abou-Yahya Abou-Bekr. Mais les expressions employées dans l'acte pour désigner les douanes, les péages et certains employés ou fonctionnaires publics indiquent, comme l'esprit général des dispositions concernant un commerce évidemment terrestre, qu'il ne s'agit pas de l'Afrique dans le firman. La *doguna* ou *duana* des documents berbères est, dans le diplôme de 1320, la *tamoga* ou *tamga*; les *doganerii* sont les *tamogaçi;* les *torcimanni* sont les *calamanci*; la *guardia*, les *peageri*, le *tantaullo*. Complétement absents des traités maugrebins, les mots *tamoga*, *tamogaçi*, *calamanci*, etc., se retrouvent au contraire dans les documents publics échangés entre les empereurs mongols de la Crimée, du Kaptchak et de la Perse, et les nations chretiennes qui ont fait le commerce de la mer Noire et de la Haute-Asie du XIIIe au XVe siècle (1).

Il y a plus. Le 29e article du firman renferme une notion qui suffirait presque seule à résoudre la question. Cet article a trait à la restitution ordonnée par l'empereur des biens d'un Vénitien décédé dans la ville d'*Arsenga*. Aucune localité du Magreb ne peut répondre, dans les conditions de l'acte, à cette ville, qui est évidemment la ville arménienne d'*Erzengham* ou Arsenga, dans la Turquie d'Asie, au S. de Trébizonde, dans une plaine que traversaient alors les caravanes chrétiennes et musulmanes, pour se rendre à la Chine, comme en témoignent le récit des voyageurs arabes, le Portulan de 1375, les rapports des missionnaires franciscains qui avaient un couvent dans cette ville même d'Arsenga, et les nombreuses mentions de Balducci Pegolotti. Ce dernier écrivain, commis et voyageur de la maison des Bardi de Florence, rappelle qu'Arsenga, comme le pays environnant, appartenait à l'empereur mongol *Bonsaet*, dont les

(1) M. de Sacy, *Notices et Extraits*, t. XI. — *Biblioth. de l'Ecole des Chartes*, 6e série, t. IV, p. 580.

États confinaient vers le Taurus avec le royaume des princes Roupéniens de la petite Arménie.

Le nom de l'empereur mongol doit se lire certainement *Bousaet*, et sous cette forme on reconnaît aisément Abou-Saïd, l'un des souverains gengiskhanides de la Perse, qui a régné de 1316 à 1324, le fils de l'empereur Oldjaïtou, dont les Archives de l'Empire possèdent une lettre adressée au roi de France en 1306, à l'époque où les rois mongols, après l'avoir dédaignée, recherchaient l'alliance des princes occidentaux. Il n'est pas douteux que le firman de 1320 ne soit dû à ce prince, et, bien qu'il ait un effet purement commercial, il est conforme à la politique générale que suivaient depuis un demi-siècle les empereurs mongols vis-à-vis les nations chrétiennes de l'Europe.

Comparé aux documents analogues délivrés par les empereurs mongols du Kaptchak, le firman de 1320 offre d'assez nombreuses différences. Les principales proviennent de la diversité même du commerce que ces actes étaient destinés à réglementer et à protéger. Chez les Mongols du nord, les Chrétiens faisaient surtout un commerce maritime ; dans les Etats des souverains mongols au sud du Caucase, c'était principalement un commerce de terre et de caravanes.

« Quant aux différences de rédaction, dit l'auteur de la communication, il ne pourrait y avoir grande utilité à comparer le firman de 1320 avec les actes analogues des Khans de la mer Noire attendu que nous n'avons que des traductions chrétiennes de ces documents, et que ces traductions, si exactes qu'on les suppose dans leurs données générales, peuvent ne pas reproduire exactement la physionomie et les détails diplomatiques des originaux turcs ou mongols. » L'auteur signale seulement une différence peut-être fortuite, mais dans tous les cas assez curieuse à noter en raison des particularités qui s'y rattachent. La plupart des priviléges accordés aux Vénitiens par les empereurs du Kaptchak mentionnent ce fait, que la charte de la concession souveraine était remise au représentant de la République en même temps qu'un certain objet dont la destination et

l'utilité ne sont indiquées dans aucun acte et dont le nom est diversement écrit en latin et en vénitien : *Baisa, Paysam, Paysanum, Baissinum.* En rapprochant le texte de ces priviléges de divers passages de l'histoire des Mongols (Coll. Orient.) et de la savante édition de Marco Polo, donnée par M. Pauthier, on voit que le Paysam était la tablette d'or ou d'argent appelée en langue mongole *Paizé*, qu'il était d'usage chez les Empereurs tartares de remettre aux grands dignitaires, aux ambassadeurs et aux étrangers de distinction pour faciliter l'accomplissement de leurs missions et de leurs voyages dans l'intérieur de l'empire.

» On est donc autorisé à opérer une légère correction à la traduction donnée dans les *Notices* et *Extraits* du traité conclu en 1380, entre les Génois de Caffa et le gouverneur mongol de la Crimée, Jharcasso. Il est dit dans la traduction de ce document que le prince Jharcasso est venu en Crimée, « comme » envoyé de l'empereur Mongol (Toctamish-Khan), comme son » messager *et avec les gens du pays de l'empereur* (1) » : *Cum lo paysam de lo imperao.* Il faut dire évidemment : « avec la *Plaque* ou le *Paizé* de l'Empereur. »

M. Jourdain commence la seconde lecture de son *Mémoire sur l'économie politique dans les écoles du moyen âge.*

M. Paulin Paris reprend et termine la communication interrompue de son *Etude sur les différents textes imprimés et manuscrits du roman des sept sages.*

MOIS DE NOVEMBRE.

Séance du vendredi 5.

PRÉSIDENCE DE M. REGNIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

(1) *Notices et Extraits des mss.*, t. XI, p. 54.

Il est donné lecture de la correspondance.

Par un message en date du 4 novembre, M. le Ministre de l'Instruction publique transmet copie d'une lettre qui lui a été adressée par le directeur de l'Ecole française d'Athènes. — Cette lettre fait connaître que MM. Vidal Lablache et Mamet, s'étant rendus à Carystos en Eubée, pour dégager la pierre signalée par l'Académie dans les dernières questions proposées par elle aux travaux des membres de l'École et copier l'inscription, ces Messieurs ont trouvé la pierre dégagée et se sont assurés sur place que M. Rhangabé, correspondant de l'Académie, l'avait copiée au printemps dernier.

L'Académie se forme en comité secret pour entendre la lecture du *Rapport* fait par M. DE LASTEYRIE, au nom de la Commission des Antiquités de la France, sur les ouvrages envoyés au concours de l'année 1869. Ce Rapport est adopté, il est conçu en ces termes :

Messieurs,

Bien que le concours de cette année ne soit pas plus nombreux que celui de l'an dernier, il lui est très-supérieur, nous tenons à le constater, quant à la qualité des œuvres soumises à notre examen.

En 1868, la Commission des Antiquités de la France s'était vue, à son grand regret, dans l'impossibilité de placer convenablement les trois médailles dont elle dispose au nom de l'Académie. Deux concurrents seulement lui avaient paru dignes de cette haute récompense.

L'embarras de la Commission, si elle devait en éprouver un, serait, cette fois, d'une nature toute différente. Il consisterait uniquement dans la difficulté de choisir entre un certain nombre de concurrents tous recommandables, à ses yeux, par la valeur incontestable et l'utilité de leurs travaux.

C'est surtout dans la voie des recherches historiques proprement dites que nous voyons, chaque année, s'accroître le nombre des concurrents sérieux, préparés à leur tâche par une solide instruction, et suffisamment initiés aux procédés d'une saine critique.

Là est aujourd'hui la tendance dominante, — peut-être un peu trop exclusive, — de nos concours. L'étude des textes, on ne saurait se le dissimuler, tend à y remplacer de plus en plus l'étude des monuments ; l'archéologie, pour l'appeler par son nom, y est de plus en plus sacrifiée aux recherches purement historiques, voire même à l'étude toute littéraire des idiomes.

La libérale tolérance de l'Académie a, depuis longtemps, autorisé cette extension du programme. Toutefois, on ne saurait oublier complétement le véritable point de départ du présent concours, spécialement institué, il y a quarante et quelques années, pour provoquer, et encourager et diriger même au besoin l'étude de nos *antiquités nationales*.

Dans l'intérêt de la science, nous voudrions, quant à nous, voir s'établir et se maintenir toujours un parfait équilibre entre ces différentes natures d'études qui se contrôlent si utilement les unes les utres; car à nos yeux, c'est de leur action simultanée que peut sortir le plus sûrement la vérité historique.

La Commission, du reste, entend donner toujours la plus large interprétation à son programme. Le regret qu'elle éprouve de voir se ralentir ainsi l'étude de nos antiquités monumentales ne l'empêchera donc pas plus aujourd'hui que par le passé d'accueillir avec empressement et d'encourager, autant qu'il dépendra d'elle, tous les travaux véritablement méritants, qui, sous un rapport quelconque, peuvent offrir des matériaux utiles au grand édifice de notre histoire nationale.

Elle va même, dans cette voie, jusqu'à décerner, cette année, la première des récompenses dont elle dispose à un ouvrage exclusivement consacré aux origines de notre langue, au *Dictionnaire critique et historique de l'ancienne langue française, depuis ses premiers débrouillements jusqu'à la formation de la langue moderne*, par M. Frédéric Godefroy.

Cet ouvrage (dont le titre, croyons-nous, pourrait être utilement modifié dans sa seconde partie) est le résumé de vingt années de consciencieuses et incessantes recherches consacrées par l'auteur à fouiller sans relâche tous les vieux documents français de nos bibliothèques et ceux d'un grand nombre d'archives; vingt années tellement absorbées par ce seul labeur qu'à peine M. Godefroy en est-il aujourd'hui à la mise au net des deux premières lettres de son dictionnaire. Il n'a même pu soumettre à la Commission que les feuilles manuscrites de la lettre A.

Couronner dès à présent un ouvrage aussi peu avancé paraîtra peut-être, au premier abord, une faveur quelque peu excessive. La Commission, on doit bien le penser, n'a pu y être déterminée que par des considérations exceptionnelles.

La première de ces considérations est l'utilité toute particulière de l'entreprise. Celle-ci, on ne saurait le méconnaître, intéresse au plus haut point, non-seulement les personnes, aujourd'hui en grand nombre, qui s'occupent spécialement de notre vieux langage, mais encore toutes celles qui, à un titre quelconque, sont obligées de recourir aux sources originales de notre histoire nationale. Une pareille clef de l'ancien français peut et doit, en effet, si elle est bonne, leur rendre des services analogues à ceux que nous tirons tous de l'admirable glossaire de Du Cange. Aussi la publication depuis longtemps désirée d'un dictionnaire historique de la vieille langue française avait-elle été provoquée par l'Académie elle-même au nom du monde savant.

Mais l'entreprise était lourde. Qui se chargerait du colossal dépouillement exigé, au préalable, par un travail de ce genre? Qui aurait la patience, la persévérante énergie, le dévouement enfin de se livrer, pendant de longues années, à ces arides recherches dont le résultat

rémunérateur pouvait paraître au moins douteux? A peine semblait-il qu'on pût l'espérer de l'action collective d'un groupe d'érudits officiellement encouragés.

Eh bien! cette pénible tâche, tracée en quelque sorte par l'Académie elle-même, il s'est trouvé un homme de bonne volonté pour l'entreprendre à lui seul; l'œuvre à laquelle il a travaillé si longtemps en silence lui semble mûre aujourd'hui, et il nous en apporte les premiers fruits.

Cela seul, Messieurs, ne justifierait-il pas la faveur exceptionnelle dont M. Godefroy est l'objet de notre part?

La Commission, d'ailleurs, a pensé qu'elle acquérait ainsi plus complétement le droit de signaler à l'auteur certaines imperfections dans le plan ou l'exécution de son ouvrage, de lui offrir quelques conseils dont il pourrait mieux profiter actuellement que si son livre était déjà en cours de publication.

A côté de l'éloge, nous devons, en effet, faire aussi une juste part à la critique. Si estimable que soit l'ouvrage de M. Godefroy, il offre certains côtés faibles, et même quelques défauts assez graves pour que nous ne puissions les dissimuler ou les passer complétement sous silence.

A nos yeux, le premier tort de M. Godefroy est de scinder le résultat de ses recherches, d'en faire la matière de deux dictionnaires distincts, dont l'un consacré à la langue du XIXe siècle, et l'autre (celui dont nous sommes régulièrement saisis) comprenant exclusivement les mots tombés actuellement en désuétude. Ce plan, si l'auteur y persistait, aurait, dans la pratique, des inconvénients de toute sorte. Ainsi, par exemple, pour un groupe de mots solidaires les uns des autres, il devrait nécessairement arriver que les dérivés seuls figurassent dans le dictionnaire historique si, comme cela peut très-bien se rencontrer, le mot principal qui leur sert de racine est encore usité aujourd'hui; inconvénient grave, qui rendrait à peu près impossible le rapprochement et la comparaison entre eux d'une foule de termes de l'ancien langage.

L'avis de la Commission est donc que, pour donner à son travail toute l'utilité désirable, M. Godefroy devrait fondre en un seul les deux dictionnaires dont il a si laborieusement réuni les matériaux.

Le savant ouvrage de M. Godefroy ne pourra que gagner également à une dernière révision où l'auteur aurait le courage d'élaguer un certain nombre de citations d'une valeur contestable. Les dépouillements qu'il a faits sont immenses; mais il semble qu'au moins dans le principe il ait visé à la quantité plutôt qu'à la qualité. Ses citations n'ont pas toujours été choisies avec autant de discernement qu'on pourrait le désirer; on y voit trop souvent revenir d'insignifiants ouvrages du XVe siècle justement oubliés aujourd'hui, tandis que les exemples empruntés aux auteurs classiques de notre littérature primitive y sont relativement trop peu nombreux. L'indication des sources elle-même n'est pas toujours suffisamment exacte ou complète. Enfin, il serait bon de classer plus rigoureusement dans leur ordre chronologique les exemples rapportés pour l'histoire des diverses acceptions de certains mots.

Toutes les imperfections que nous venons d'indiquer, l'auteur, du reste, pourra facilement les faire disparaître de son travail. Nous ne doutons pas qu'encouragé par les suffrages de l'Académie il ne prenne à cœur de les justifier en apportant encore de nombreuses et

importantes améliorations à son livre d'ici au jour où ce livre sera définitivement publié.

C'est sous une forme plus arrêtée, et à l'état d'ouvrage dès aujourd'hui achevé, que se présente à nous le *Livre des vassaux du comté de Champagne et de Brie*, par M. Longnon, excellente étude de géographie féodale, que la Commission a jugée digne de la seconde médaille.

Les comtes de Champagne avaient fait, à diverses reprises, dresser l'état de leurs vassaux au XII[e] siècle et au commencement du XIII[e]. Vers 1220, ces divers dénombrements furent refondus et résumés dans un seul registre rédigé en français, que possèdent aujourd'hui les Archives de l'Empire. C'est ce registre que M. Longnon a entrepris de publier avec des commentaires et des éclaircissements qui en font un livre fort important pour l'histoire de la Champagne.

La reproduction exacte et intelligente d'un texte historique de cette valeur est déjà, par elle-même, un service réel rendu à l'érudition. Mais ce qui constitue surtout ici le mérite de M. Longnon, c'est la rare sagacité avec laquelle il a su reconnaître d'innombrables noms de lieux défigurés, souvent d'une manière incroyable, dans ce texte passablement incorrect, qui n'est lui-même que la traduction d'anciens textes souvent très-mal compris.

La table des noms de personnes a été rédigée avec le même soin, avec la même intelligence, à l'aide de renseignements biographiques généralement puisés aux meilleures sources contemporaines et très-judicieusement employés. Enfin, dans le cours de ce travail, M. Longnon a trouvé aussi l'occasion de dater et de coordonner utilement bon nombre de documents dont les diverses parties étaient restées jusqu'alors dispersées, à peu près sans ordre, dans les cartons du trésor des Chartes.

C'est donc une œuvre d'érudition, dans la meilleure acception de ce mot, que le livre envoyé par M. Longnon à notre concours.

Cela seul eût assurément suffi pour lui concilier les suffrages de la Commission ; mais nous les lui avons décernés avec un double bonheur, lorsque nous avons su quelles difficultés l'auteur avait dû vaincre, quelle persistance lui avait été nécessaire, quels vaillants efforts il avait dû faire pour réussir si bien dans un ordre de travaux auquel, on peut le dire aujourd'hui, son éducation première ne l'avait aucunement préparé. A l'homme d'étude, comme à tout autre, la justice veut qu'on tienne compte de la distance parcourue depuis le point de départ jusqu'au point d'arrivée. Aussi ne doutons-nous point que l'Académie, en couronnant un travail que recommandent d'ailleurs si bien ses qualités intrinsèques, ne se plaise, comme nous, à honorer la force de volonté par laquelle M. Longnon, seul et presque sans ressources, a su parvenir jusqu'au point où nous le trouvons aujourd'hui.

Des mérites d'un autre genre recommandaient également à nos suffrages les *Chants populaires de la basse Bretagne*, recueillis et traduits par M. Luzel. Nous avons décerné notre troisième médaille à l'auteur de ce travail.

Le titre seul de l'ouvrage rappelle tout d'abord les intéressantes publications d'un de nos savants confrères, qui, le premier parmi nous, a eu le mérite de mettre en lumière les chants populaires de la vieille Armorique. C'était rendre un grand service à la science que

de donner cette première base à une si intéressante branche d'étude. Toutefois, on doit le reconnaître, le sens et la valeur historique des pièces dont il s'agit ne pouvaient être définitivement fixés que par une comparaison attentive avec les différentes versions encore aujourd'hui vivantes dans la tradition populaire.

C'est là précisément la tâche qu'a entreprise M. Luzel; c'est de la bouche même des paysans qu'il s'est attaché à recueillir ces chants traditionnels, n'ajoutant rien, ne laissant jamais l'interprétation réagir sur le texte, et notant toutes les variantes avec un soin minutieux. On ne saurait, en vérité, mieux pratiquer qu'il ne l'a fait l'art difficile de recueillir les chants populaires.

Peut-être le commentaire dont M. Luzel a accompagné son travail pourrait-il donner lieu à certaines critiques de détail; mais quelques opinions plus ou moins contestables hasardées par l'auteur ne sauraient faire méconnaître le service très-réel et très-grand qu'il a rendu en sauvant ainsi de l'oubli des textes ou des particularités de textes qui, dans une ou deux générations, seront peut-être oubliés du peuple de ces contrées.

Tout en faisant ressortir l'importance des chants populaires de la Bretagne au point de vue philologique, les résultats du travail de M. Luzel tendent, il faut bien le dire, à diminuer beaucoup leur importance historique. L'étude critique qu'il a faite de ces textes et la comparaison de leurs variantes sembleraient effectivement démontrer qu'ils ne portent pas en réalité les traces de l'époque celtique qu'on avait cru y reconnaître.

Le dernier mot n'est sans doute pas encore dit sur cette difficile question. Toutefois, comme la science ne saurait vivre d'illusions, il faut savoir un gré particulier à ceux qui s'appliquent, ainsi que l'a fait M. Luzel, à contrôler rigoureusement les opinions admises, qui ne craignent pas de les combattre et s'efforcent sincèrement de les rectifier, lorsqu'elles leur semblent erronées.

La Commission, nous l'avons déjà dit, a eu, cette année, le regret de ne pouvoir comprendre dans la première catégorie de ses encouragements plusieurs ouvrages dont le mérite était assez incontestable à ses yeux pour que cette faveur pût leur être très-légitimement accordée. Mais nous ne disposons, on le sait, que de trois médailles.

C'est du moins sans hésitation que nous avons décerné la première de nos mentions honorables à M. Aimé Chérest pour son *Histoire de Vézelay*, ouvrage considérable, plein de recherches et conduit d'un bout à l'autre avec beaucoup de méthode.

Le nom de Vézelay se rattache par un grand souvenir à la rénovation de nos études historiques. C'est là qu'Augustin Thierry trouva l'un des premiers éléments de ses belles recherches sur l'émancipation des communes. Thierry, du reste, n'avait à prendre, de l'histoire de Vézelay, que ce qui se rapportait à son sujet. A propos d'une localité, c'était de l'histoire générale qu'il entendait faire. Telle n'est point la prétention de M. Chérest. Son cadre, à lui, est plus restreint; mais il avait à le remplir complétement. Il s'agit ici, avant tout, de l'histoire de la célèbre abbaye de la Madeleine, que l'auteur nous montre, pendant plusieurs siècles, en lutte, non pas seulement contre la population locale (ce qui eût été son moindre souci), mais aussi contre le pouvoir féodal des comtes de Nevers, contre l'autorité diocésaine elle-même, et surtout contre la supré-

matie toujours contestée dont les clunisiens se prévalaient en vertu d'un bref de Pascal II; — étrange conflit de prétentions opposées, d'ambitions rivales toujours prêtes à s'appuyer sur la population laïque, à rechercher son alliance, quitte à la trahir le lendemain et à l'abandonner, lorsqu'on n'en avait plus besoin, aux vengeances et aux rancunes féodales ou cléricales.

M. Chérest a résumé avec beaucoup d'impartialité et de clarté l'histoire de ces interminables luttes presque toujours engendrées par les tentatives d'usurpation d'un pouvoir sur l'autre. Il s'appuie sur des autorités, sinon très-variées, au moins très-dignes de confiance, particulièrement sur une chronique manuscrite jusqu'ici très-incomplétement mise à profit, et dont il publie, à titre de pièces justificatives, plusieurs fragments inédits d'un très-grand intérêt. Cette chronique, aujourd'hui conservée à la bibliothèque d'Auxerre, est due à Hugues de Poitiers, moine de Vézelay. Comme telle, les indications qu'on en peut tirer, sur les faits contemporains, sont assurément d'un grand prix. Cependant M Chérest nous paraît dépasser un peu la mesure, lorsqu'il va jusqu'à lui emprunter la reproduction textuelle des longues harangues que le chroniqueur, selon la mode du temps, met dans la bouche de ses principaux personnages. Peut-être, sous ce rapport et quelques autres, y aurait-il un peu à élaguer dans les récits.

Enfin, pourquoi ne le dirions-nous pas? l'*Histoire de Vézelay*, pour nous satisfaire complétement, aurait dû contenir au moins quelques chapitres consacrés à l'étude monumentale de la magnifique église, seul vestige encore existant de l'ancienne abbaye. Cette étude, si bien ébauchée par un de nos savants confrères, se rattachait étroitement au programme du concours. M. Chérest, en la complétant par de nouvelles recherches, se serait donc acquis des titres encore plus grands aux encouragements de l'Académie.

L'extrême diversité des sujets traités par les concurrents rend difficile de classer bien rigoureusement leurs travaux par ordre de mérite comparatif. Cependant une certaine similitude entre la donnée des deux ouvrages et plusieurs qualités communes à leurs auteurs nous ont fait rapprocher du travail de M. Chérest les *Etudes historiques sur la ville de Bayonne*, par M Balasque, à qui nous avons décerné la seconde de nos mentions honorables.

Non moins consciencieux assurément que son compétiteur, M. Balasque a peut-être moins d'habitude des travaux d'érudition. Cette inexpérience relative se trahit surtout lorsque l'auteur, privé de documents authentiques pour guider sa marche, en est réduit à reconstituer par induction les origines et l'histoire première de la contrée dont il s'est fait l'historien. Cette partie de son travail en est évidemment le côté faible. M. Balasque nous paraît s'être égaré plus d'une fois dans les questions d'étymologie et de géographie ancienne: et nous lui reprocherons également de s'être montré un peu trop aveuglément complaisant pour des prétentions fondées sur une tradition apocryphe, en cherchant à faire remonter jusqu'aux temps apostoliques la venue du premier évêque connu de Bayonne, saint Léon, que les historiens les plus accrédités se contentent avec raison, croyons-nous, de placer au IXe siècle.

Mais, à partir du moment où les monuments écrits lui viennent en aide, à partir de l'époque où s'offrent à lui les inépuisables ressources des Archives locales, le travail de M. Balasque, nous nous plaisons à

le constater, prend aussitôt un développement et un intérêt tout différents.

La situation de Bayonne, seul port de quelque importance au fond du golfe de Gascogne, à la commune frontière des pays de France et d'Espagne, et, pendant plusieurs siècles, à la limite méridionale du littoral des possessions anglaises sur le continent, cette situation lui assurait nécessairement une importance commerciale très-considérable. Aussi l'étude des institutions, des priviléges dont elle fut dotée par ses anciens maîtres, offre-t-elle un intérêt tout particulier au point de vue de l'histoire du droit maritime et commercial. Non content de mettre en lumière tous les documents originaux qui se rapportent à cette partie de l'histoire de Bayonne, M. Balasque les a analysés en jurisconsulte expérimenté, habile à rechercher les sources du droit public et à tirer d'institutions parfois confuses un résumé toujours clair et facile à saisir.

Les *Etudes historiques sur la ville de Bayonne* sont accompagnées de nombreuses pièces justificatives dont quelques-unes, écrites en langue vulgaire, peuvent être considérées comme de très-précieux monuments du dialecte local au moyen âge. Mais n'oublions pas de dire que, pour toute cette partie de son travail, M. Balasque, ainsi qu'il se plaît à le déclarer lui même, a trouvé un collaborateur éminemment utile dans la personne de M. Dulaurens, archiviste de la ville, à qui doit, par conséquent, revenir une part de nos éloges

Les deux volumes publiés s'arrêtent à la fin du XIIIe siècle. Nous nous plaisons à espérer que la suite de l'ouvrage justifiera le témoignage d'estime dont ses auteurs sont aujourd'hui l'objet.

La commission décerne également une mention honorable à M. l'abbé Chevalier, de Romans, auteur laborieux et particulièrement fécond, qui a envoyé au concours un ensemble considérable de travaux, dont quelques-uns, il est vrai, ne sont que de très minces opuscules.

Laissant de côté plusieurs brochures d'une importance trop secondaire, notre attention a dû se concentrer sur quatre volumes ou parties de volumes où M. l'abbé Chevalier a réuni divers documents très-utiles pour l'histoire du Dauphiné, entre autres les *Cartulaires de Die*, *de Saint-Pierre-au-Bourg*, *de Saint-André le-Bas* et de *Léoncel* A dire vrai, leur examen attentif nous a donné lieu de penser que l'auteur, peut-être un peu trop préoccupé du désir de produire beaucoup, n'approfondissait pas toujours assez les sujets qu'il aborde. Ses annotations, bien que toujours faites avec intelligence, nous ont paru souvent insuffisantes. Mais on n'en doit pas moins lui savoir gré, selon nous, d'avoir tiré de l'oubli et publié très-fidèlement une grande abondance de documents nouveaux d'un intérêt incontestable, et surtout lui tenir compte de l'exactitude dont il fait généralement preuve dans les déterminations chronologiques. Ce sont là les mérites que nous voulons récompenser en lui

Dans un ordre d'études complétement différent, M. Brachet a adressé au concours deux ouvrages qui ont également fixé l'attention de la commission, à savoir, une *Grammaire historique de la langue française*, et un *Dictionnaire des doublets de la langue française*.

De pareils travaux se rattachent certainement bien peu au programme de notre concours. Toutefois, la commission y a reconnu des qualités de bonne et saine érudition qu'elle a tenu à encourager de son mieux.

Le premier de ces deux volumes renferme l'exposition claire et intéressante d'une science dont les principes sont établis depuis plus ou moins longtemps. L'auteur s'y est très-bien acquitté de son rôle de vulgarisateur.

Le second a plus d'originalité ; mais peut-être pourrait-on lui reprocher un peu de confusion.

Quoi qu'il en soit, ces deux ouvrages, bien composés et traités en pleine connaissance du sujet, sont appelés, nous le croyons, à rendre de très-réels services.

Parmi les concurrents de qui nous avons à louer successivement les mérites, nous aurions voulu faire une meilleure place a M. Klippel. On reconnaît sans peine une main dès longtemps exercée dans les trois ouvrages qu'il a envoyés au concours : *Metz, cité épiscopale*; — *Étude sur la révolution communale dans les cités épiscopales romanes de l'empire germanique*; — *Colloque de Poissy*.

De ces trois ouvrages, les deux premiers ont entre eux une grande connexité : l'un est en quelque sorte la déduction de l'autre.

Nous n'avons que du bien à dire du volume intitulé *Metz, cité épiscopale* Si cette étude n'est pas absolument neuve, elle a du moins le mérite de résumer, de compléter, on ne peut mieux, les travaux antérieurs, et d'analyser avec autant de clarté que d'exactitude tout le mécanisme intérieur de cette espèce de république municipale placée sous la tutelle de l'Empire.

Abordant une tâche plus ardue et qui devait nécessairement le mener à des résultats plus contestables, M. Klippfel, dans son second ouvrage, a entrepris de démontrer que les faits particuliers qui avaient présidé à l'émancipation messine se retrouvaient a peu près les mêmes et avaient eu des conséquences identiques dans toutes les anciennes villes qu'il comprend sous l'appellation un peu hasardée de *cités épiscopales romanes de l'empire germanique*.

A l'exemple des érudits allemands dont les travaux lui sont évidemment très-familiers, M. Klippfel semblerait incliner volontiers à trouver, dans le fait de l'émancipation des communes, l'influence directe des traditions d'indépendance importées chez nous par les conquérants de race germanique. Selon lui, le mouvement d'affranchissement dû, dans le principe, à la lutte engagée par les hautes classes de la cité contre le pouvoir despotique des évêques ou des souverains laïques, n'aurait eu d'abord rien de démocratique dans l'acception que nous donnons aujourd'hui à ce mot.

Il y a certainement du vrai dans la théorie de M. Klippfel. L'aristocratie, seule assez puissante pour tenir en bride le pouvoir absolu, a souvent fait les affaires de la liberté tout en cherchant à faire les siennes. Mais n'est-il pas juste de reconnaître aussi que, dans beaucoup de cas, la bourgeoisie, le peuple même, surent, par leur propre énergie et souvent au prix de grands services rendus, arracher au pouvoir ecclésiastique et au pouvoir royal lui-même ces précieuses libertés municipales qui furent comme le germe des autres libertés que leur réservait l'avenir?

A nos yeux, le tort de M Klippfel est d'avoir voulu trop généraliser un système dont les applications doivent être sagement restreintes pour rester complétement justes.

Aucun lien ne rattache au même groupe d'études le volume relatif au *Colloque de Poissy*. Mais on y retrouve les mêmes qualités, une

connaissance approfondie du sujet, beaucoup de méthode et une grande clarté dans l'exposition des faits.

Cet important épisode de l'histoire de la Réforme, le Colloque de Poissy, n'avait guère été étudié jusqu'ici qu'à l'aide de documents protestants et au point de vue de la controverse religieuse. M. Klippfel s'est particulièrement attaché à saisir, à dégager et à mettre également en lumière le côté politique de ces longues conférences où l'esprit d'intrigue joua un si grand rôle; et il y est parvenu en contrôlant tous les travaux antérieurs à l'aide de documents nouveaux, entre lesquels il faut citer surtout la relation manuscrite attribuée au théologien catholique Despence et un certain nombre de lettres de Pierre Martyr et de Théodore de Bèze. Ajoutons, à titre d'éloge, que, dans tout le cours de son travail, l'auteur a su constamment allier l'impartialité de l'historien à un sentiment général de libéralisme aussi éclairé que sincère.

Ces qualités diverses et tout à fait estimables auraient certainement suffi pour assurer à M. Klippfel un rang plus élevé dans l'ordre de nos concours, si la commission, saisie à la fois de l'examen des trois ouvrages, n'avait craint de se faire, en les acceptant sans réserves, solidaire de théories historiques, sinon erronées, du moins trop généralisées par l'auteur.

L'importance des sujets traités par ce concurrent nous a entraînés à lui donner une place relativement considérable dans notre rapport. Nous devons cependant en réserver une des mieux méritées à M. Faugeron, l'auteur fort distingué de deux opuscules qui nous ont semblé dignes d'une dernière mention honorable. Ces deux opuscules, écrits l'un en français, l'autre en latin, ont servi à leur auteur de thèses pour le doctorat. Quelle que soit du reste l'occasion à laquelle ils ont été composés, nous n'avons eu à nous occuper que de leur valeur intrinsèque, de l'intérêt que présentaient les sujets choisis, et de la manière dont ils ont été traités.

La thèse française a pour titre *les Bénéfices et la Vassalité au IXe siècle;* la thèse latine est intitulée *De fraternitate seu conloquiis inter filios et nepotes Ludovici Pii.*

La première a été composée, comme l'auteur l'annonce lui-même un peu ambitieusement, dans le but de rectifier une opinion généralement admise en Allemagne aussi bien qu'en France, et particulièrement professée par notre illustre confrère M. Guizot. S'appuyant sur des textes nombreux qu'il commente, il faut le reconnaître, avec beaucoup de sagacité, M. Faugeron repousse l'emploi du mot *bénéfices* comme terme générique pour désigner les terres concédées sous la condition d'une redevance quelconque. Ce terme, selon lui, ne doit et ne peut légitimement s'appliquer qu'aux simples concessions à titre d'usufruit. L'argumentation de M. Faugeron atteste un très-estimable fonds de véritable science; mais, disons-le, elle porte souvent sur des nuances d'interprétation qui tournent un peu trop à la subtilité.

On peut en dire autant de la dissertation latine du même auteur. L'objet de celle-ci est de prouver que les fils et petits-fils de Louis le Débonnaire, ne pouvant rendre à l'empire de Charlemagne sa puissante unité, se sont du moins toujours efforcés, par des traités d'alliance offensive et défensive, de constituer une sorte de fédération embrassant toutes les anciennes parties de son empire. C'est là une théorie politique ingénieuse sans doute, fondée même dans une certaine

mesure, mais plus d'une fois démentie par l'histoire, qui nous montre les turbulents héritiers de Louis le Débonnaire se rencontrant aussi souvent l'épée à la main sur les champs de bataille que dans des conciliabules de paix.

Malgré ces légers défauts, nous n'avons pas cru devoir refuser nos encouragements à un auteur chez qui se manifestent aussi honorablement le goût et l'habitude des études sérieuses.

Ici s'arrête la liste des récompenses et des encouragements que nous avions à décerner au nom de l'Académie, et des ouvrages qui nous en ont semblé dignes. La commission se reprocherait cependant de passer complétement sous silence un certain nombre d'autres travaux moins importants, mais recommandables encore à divers titres, et dont quelques-uns sont dus à des auteurs déjà connus très-honorablement.

Au premier rang, dans cette catégorie, doit figurer le mémoire de M. Castan sur *le Capitole de Besançon*. Appliquant à cette nouvelle étude l'excellente méthode dont il a fait preuve dans plusieurs de ses précédents ouvrages, l'auteur démontre ici fort habilement que les capitoles qui ont existé dans plusieurs villes de la Gaule ne doivent pas être confondus avec les forum. C'est là une très-bonne dissertation archéologique, qui aurait pu certainement prétendre à une meilleure part dans nos récompenses, si seulement elle avait eu un peu plus de développement.

Nous avons été arrêtés de même par le peu d'importance relative de quatre opuscules de M. Duhamel : — *l'Eglise de Saint Maurice d'Epinal* ; — *des Relations des empereurs et des ducs de Lorraine avec l'abbaye de Remiremont* ; — *le Pariage de Remiremont dans ses rapports avec les ducs de Bourgogne et les rois de France* ; — *Rapport sur les fouilles faites à Sauville*. — Constatons toutefois que nous avons rencontré dans ces diverses brochures bon nombre de renseignements intéressants, puisés aux meilleures sources, et des observations archéologiques qui témoignent du soin le plus minutieux.

On retrouve le même soin, la même conscience dans l'ouvrage beaucoup plus considérable que M. l'abbé Bourassé, en collaboration avec M. l'abbé C. Chevalier, a consacré aux *Églises romanes de la Touraine* antérieures au Xe siècle. Ce volume, qui renferme beaucoup d'indications utiles quoique un peu vagues, est malheureusement déparé par une collection de planches photographiques beaucoup trop défectueuses pour pouvoir rendre aucun service à l'étude.

Dans un ordre de travaux tout différent, nous nous plaisons à signaler les recherches de M. Alf. Richard sur les *Archives du château de la Barre*. C'est là un travail très-consciencieux, qui offre un fort bon cadre pour le classement des collections de documents de cette nature, mais qui perd beaucoup de son importance par la date relativement récente et l'intérêt secondaire de la plupart des textes auxquels il se réfère.

Nous avons également distingué l'ouvrage de M. Lagrèze-Fossat intitulé : *La Ville, les vicomtes et la coutume d'Auvillar*. Cette estimable publication a eu pour point de départ la récente découverte d'un vidimus du XVIe siècle, où se trouvent reproduites un grand nombre de pièces antérieures résumant le droit coutumier de cette partie du Languedoc. L'auteur, trop modeste peut-être, en se bornant à peu près exclusivement à analyser ce document, nous a laissé trop peu d'occasions d'apprécier son mérite personnel.

M. C. Port, au contraire, dans la nouvelle édition qu'il vient de donner de la *Description d'Angers* par Péan de La Tuillerie, a consacré trop de soins, selon nous, et trop d'estimables labeurs à annoter dans les plus petits détails un livre connu sans doute, mais dont les notes, si intéressantes qu'elles soient, du nouvel éditeur auront bien de la peine à faire un bon ouvrage.

Dans *l'Histoire des avoués et procureurs*, par M. Bataillard, on reconnaît le fruit de recherches très-sérieuses. La partie de ce travail qui se rapporte aux origines de l'institution manque peut-être un peu de clarté et de précision ; mais, quant au reste, tout ce qui a été écrit sur la matière s'y trouve très-convenablement résumé

Les recherches que M. Cazalès de Fondouce a consacrées aux *Derniers temps de l'âge de pierre dans l'Aveyron* sont un estimable travail ; seulement il est à noter que c'est bien plutôt l'œuvre d'un paléontologiste que celle d'un archéologue.

Le *Mémoire historique sur les Sociates du temps de César* nous montre son auteur, M. Paul Bordas, parfaitement au fait des localités dont il s'occupe. La partie critique en est malheureusement très-faible, et l'auteur se laisse beaucoup trop aller aux étymologies hasardées.

La même connaissance des localités se trouve dans les recherches de M. Morellet sur le véritable emplacement du lieu dit le *Champ du Mensonge*. Mais, si ingénieuses que soient ses hypothèses, il n'a pas su leur donner une suffisante autorité.

Le titre assez piquant du livre de M. le docteur Closmadeuc sur la *Chirurgie et la Barberie en Bretagne avant la Révolution* provoque tout naturellement un certain intérêt de curiosité. Ce livre, très-sérieusement fait, est le fruit de consciencieuses recherches ; mais c'est à peine si nous nous sommes trouvés compétents pour nous en occuper, tant est rapprochée de nous l'époque à laquelle se rapportent les documents recueillis et publiés par l'auteur.

Arrêtons-nous là ; car cette liste de citations est déjà peut-être un peu longue.

Toujours disposée à tenir compte aux ouvrages mêmes les plus imparfaits des qualités sérieuses qui peuvent s'y rencontrer, la commission, on le voit, n'a voulu laisser dans l'ombre rien de ce qui pouvait être cité avec éloge. Elle n'a fait en cela, du reste, qu'obéir aux sentiments de bienveillante sympathie professés par l'Académie tout entière pour les hommes laborieux qui se livrent aujourd'hui en si grand nombre à l'étude des sciences historiques.

Toutefois cette bienveillance a des bornes que nous devons rappeler ici dans l'intérêt de ceux-là même qui pourraient aspirer à quelques succès dans nos futurs concours.

Si l'Académie, si la commission à qui elle confie l'honneur de juger le mérite des concurrents, peuvent avoir toujours quelques bonnes paroles pour reconnaître, soutenir et stimuler le zèle de tout concurrent doué de quelque mérite, par contre, les progrès accomplis dans presque toutes les branches de l'érudition leur donnent le droit, leur imposent le devoir, de se montrer de plus en plus sévères dans le choix des ouvrages auxquels doivent être réservés les récompenses et les encouragements, les médailles et les mentions honorables à décerner.

La méthode moderne a ses exigences que nul ne peut plus impunément méconnaître. Tout fait avancé doit aujourd'hui être appuyé

de preuves certaines, toute hypothèse reposer sur une somme de probabilités nettement déduite et logiquement démontrée.

L'Académie, assurément, est loin de demander aux concurrents une universalité de connaissances dont ne se targue aucun de ses propres membres. A certains esprits aventureux, elle conseillerait plutôt de savoir se borner et de s'interdire ces excursions souvent dangereuses sur certaines parties mal connues par eux du domaine de l'érudition. Mais ce qu'elle demande particulièrement aux auteurs qui lui font l'honneur de briguer ses suffrages, c'est de creuser à fond la question, si restreinte qu'elle soit, qu'ils ont choisie, de l'examiner, de la montrer sous toutes ses faces, et d'en faire jaillir enfin, s'il est possible, ne fût-ce qu'une étincelle de lumière nouvelle.

La séance étant redevenue publique, le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL présente les ouvrages suivants :

1° Au nom de M. LE BLANT, *Recherches sur l'accusation de magie dirigée contre les premiers chrétiens*, communication faite à l'Académie et insérée dans le t. XXXI des *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*.

2° Au nom de M. de Caumont, correspondant : I. *Table générale des matières contenues dans les 10 volumes formant la 3e série* (vol. XXI à XXXI) du BULLETIN MONUMENTAL, publiée pour la *Société française d'archéologie*, par M. Renault, conseiller à la cour impériale de Caen, (Paris et Caen, 1869, 1 vol. in-8°). — II. *Les provinces de France* 2e série, t. II, *Chartularium insignis ecclesiæ Cenomanensis quod dicitur* LIBER ALBUS *capituli*. Imprimé aux frais du département de la Sarthe (Le Mans, 1869, 1 vol. gr. in-4°).

3° De la part de M. Castan : I. *Le siége et le blocus de Besançon, par Rodolphe de Habsbourg et Jean de Chalon-Arlay, en 1289 et 129 , étudiés dans les textes et sur le terrain* (1869, in-8°). — II. *Lettre sur Ch. Weiss* (Extr. des *Mémoires de la Soc. d'émulation du Doubs*), br. in-8°.

4° *Bulletin de la Société des Antiquaires en Picardie* : 1868, nos 3 et 4 ; 1869, 1 et 2.

Sont adressés pour les concours,

I. Pour le concours du prix Gobert :

Le comte Corvetto, ministre secrétaire d'Etat des finances, sous le roi Louis XVIII, etc., par M. le baron de Nervo, trésorier général (Paris, 1869, in-8°. — 6 ex. et lettre d'envoi).

II. Pour le concours de numismatique :

Traité de la composition et de la lecture de toutes inscriptions monétaires, monogrammes, symboles et emblèmes depuis l'époque mérovingienne jusqu'à

l'apparition des armoiries, par J. M. R. Lecoq-Kerneven (Rennes, 1869, in-8°, avec tableaux et planches).

M. Loiseleur, bibliothécaire de la ville d'Orléans, lit un *Mémoire sur la doctrine secrète des Templiers*, lecture qui donne lieu à diverses observations.

Séance du vendredi 12.

PRÉSIDENCE DE M. REGNIER.

M. le Président annonce à l'Académie que M. le Secrétaire perpétuel, qui est un peu souffrant, ne pourra assister à la séance et qu'il a prié M. Wallon de le remplacer au bureau.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Secrétaire communique à l'Académie :

1° Une lettre de M. le ministre de l'instruction publique, qui approuve le choix fait par l'Académie du vendredi 19 courant pour tenir sa séance publique.

2° Une lettre de M. Bellaguet, chef de la division des sciences et lettres au ministère de l'instruction publique, informant l'Académie que M. le ministre a attribué à la bibliothèque des Archives de l'empire un exemplaire du tome XVI de la continuation du *Gallia christiana*.

M. Loiseleur continue la lecture de son *Mémoire sur la doctrine secrète des Templiers*.

A propos du *Procès de Florence*, dont l'auteur du mémoire a surtout fait usage, M. Hauréau dit que ce document était connu depuis longtemps. M. Raynouard en a parlé en quelques lignes. Il était connu, mais le texte n'en avait pas été publié. Pour le fond, du reste, il s'accorde avec les pièces éditées soit en France par M. Michelet, soit en Angleterre et en Allemagne.

M. Loiseleur ayant fait allusion à un *Evangile de saint Jean selon les Templiers*, M. Alexandre l'informe que cet évangile apocryphe a paru dans le dernier fascicule des *Evangiles apo-*

cryphes de Thilo. M. Alexandre n'a pas étudié ce texte de fort près; mais il lui a paru qu'il différait de l'original moins par des altérations que par des suppressions. C'est le jugement qu'en porte aussi M. Thilo.

Sont offerts à l'Académie les ouvrages suivants :

1° De la part de M. Defrémery, une *Notice sur les mots espagnols et portugais dérivés de l'arabe*, notice tirée du *Journal asiatique*, où l'auteur rendait compte du *Glossaire* du MM. Dozy et Engelmann.

2° *Mémoires de l'Académie d'Agram* : vol. IV, V et VI (Agram, 1868-69) ; in-8°.

3° *Monumenta spectantia ad historiam Slavorum meridionalium* : vol. I (Agram, 1868 ; in-8°).

4° M. Leger, par qui ces ouvrages sont transmis, y ajoute un n° de la *Revue de l'Instruction publique*, où il a résumé la préface (écrite en croate) de cette dernière publication.

5° *Annales de la propagation de la foi* : novembre 1869.

6° M. Egger offre à l'Académie, au nom de l'auteur, le 3e et dernier volume de l'*Histoire de la communauté des marchands fréquentant la rivière de Loire et fleuves descendant en icelle*, par M. Mantellier, président à la cour impériale d'Orléans.

7° M. Egger offre aussi à l'Académie, au nom de l'auteur, les *Etudes d'onomatologie comparée* de M. Robert Mowat. « C'est un recueil de petits mémoires rédigés d'après les meilleures méthodes, et l'auteur doit être d'autant plus loué de ces études qu'elles s'éloignent davantage de sa profession. — Il est capitaine d'artillerie. »

M. Delisle offre à l'Académie les feuilles qui complètent l'ouvrage de M Aug. Longnon (*Livre des vassaux du comté de Champagne et de Brie*), auquel l'Académie, sur le rapport de la Commission des Antiquités nationales, a décerné une de ses médailles. — Ces feuilles comprennent la préface et la table.

M. Jourdain continue la seconde lecture de son *Mémoire sur les commencements de l'économie politique dans les écoles du moyen âge*.

Séance publique annuelle du vendredi 19.

DISCOURS D'OUVERTURE

PAR M. ADOLPHE REGNIER, PRÉSIDENT.

MESSIEURS,

En venant aujourd'hui proclamer, au nom de l'Académie que j'ai l'honneur de présider, les prix décernés cette année, ce qui surtout me frappe, rien qu'à voir les questions proposées, les sujets traités, c'est la vaste étendue de ce champ, si extensible encore, qu'embrassent maintenant les études que désigne par excellence le nom général d'érudition ; et, quand je me reporte d'un ou deux siècles en arrière, que je compare, non le mérite et les aptitudes des hommes, mais la matière même de ces études, les moyens de travail, et, à certains égards, les méthodes, je ne puis m'empêcher d'admirer les grands progrès accomplis dans presque toutes les directions. En dehors de l'érudition et de la science, Dieu me garde de nier, de contester le progrès dans aucune des grandes voies que la Providence a ouvertes à l'humanité ! L'aspiration au mieux, un des plus nobles attributs de l'homme, est en nous, à la fois, raison et instinct, et de toutes les tendances, inhérentes à notre nature, qui réunissent ce double caractère, Dieu assurément ne nous en a donné aucune qui ne puisse et ne doive être satisfaite, je ne dis pas toujours dans chacun de nous, ni à tout jamais et sans terme dans chacune de ces individualités collectives qui s'appellent peuples, nations, races, mais à coup sûr dans le genre humain, tant qu'il durera en ce monde, où certes il ne paraît point à la veille de finir Je sais qu'à certains moments de la vie des nations, il faut que la foi au progrès soit bien robuste pour ne point défaillir à la vue des temps d'arrêt, des pas en arrière. Quand nous franchissons, par exemple, tout juste quatre-vingts ans, que nous comparons les années que nous venons de vivre à cette aurore saluée par nos pères, ou même encore à des temps moins éloignés où la France s'essayait à cet idéal, comme on l'a nommé, de la civilisation qui consiste à concilier l'ordre avec la liberté, il faut le long espoir et les vastes pensées que donne cette foi, il faut étendre sa vue à tout l'ensemble de l'humanité, il faut, pour ne pas perdre courage et confiance, se rappeler combien de fois dans l'histoire, comme dans les orbites des corps célestes, la rétrogradation n'a été qu'apparente, combien de fois des haltes et même des pas en arrière n'ont été que des prises d'élan suivies d'une course assurée en avant.

Mais ce n'est point là le sujet que je dois traiter en ce moment. Je ne m'excuse pourtant pas d'y avoir touché : dans les jours que nous traversons, le seul mot de *progrès* place nécessairement sur cette pente, et si de telles pensées étaient ici déplacées, si nos études devaient avoir pour effet de nous rendre indifférents à la chose publique, aux plus grands intérêts et de la société et de chacun de ses membres, quel esprit généreux, quel cœur patriotique s'y voudrait livrer ? Elles n'auraient pas droit à être comprises sous ce nom

conservé dans le titre même de notre Académie, le nom de *Belles-Lettres*, ou comme on a dit mieux encore en latin, *Litteræ humaniores*. Mais enfin je n'ai point à m'étendre ici sur ce progrès qui, plus que tout autre, intéresse la civilisation; je n'ai point à parler de cette grande et commune voie où notre siècle, pour employer une comparaison que je lisais ces jours passés, où notre siècle, à ne le voir que chez nous, semble, s'il ne recule pas, n'avancer tout au moins, même aux yeux de l'optimiste, qu'à la manière des pèlerins de Saint Jacques : trois pas en avant et deux en arrière. Le progrès qui nous touche, non pas davantage, mais plus spécialement, celui des études que nous représentons, des travaux d'érudition, celui-là, au temps où nous vivons, est incontestable, et, de même que celui des sciences naturelles, qui en sont les sœurs, qui le sont devenues par la méthode, incontesté.

Je le disais en commençant, il suffit, pour mesurer avec admiration le chemin parcouru, de considérer, dans les prix décernés, les sujets proposés et traités. Notre prix ordinaire concerne l'Egypte, l'*Economie politique sous les Lagides*. Egypte à la fois et économie politique! Le premier de ces mots, le nom de cette terre fameuse, à l'histoire de laquelle le jour même où je parle et ceux d'hier et de demain, 18 à 20 novembre 1869, ajoutent encore une date à jamais mémorable, le nom de l'Egypte nous dit une des plus grandes conquêtes que la science ait faites dans le dernier demi-siècle et qu'elle continue avec une ardeur efficace; il nous rappelle une des plus grandes gloires de notre Académie et de notre pays, la merveilleuse découverte de Champollion, un de ces hommes qu'on ne loue point, parce que leur nom seul en dit plus que tous les éloges. Quant à l'économie politique, ce n'est point à nous à en parler; mais enfin nous n'ignorons pas combien elle aussi est dignement représentée dans l'Institut de France, et combien d'esprits éminents s'attachent aujourd'hui à développer les germes semés dans ce domaine par de grands et sages esprits des générations précédentes. Un des devoirs de l'érudition, telle que nous l'entendons et devons l'entendre, c'est, sans préoccupation de mode ni de vogue, de donner une juste part d'attention aux questions qui attirent le plus celle de la génération présente. Une intéressante lecture, qui fait partie du programme de cette séance, *Sur l'économie politique au moyen âge*, vous montrera que c'est un devoir que l'Académie ne néglige point. Pour étudier le moyen âge en vue d'une telle exploration, il faut quelque chose du courage des voyageurs qui pénètrent dans le désert; mais les récits qu'on rapporte de ces sortes de voyages ont d'ordinaire je ne sais quel attrait de curieuse et parfois étrange nouveauté.

Sur la question de l'*Economie politique sous les Lagides*, deux mémoires ont été adressés à l'Académie. Ils se recommandent l'un et l'autre par une étude approfondie du sujet et par des mérites divers qui ont tenu quelque temps votre commission en suspens.

L'auteur du mémoire inscrit sous le numéro 2, et qui a pour épigraphe : « La période des Ptolémées est l'arrière-floraison de la vie nationale en Egypte, » est familiarisé avec l'histoire de l'Egypte à toutes les époques. Il connaît bien les sources, et, ce qui n'est pas aussi commun qu'on devrait le croire, les indique exactement. Ne se bornant pas aux documents grecs et latins, il cite et quelquefois transcrit les textes hiéroglyphiques et en discute le sens. Mais le temps lui a manqué, ce semble, pour mettre la dernière main à son

mémoire et en revoir et achever, de manière à ne rien laisser à désirer, la composition et la rédaction. Les grands résultats, les faits principaux, ne ressortent pas assez; l'abondance même des détails les surcharge et écrase quelque peu. Le plan, l'ordre des chapitres, voudraient aussi certaines modifications : à la seconde partie a été renvoyée telle question dont la solution eût été nécessaire ou du moins fort utile à des points traités dans la première.

Malgré ces imperfections, l'Académie eût peut-être décerné le prix à ce travail estimable, si, dans le mémoire inscrit sous le numéro 1 et portant cette épigraphe, tirée de Cicéron : *Quo minus ingenio possum, subsidio mihi diligentiam comparavi*, elle n'avait trouvé, avec des recherches non moins étendues, non moins consciencieuses, un talent et un art supérieurs d'exposition et des vues plus larges sur l'ensemble du sujet.

Le plan de ce mémoire numéro 1 est fort bien conçu. Les divisions et subdivisions sont nettes et précises. Il eût été à désirer que cette savante et judicieuse étude se terminât par un résumé général qui eût encore mieux dégagé et coordonné les faits principaux. L'auteur est fort au courant des travaux publiés en France, en Allemagne, en Italie, sur la question qui l'occupe et sur l'économie politique en général. Nous exprimerons seulement le regret qu'il n'ait pu consulter directement, comme son concurrent, les textes hiéroglyphiques. Pour l'Egypte pharaonique, il a surtout puisé à l'ouvrage de Rosellini, qui n'est point toujours une source très-pure et très-sûre. Il n'a connu que par des analyses certains écrits sur les textes égyptiens, et il en ignore d'autres, dont il aurait pu profiter. Mais il a su, avec une rare sagacité, tirer des documents ptolémaïques récemment publiés en Italie, en Angleterre, en Hollande, en France, tout ce qui pouvait servir à la solution de la question proposée. Il rapproche ces documents nouveaux des textes classiques, les éclaire les uns par les autres, met aussi à contribution la Bible et Josèphe, tire un utile et très-légitime parti du livre d'Aristéas sur la traduction des *Septante*, et, portant souvent ses regards sur la Grèce, augmente, par la comparaison, la clarté et l'intérêt. Au moyen de quelques retouches, en comblant quelques lacunes, en abrégeant quelques citations, il sera facile de faire de ce mémoire un fort bon livre. Tel qu'il a été présenté à l'Académie, il est plus qu'une brillante promesse; il est un de ces pas dans la carrière qui font concevoir de sûres espérances.

Conformément à l'avis unanime de sa commission, l'Académie décerne le prix, de la valeur de deux mille francs, au mémoire numéro 1, dont l'auteur est M. *Giacomo Lumbroso.*

L'auteur du mémoire numéro 2 est M. Félix Robiou, docteur ès lettres. Pour lui témoigner combien, à divers égards, elle juge son travail estimable, elle lui accorde une *mention très-honorable*, à laquelle il a été attribué par M. le ministre de l'instruction publique une médaille d'encouragement de la valeur de mille francs.

Des deux prix fondés par le baron Gobert pour le travail le plus savant et le plus profond sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent, l'Académie a décerné le premier à M. Roget, baron de Belloguet, pour son ouvrage intitulé *Ethnogénie gauloise, ou Mémoire critique sur l'origine et la parenté des Cimmériens, des Cimbres, des Ombres, des Belges, des Ligures et des anciens Celtes*, 1858-1868, 3 volumes in-8°.

Elle a décerné le second à M. de Chantelauze pour l'ouvrage dont

le titre suit : *Histoire des ducs de Bourbon et des comtes de Forez, etc., par Jean-Marie de la Mure, publiée pour la première fois....., revue, corrigée et augmentée de nouveaux documents et de notes nombreuses, etc.*, 1860-1868, 3 volumes in-4°.

« Rarement, dit le rapport de votre commission, le concours pour le prix Gobert a été aussi sérieux que cette année, rarement il a vu se produire des œuvres aussi remarquables. » Les mérites grands et divers des principaux ouvrages présentés ont rendu le classement difficile. La commission, dans ses propositions, et l'Académie, en les confirmant, « ont pensé, dit le rapporteur, que l'importance et la difficulté du sujet, l'esprit critique, l'originalité des vues étaient le principal élément d'appréciation, et la mesure, pour ainsi dire, d'après laquelle les candidats devaient être jugés. » C'est à ce point de vue qu'elles se sont placées pour décerner les deux prix.

C'est un docte et important ouvrage, composé dans la seconde moitié du XVIIe siècle et demeuré inédit, l'*Histoire des ducs de Bourbon et des comtes de Forez*, par de la Mure, chanoine de Montbrison, qui fait le fond des trois volumes que M. de Chantelauze a publiés de 1860 à 1868. Jamais éditeur n'a rempli sa tâche avec plus de conscience à la fois et de savoir, au prix de plus d'efforts et de sacrifices. Le texte de la Mure a été fidèlement reproduit; mais, page par page, il est accompagné de notes qui le surpassent de beaucoup en étendue, qui le complètent, l'éclaircissent et le rectifient, et dont un certain nombre sont, au lieu de simples notes, de remarquables morceaux d'histoire, entremêlés fort souvent de pièces inédites. Le troisième volume ajoute plus de cent vingt documents à ceux que de la Mure avait recueillis pour servir de preuves à son livre. Il se termine par des dissertations dont plusieurs font beaucoup d'honneur à l'érudition de M. de Chantelauze.

Je viens de montrer combien est digne d'estime cette œuvre considérable; mais on peut en même temps conclure de ce qui précède quel en est le côté faible. « Le fond en appartient en propre, dit encore le rapport de votre commission, au chanoine de la Mure; M. de Chantelauze n'a rempli que le rôle d'annotateur et d'éditeur, rôle utile sans doute, mais secondaire, et qu'on ne saurait comparer à celui de l'écrivain qui conçoit lui-même un plan et qui l'exécute. » Je ne mentionne pas un petit nombre de critiques se rapportant à telle ou telle partie des additions de l'auteur.

L'*Ethnogénie gauloise* nous transporte par son sujet dans une région d'étude qui a pour notre histoire un très-grand intérêt, mais fut longtemps cultivée d'une façon si chimérique, si fantastique, qu'on y appliquait à bon droit le nom de *Celtomanie*. Là aussi les découvertes de notre âge ont eu les plus heureux effets. Elles n'ont certes pas dissipé toutes les ténèbres; mais, au point de vue où elles nous placent, elles ont, dans quelques parties de l'ensemble, changé la nuit en un crépuscule, que percent même, par moments, çà et là, de lumineux éclairs. Grâce aux travaux modernes de Pictet, de Bopp, grâce au précieux répertoire grammatical de Zeuss (je ne parle que de ceux qui firent dans la voie les premiers pas bien décidés, mais ils ont eu et ont encore de zélés continuateurs), nous savons maintenant que les Celtes sont de race et de langue aryennes. A l'analyse de leur idiome, dans le passé, dans le présent, a été appliquée la sage et sûre méthode que nous fournit la grammaire comparative. Pour les autres aspects que présente l'étude des races, la critique historique, si per-

fectionnée à certains égards, et, avec raison, devenue si exigeante, a prêté ses puissants et prudents instruments. On ne peut faire un mérite à un auteur de venir à propos, au moment favorable, d'être porté en avant par le courant même, pas plus qu'à la barque de l'impulsion qu'elle reçoit du fleuve, de la route qui marche, comme dit Pascal. Mais ce qui est un mérite, c'est de seconder la pente et de hâter le mouvement, en maniant bravement la rame, en manœuvrant habilement la voile. C'est ce qu'a fait M. de Belloguet. Son livre est le fruit du labeur le plus opiniâtre. Il y montre une science très-profonde, puisée aux meilleures sources. Rien de ce qui chez les anciens se rapporte à son sujet, rien (ou bien peu s'en faut) de ce qui s'y rapporte chez les modernes de toute langue, ne lui a échappé. Sa première partie est le glossaire des mots gaulois cités par les écrivains de l'antiquité; la seconde est consacrée à l'étude anthropologique des races qui ont anciennement occupé le sol de la Gaule; la troisième, qui a paru depuis peu, traite de la religion, des mœurs et des institutions des Gaulois. « A la vaste érudition dont nous avons parlé, M. de Belloguet joint, dit le rapport, que je ne puis mieux faire que de citer de nouveau, un jugement libre de tout préjugé. Il circule avec une entière indépendance au milieu des hypothèses et des erreurs innombrables qu'une matière aussi épineuse n'a pu manquer de susciter. Il n'est séduit ni par l'autorité d'un nom ni par le prestige d'une tradition, quand une opinion, une tradition ne lui paraissent pas justifiées. Habile à interpréter les témoignages anciens, il sait tirer souvent du rapprochement des textes des lumières inattendues, soit pour réfuter ses adversaires, soit pour établir ses propres conclusions. »

Après ces justes éloges, votre commission, avec une impartialité qui leur donne plus de prix, fait aussi la part de la critique. L'auteur, si sévère pour beaucoup de conjectures de ses devanciers, n'a pas toujours évité lui-même les assertions hasardées, les interprétations qu'on peut dire arbitraires. D'un autre côté, la forme de l'ouvrage laisse à désirer, non pour le plan général, la méthode de l'ensemble, mais pour l'ordonnance partielle de plus d'un chapitre. Enfin, pour la langue, le style, la correction, le goût, une sévère et dernière révision n'eût pas été inutile. Ce sont là, dit-on, des qualités accessoires en matière d'érudition : dans de certaines bornes, je le veux bien. Aussi peut il arriver à l'Académie de pousser assez loin l'indulgence à cet égard, mais toutefois sans qu'elle oublie jamais les belles et bonnes traditions de l'érudition française, sans qu'elle oublie surtout combien importent à ce genre d'écrits, dans l'intérêt de la science même, la clarté, autant que la comporte le sujet, et la précision, et, dans l'intérêt des lecteurs et par conséquent de la propagation de la science, sinon toujours l'élégance (tout genre d'écrits a cependant la sienne), au moins la correcte et sobre aisance.

En somme, malgré nos réserves, de très-sérieux mérites recommandent les trois volumes de M. le baron de Belloguet à l'attention des historiens et des érudits. Avant et depuis le concours, plus d'un suffrage honorable, en France et hors de France, s'est joint au vôtre.

C'est aussi aux études gauloises, à une branche toute neuve du vieux tronc celtique, dont la rapide croissance honore la liste actuelle de notre Académie en la personne de plusieurs dignes et savants confrères, qu'a été accordé cette année le prix de numismatique fondé par M. Allier de Hauteroche.

Deux ouvrages avaient été envoyés au concours : l'un, de M. Blancart, ayant pour titre : *Recherches sur les monnaies de Charles II, comte de Provence*; l'autre de M. Eugène Hucher, *l'Art gaulois, ou les Gaulois d'après leurs médailles*.

Les recherches de M. Blancart, déjà présentées en manuscrit l'an dernier, doivent se composer d'une dizaine de cahiers, dont un seul est imprimé. La commission, tout en les jugeant très-dignes de son attention, les a écartées, cette année, du concours, par cette raison que l'impression en est à peine commencée. C'est la détermination qu'elle a déjà adoptée au sujet du livre de M. le baron d'Ailly, sur *les Monnaies de la république romaine*.

La commission a décerné le prix à l'ouvrage de M. Hucher, qu'elle considère comme un travail excellent, « un vade-mecum désormais indispensable à quiconque voudra se livrer à l'étude des antiques monnaies de la Gaule. »

L'affinité est étroite entre la numismatique et l'épigraphie. Celle-ci a fait, de nos jours, tant en Italie et en Allemagne qu'en France, les plus notables progrès, et s'est mise, avec autant de suite et d'ensemble que de sagacité, au service des études historiques. Bien des traits de lumière ont jailli d'elle sur l'organisation administrative, militaire, civile et religieuse, et sur toutes les coutumes du monde ancien. C'est une mine qui est loin d'être épuisée. Même à se borner à l'antiquité grecque et romaine, le travail est devenu assez considérable pour qu'il ait paru sage de recourir, dans chacune d'elles, à cet utile procédé des temps modernes qui s'appelle la division du travail, à scinder, par exemple, la tâche, pour ne citer qu'un mode de partage, en inscriptions profanes et chrétiennes.

Pour ne parler que de la France, jamais, je crois, notre Académie, et par les épigraphistes qu'elle compte parmi ses membres, et par les intéressants travaux qu'ils lui communiquent, n'a mieux justifié son ancien nom d'*Académie des inscriptions*, en prenant, il est vrai, ce mot d'*inscriptions* dans un autre sens que celui qu'il avait dans notre première constitution. A l'étude des inscriptions des deux antiquités classiques, nous avons joint, il y a deux ans, celle de l'épigraphie sémitique. Les travaux de la commission instituée en vue de rédiger le *corps* de cette partie des inscriptions orientales ont donné tout d'abord et donnent de plus en plus les meilleures espérances.

Ce qui m'a amené à parler ici de l'épigraphie, c'est un mémoire où elle joue ingénieusement son rôle, un mémoire bien conçu, élégamment rédigé, envoyé à l'Académie par M. Vidal-Lablache, élève de seconde année de l'école d'Athènes. Selon l'usage, un rapport imprimé à part rend compte de ces envois de cette école : je n'ai donc point à y insister ici. Je me bornerai à quelques mots sur le mémoire dont je viens de parler. Il a pour titre : *Hérode Atticus*. Ce grand lettré, fameux par sa richesse et par le splendide usage qu'il en fit, n'est pas, il est vrai, un de ces hommes dont le nom intéresse sérieusement l'histoire ; mais, en construisant sa biographie avec un soin très-attentif, M. Vidal-Lablache, qui a appliqué à son sujet d'excellentes qualités d'esprit, a utilement éclairé quelques aspects de la vie publique et privée à Rome et en Grèce. Dans le champ de l'antiquité classique, gardons-nous bien de décourager les glaneurs : ils ont trouvé plus d'une fois de riches et féconds épis. Il y a parmi les maîtres des études épigraphiques de fort bons esprits. Nous nous en rapportons à eux pour apprendre à leurs disciples à

ne point exagérer la valeur des découvertes, et, tout en n'en négligeant aucune (les plus insignifiantes peuvent, par leurs conséquences, devenir importantes), en les mettant toutes en réserve, à ne point placer sur la même ligne, au moment où elles se font, les grandes et les petites.

La commission des *Antiquités de la France* a décerné, cette année, la première des récompenses dont elle dispose à un ouvrage consacré aux origines de notre idiome, au *Dictionnaire critique et historique de l'ancienne langue française, depuis ses premiers débrouillements jusqu'à la formation de la langue moderne*, par M. Frédéric Godefroy. Ce travail est le fruit de vingt années de persévérantes recherches et honore infiniment l'infatigable patience, l'ardente énergie de son auteur, qui, en même temps, y aura l'occasion de faire preuve, tant dans l'ensemble que dans les détails, des diverses aptitudes que demande un tel travail. Il en a soumis à la commission la lettre A, entièrement mise au net, comme un spécimen, déjà considérable en lui-même et propre à montrer ce que sera toute la suite ; car il est dans la nature même d'une œuvre de ce genre que les matériaux se réunissent et se classent à la fois pour toute une série alphabétique. Entreprendre la composition de ce dictionnaire, c'était répondre (et cette considération a pesé d'un grand poids, sans aucun doute, dans le jugement de la commission) à une invitation que, depuis longtemps, l'Académie répète chaque année. Elle s'étonnait peu qu'on ne se hâtât point de s'y rendre. A peine semblait-il qu'on pût attendre l'accomplissement d'une si lourde tâche de l'action collective d'un groupe d'érudits, officiellement secondés et soutenus. Je n'ai pu m'empêcher de dire en peu de mots combien doivent paraître dignes d'encouragement le zèle, le dévouement de M. Godefroy ; mais ce n'est point à moi d'apprécier dans ce discours son travail. La commission le juge et en montre les mérites, et les améliorations qu'elle y désirerait, dans un rapport détaillé, qui sera imprimé et distribué.

A l'occasion de l'appel de l'Académie et du vaste projet de M. Godefroy qui en a été la suite, je dirai que ce qui me frappe, au point de vue où je me suis placé dès le commencement de ce discours, c'est le haut degré où, dans cette partie encore, je veux dire dans l'analyse et le classement historique des grands trésors des idiomes, le labeur érudit, aidé des plus puissants dons de l'esprit, est parvenu de notre temps. On peut dire que nous avons vu naître, au sens exact, étendu, compréhensif, qu'ont aujourd'hui ces mots, et l'histoire et la science du langage. La lumière venue de l'Orient a éclairé d'un jour tout nouveau, dans notre Europe, non pas seulement les sœurs antiques du sanscrit et du zend, les sœurs depuis longtemps mortes, disons mieux, continuant de vivre, dans les anciens écrits, d'une vie impérissable ; mais aussi les enfants survivants de ces sœurs. Elle a fait plus, elle a comme régénéré l'étude des langues en général, non pas uniquement d'une famille, mais de toutes, en étendant, rectifiant, aiguisant notre vue, en nous déshabituant de deviner, de conjecturer au hasard, en assurant enfin notre marche, guidée désormais par les sûrs et féconds et rigoureux instruments qui s'appellent l'observation, l'induction, la comparaison. Rappeler cet admirable progrès, c'est redire la gloire (je ne parle que des plus éminents parmi ceux qui ne sont plus, et tais les doctes et habiles contemporains), la gloire des Guillaume de Humboldt, des Colebrooke, de notre illustre Burnouf, de cet autre savant vénérable que j'ai déjà nommé et dont vous

entendrez et applaudirez l'éloge dans quelques instants, de l'ingénieux Bopp, qui a élevé à la grammaire comparée un monument dont les solides fondements et les grandes parties dureront toujours, quelles que puissent être les retouches futures et les partiels remaniements.

L'Académie décerne la seconde médaille à M. Longnon, pour son *Livre des vassaux du comté de Champagne et de Brie*, 1172-1222, in-8°.

« C'est, dit le rapport de votre commission, une œuvre d'érudition, dans la meilleure acception de ce mot, que le livre envoyé par M. Longnon à notre concours. Cela seul eût assurément suffi pour lui concilier les suffrages de la commission; mais nous les lui avons donnés avec un double bonheur, lorsque nous avons su quelles difficultés extraordinaires l'auteur avait eu à vaincre, quelle persistance lui avait été nécessaire, quels vaillants efforts il lui avait fallu faire pour réussir si bien dans un ordre de travaux auquel, on peut le dire aujourd'hui, son éducation première ne l'avait aucunement préparé. A l'homme d'études, comme à tout autre, la justice veut qu'on tienne compte de la distance parcourue depuis le point de départ jusqu'au point d'arrivée. »

La troisième médaille a été décernée à M. Luzel, pour ses *Chants populaires de la basse Bretagne*, 1er volume; Paris, 1868, in-8°.

« La tâche qu'a entreprise M. Luzel a été de recueillir de la bouche même des paysans, dit encore le rapport, ces chants traditionnels, n'ajoutant rien, ne laissant jamais l'interprétation réagir sur le texte, et notant toutes les variantes avec un soin minutieux. On ne saurait, en vérité, mieux pratiquer qu'il ne l'a fait l'art difficile de chercher et trouver à la source même les chants populaires. »

Les autres ouvrages distingués par la commission entre ceux qui ont concouru pour les *Antiquités de la France* me fourniraient l'occasion de vanter encore les progrès de ces derniers temps; mais je dois me borner, et je me contente de donner ici les titres de ces divers travaux : le rapport de la commission, je le répète, appréciera chacun d'eux.

Des mentions honorables sont accordées :

1° A M. Chérest, pour l'ouvrage intitulé : *Vezelay, Etude historique*; Auxerre, 1863-1868, 3 vol. in-8°.

2° A M. Balasque, pour ses *Etudes historiques sur la ville de Bayonne* (avec la collaboration de M. Dulaurens), tomes I et II; Bayonne, 1862-1869, in-8°.

3° A M. l'abbé Chevalier (de Romans), pour les ouvrages suivants : 1° second volume des *Documents inédits relatifs au Dauphiné, publiés par l'Académie delphinale* comprenant les *Cartulaires de l'Eglise et de la ville de Die*, le *Nécrologe de Saint-Robert de Cornillon, etc.*); Grenoble, 1868, in-8°; — 2° *Cartulaire de l'abbaye de Saint-André le Bas, à Vienne*; Lyon et Vienne, 1869, in 8°; — 3° *Cartulaire du prieuré de Saint-Pierre-du-Bourg-lez-Valence*, in-8° (en cours de publication); — 4° *Cartulaire de l'abbaye de Léoncel*, in-8° (en cours de publication).

4° A M. Brachet, pour ses deux ouvrages : 1° *Grammaire historique de la langue française*; Paris, 1867, in-12; — 2° *Dictionnaire des doublets de la langue française*; Paris, 1868, in-8°.

5° A M. Klipffel, pour ses trois ouvrages : 1° *Metz, cité épiscopale et impériale* (du dixième au seizième siècle) : *Un épisode de l'histoire du régime municipal dans les villes romanes de l'empire germanique*;

Bruxelles, 1867, in-8°; — 2° *Étude sur l'origine et les caractères de la révolution communale dans les cités épiscopales romanes de l'empire germanique*; Strasbourg, 1868, in-8°; — 3° *Le Colloque de Poissy, Étude sur la crise religieuse et politique de 1561*; Paris, s. d., in 8°.

6° A M. Faugeron, pour les deux ouvrages intitulés : 1° *De fraternitate seu conloquiis inter filios et nepotes Hludovici pii* (842-881); Rhedonibus, 1868, in 8°. — 2° *Les Bénéfices et la Vassalité au IXe siècle*; Rennes, 1868, in-8°.

Cette année encore, l'Académie n'a pu décerner le prix fondé par M. Louis Fould pour la meilleure *Histoire des arts du dessin chez les différents peuples de l'antiquité jusqu'au siècle de Periclès*. Deux ouvrages ont été envoyés au concours; mais aucun d'eux n'ayant paru à la commission chargée de les examiner digne du prix ni de l'accessit, l'Académie proroge le terme du concours à 1872.

Pour le prix fondé par M. Bordin, l'Académie avait prorogé au 31 décembre 1868 le terme du concours ouvert en 1865 sur cette question :

Déterminer, d'après les historiens, les monuments, les voyageurs modernes et les noms actuels des localités, quels furent les peuples qui, depuis le onzième siècle de notre ère jusqu'à la conquête ottomane, occupaient la Thrace, la Macédoine, l'Illyrie, l'Épire, la Thessalie et la Grèce proprement dite;

Comparer, sous le rapport du nombre et sous celui de la langue, ces peuplades avec la race hellénique, et exposer quel genre d'influence celle-ci a pu exercer sur elles.

Aucun mémoire n'ayant été déposé dans les délais prescrits, l'Académie retire ce sujet du concours.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé pour sujet du prix ordinaire la question suivante :

Étude sur les dialectes de la langue d'oc au moyen âge;

Qu'elle a prorogé au 31 décembre 1870 le terme du concours ouvert sur cette question :

Faire l'histoire de la lutte entre les écoles philosophiques et les écoles théologiques sous les Abbassides; montrer cette lutte commençant dès les premiers temps de l'islamisme avec les Motazélites, se continuant entre les Ascharites et les philosophes, et se terminant par la victoire complète de la théologie musulmane. Exposer les méthodes dont se servaient les deux écoles et la manière dont les théologiens ont emprunté les procédés de leurs adversaires. Montrer l'influence que le soufisme a exercée à plusieurs reprises sur ces luttes; mettre en lumière les circonstances principales qui ont pu contribuer à la ruine de la philosophie dans le khalifat d'Orient.

Enfin elle propose cette année pour sujet du prix ordinaire la question suivante :

Étude critique et historique sur les écrits du patriarche Photius.

Pour le prix Bordin, l'Académie a prorogé au 31 décembre 1869 le terme du concours ouvert sur cette question :

Faire connaître, à l'aide des renseignements fournis par les auteurs et les inscriptions grecques et latines, l'organisation des flottes romaines, en prenant pour modèle le mémoire de Kellermann sur les VIGILES.

Elle a prorogé également au 31 décembre 1869 le terme du concours dont le sujet est :

Faire l'analyse critique et philologique des inscriptions himyarites connues jusqu'à ce jour.

Elle a proposé pour sujet du prix à décerner en 1870 cette question :

Etude des chiffres, des comptes et des calculs, des poids et des mesures chez les anciens Egyptiens.

Elle proroge au 31 décembre 1870 le terme du concours dont le sujet est :

Faire connaître les Vies des saints et les collections de miracles, publiées ou inédites, qui peuvent fournir des documents pour l'histoire de la Gaule sous les Mérovingiens;

Déterminer à quelles dates elles ont été composées.

Enfin elle propose, pour sujet du prix à décerner en 1871, cette question nouvelle :

Faire l'histoire de l'Eglise et des populations nestoriennes depuis le concile général d'Ephèse (431) jusqu'à nos jours.

Le prix fondé par M. de la Fons Mélicocq pour être donné au *meilleur ouvrage sur l'histoire et les antiquités de la Picardie et de l'Ile-de-France* (Paris non compris) sera décerné pour la première fois en 1871.

Le prix fondé par M. Brunet sera décerné, en 1871, au *meilleur ouvrage de bibliographie savante relatif à la littérature ou à l'archéologie classique, soit grecque, soit latine.*

L'Académie espère que ses nouveaux appels provoqueront, comme un grand nombre des précédents, de solides et consciencieux travaux. Le goût des austères recherches de l'érudition va croissant de jour en jour. Dans cette lice aussi, vive est l'émulation des athlètes jeunes et vieux. C'est encore là un des heureux caractères et signes de notre âge. Jamais, soit dans les sciences mathématiques et naturelles, soit dans le champ de l'érudition proprement dite, ou aux abords de ce champ, l'affluence n'a été aussi grande. Félicitons-nous de cette ardeur, encourageons-la de tout notre pouvoir. La moisson est de celles qui ne finissent point; chaque pas en avant en augmente à nos yeux l'étendue : les travailleurs ne courent pas risque de chômer, ni de manquer de bonnes et utiles et nobles tâches. On a écrit que l'étude était un plaisir stérile et même dangereux, si elle n'aboutissait à l'action. Je le veux bien, mais sur ce mot d'action il faut s'entendre, et, quand on se sera entendu, après avoir, il va sans dire, exclu les futilités (elles ne méritent pas le nom d'étude), la maxime ne gardera pas, je le crois, une portée bien sévère ni rien qui nous puisse émouvoir. N'est-ce donc point agir que d'agir par l'intelligence, par la spéculation même (le mot ne m'effraye pas), de s'efforcer d'accroître le trésor de vérités que l'homme a pour mission d'amasser ici-bas, en l'augmentant sans cesse, d'un siècle à l'autre, de génération en génération? De vérités, il n'en est point de stérile. D'aucune on ne peut affirmer par avance qu'elle ne puisse, à son jour, de manière ou d'autre, devenir pratique, utile à d'autres que ceux qui la découvrent. Puis, dans nos travaux, pas plus que dans l'éducation de l'enfance, de la jeunesse, ce n'est point, on le sait trop aujourd'hui, l'acquis seulement et son utilité pratique et prochaine qu'il faut avoir en vue. N'est-elle point de l'action, cette gymnastique de l'esprit, des diverses facultés qu'exercent les hautes et sérieuses études? Sans doute, nous devons par-dessus tout, et nous sommes encore bien loin de le faire assez, travailler à la diffusion des lumières dans les couches inférieures de la société; mais n'est-ce pas travailler aussi au bien d'une nation, au bien de tous,

que de fortifier et perfectionner en haut, dans l'élite intellectuelle, les aptitudes de l'esprit, et d'arriver ainsi de plus en plus à faire contre-poids aux grossiers instincts, aux brutales appétences, aux passions infimes ?

Notice historique sur la vie et les travaux de M. FRANÇOIS BOPP, *associé étranger de l'Académie des inscriptions et belles-lettres,* par M. Guigniaut, Secrétaire perpétuel.

MESSIEURS,

Deux sciences nouvelles ont été créées de nos jours, dans l'ordre de la philologie et de l'histoire, par le progrès de l'analyse appliquée aux œuvres primordiales de l'esprit humain. Ce sont, d'une part, la science des langues, organes si divers en apparence de la pensée des peuples; d'autre part, la science des mythes ou la mythologie, expression non moins variée de leurs croyances. Analogues à la géologie, à l'anatomie, à la physiologie comparée, l'honneur de notre siècle est ou sera de les avoir constituées sur la double base de l'observation et de l'induction, et par là d'avoir sondé, à des profondeurs auparavant inconnues, l'histoire du génie de l'homme aussi bien que celle de la nature.

Le savant dont j'essayerai de vous peindre aujourd'hui la vie modeste et les glorieux travaux, quoiqu'il ait eu d'illustres précurseurs et d'éminents émules en Allemagne et chez nous, a mieux qu'un autre mérité le titre de fondateur de cette science qu'il faut appeler, dans sa plus haute généralité, la science des langues ou du langage, mais qui, par la diversité flottante des noms plus ou moins compréhensifs, plus ou moins heureusement formés sous lesquels on la désigne, témoigne à la fois de sa jeunesse et de l'étendue mal définie encore de son objet.

Franz ou François Bopp naquit, le 14 septembre 1791, à Mayence qui, peu d'années après, devenait une ville française Devant nos armes victorieuses, il fut emmené par son père, attaché à la maison de l'Electeur fugitif, à Aschaffenbourg en Bavière, et c'est là qu'il fit ses premières études. Il y fut bientôt remarqué par ses maîtres, surtout par le docteur Windischmann, homme d'esprit et de science, auteur d'une Philosophie de l'histoire, et qui, après Herder, et avec les Schlegel, Görres, Creuzer lui-même, demandait à l'Orient, à l'Inde surtout, des lumières qu'ils ne pouvaient guère donner alors sur les origines de l'humanité. C'était le romantisme dans l'érudition, contre-coup de celui qui, par un mouvement semblable, ramenait les esprits des traditions classiques et des théories du XVIIIe siècle, vers le moyen âge, sa poésie, sa littérature et son mysticisme. Ce mouvement, quels qu'en aient été les excès, les erreurs, n'en eut pas moins son côté fécond et utile, par l'élan qu'il imprima et par les horizons nouveaux qu'il ouvrit; le jeune Bopp le côtoya, du reste, plus qu'il ne s'y livra. Au lieu de chercher, comme tant d'autres, à ce moment, la lumière dans les ténèbres, esprit net, positif et d'une pénétrante sagacité, ce fut à l'étude approfondie des langues qu'il s'adressa pour en obtenir des révélations sur l'histoire de l'esprit hu-

main dont elles sont la manifestation la plus spontanée et la plus intime.

En possession des langues classiques et des principaux idiomes de l'Europe, Bopp se sentit invinciblement entraîné par le désir de connaître ceux de l'antique Orient, et surtout cette langue, mystérieuse encore, le sanscrit, que, dans un petit livre d'une grande profondeur, *Sur la langue et la sagesse des Indiens*, publié en 1809, Frédéric Schlegel annonçait dignement à l'Allemagne. Il signalait sa parenté non-seulement de lexique, mais de structure grammaticale, avec le grec, le latin, le persan, les idiomes germaniques, d'autres encore, préludant ainsi à la *grammaire comparée*, comme il la nommait déjà.

Paris était, au commencement de ce siècle, le foyer des études orientales, surtout par l'école de philologie sémitique dont Silvestre de Sacy fut longtemps le chef respecté. Il s'y formait, en outre, dans l'ombre de la Bibliothèque impériale, sous les auspices du zélé conservateur des manuscrits orientaux, Langlès, une pépinière de jeunes indianistes. C'étaient Chézy, Fauriel, Schlegel lui-même, initiés à la connaissance de la langue sanscrite par un Anglais, Alexandre Hamilton, qui avait résidé dans l'Inde, et que la politique du premier Consul, depuis la rupture du traité d'Amiens, retenait en France, contre le droit des gens, avec tous ceux de ses compatriotes qui s'y trouvaient. Langlès, pour occuper ses loisirs forcés, l'avait chargé de rédiger le catalogue des manuscrits sanscrits recueillis jadis dans l'Inde par un de nos plus savants missionnaires, le P. Pons. Ce fut dans ces circonstances et dans ce milieu plus favorable que tout autre à ses desseins, qu'arriva, en 1812, à Paris, grâce à une subvention du roi de Bavière, l'étudiant allemand parvenu à l'âge de vingt et un ans.

On a dit, mais avec plus d'affection rétrospective que de vérité, que Bopp apprit le sanscrit à l'école de Chézy, pour qui le gouvernement de la Restauration, en 1815, créa, au Collége de France, la première chaire de cette langue qu'ait vue l'Europe. Bopp, la sincérité même, déclare, dans la préface d'un de ses premiers ouvrages, à la date de 1819, qu'il avait appris le sanscrit sans maître, et des lettres authentiques d'Auguste-Guillaume de Schlegel, imprimées depuis sa mort, montrent cet illustre critique lisant à Paris, en 1815, avec le secours de Bopp, l'Homère de l'Inde, comme il s'exprime, c'est-à-dire la grande épopée de Valmiki (le Râmayâna), qu'il devait expliquer plus tard et traduire avec tant d'éclat, dans la chaire fondée pour lui à l'université prussienne de Bonn.

Bopp, dans ses libres études de près de cinq années parmi nous, ne se borna point à la langue sacrée de l'Inde, à la comparaison des grammaires sanscrites déjà existantes, à la lecture du petit nombre de textes publiés qu'il trouvait sous sa main; il suivait, à l'École des langues orientales et au Collége de France, les cours de persan, d'arabe et d'hébreu, en même temps qu'il dépouillait, dans l'intérêt de ses travaux futurs, les manuscrits de notre grande bibliothèque. Ni la guerre européenne, ni les terribles catastrophes d'alors, n'eurent le pouvoir de le distraire de ses persévérantes recherches, de ses fécondes méditations. C'était, comme on l'a dit, un vrai sage de l'Inde transplanté en France, un ascète de la science, les yeux fixés constamment sur les faits nouveaux qu'il apercevait chaque jour plus clairement. Les seules diversions qu'il se permit l'y ramenaient

encore, ces extraits des chefs-d'œuvre de la poésie brahmanique, toute pénétrée de religion et de philosophie, qui devaient être l'un des deux objets de son enseignement comme de ses publications futures, et non pas le plus neuf ni le plus important.

Ce fut encore un petit livre, cette fois gros d'avenir, évidemment inspiré de celui de Frédéric Schlegel pour le plan, pour l'idée même à bien des égards, mais conçu dans un esprit sévèrement scientifique, qui marqua du même coup le début de François Bopp devant le public et l'avénement de la vraie méthode en fait de philologie comparée. Windischmann se chargea de faire imprimer à Francfort, en 1816, et de présenter, dans une préface, à l'Allemagne qui l'ignorait, l'essai de celui qu'il regardait naïvement comme son disciple. C'était, pour donner le titre en français, le *Système de conjugaison de la langue sanscrite, comparé à celui des langues grecque, latine, persane et germanique, avec des épisodes tirés du Ramajan et du Mahabharat traduits fidèlement en vers d'après le texte original, et quelques paragraphes des Védas.* Ces traductions, calquées savamment sur le mètre sanscrit, comme celles de Frédéric Schlegel et à son exemple, leur sont bien inférieures ; la nature n'avait pas fait Bopp poëte en même temps que philologue, et il eut le bon esprit d'y renoncer plus tard. Mais, en revanche, la première partie du volume reste capitale, malgré ses lacunes. Bopp y posa nettement et il y résolut, en un point qu'on a justement appelé le point central de la science des langues, c'est-à-dire la théorie du verbe, le grand problème qu'il ne cessa de poursuivre et d'approfondir jusqu'à la fin de sa vie. C'était l'explication des formes grammaticales et de leur origine, par l'analyse et la comparaison des idiomes de l'Orient et de l'Occident qui constituent avec le sanscrit une même famille, celle que l'on désigne encore sous le nom trop étroit d'indo-germanique, que Bopp, comme Eugène Burnouf, nommait de préférence indo-européenne, et pour laquelle a prévalu ou prévaudra soit l'appellation plus précise de famille *aryenne*, qui est son nom de race, soit celle d'*indo-celtique*, que nous avons proposée autrefois, et qui marquerait les termes extrêmes de son développement géographique.

Dès longtemps l'affinité générale du sanscrit avec les principales langues de l'Occident, soit ancien, soit moderne, avait été reconnue et constatée. Vingt ans avant la fondation de la Société anglaise de Calcutta, en 1784, et les discours de son illustre président, William Jones, qui mettaient en lumière cette affinité, le P. Cœurdoux, un de nos missionnaires dans l'Inde, comme le P. Pons, avait adressé à l'Académie des inscriptions, par l'intermédiaire de l'abbé Barthélemy, des lettres, un mémoire même sur ce sujet. Mais, ainsi que l'a rappelé l'éminent disciple de Bopp, ancien élève de notre École normale, qui professe aujourd'hui, au Collége de France, la grammaire comparée, Fréret n'était plus, avec sa curiosité universelle ; les rares philologues de l'Académie aimaient ailleurs, et il ne fut pas donné suite à cette importante communication, tardivement insérée dans notre recueil, en 1808.

Cependant la parenté, de plus en plus probable, des langues dont il s'agit n'était pas démontrée elle le fut, quand la diversité apparente de leurs formes, dans l'unité originelle de leur vocabulaire, eut été ramenée à des lois certaines; quand l'explication des flexions et des désinences des mots eut été trouvée. Dès lors l'histoire des peuples, leur filiation furent éclairées d'une lumière nouvelle, la plus sûre de

toutes, celle de leurs idiomes, et l'histoire même de la formation des langues fut révélée, dans la famille aryenne directement, indirectement dans les autres. Il ne fut plus vrai, comme l'avait avancé Fr. Schlegel, que, pour la langue sanscrite, considérée comme la mère des idiomes congénères, le vocabulaire et la grammaire eussent été en quelque sorte coulés d'un seul jet, résultat d'une intuition supérieure, aux temps primitifs du monde. L'analyse savante que fit Bopp de la conjugaison, dans cet ordre de langues dont le sanscrit n'est que la plus parfaite, qui toutes ont découlé d'une source commune, comme déjà l'avait soupçonné William Jones, montra que les terminaisons des verbes furent d'abord des mots distincts, soit pronoms personnels, soit même verbes auxiliaires, ajoutés à la racine principale, puis combinés et fondus avec elle pour exprimer les rapports divers de la pensée dans le discours. Un pas de plus, et il allait être établi que les langues à flexions ne différaient pas essentiellement, dans l'origine, de celles où les rapports grammaticaux sont déterminés par des mots affixes et qu'on nomme aujourd'hui langues *agglutinantes*. Ce pas, définitivement franchi par l'étude et le rapprochement d'autres types de langues plus élémentaires ou plus compliqués, soulevait la question générale de la classification de ces langues diverses, de leurs relations entre elles, de leur formation première, et ramenait bon gré mal gré le redoutable problème de l'origine du langage.

Bopp n'en était pas là; il se contenta d'avoir prouvé, dans son premier essai, la sûreté de sa nouvelle méthode grammaticale, d'en avoir fait entrevoir la puissance par l'évidence des résultats de ces combinaisons, et par une foule d'observations aussi justes qu'ingénieuses. Il sentait, d'ailleurs, le besoin, avant d'aller plus loin, d'affermir la base de ses recherches en se perfectionnant dans la connaissance de la langue sanscrite, en liant des relations directes avec les hommes qui l'avaient le mieux possédée jusque-là et puisée à la source même; enfin, en s'entourant de tous les matériaux, de tous les secours nécessaires à la continuation de ses travaux. Pour cela, il fallait, de Paris, se transporter à Londres, se mettre à portée des riches collections de la compagnie des Indes, entrer en commerce avec Wilkins, le père des études sanscrites en Europe, avec Colebrooke, le plus grand philologue indianiste depuis la mort de William Jones. La lecture qui fut faite à l'excellent roi de Bavière, Maximilien, par le secourable Windischmann, d'un des fragments épiques, traduits en vers par Bopp, détermina sa mission à Londres avec un traitement honorable, en 1817.

Ce fut là qu'il trouva, chargé d'affaires de Prusse, un des esprits les plus éminents de l'Allemagne, l'ami de Schiller et de Goethe, littérateur profond, sans être populaire, politique dévoué à son pays, mais ne relevant que de sa conscience, qui joua, pour nous, un trop grand rôle, mais un rôle patriotique dans des temps désastreux, et qu'un goût dominant avait entraîné de bonne heure vers l'étude des langues, considérée surtout dans leurs rapports avec les races et le génie divers des peuples. Guillaume de Humboldt, frère aîné d'Alexandre, qui s'inclinait sans fausse modestie devant sa haute intelligence, devait être le protecteur naturel de Bopp, et il le fut avec un zèle fondé sur une estime égale pour son talent philologique. Ce talent, il le mit à l'épreuve en lui demandant des leçons de sanscrit, qui fructifièrent comme on peut le voir dans plusieurs de ses mémoires lus devant l'Académie de Berlin. Ainsi fut-il donné à Bopp

d'initier à cette étude encore nouvelle, dans un intervalle de quelques années, deux grands esprits d'une trempe fort différente, qui contribuèrent puissamment l'un et l'autre, chacun dans sa voie, à la répandre en Allemagne, Guillaume de Schlegel et Guillaume de Humboldt.

Le premier, dans un de ces articles de critique où il recommandait, comme dans ses leçons, l'application des méthodes éprouvées de la philologie classique à l'enseignement du sanscrit, appelait de ses vœux trois œuvres, selon lui également nécessaires au succès de cet enseignement : une chrestomathie ou un choix de textes fait avec goût, une grammaire simplifiée, enfin un glossaire alphabétique d'une étendue raisonnable. Bopp eut l'honneur de satisfaire successivement à ces trois besoins, sans perdre un instant de vue l'objet principal de ses travaux, la science à laquelle il avait dévoué sa vie.

C'est ce qui perce déjà dans les notes et dans la préface de la chrestomathie, dont il donna le premier morceau en publiant à Londres, dès 1819, en français et en latin, le *Nalus*, le plus beau peut-être des innombrables épisodes semés à travers cette forêt vierge de la poésie indienne, selon le mot spirituel de M. Benfey, c'est-à-dire le Mâhabhârata, que Bopp avait explorée à Paris. Ce fut encore près de vingt ans plus tard, par la traduction en vers allemands, dans la mesure de l'original, de cette touchante histoire de *Nala et Damayanti*, tant de fois reproduite, qu'il termina, en 1838, la série de ses essais plus ou moins heureux en ce genre. Dans l'intervalle, après l'édition maîtresse du texte de la *Bhagavat-gita*, cet autre épisode, d'un caractère si différent, si poétiquement sublime, du même poëme, publié par G. de Schlegel avec une traduction en prose latine qui en est presque digne, et que suivit de près un examen littéraire et philosophique par G. de Humboldt, qui ne l'est pas moins, Bopp avait donné coup sur coup plusieurs autres morceaux de l'immense épopée religieuse, légendaire et métaphysique, mais cette fois pour son propre enseignement.

En effet, de retour en Allemagne, où il était déjà bien connu, dans le cours de l'année 1820, il passa l'hiver suivant à Göttingue où il vit O. Müller, ce grand helléniste, qui commençait lui-même à se produire. De là il se rendit à Berlin, où il retrouva G. de Humboldt, devenu ministre de l'instruction publique. Ce fidèle protecteur n'eut qu'une pensée : ce fut de conquérir pour la Prusse et pour l'université déjà florissante de sa capitale celui qu'il regardait comme le premier indianiste de l'Allemagne. Mais Bopp se crut lié avec la Bavière par la pension qu'il recevait de l'université de Munich. Il offrit, pour se dégager, quoiqu'il fût loin d'être riche, de restituer cette pension. L'Académie, en déclinant cette offre, lui fit une réponse aussi honorable pour elle que pour lui : « Un savant tel que vous, lui fut-il écrit en son nom, appartient à tous les pays. »

Il devint donc professeur à l'Université de Berlin, en 1822, avec la mission d'y enseigner le sanscrit, comme il l'entendait, c'est-à-dire en y joignant la grammaire comparée. Déjà, en 1820, lorsqu'il résidait encore à Londres, il avait fait paraître en anglais, dans les *Annales de littérature orientale*, un travail où il dépassait, en l'élargissant, le sujet de son premier traité, et où il préludait manifestement à son grand ouvrage. Élu bientôt membre de l'académie de Berlin, il lut successivement devant elle, de 1823 à 1831, cinq mémoires qui en furent des préparations. Il faut en dire autant d'un sixième et d'un septième, réunis plus tard avec les autres, et qu'il avait communiqués

à l'académie en 1833, l'année même où commençait la publication de la *Grammaire comparée*.

Tandis qu'il méditait ce livre, fondement de la science et de sa renommée, il n'oubliait ni l'intérêt des étudiants, avides de ses leçons, ni deux des trois vœux formés pour l'enseignement du sanscrit par G. de Schlegel, auxquels il n'avait point encore satisfait. De 1821 à 1827, il publia par livraisons, en allemand, sa *Grammaire développée de la langue sanscrite*, d'après celles de Wilkins, de Forster, en partie de Colebrooke, elles-mêmes fondées, mais trop servilement, sur les ouvrages des anciens grammairiens de l'Inde. Dans ce premier essai d'exposition élémentaire d'une langue si difficile, il se montra dès l'abord supérieur aux Anglais pour la méthode, pour la clarté et la simplicité. S'affranchissant avec hardiesse de toute autorité consacrée, et dominant son sujet du haut des principes qu'il avait tant contribué à établir, il expliqua l'idiome sanscrit d'après les lois propres de son développement, et, quoiqu'on lui ait reproché d'avoir trop négligé les grammairiens indiens et l'histoire de la langue dans ses transformations à travers les âges, depuis les Védas, on peut répondre avec le savant auteur de la *Grammaire sanscrite complète, d'après celles mêmes des Brahmanes*, que là n'était pas et ne devait pas être l'objet de Bopp s'adressant à des Européens, pour lesquels il sera toujours, comme s'exprime M. Benfey, le grammairien généralisateur par excellence, en même temps que le plus grand *comparateur*. Tel fut, du reste, le succès de son ouvrage, qui répondait à un besoin senti dans toute l'Europe, qu'à peine terminé il dut être reproduit en latin par l'auteur, de 1828 à 1832. En 1834, il publia en allemand sa *Grammaire critique abrégée*, vrai chef-d'œuvre en son genre, dont les éditions se succédèrent rapidement.

Comme complément indispensable de ses grammaires, il fit paraître, en 1830, un court *Glossaire sanscrit-latin*, destiné aux commençants, qu'il développa dans une seconde édition, de 1840 à 1847, et qu'il marqua en quelque sorte de son cachet, en y faisant une large place à la comparaison des langues, depuis le grec jusqu'au celtique. Une troisième édition, accompagnée d'un index alphabétique et comparatif, fut publiée de 1866 à 1867, l'année même de sa mort.

On voit à quel point la sphère des comparaisons de Bopp s'était élargie, combien les résultats en étaient acceptés, puisqu'ils passaient ainsi dans des livres élémentaires tant de fois reproduits. C'est que l'auteur de ces livres, dont le nom devenait de plus en plus célèbre en Allemagne et dans toute l'Europe, avait, depuis son premier ouvrage, étendu ses rapprochements à des langues que le vrai précurseur de ces grandes études, Fr. Schlegel, soupçonnait déjà d'une parenté au moins éloignée avec les idiomes indo-germaniques.

Bopp fit d'abord entrer dans son cadre, en la substituant au persan moderne, d'après des travaux que les siens avaient provoqués en partie, la langue de l'Avesta, c'est-à-dire des livres sacrés attribués à Zoroastre, langue qu'au lieu de *zend* on est fondé à nommer aujourd'hui l'*ancien bactrien*. Rask, Olshausen et surtout notre illustre Eugène Burnouf l'avaient ressuscitée par la connaissance du sanscrit et l'application des principes de la grammaire comparée. Bopp en rapprocha l'ancien perse, le perse des inscriptions cunéiformes des rois achéménides, que Burnouf et le savant indianiste Lassen étaient parvenus à déchiffrer, chacun de son côté. Il fit aussi une place, et une place importante, aux langues slaves, avant tout au lithuanien, au lettique,

à l'ancien prussien, qui ont conservé, mieux que d'autres membres de la famille, des formes d'une époque singulièrement reculée. Le gothique prit son rang à la tête des dialectes teutoniques, dont Jacob Grimm avait fondé à la fois la grammaire et l'histoire avec une grandeur de vues et une finesse d'analyse qui n'ont de comparable que les travaux mêmes de Bopp. D'un autre côté, l'arménien vint s'intercaler entre le zend et le grec, comme tenant de près au premier; le grec lui-même et ses dialectes, le vieux latin et les idiomes italiques, furent sévèrement comparés entre eux et avec les autres langues. Bopp, dans le premier des nouveaux mémoires lus par lui à l'Académie de Berlin, de 1838 à 1851, ayant réussi à résoudre, par sa merveilleuse sagacité, nombre de difficultés grammaticales des idiomes celtiques qui l'avaient d'abord arrêté, n'hésita plus à les admettre dans la famille indo-européenne. Zeuss, et d'après lui Schleicher, tous deux ravis trop tôt à la science, ont, depuis, pleinement confirmé son opinion à cet égard. D'autres tentatives du même genre lui furent moins heureuses peut être, pour quelques-uns des dialectes caucasiques, sinon pour l'albanais. Il osa même, sur les pas de Guillaume de Humboldt, dont les belles recherches sur la langue sacrée de l'île de Java l'avaient frappé, s'aventurer dans le domaine des idiomes de l'archipel malayo-polynésien, et y risquer des conjectures qui ne sont pas toutes demeurées stériles.

Depuis longtemps déjà et dans une voie plus sûre, celle de l'étude méthodique et complète du développement intérieur des langues vraiment aryennes, Bopp avait donné à ses travaux une direction nouvelle et féconde. Par l'analyse des formes grammaticales successivement appliquée, depuis son écrit sur la conjugaison, à la déclinaison des noms, des pronoms et à toutes les parties du discours; par l'explication des flexions des mots, dont il avait, en quelque sorte, fait son propre domaine, il fut conduit à examiner de plus près les modifications des sons, voyelles et consonnes, étude qui, grâce à lui et surtout à Grimm, constitue aujourd'hui cette partie importante de la science qu'on nomme la *phonétique*. Il assigna le rôle capital de ces modifications dans la formation même des mots et dans la métamorphose des idiomes, par la permutation des consonnes d'ordre différent et par les variations bien plus délicates des voyelles; mais il ne voulut point ici reconnaître, avec Grimm, un nouveau mystère du langage, comme celui qu'avait cru trouver Fr. Schlegel dans les flexions. Ainsi que pour celles-ci, il chercha l'origine des phénomènes vocaux qu'exprime le nom d'*apophonie*, par lequel M. Bréal traduit avec bonheur l'*Ablaut* allemand, dans la comparaison attentive des langues analogues, et il en détermina les lois par le seul rapprochement des faits, celles entre autres qu'il a ingénieusement appelées « les lois de gravité des voyelles. » Ce fut le sujet d'articles critiques d'un grand retentissement, réunis, en 1836, dans un volume intitulé : le *Vocalisme*, et dont les résultats passèrent dans la *Grammaire comparée*. Il en fut de même plus tard, non pas toutefois avec le même succès, d'un dernier traité qui se rattachait également à la phonétique, le *Système comparatif d'accentuation*, publié en 1854, à propos d'un Mémoire de M. Böhtlingk sur l'accent en sanscrit. Bopp fit ressortir avec son talent ordinaire certains rapports frappants de l'intonation dans la déclinaison et la conjugaison sanscrites et grecques; mais ses vues générales sur le principe de l'accentuation indienne et les

conséquences qu'il en tire n'ont pas obtenu l'approbation des connaisseurs.

Tout, du reste, était préparé ou se préparait pour cette œuvre immortelle dont la rédaction, la publication répétée, le perfectionnement sans relâche remplirent la meilleure part de la vie mortelle de notre confrère. En 1833, commença à paraître la première édition de la *Grammaire comparée*, dont les six livraisons se succédèrent jusqu'en 1852. Tous les juges compétents y applaudirent en Europe et dans l'Inde, Eugène Burnouf avant tout autre, au *Journal des Savants*. Une traduction anglaise de M. Eastwick, trois fois reproduite, commença à paraître sous les auspices du savant Wilson, bien avant que l'ouvrage eût atteint son terme. Nous avons attendu la nôtre cinq années encore après la seconde édition de l'original, publiée de 1835 à 1861, en trois volumes in-8°, avec des additions considérables où l'auteur avait mis à profit tous les résultats nouveaux acquis à la science dans l'intervalle des deux éditions. Mais cette longue attente est bien compensée par la haute valeur de la traduction française. Non-seulement elle est la plus complète, mais le traducteur est entré plus profondément que personne n'eût pu le faire à sa place dans la pensée de son ancien maître; il a reçu jusqu'au dernier jour ses précieuses communications, et il continue de développer sa doctrine au-devant de chaque volume, dans des introductions où l'admiration respectueuse du disciple n'ôte rien à la liberté de son jugement.

Nous ne saurions donner ici de ce grand ouvrage, apprécié par M. Bréal avec une compétence spéciale qui nous manque, qu'un simple aperçu. Nous sommes sûrs toutefois de ne point nous égarer en demandant avant tout à l'auteur lui-même d'éclairer notre marche dans cette rapide esquisse de son livre, comme l'a fait M. Benfey, l'un de ses plus illustres émules, dans l'analyse étendue qu'il vient d'en publier. C'est une des parties les plus considérables de sa récente *Histoire de la science du langage et de la philologie orientale en Allemagne, depuis le commencement de ce siècle*. Nous en avons profité ici et ailleurs.

La simplicité des principes, la rigueur des déductions, l'indépendance absolue de toute autorité, si ce n'est celle de la raison appliquée à l'observation des faits la plus complète, tels sont les caractères généraux de la *Grammaire comparée*, et de la méthode dont Bopp est le véritable créateur, dans cette belle et neuve étude devenue, par lui surtout, la science du langage. Lui-même en pleine conscience de la vertu de sa méthode, il a ramené à trois points fondamentaux les développements de son ouvrage, et l'infinie variété, le chaos apparent des faits et des détails où elle doit porter l'ordre et la lumière.

Il veut d'abord décrire, comme il le dit expressément, l'organisme, la structure intime des langues qu'il entreprend de rapprocher, pour en découvrir, s'il se peut, la commune origine, indépendamment de tout rapport extérieur et accidentel des sons et des mots. De cette description, de cette comparaison générale qui, plus d'une fois déjà, laissent entrevoir les traits de famille de ces langues, il résulte, en les examinant de plus près, que nombre de formes grammaticales, c'est-à-dire organiques, diverses en apparence, quant aux sons, portent en elles-mêmes des caractères tellement analogues qu'ils font soupçonner leur identité première. Pour la constater scientifiquement,

il faut alors rechercher les lois dites par Bopp physiques et mécaniques, sous l'empire desquelles ces formes analogues, supposées originairement identiques et pourtant si différentes d'aspect, se sont tellement métamorphosées dans les langues diverses, qu'il semble d'abord impossible d'admettre cette identité. Mais sitôt que ces lois qui régissent les sons, et qu'on nomme pour cette raison *phoniques*, ont été découvertes, les organismes, si différents au premier coup d'œil, des langues sœurs, se résolvent en un seul et même organisme qui se réfléchit, pour ainsi dire, sous des angles divers dans chacune d'elles au gré des lois phoniques qui y ont prévalu.

Qui ne voit que les deux premières données du problème posé par Bopp rentrent l'une dans l'autre, et que les lois qui ramènent à l'unité de l'organisme primitif la variété des organismes secondaires, une fois reconnues, l'origine commune des langues comparées entre elles est par cela même constatée? Mais Bopp va plus loin : il veut saisir, pour ainsi dire, sur le vif, la naissance des formes destinées à exprimer les rapports grammaticaux, formes devenues si diverses, à première vue du moins, dans les langues congénères. Pour trouver le secret de leur origine, il entreprend de déterminer leur signification première.

Il arrive, le plus souvent, que cette signification première des formes grammaticales, qui en explique l'origine, se révèle par leur simple confrontation, dans les langues sœurs, séparées les unes des autres depuis des milliers d'années, mais gardant entre elles, comme nous le disions tout à l'heure, des traits de famille reconnaissables. Que si la confrontation, en dégageant la forme la plus ancienne, par l'application des lois phoniques, ne découvre pas toujours le sens primordial et par lui l'origine de cette forme, elle met du moins sur la voie. Dans tous les cas, c'est là le point le plus élevé que Bopp, dans la circonspection de sa méthode, égale à sa hardiesse, se soit proposé d'atteindre. Et quoi de plus grand, en effet, que la connaissance des moyens par lesquels la mieux douée des races humaines est parvenue à créer son œuvre la plus parfaite, c'est-à-dire sa langue, par la puissance inconsciente et spontanée de la raison? La est le triomphe de la science de Bopp, où concourent en réalité tous les éléments, tous les procédés de recherche, toutes les méthodes, naturelle, historique, comparative et philosophique; d'où il suit que la science des langues ne peut être classée dans la sphère exclusive d'aucune de ces méthodes : que, toute fondée qu'elle est sur l'observation, sur l'expérience, elle ne saurait, comme le veut un ingénieux professeur, l'un des premiers linguistes de ce temps, M. Max Müller, être rangee parmi les sciences physiques.

Pour revenir au livre de Bopp, ce livre si fortement conçu, dévevelоppé avec tant de simplicité et de largeur, repose donc, au fond, sur la notion de l'origine des formes grammaticales, dans la famille des langues qui en sont le sujet, et c'est pour cela qu'il y attachait tant d'importance. La comparaison des formes diverses de ces langues, qu'il a soumises pendant près de cinquante ans à une si patiente et si profonde analyse, n'était à ses yeux que le moyen d'atteindre jusqu'aux formes primordiales, par la connaissance des lois phoniques, flambeau de cette comparaison. Le dernier résultat de ses longues méditations, pressenti par lui dès 1820, devait être la reconstruction de la langue mère dont toutes les autres, à commencer par le sanscrit, ne furent que les filles, de même que nos langues néo-

latines sont celles du latin, non du provençal, l'une d'entre elles, ainsi que le soutint jadis notre confrère Raynouard. Là en est aujourd'hui la science que Bopp a fondée sur ses vraies bases, et qui a ouvert à l'activité de ses successeurs une si vaste carrière dans le domaine entier du langage humain.

Quoique Bopp ait donné pour but à son ouvrage la comparaison et l'explication des formes grammaticales dans les langues indo-européennes, il ne faudrait pas croire qu'il ait négligé, comme la plupart des grammairiens spéciaux, de traiter des racines, l'élément fondamental du langage. Elles étaient à ses yeux, comme elles sont dans le fait, la condition première de la formation des mots. Seulement, lui qui, pour les flexions, pour certaines variations des voyelles, entendait tout expliquer par des lois naturelles et repoussait, comme nous l'avons vu, toute idée de mystère, il s'arrête, dit-il expressément, devant celui des racines. Il renonce à pénétrer la cause pour laquelle telle conception est marquée par tel son plutôt que par tel autre. C'est que cette question, impliquant celle de l'origine même du langage, dépassait l'horizon de ses recherches, et qu'il n'avait point de solution à en proposer. Il se borne donc à distinguer, dans les langues, objet de son étude, deux classes de racines, les racines verbales, nommées encore attributives, d'où proviennent les verbes et les noms, soit substantifs, soit adjectifs, et qui expriment une action ou une manière d'être ; puis les racines pronominales ou indicatives, désignant les personnes, avec l'idée accessoire de situation dans l'espace, et desquelles dérivent, outre les pronoms, toutes les prépositions primitives, les conjonctions, les particules. C'est, dit très-bien M. Bréal, par la combinaison de six ou sept cents racines verbales avec un petit nombre de racines pronominales, que s'est formé ce mécanisme merveilleux qui frappe d'admiration celui qui l'examine pour la première fois, comme il confond d'étonnement celui qui en mesure la portée indéfinie après en avoir scruté les modestes commencements

Une fois sur cette voie, le grand comparateur ne put se défendre de rapprocher, en ce point capital, les racines verbales aryennes des racines sémitiques. Celles-ci, formées de trois consonnes, et dissyllabiques d'ordinaire, dès qu'on les prononce avec une voyelle, deviennent des mots avec des sens divers selon la diversité des voyelles introduites. Au contraire, dans les idiomes aryens les plus anciens et les mieux conservés, où toutes les racines sont monosyllabiques, et d'un nombre très-variable de lettres, elles constituent comme un noyau fermé, presque immuable, s'entourant de syllabes étrangères, dont le rôle est d'exprimer les idées accessoires que la racine ne saurait rendre par elle-même. Du reste, Bopp se borne à prendre acte de ce contraste entre les deux familles de langue, à leur âge le plus reculé, sans essayer de le résoudre, comme on l'a fait depuis par des hypothèses plus ou moins probables, qui tendraient à les ramener à une commune origine. Dans cette voie encore, à propos des racines et de la formation des mots, il se vit amené, en réfutant les idées de Fr. Schlegel et en modifiant celles de son frère, à émettre ses propres vues sur la classification générale des langues, quoiqu'il évitât d'ordinaire cet ordre de questions, laissant à d'autres, d'un savoir plus étendu, sinon plus solide que le sien, des problèmes trop ambitieux pour lui.

Bopp, par la rigueur autant que par la fécondité de sa méthode, par

ses livres non moins que par ses leçons, a fait école en Allemagne et dans toute l'Europe. Parmi ses nombreux disciples, les uns ont embrassé à sa suite, pour l'agrandir encore, le vaste domaine qu'il avait cultivé le premier; les autres en ont fouillé dans leurs dernières profondeurs les différentes provinces. Des applications neuves et hardies de la comparaison des langues, d'après les principes établis par lui, ont été faites à l'étymologie, devenue une science positive au lieu de cette divination fantastique qu'elle avait été si longtemps; à la mythologie, qui y a retrouvé le sens originel de ses fables, développées depuis par la poésie au gré du génie divers des peuples; enfin, à l'histoire primitive des ancêtres de notre race, alors qu'ils ne formaient encore qu'une même famille parlant une même langue, dispersée plus tard en nations nombreuses, dont la parenté est attestée avec certitude par les traits communs de leurs idiomes.

Ce sont là les fruits durables de cette vie constamment studieuse, qui commença à pencher vers son déclin peu de temps après la seconde publication de la grammaire comparée en 1861. Vous n'attendîtes pas, Messieurs, cette époque, pour appeler dans votre sein une gloire si pure et si modeste; dès 1857, vous aviez, à la mort du baron de Hammer-Purgstall, élu M. Bopp l'un de vos associés étrangers. Il ne fut pas moins flatté de cette distinction que de celles du même genre qui lui avaient été conférées dans d'autres pays, et de la faveur extraordinaire qu'il reçut du roi de Prusse Frédéric Guillaume IV; ce roi, ami de la science et des savants, en lui décernant l'ordre peu prodigué du *Mérite*, l'inscrivit de sa main sur le livre de l'ordre en caractères dévanâgaris. Une autre joie de sa vieillesse fut de voir son grand ouvrage si dignement traduit dans notre langue par son ancien disciple M. Bréal.

Mais l'honneur qu'il apprécia surtout et qui eut le pouvoir de ranimer un moment ses forces de plus en plus défaillantes, ce fut quand, le 16 mai 1866, le ministère de l'instruction publique à Berlin, les collègues et confrères de Bopp à l'Université, à l'Académie, ses élèves et ses admirateurs de toute contrée se réunirent pour célébrer, dans une de ces cérémonies touchantes que l'Allemagne a su conserver mieux que nous, le cinquantième anniversaire de la publication de son premier écrit, germe fécond de tous les autres. La guerre qui allait éclater ne permit pas de donner à cette solennité tout l'éclat qu'elle aurait dû avoir. Mais une députation se rendit chez Bopp, et il répondit en quelques mots aussi émus que bien inspirés aux félicitations qui lui furent adressées. De tous les points du monde où son nom avait pénétré, survinrent, suivant l'usage, des télégrammes, des brochures, des ouvrages dédiés au héros de la fête, à l'objet du *Jubilé*, et la France y eut sa part. On fit plus et mieux; une fondation fut instituée sous le nom de Fondation Bopp et en son honneur. Telle était la popularité de ce nom qu'en peu de temps les souscriptions s'élevèrent à une somme considérable. L'Inde y contribua pour beaucoup, et les Parses de Bombay se montrèrent surtout empressés. En Europe, la France prit rang immédiatement après l'Allemagne.

Un peu plus d'une année après, notre illustre confrère, mortellement frappé d'une seconde attaque d'apoplexie, le 23 octobre 1867, fut enlevé à la science pour laquelle il avait tant fait, à son pays qu'il avait tant honoré. Telle était toutefois la médiocrité de sa situation, tel avait été son dédain des soins vulgaires de la vie, que la veuve qu'il a laissée fût restée presque sans ressources, si la précieuse

bibliothèque formée pendant longues années par Bopp n'était devenue un trésor pour les siens. Elle a été achetée, nous assure-t-on, pour une somme considérable, et transportée à Chicago, dans l'État d'Illinois, où elle est un témoignage de plus du lien qui n'a pas cessé d'unir les peuples frères de l'ancien et du nouveau monde.

M. Bopp a été remplacé par M. DE ROSSI, le 13 décembre 1867.

Les commencements de l'économie politique dans les écoles du moyen âge par M. CHARLES JOURDAIN. Fragment lu dans la séance publique annuelle du vendredi 19 novembre 1869.

A quelle époque et par quelles voies la science de l'économie politique a-t-elle pénétré au moyen âge dans les écoles d'Occident? Sous quelles influences et dans quelle mesure s'y est-elle développée? Quels résultats a-t-elle produits dès son apparition? Pour traiter à fond ce point peu connu de critique philosophique et d'histoire, il serait nécessaire de remonter jusqu'au règne de Charlemagne; de suivre de siècle en siècle, dans les écrits contemporains, la marche des idées morales; de saisir, au treizième siècle, le moment précis où la lecture des ouvrages d'Aristote commence à faire circuler d'exactes notions sur la monnaie, mêlées à de sévères jugements sur le commerce et à de subtiles théories contre l'usure; puis, le point de départ ainsi fixé, il resterait à étudier les premiers tâtonnements, les transformations et le lent progrès de la science qui vient de se faire jour. Mais le champ d'une pareille recherche est trop vaste pour qu'il nous soit possible de le parcourir aujourd'hui tout entier. Négligeant donc les plus anciennes origines de l'économie politique au moyen âge, nous nous transporterons tout d'abord à l'époque où elle est déjà introduite dans les écoles, et où quelques-unes des questions qu'elle embrasse tendent de plus en plus à devenir l'objet de discussions régulières qui ne sont pas sans intérêt pour l'historien.

Dès la fin du treizième siècle, un fait alors inouï dans l'histoire de la monarchie française contribuait à élargir le cercle des études scolastiques; nous voulons parler de l'altération des monnaies, essayée, pour la première fois, par Philippe le Bel et pratiquée par les successeurs de ce prince à tant de reprises différentes et à des intervalles si rapprochés, qu'elle devint en quelque sorte pour le pays une maladie passée à l'état chronique, et que, de l'avis du roi Jean, « à grand peine estoit un homme, qui en juste payement des monnoies de jour en jour se pût connoître. »

Ce triste et coupable moyen de subvenir à la détresse du fisc royal portait atteinte à des intérêts trop nombreux; il excitait dans tous les rangs de la société, noblesse, clergé, bourgeoisie, un mécontentement trop général, pour ne pas attirer de la manière la plus directe l'attention de l'École sur les questions qui se rattachent à l'institution de la monnaie. Les problèmes de cet ordre n'avaient été qu'effleurés; il devenait d'autant plus opportun de les traiter à fond, que le pouvoir royal prétendait faire considérer la mutation des monnaies comme un droit domanial, comme une manière de lever des impôts plus prompte, dit très-bien Secousse, plus facile et moins à charge au peuple que toutes les autres. Aussi la controverse déjà ouverte ne tarda-t-elle pas à prendre au quatorzième siècle des développements

considérables dont le siècle précédent n'offre pas le plus faible vestige.

Nous citerons comme premier exemple quelques passages très-curieux des commentaires sur la *Morale* et la *Politique* d'Aristote, parvenus jusqu'à nous sous le nom d'un maître de la Nation de Picardie, qui fut recteur de l'Université de Paris en 1327, et qui vivait encore en 1358, Jean Buridan.

Dans ses *Questions sur les dix livres des Ethiques* (*Quæstiones super decem libros Ethicorum*), ouvrage imprimé plus d'une fois au quinzième et au seizième siècle (1), Buridan s'attache à démontrer l'utilité de la monnaie; et, autant qu'il nous est permis d'en juger, cette démonstration est aussi complète que lumineuse.

« La monnaie, dit Buridan (2), est nécessaire dans les échanges; je dirai plus, elle est absolument indispensable au soutien de la vie humaine. J'en donne plusieurs preuves. Une première preuve se tire de l'éloignement des lieux où existent les objets à échanger. Ainsi Arras produit du blé et ne produit pas de vin; ses habitants voudraient échanger leur blé contre du vin de Gascogne; mais, pour transporter leur blé en Gascogne, il leur en coûterait plus que le blé ne vaut; et, s'ils rapportaient du vin, ils en rapporteraient bien peu. Que se passe-t-il alors? Il devient nécessaire d'avoir une matière échangeable qui, étant d'un faible volume, soit facile à porter, qui cependant ait une grande valeur et qu'on puisse donner pour du blé ou pour du vin. Cette matière est la monnaie qui me sera remise en échange de mon blé, et que j'échangerai contre le vin. Seconde preuve, tirée de l'époque lointaine à laquelle l'échange se trouve parfois reculé. J'ai cette année beaucoup de vin; l'année prochaine, j'en manquerai peut-être; et cependant je ne puis garder le vin que je possède, car il s'altérerait. Il faut donc que j'échange mon vin contre une chose que je puisse conserver sans crainte qu'elle ne s'altère, et sans trop de dépense. Cette chose est la monnaie. C'est ce qu'indique Aristote dans le passage où il est dit que la monnaie nous est une garantie pour les échanges à venir. Toisième preuve, tirée de la multiplicité de nos besoins. Voici, par exemple, un pauvre qui se trouve réduit à chercher dans son travail les moyens de sustenter sa vie. Il emploie trois journées à travailler pour une personne riche. Il n'a ni pain, ni viande, ni lait, ni sel, ni moutarde. Le riche n'a rien à lui donner de tout cela; il ne possède que des pierres précieuses. Que va-t-il arriver? Il importe qu'en payement de son travail, le pauvre puisse recevoir une chose divisible en petites parties, dont il donnera l'une pour du lait, l'autre pour du pain, et ainsi du reste. Or, c'est en cela précisément que consiste l'utilité de la menue monnaie. — Quatrième preuve, tirée de l'indivisibilité des objets échangeables ayant une grande valeur. J'ai un cheval; mais je n'ai ni habit, ni chaussures, ni pain. Je ne donnerai pas mon cheval au cordonnier, qui peut-être n'aurait pas à me donner de vêtements, non plus qu'au laboureur, qui n'aurait pas de chaussures; et d'ailleurs il peut advenir que ni le cordonnier ni le laboureur n'ait besoin d'un

(1) L'édition que nous avons eue sous les yeux est de 1513; elle se vendait à Paris, chez Poncet Le Preux, rue Saint-Jacques, près les Mathuriens, à l'enseigne du Loup.

(2) Lib. V, q. XVII.

cheval. Il faut que je change mon cheval pour de l'argent, dont j'emploierai une partie à acheter du drap, une autre, des chaussures, et le reste, du blé... En y réfléchissant, ajoute comme conclusion Buridan, on découvrirait bien d'autres avantages de la monnaie. »

Les écrivains du moyen âge, ceux surtout du quatorzième siècle, s'expriment si rarement dans un style naturel et populaire, que cette page d'une glose oubliée nous a paru digne d'être recueillie, tant elle contraste par la clarté familière de l'exposition avec le jargon obscur et prétentieux de l'Ecole!

Mais Buridan ne s'est pas contenté de mettre en lumière le rôle social et l'indispensable nécessité de la monnaie. Dans un autre de ses ouvrages, dans ses *Questions sur la Politique d'Aristote* (1), il a consacré un chapitre spécial à rechercher quels sont les caractères constitutifs de la monnaie, et s'il est permis de la changer.

Cinq choses, selon Buridan, sont à considérer dans la monnaie : la matière, le poids, la forme, le nom et l'usage. La matière de la monnaie doit être précieuse et rare ; c'est tantôt la nature et tantôt l'art qui la fournit. Sa forme résulte de l'image dont elle reçoit l'empreinte. Elle a tel ou tel poids; elle porte telle ou telle dénomination; elle est en usage dans tel ou tel pays. Buridan ajoute que la monnaie ne doit pas être détournée de sa fin essentielle, qui est de servir à l'échange des produits naturels. Il constate en même temps que, si la monnaie n'a pas le titre et le poids qu'elle doit avoir, si la matière en est commune, elle n'est pas réglée selon le droit. Mais est il permis de changer la monnaie? Une telle prérogative, selon Buridan, ne saurait en tout cas appartenir qu'au prince, qui seul a qualité pour régler ce qui concerne la monnaie; et par ce mot de prince, il faut entendre tous ceux qui ont en main les affaires du pays, et non pas la seule personne du monarque. Quant au changement en lui-même, il peut être de différentes sortes. Il peut porter sur la matière ou sur le poids ; quand il porte sur la matière, il peut être général ou partiel : général, si l'on substitue une matière à une autre; partiel, si l'on se borne à former un alliage de la matière primitive et d'une matière nouvelle, à mêler, par exemple, de l'or avec un autre métal moins précieux. Mais ce qui établit une distinction essentielle entre toutes les modifications possibles de la monnaie, c'est que les unes tendent à l'utilité publique, et que les autres ne peuvent être expliquées que par un caprice du prince : celles-ci ne sont jamais permises ; celles-là peuvent être licites. Ainsi, quand la matière qui composait la monnaie, le fer, par exemple, est devenue très-commune, il est avantageux au public, et, par conséquent, il est permis d'y substituer une autre matière plus rare. Le prince peut également, et par le même motif, changer ou le poids, ou le titre, ou même tout à la fois le titre et le poids d'une pièce de monnaie. Ainsi, l'on peut frapper de nouvelles pièces du même métal qui aient moins de poids, et, par conséquent, moins de valeur que les anciennes. Mais ce qui n'est pas permis, c'est d'attribuer la même valeur à des monnaies qui n'ont pas le même poids ni le même titre, et c'est d'opérer de pareils changements d'une manière arbitraire, sans qu'il doive en résulter aucun avantage pour la communauté.

(1) *Quæstiones in octo libros Politicorum*, Oxonii, 1640, in-4°, lib. I, qu. XI, p. 51.

Telle est la doctrine qui était enseignée par Buridan aux écoliers de Paris, et qu'il a résumée dans un chapitre de ses *Questions sur la Politique d'Aristote*. Il est, à notre connaissance, le premier des écrivains de cet âge qui aient protesté au nom de la science et du droit contre les variations de la monnaie. Quoique nous n'ayons relevé dans ses commentaires aucune allusion aux événements contemporains, ne sommes-nous pas en droit de regarder la discussion à laquelle il se livrait devant ses disciples comme le contre-coup de l'émotion causée, jusque dans l'Université de Paris, par l'incessante mobilité des valeurs monétaires?

Si nous voulons suivre maintenant le progrès des maximes énoncées par Buridan, nous les reverrons reparaître, mais largement développées et revêtues cette fois d'une forme systématique, dans le traité de Nicolas Oresme sur les monnaies, traité qu'un écrivain érudit signalait, il y a quelques années, aux économistes, et dont plus récemment notre savant confrère de l'Académie des sciences morales et politiques, M. Wolowski, a publié une remarquable édition (1).

Nicolas Oresme, mort évêque de Lisieux en 1382, est au nombre des esprits les plus savants et les plus judicieux que le quatorzième siècle ait vus paraître. On lui doit des traductions en langue vulgaire de plusieurs ouvrages d'Aristote, et quelques écrits originaux qui témoignent à la fois de son érudition et de son habileté comme écrivain. L'ouvrage qu'il nous a laissé sur la monnaie est un traité complet de la question. L'auteur y expose d'abord, d'après Aristote, la manière dont la monnaie fut inventée et les services qu'elle rend aux hommes. Il distingue ensuite, comme l'avait fait Buridan, les différents aspects sous lesquels on peut l'envisager, et les variations correspondantes dont elle est susceptible, par rapport à la matière, au poids, à la forme, au nom, etc. Mais ce que Nicolas Oresme s'attache surtout à bien établir, c'est que la monnaie ne doit pas être changée, sans motif sérieux d'utilité publique, par un simple caprice ou par un calcul intéressé du prince. En effet, la monnaie n'appartient pas au prince, quoiqu'elle porte son effigie; elle appartient à la communauté et aux particuliers dont elle est la propriété; et il n'est pas permis d'y toucher arbitrairement. Ainsi, à moins que les pièces qui ont cours n'aient été falsifiées par des contrefacteurs, ou que le métal n'en soit usé, le prince n'a pas le droit de les retirer de la circulation, ni d'en faire frapper de nouvelles portant son effigie. A plus forte raison le prince ne doit-il pas abaisser injustement le taux de la monnaie quand il s'agit de la faire entrer dans ses caisses, ni l'élever quand elle doit en sortir, ni en altérer le poids ou la matière, ce qui serait une violation de la foi publique, une fraude détestable, et, pour tout dire, l'acte d'un faussaire. Nicolas Oresme n'avait pas de peine à démontrer, mais il démontre avec une émotion éloquente, dans une suite de chapitres excellents, les tristes effets des variations de la monnaie, lorsque ces variations ne sont pas commandées par la nécessité la plus urgente et lorsqu'elles n'ont pour but que de grossir le trésor royal. Elles sont alors pour les particuliers une véritable spoliation, et pour la communauté une cause d'appauvrissement; car elles tendent à diminuer dans le royaume la bonne monnaie, celle qui contient le plus

(1) *Traité de la première invention des monnoies de Nicole Oresme.* Textes français et latin, etc., publiés et annotés par M. L. Wolowski, Paris, 1864, in-8°. Voyez aussi l'*Essai sur la vie et les ouvrages de Nicole Oresme*, par Francis Meunier, Paris, 1857, in-8°.

de métaux précieux, et que les étrangers et les changeurs accaparent, pour y substituer une monnaie plus faible en or et en argent. En faisant le malheur de l'État, ces variations de la monnaie préjudicient au prince lui-même: elles nuisent à sa renommée, ébranlent son pouvoir et compromettent le sort et la fortune de ses enfants; « car, dit Oresme, oncques la très-noble séquelle des rois de France n'aprint à tyranniser, et aussi le peuple gallican ne s'accoustume pas à sujétion servile; et pour ce, se la royalle séquelle de France délinque de sa première vertu, sans nulle doute elle perdra son royaume, et sera translaté en d'autres mains. »

Tandis que le débat s'engageait avec vivacité sur les mutations de la monnaie, les lois et les théories relatives à l'usure se modifiaient insensiblement par l'influence des mœurs et par le progrès de la civilisation.

Le pouvoir royal hésita longtemps avant d'autoriser le prêt à intérêt; disons mieux, il ne le permit jamais d'une manière expresse. Cependant les prohibitions et les menaces contenues dans les anciens édits étaient impuissantes contre des habitudes que les nécessités ordinaires de la vie et les besoins du commerce avaient de plus en plus enracinées chez les populations. Aussi, en 1332, sans précisément autoriser l'usure, Philippe VI de Valois prit l'engagement « de ne lever ni faire lever amende, quelle qu'elle fût, à l'occasion des usures qui ne dépasseraient pas un denier la livre par semaine (1) ». Ce qu'il y a de plus remarquable, c'est le consentement tacite que le clergé avait donné à l'ordonnance royale. En principe, il n'en approuvait pas les dispositions, mais il ne les condamnait pas non plus; et le roi se faisait fort, comme il dit, que les prélats, à son exemple, ne lèveraient aucune amende sur les prêteurs qui se seraient renfermés dans les termes de l'ordonnance.

Ces adoucissements apportés à l'ancienne législation ne pouvaient rester sans quelque influence sur les controverses de l'École, alors surtout qu'ils avaient été concertés avec les représentants de l'Église. En effet, à partir du quatorzième siècle, les docteurs scolastiques ne se montrent plus aussi unanimes dans leurs sentiments sur le prêt à intérêt, et la rigueur des anathèmes portés contre les usuriers tend à fléchir. On s'accorde, sans doute, à enseigner que l'usure est, selon l'expression d'Albert le Grand (2), tout à fait opposée à la perfection de la vie chrétienne, qu'elle constitue un péché et même un péché mortel. Néanmoins il est constant que le droit romain la permettait; ne serait-ce point qu'elle n'est pas aussi contraire à la loi naturelle qu'elle l'est à la loi plus parfaite promulguée dans l'Évangile?

Sur ce dernier point, les avis étaient certainement partagés. François de Mayronis, tout disciple qu'il est de Duns Scot, estime que la loi naturelle ne réprouve pas d'une manière absolue le prêt à intérêt. L'argent, dit-on, est stérile, et, comme il ne produit pas de fruits, c'est exiger plus qu'on n'a prêté que d'en vendre l'usage, comme si l'usage se distinguait ici de la propriété. « Je réponds, dit François de Mayronis (3), que, au point de vue de l'État, l'usage des choses

(1) *Ordonnances des roys de France*, in-fol., tom. II, p. 85.
(2) *In lib. Politic.*, I, c. 8, Opp., t. IV, p. 41.
(3) *In quatuor libros Sententiarum*, Venetiis, 1520, in-fol., lib. IV, dist. XVI, q. 3, fol. 204.

s'apprécie par l'utilité dont elles sont dans l'État. Les choses ne sont ni stériles ni fécondes par elles-mêmes, mais selon le profit qu'on peut ou non en retirer. Or, qu'il y ait de grands profits à retirer d'une somme d'argent, nul ne saurait le contester. »

N'est-ce pas là au fond l'argument que les économistes de nos jours allèguent en faveur du prêt à intérêt? L'argent, qui est l'objet du prêt, disent-ils, est une valeur que l'usage transforme sans la détruire, et que celui qui la possède peut employer très-utilement pour la société et avec bénéfice pour lui-même : comment dès lors ne serait-il pas licite d'en céder l'usage, moyennant une redevance, comme on tire loyer de sa terre, et un salaire de son industrie (1)?

Mais si le prêt à intérêt n'est pas absolument contraire à la loi naturelle, jusqu'à quel point cependant doit-il être toléré par la loi civile? Telle est la question que se pose Buridan (2); il la résout par la considération de l'utilité générale. Quand il y a plus d'inconvénients que d'avantages à prohiber l'usure, non-seulement il faut se garder de la prohiber, mais il faut la permettre; dans le cas contraire, il convient de l'interdire. La décision à rendre, les règlements à faire en cette matière, se trouvent donc subordonnés aux circonstances; d'où il suit, comme le fait remarquer Buridan, que les politiques qui autorisent ou qui interdisent l'usure dans un pays doivent être des gens sages, avisés et sachant prévoir de loin l'avenir, *procul videntes de futuris*

Cette doctrine juste en soi, que le législateur civil peut, en considération même de l'utilité sociale, autoriser l'usure, a suggéré à Durand de Saint Pourçain, de l'ordre de Saint-Dominique, une idée assez singulière (3). Il n'admet pas que les simples particuliers puissent, sans offenser Dieu, percevoir, de leur autorité privée, un intérêt, quelque léger qu'il soit, sur l'argent qu'ils prêtent. Mais pourquoi ces prêts ne se feraient-ils pas au nom et par délégation spéciale du souverain? Pourquoi n'y aurait-il pas dans chaque cité un magistrat qui, moyennant une redevance autorisée par le souverain, prêterait à ceux qui auraient besoin d'argent? Celui qui remplirait cet office de prêteur public ne commettrait pas le péché d'usure, même en recevant une rétribution fixée annuellement; car il n'agirait que par les ordres du prince, conformément à la loi, et les émoluments qu'il percevrait ne seraient que le juste salaire du service qu'il aurait rendu à l'État. Le précepte qui interdit l'usure ne serait donc pas violé; et cependant les malheureux qui sont à bout de ressources trouveraient à emprunter dans de bonnes conditions. Tel est le plan que Durand de Saint-Pourçain met en avant pour concilier, en matière d'usure, les points de vue opposés de la théologie et de la politique. Il n'y a qu'un malheur, et Durand lui-même a la bonne foi d'en convenir; ce plan, trop ingénieux, n'a été réalisé ni même essayé nulle part. Il n'a servi qu'à prouver, avec les bonnes intentions de l'auteur, les difficultés du problème à résoudre.

A mesure qu'on avance dans le moyen âge, on voit se prononcer de plus en plus chez les théologiens les plus orthodoxes le sentiment de ces difficultés et le désir d'y échapper. Comme chrétiens, ils condam-

(1) Voyez J.-B. Say, *Traité d'économie politique*, liv. II, ch. VIII.
(2) *Quæst. in lib. Politicorum*, p 67.
(3) *In libros Sententiarum*, lib. III, dist. XXXVII, q. 2.

nent tous le prêt à intérêt; mais il s'étudient plutôt à restreindre qu'à étendre la portée de cette réprobation; beaucoup l'interprètent dans le sens de l'indulgence plus volontiers que celui de la rigueur. C'est à ce point de vue que nous paraît notamment s'être placé le chancelier Gerson dans son traité *des Contrats*. On peut, sans doute, extraire de cet ouvrage plus d'un passage sévère contre l'usure; mais, chez le pieux chancelier, la raison politique se trouvait-elle pleinement d'accord avec certaines décisions du théologien? Il est au moins permis d'en douter. Quelles que fussent la tournure mystique de son esprit et ses aspirations vers la vie cachée en Dieu, Gerson avait longtemps vécu au milieu du monde; il s'était trouvé mêlé à ses agitations, et dans ce contact prolongé avec les réalités de l'existence, il avait appris que la loi civile ne doit pas être aussi inflexible que la loi religieuse, et qu'elle ne renverse pas ni ne blesse pas celle-ci en s'accommodant aux besoins sociaux. De là cette page remarquable dans laquelle, sans absoudre le prêt à intérêt, Gerson absout le législateur humain qui l'autorise.

« Il ne faut pas, dit-il (1), reprocher à la loi civile d'être contraire à la loi divine ou à la loi ecclésiastique, lorsqu'elle tolère certaines usures. Le législateur civil a surtout en vue la conservation de l'Etat et le maintien de la paix entre les citoyens; il cherche à prévenir les vols, les rapines, les meurtres et les autres crimes qui troublent la société. Et, comme il arrive souvent que les excès de la méchanceté ne peuvent pas être entièrement réprimés, le législateur agit à la manière d'un médecin prudent; il tolère de moindres maux pour en éviter de pires. Or, de légères usures, moyennant lesquelles il est pourvu à des nécessités urgentes, sont un moindre mal que le défaut de ressources qui entraîne des malheureux soit à voler et à piller, soit à se défaire de leurs biens mobiliers et immobiliers à vil prix, avec une perte bien autre que le payement d'un intérêt modique. On échapperait par cet expédient à l'incroyable oppression que les usuriers font peser sur les chrétiens et qui leur crée à eux-mêmes d'opulents loisirs. Il est constant qu'une pareille tolérance est conforme au jugement de la raison naturelle; j'oserais même dire, n'était le péché commis par celui qui en profite, qu'elle n'est pas contraire à la loi divine. Et, comme les biens temporels, et surtout ceux des laïques, ne relèvent pas immédiatement du pape, il est constant aussi que le pape ne doit pas casser les lois utiles qui sont faites pour la conservation de ces biens, encore que l'usure implique un péché qui ferme à son auteur les portes de la vie éternelle. »

Ce qui contribuait assurément à discréditer le rigorisme aux yeux de l'Ecole, c'était son impuissance de jour en jour plus manifeste. A quoi bon lancer des anathèmes contre le prêt à intérêt, si ces anathèmes n'étaient pas respectés? Déjà, au treizième siècle, un glossateur de Guillaume Duranti avançait qu'on ne rougissait plus du péché d'usure, si grand était le nombre de ceux qui le commettaient. Que fut-ce donc au quatorzième siècle, lorsque certains gouvernements italiens ouvrirent des emprunts publics avec stipulation d'intérêts, lorsqu'ils créèrent des institutions, comme le *Mont* de Florence et comme la célèbre banque de Saint-Georges à Gênes, qui attiraient les capitaux par de séduisantes promesses, et

(1) *De Contractibus*, P. II, pr. 17. Opp., Antwerpiæ, 1706, t. III. col. 183.

qui les appliquaient aux besoins de l'État, non sans profit pour les prêteurs (1)? Là, en vue de l'utilité commune, dans une pensée en quelque sorte nationale, l'usure était pratiquée en grand, non point avec l'assentiment tacite, mais sous les auspices et avec le concours du pouvoir civil. Comment de tels exemples n'auraient-ils pas rendu inutiles les recommandations des casuistes?

Mais tout s'enchaîne ici-bas dans la sphère des choses de l'esprit comme dans l'ordre matériel. En même temps que la nécessité sociale du prêt à intérêt commençait à être mieux appréciée, les conditions de l'échange et de la vente étaient aussi mieux comprises. Dans leur défiante sévérité à l'égard du négoce, les docteurs du treizième siècle s'étaient efforcés de maintenir un exact rapport entre le prix de vente et la valeur des choses vénales. Mais comment apprécier cette valeur? Est-elle absolue et immuable? Ou bien est-elle relative et varie-t-elle? Et, dans ce dernier cas, quelle est la règle qui sert à la fixer? La question valait assurément la peine d'être examinée; car l'économie politique en offre peu qui soient plus intéressantes. Or voici la réponse, entrevue par Aristote et commentée dès le treizième siècle, qui, par un notable progrès dans les idées, tend à prévaloir au siècle suivant : c'est que les choses n'ont point par elles-mêmes de valeur; que leur valeur est proportionnée au besoin qu'on en a, et que, par conséquent, elle trouve sa mesure dans ce besoin même. Ici encore nous ne pouvons mieux faire que de laisser parler Jean Buridan.

« Les besoins de l'homme, dit-il (2), sont la mesure naturelle de la valeur des choses échangeables; ce qui se démontre de la manière suivante. La bonté ou la valeur d'une chose s'apprécie d'après la fin pour laquelle cette chose existe : aussi n'y a-t-il rien de bon, suivant Averroès, que par rapport aux causes finales. Mais la fin à laquelle les choses échangeables sont naturellement destinées, c'est de pourvoir aux besoins de l'homme. Par exemple, si j'ai besoin de blé, dont vous possédez une grande quantité, et si vous avez vous-même besoin de vin, que j'ai en abondance, je vous donne du vin pour du blé, et nous nous trouvons ainsi pourvus tous deux de ce qui nous manque. Il suit de là que la vraie mesure des choses échangeables, c'est la part qu'elles ont dans la satisfaction de nos besoins, et qui se trouve à son tour mesurée par ces besoins mêmes. Cette part, en effet, a d'autant plus de valeur que nos besoins sont plus grands; de même que plus est grande la capacité d'un tonneau vide, plus il faut de vin pour le remplir. C'est ainsi que, dans les années où le vin manque, il est d'un prix plus élevé, parce qu'on en éprouve plus généralement le besoin. C'est ainsi encore que, le vin coûte plus cher dans les pays qui n'en produisent pas, que dans les pays de vignobles; en effet, dans les premiers, le besoin qu'on a de vin est ressenti plus vivement que dans les seconds. Ajoutons que dans l'échange le prix des objets à échanger ne se règle pas d'après leur valeur naturelle: car, dans ce cas, une mouche vaudrait plus que tout l'or du monde. La valeur des choses s'apprécie d'après l'usage que nous en faisons, c'est-à-dire d'après les services qu'elles nous rendent, en nous procurant ce qui nous manque. »

(1) Voyez l'*Histoire de la législation italienne*, par M. le comte Frédéric Sclopis, Paris, in 8°, t. I, p. 189, et t. II, p. 214 et ss.

(2) *Quæstiones super libros Ethicorum*, lib. V, q. 16.

Après avoir expliqué en ces termes, aussi clairement, ce semble, que pourraient le faire les écrivains de nos jours, le fondement de la valeur que les hommes attachent aux choses, Buridan se pose deux objections : la première, c'est que le pauvre, à ce compte-là, devrait payer le blé plus cher que le riche; la seconde, c'est que beaucoup de choses sont très-coûteuses, qui cependant sont médiocrement nécessaires, et que les riches se procurent, non pour leurs besoins véritables, mais par superfluité et pour des plaisirs luxueux.

Buridan examine tour à tour ces deux objections. Il établit d'abord que le besoin qui sert de mesure à la valeur des choses échangeables n'est pas le besoin particulier de tel ou tel individu : ce sont les besoins ordinaires de la généralité de ceux, pauvres ou riches, entre lesquels l'échange est susceptible de s'opérer. Il analyse ensuite, non sans subtilité, la position différente du riche et du pauvre. Le premier a des espèces monnayées en grande quantité; le second, s'il n'en possède pas, a un fonds qui manque au riche, c'est le travail. Lorsqu'il s'agira de se procurer du blé, chacun sera disposé à donner ce qu'il a en abondance, le riche son argent, le pauvre son travail; mais le pauvre ne consentira à payer que le prix le plus bas : car il est dépourvu d'or autant que de froment. Ainsi, par la force des choses, l'équilibre se rétablira pour le blé entre les prix d'achat payés par le riche et par le pauvre. Quant à ces objets dispendieux et superflus dont le prix est hors de proportion avec leur utilité, Buridan fait observer qu'il y a deux sortes de pauvreté et de richesse; d'où résultent deux natures de besoins et, par conséquent, de valeurs. En un sens, la pauvreté consiste à être privé des biens de la fortune, et, en un autre sens, à manquer non pas des choses qui sont absolument nécessaires, mais de celles qu'on désire, bien qu'elles soient superflues. Ce dernier genre de pauvreté se remarque chez les gens qui, en dépit des leçons de la philosophie, ne savent pas se contenter de ce qu'ils possèdent. Les besoins qu'ils éprouvent sont factices; mais ils sont dispendieux, et ils contribuent, comme les besoins naturels, à régler la valeur des choses. De là vient que tant de superfluités sont si coûteuses.

Assurément, ce sont là des vérités très-simples, très-élémentaires; et toutefois, au quatorzième siècle, n'y avait il pas quelque mérite à les dégager, pour la première fois peut-être, aussi nettement que l'a fait ce maître ignoré aujourd'hui, mais alors célèbre et populaire, de l'Université de Paris?

Nous recueillerons avec soin dans les ouvrages des écrivains antérieurs à la Renaissance toutes les traces qui rappellent la première apparition de l'économie politique dans la controverse des écoles. C'est le motif qui nous engage à relever dans le traité du chancelier Gerson sur les contrats une page très-curieuse en faveur de l'établissement d'un prix officiel et légal pour toutes les marchandises généralement. Il y a eu, à toutes les époques, un certain nombre de denrées qui ont été taxées. Ainsi, au treizième siècle, dans l'Université de Paris, on taxait le loyer des habitations destinées aux étudiants; on taxait aussi le louage des livres de théologie, de jurisprudence et de philosophie à leur usage (1). Au siècle suivant, en 1350, le roi

(1) Nous avons publié deux taxes de ce genre dans notre *Index chronologicus chartarum ad historiam Universitatis Parisiensis pertinentium*, Parisiis, 1862, in-fol., p. 54 et 74.

Jean Ier rendit une ordonnance qui réglait non-seulement le prix de beaucoup de denrées de consommation, mais le taux des salaires dans la plupart des corps d'état (1). Par amour de la paix, afin de prévenir entre les vendeurs et les acheteurs ces discussions qui dégénèrent fréquemment en rixes, Gerson proposait de taxer toute espèce de marchandises sans exception.

« Il serait possible, dit-il, de régler par une loi équitable les prix des marchandises de toutes sortes, meubles, immeubles, cens, etc. Au-delà de ce prix, il ne serait pas permis au vendeur de rien exiger, ni à l'acheteur de rien offrir de lui-même. Dans le contrat de vente le prix convenu est en quelque sorte l'équivalent de l'objet cédé; mais, comme les passions contraires et dépravées des hommes rendent difficile la fixation de cet équivalent, il est bon qu'il soit déterminé par un sage. Or, dans un Etat, nul ne doit être censé plus sage que le législateur. C'est donc surtout au législateur qu'il appartient de régler autant que possible, pour chaque chose, le juste prix qui ne doit pas être dépassé par des particuliers, en dépit de leurs caprices qu'il faut enchaîner et réprimer dans la mesure où l'exige le bien de l'Etat. Plût à Dieu que le prix de toutes les denrées fût réglé comme l'a été le prix du pain et celui du vin! Combien on éviterait par là d'altercations non-seulement inutiles, mais impies, qui s'élèvent chaque jour entre les vendeurs et les acheteurs! De tels débats seraient impossibles dès que l'on pourrait dire, sans beaucoup de paroles et en termes absolus : Cette aune de drap vaut tant : cette mesure de blé, tant; cette pièce de vin, tant : ce fromage, tant. Payerait le prix qui voudrait; celui qui le trouverait trop élevé s'éloignerait sans tenir de mauvais propos. La mesure est d'une application difficile, j'en tombe d'accord; mais combien elle aurait d'effets salutaires! Elle serait une source de paix pour les hommes de bonne volonté, et de gloire pour Dieu (2). »

Nous ne chercherons pas dans cette page, empreinte des sentiments pacifiques de l'auteur, la preuve du savoir ou du génie économique de Gerson. Elle donne en effet aux législateurs un fort mauvais conseil, qui n'a jamais profité aux Etats assez mal inspirés pour le suivre. Mais, quelque erronées que puissent être les vues du pieux chancelier en matière de commerce, nous les signalerons comme un nouvel indice des préoccupations qui, sur la fin du moyen âge, avaient pénétré dans les écoles, tandis que, durant la période qui s'étend de la mort de Charlemagne à la fin des Croisades, on n'en trouvait la trace nulle part. La science de l'économie politique n'est pas alors constituée : le sera-t-elle même avant le dix-huitième siècle? Saura-t-elle discerner, avant Smith, en dépit de quelques essais originaux, son objet propre et sa méthode vraie? Mais il est arrivé plus d'une fois que certaines questions, qui devaient entrer un jour dans le domaine d'une science, fussent agitées avec ardeur, alors qu'on ne s'était pas rendu compte du but que cette science poursuivait, ni de la voie qu'elle devait suivre pour l'atteindre. Telle nous paraît avoir été dans la seconde moitié du moyen âge la situation de l'économie politique. Elle n'est pas même soupçonnée dans les écoles chrétiennes

(1) *Ordonn.*, t. II, p. 539 et s.; Levasseur, *Histoire des classes ouvrières depuis la conquête de César jusqu'à la révolution*, t. I, p. 393.
(2) *De Contractibus*, prop. 19, col. 475.

aussi longtemps que la Bible, quelques ouvrages des Pères de l'Église et les premières parties de l'*Organon* d'Aristote sont les seuls livres qu'on y explique. Mais, dès qu'une version latine de la *Morale* et de la *Politique* a commencé à circuler, de nouveaux points de vue se découvrent aux esprits; de nouvelles questions sont posées; le prêt à intérêt, l'échange et quelques parties essentielles de la théorie de la monnaie servent de thème à des controverses plus ou moins sérieuses. Aristote a donné le signal; il a fourni les premiers éléments de ces discussions; le progrès du commerce et les vicissitudes de la politique les ont favorisées en appelant l'attention des esprits sur des problèmes sociaux qui jusque-là n'avaient pas eu la même opportunité ni le même attrait. Ainsi s'est formé peu à peu un courant d'idées économiques, encore bien faible, sans doute, mais qui était destiné à grossir de siècle en siècle, et à devenir, par les efforts persévérants de plusieurs générations, une des branches les plus considérables du savoir humain. Peut-être n'était-il pas inutile de remonter à la source première de ce courant et de décrire sa marche obscure et pénible durant les années qui ont suivi son apparition. C'est la tâche assez laborieuse que nous nous étions proposée dans les pages qui précèdent; puissions-nous ne pas l'avoir remplie d'une manière trop incomplète ni trop aride!

Séance du vendredi 26.

PRÉSIDENCE DE M. REGNIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Le Secrétaire donne lecture d'une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique, qui invite l'Académie à s'occuper dans une de ses plus prochaines séances de la désignation de deux candidats pour la chaire de poésie latine devenue vacante au Collége de France par la mort de M. Sainte-Beuve.

Une seconde lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique accuse réception de deux mémoires de M. Paul Vidal-Lablache et de M. Ch. Bigot, qui lui ont été renvoyés par l'Académie avec un exemplaire du rapport de la commission de l'école d'Athènes sur ces travaux.

M. Loiseleur achève la lecture de son *Mémoire sur la doctrine secrète des Templiers.*

A propos des corporations de francs-maçons, dont M. Loi-

seleur admet l'existence au temps de Charlemagne, M. Delisle lui demande s'il a connaissance d'aucun document se rapportant d'une manière authentique, en ce qui les concerne, soit à Charlemagne, soit aux rois anglo-saxons. Les francs-maçons qui prétendent remonter à la fondation du Temple par Salomon ont bien été obligés de se chercher quelques intermédiaires. Ils prétendent avoir de ces diplômes, mais personne qu'eux ne les a vus, et M. Delisle ne sait pas si l'on peut en citer un seul qui remonte au moyen âge.

M. Loiseleur ayant parlé d'immolation d'enfant dont on accusait les Templiers, M. Renan dit que c'est un conte qui a couru le monde bien des fois, une imputation dirigée contre ceux qu'on a voulu perdre. Ainsi les Juifs en Pologne ont été accusés d'immoler des enfants. Or une immolation de cette sorte est absolument incompatible avec les rites judaïques. L'absurdité de l'accusation en ce cas sert à en montrer la fausseté dans les autres.

M. Maury cite, à l'appui de la même opinion, les témoignages contre les chrétiens eux-mêmes, témoignages recueillis en grand nombre par M. Daumer dans un ouvrage intitulé *Mystères du Christianisme* (*Die Geheimnisse des Christenthums*). Ils montrent le peu de foi qu'on doit attacher aux bruits populaires en cette matière.

M. Le Blant rappelle qu'aux premiers temps du christianisme cette accusation était fort répandue dans le peuple, mais elle n'était pas accueillie par les esprits sérieux ; et la preuve, Tertullien le constate, c'est qu'elle ne fut jamais produite contre les chrétiens dans les tribunaux.

M. Loiseleur dit qu'il ne prétend pas qu'aucune secte ait immolé des enfants; mais, obligé de discuter le système de M. de Hammer, il a voulu d'abord abonder en quelque sorte dans son sens pour le mieux réfuter.

M. le Président est d'avis que, dans ce cas, il ferait bien de laisser voir plus tôt sa propre opinion.

M. Loiseleur ayant présenté à l'Académie plusieurs images de bas-reliefs rapportés au culte secret des Templiers, M. Beulé fait remarquer qu'un de ces bas-reliefs où l'on a cru voir une immolation n'est qu'une scène de funérailles.

M. Loiseleur ayant fait usage aussi des bas-reliefs et des inscriptions du coffret de M. De Blacas rapporté aux Templiers, M. De Longpérier lui demande s'il est arrivé à en donner une explication.

M. Loiseleur répond que, dans son opinion, le coffret est du XIe siècle et doit être attribué à quelque secte ismaëlienne. Il a pu appartenir aux Templiers, sans qu'ils en fussent les auteurs : ils l'auront rapporté d'Asie dans quelqu'une de leurs maisons de France. M. De Longpérier pense qu'il serait excessivement difficile de le faire remonter jusqu'à l'époque des Templiers. On y trouve les caractères arabes reproduits par une main européenne, d'après une écriture fort postérieure au XIIIe siècle. Il regrette que M. De Slane ne soit pas présent pour confirmer cette opinion. Il y a au Louvre des monuments qui présentent des caractères exactement semblables ; et il y aurait encore d'autres rapprochements à faire qui confirmeraient ces conclusions.

M. de Marquette, dont l'*Histoire générale du comté de Harnes en Artois* n'avait pas été admise au Concours des antiquités nationales de 1870, comme datant de 1867, écrit à l'Académie que son ouvrage n'a paru réellement qu'en 1868, et envoie des pièces à l'appui de cette assertion. — L'ouvrage, avec ces pièces, sera soumis à l'appréciation de la Commission.

M. Garnier envoie, pour le concours des antiquités nationales, deux exemplaires de son *Histoire de l'imagerie populaire à Chartres*. — Renvoi à la future Commission.

Livres offerts à l'Académie :

1° Par M. Guérin, *Description géographique, historique et archéologique de la Palestine, accompagnée de cartes détaillées* (Paris, imprimerie impériale, 1868-69 ; 3 vol. gr. in-8°).

2° Par M. Garcin de Tassy, au nom de M. Holmboe, deux brochures, l'une *sur des tertres tumulaires contenant plusieurs cellules*; l'autre *sur les monnaies des Xe et XIe siècles découvertes à Broholt*.

3° *Revue archéologique* : novembre 1869.

4° *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* : 1869, 4e et 5e livr.

5° *Revue hist. de droit français* : juillet-août 1869.

6° *Le Cabinet historique* : septembre-octobre 1869.

7° *Annales de philosophie chrétienne* : octobre 1869.

8° *Revue orientale* : octobre 1869.

9° *Revue de l'Instruction publique* : 18 novembre 1869.

10° *Bulletin de la Société archéologique de Béziers* : t. V. 1re livr.

11° M. Renan offre à l'Académie, de la part de M. Cherbonneau, les copies et les estampages de plusieurs inscriptions libyques recueillies en Algérie. Il en fait ressortir l'importance pour le recueil d'inscriptions sémitiques dont l'Académie a décidé la publication. — Renvoi à la Commission des inscriptions sémitiques.

12° M. le Président offre à l'Académie, au nom de M. D'Arbois de Jubainville, correspondant, une brochure intitulée : *Recherches philologiques sur l'anneau sigillaire de Pouan*. M. D'Arbois de Jubainville arrive à établir que le nom de *Heva*, inscrit sur cet anneau en capitales, lui assigne une origine, soit gothique, soit burgonde, et termine par des rapprochements très-ingénieux de noms propres d'origine germanique. Quelques affirmations devraient peut-être ne se produire que sous la forme de conjectures vraisemblables.

MOIS DE DÉCEMBRE.

Séance du vendredi 3.

PRÉSIDENCE DE M. REGNIER.

M. le Secrétaire perpétuel reprend séance.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il est fait lecture de la correspondance.

En conséquence de la demande adressée à l'Académie par M. le Ministre de l'Instruction publique à l'effet de lui présenter deux candidats pour la chaire de poésie latine vacante au Collége de France, les lettres de candidature suivantes sont communiquées au préalable par le Secrétaire perpétuel.

1° M. Boissier, chargé du cours et récemment porté en première ligne par l'assemblée du Collége de France, sollicite les suffrages de l'Académie et expose brièvement ses titres.

2° M. Georges Perrot, présenté en seconde ligne par la même assemblée, réclame de l'Académie la même marque de bienveillance et d'encouragement, se fondant sur des titres également bien connus d'elle.

3° M. E. Benoist, professeur de littérature ancienne à la Faculté des lettres de Nancy, écrit tardivement, dit-il, faute d'avoir connu à temps le délai prescrit, ce qui ne lui a pas permis de se présenter aux suffrages du Collége de France, et sollicite avec instance ceux de l'Académie, pour laquelle il n'est pas non plus un inconnu, en tel rang qu'elle croira pouvoir lui assigner sur la liste.

4° M. A. Widal, aujourd'hui professeur de littérature étrangère à la Faculté des lettres de Besançon et précédemment professeur de littérature ancienne dans diverses autres Facultés, fait valoir ses titres, expose ses ouvrages de nature fort variée, insiste sur ses connaissances dans la langue et la littérature allemande et finalement déclare ambitionner le seul honneur d'être présenté par elle en seconde ligne.

M. le Recteur de l'Académie de Besançon, dans une lettre adressée au Secrétaire perpétuel, appuie fortement la candidature de M. Widal.

Un membre demande la parole dans l'intérêt d'un des candidats. — L'Académie se forme en comité secret pour l'entendre.

La séance redevenant publique, l'Académie passe au scrutin, et d'abord pour la présentation d'un premier candidat. Il y

a 33 membres inscrits; le dépouillement accuse 28 votants. majorité 15. — M. Boissier obtient 25 voix, M. Perrot 2, M. Benoist, 1. — M. Boissier, en conséquence, sera présenté comme premier candidat de l'Académie.

Dans un second scrutin, avec le même nombre de votants, M. Perrot obtient 18 voix, M. Benoist 8, M. Vidal 2. — M. Perrot sera présenté, en conséquence, comme deuxième candidat de l'Académie.

L'ordre du jour appelle la lecture de la liste des correspondants, pour reconnaître les places vacantes. — Ladite lecture signale, comme étant à remplacer parmi les régnicoles, M. Berbrugger décédé ; parmi les étrangers, M. Max Müller, promu à la place d'associé, et M. Otto Jahn, décédé.

Deux scrutins sont ouverts successivement, pour la nomination de deux Commissions, de 4 membres chacune, qui seront chargées de présenter 3 candidats pour chacune des places vacantes.

Sont nommés : 1° pour former la Commission des candidats régnicoles, MM. EGGER, RENIER, MAURY, et DELISLE ;

2° pour la Commission des candidats étrangers, MM. MOHL, DE LONGPÉRIER, BEULÉ et WADDINGTON.

Sont présentés à l'Académie par le SECRETAIRE PERPÉTUEL, les ouvrages suivants destinés à divers concours :

I. Pour le concours des prix Gobert.

1° *L'Histoire de la Savoie, d'après les documents originaux,* etc., *et jusqu'à l'annexion,* par M. Victor de Saint-Genis (1868-69, 3 vol. in-12), 6 ex. — 2° Comme annexe au précédent envoi, *Saint François de Sales et son temps,* par le même (1869, in-18), 6 ex. avec lettre d'envoi.

II. Pour le Concours des antiquités de la France :

1° Les mêmes ouvrages de M. de Saint-Genis (avec une lettre d'envoi distincte).

2° *Benoit de Sainte-More et le roman de Troie ou les Métamorphoses d'Homère et de l'épopée gréco-latine au moyen âge,* par A. Joly, professeur à la Faculté de Caen (Paris, 1870, 1 vol. in-4°), 2 ex.

— Une lettre annonce l'envoi prochain de la seconde partie de ce travail en feuilles imprimées ou en manuscrit.

3° *Armorial des villes, bourgs et villages de la Lorraine, du Barrois et des Trois-Evêchés*, texte, dessins, gravure, par Constant Lapaix, graveur héraldique, etc. (avec une lettre d'envoi), Nancy, 1868, in-4°.

4° *Essai hist. sur la ville de Ribemont et son canton*, avec gravures et plan, par Ch. Gomart (1869, 1 vol. in-8°), 2 ex.

5° *De l'organisation de la famille chez les Basques*, par Eug. Cordier (Paris, 1869, in-8°), 2 ex.

III. Pour le concours Volney,

Grammaire de la langue wolofe, par Mgr A. Kobès, évêque de Modon, vicaire apostolique de la Sénégambie, etc. Saint-Joseph de Ngasobil, imprimerie de la Mission (1869, in-8°).

M. Maury fait hommage, au nom de la Commission instituée près le Ministère de l'Instruction publique par les ordres de l'Empereur, du 2e fascicule in-f° du *Dictionnaire archéologique de la Gaule, époque celtique*, contenant le texte jusqu'à la page 240, avec 12 pl. de monnaies gauloises trouvées à Alise et d'antiquités diverses découvertes en d'autres lieux. Une grande et belle *Carte de la Gaule* (*Monuments de l'âge de pierre, dolmens et tumuli-dolmens*), par M. Alex. Bertrand, conservateur du Musée de Saint Germain, etc., et représentant l'état actuel des connaissances à la date de 1867, est jointe à cette livraison.

M. Egger, au nom de Mme Ve Martin de Moussy, offre à l'Académie l'*Atlas* (de 30 cartes) qui complète la *Description géographique et statistique de la Confédération argentine* (3 vol. gr. in-8°), offerte à la Compagnie en 1865. L'auteur est mort à l'œuvre par suite des fatigues de ses longs voyages d'exploration et des travaux que lui a coûtés la rédaction de cet important ouvrage; mais il avait vu venir la mort et il s'était adjoint en temps utile pour collaborateur M. V. Bouvet, qui, d'après ses notes et ses papiers, a pu achever les 4 dernières cartes de l'Atlas. C'est ainsi que s'est terminée, par les soins dévoués d'un ami et d'une veuve, la publication de ce livre qui doit prendre une place honorable dans la science géographique.

Le même membre fait hommage, au nom de l'auteur, M. Grandgagnage, conseiller à la Cour supérieure de Liége, reconnaissant de l'accueil fait par l'Académie à ses dernières publications, de l'ouvrage beaucoup plus ancien intitulé : *De l'influence de la législation*

civile française sur celle des Pays-Bas pendant le 16e et le 17e siècle Bruxelles, 1831, in-4°).

Séance du vendredi 10.

PRÉSIDENCE DE M. REGNIER.

Le procès-verbal est lu et la rédaction en est adoptée pour la partie publique.

Il est donné lecture de la correspondance officielle.

Par une lettre en date du 6 décembre, le Président de l'Institut invite le Président de l'Académie à lui proposer de désigner un membre qui la représente en qualité de lecteur dans la séance trimestrielle du mercredi 5 janvier prochain.

L'ordre du jour appelle les Rapports des deux Commissions chargées de présenter des candidats pour les places de correspondants reconnues vacantes.

M. Delisle a la parole, au nom de la Commission chargée de la présentation à la place de correspondant régnicole, laissée vacante par la mort de M. Berbrugger, à Alger. — La Commission présente en 1re ligne, M. Mantellier, à Orléans; en 2e ligne, M. Cherbonneau, à Alger; en 3e ligne, M. Bergmann, à Strasbourg.

M. Renan prend ensuite la parole, au nom de la Commission qui doit présenter 3 candidats pour chacune des deux places vacantes de correspondant étranger.

Pour la première de ces places (celle de M. Max Müller promu au titre d'associé), la Commission présente, en première ligne, M. Pott (Aug. Friedr.), professeur de linguistique générale à Halle depuis 1833; — en 2e ligne, M. Bœthlingk, à St-Pétersbourg; — en 3e ligne, M. Cobet, à Leyde.

Pour la seconde place vacante (celle de M. Otto Jahn décédé), la Commission a formé une liste mi-partie d'archéologues, d'historiens, de géographes ou ethnographes, qui se résume dans

les trois noms de MM. Ernest Curtius, à Berlin, présenté le premier ; Kiepert, le second, à Berlin également ; et Dorn à St-Pétersbourg, en 3e ligne.

M. le Président, au nom de l'Académie, donne acte des Rapports des deux Commissions.

La discussion des titres et le vote, s'il y a lieu, sont renvoyés à la prochaine séance.

M. Jourdain termine la seconde lecture de son *Mémoire sur l'économie politique dans les écoles du moyen âge.*

M. Egger demande la parole pour une communication.

« Dans la séance du 28 février 1868, dit M. Egger, j'ai eu l'honneur de transmettre à l'Académie la communication qui m'était adressée d'Athènes, par M. Koumanoudis, d'une inscription fort courte, mais fort intéressante, récemment découverte sous la mer au Pirée (Voir la *Palingenesia* du 14 janv. 1868), dans la partie la plus orientale de ce port : c'est la marque officielle du mouillage des bateliers qui desservaient sans doute les deux quais opposés du Pirée. On vient d'en trouver une toute semblable, sauf l'ordre des lettres et les dimensions de la pierre, à la pointe nord-ouest du bassin ; elle m'est également communiquée par M. Koumanoudis (dans un numéro du même journal, 8 nov. 1869), qui atteste que, comme la précédente, elle est écrite en caractères antérieurs à l'archontat d'Euclide, et qui la transcrit ainsi en caractères courants : Πορθμείων ὅρμου ὅρος, c'est-à-dire *borne du mouillage des transports* (sous-entendu d'une rive à l'autre). « Il est curieux, dit M. Koumanoudis, qu'il » y ait une seule borne, non-seulement au levant, mais à l'ouest » du port, à moins que l'on ne suppose que la stèle a été trans- » portée de plus loin dans la partie d'où on l'a retirée de des- » sous l'eau, il y a quelques semaines, avec des fragments de » tombeaux et avec deux statues, dont l'une paraît être une » figure de Néron. » Mais le fait, loin d'être curieux, n'est-il pas tout naturel? Tout transport par eau suppose deux rives, deux

mouillages, et par conséquent la seconde stèle qu'on vient de retrouver correspondait à la première ; elle complète la trouvaille de 1868, et elle n'en a, par cela même, que plus d'intérêt.

« Une autre découverte assez importante vient d'être faite, à l'acropole, par le même savant, sur l'indication de deux voyageurs prussiens. Au N. et à environ 9 mètres du Parthénon, entre la 7e et la 8e colonne du péristyle, en allant de l'O. à l'E., on lit sur le rocher 4 lignes verticales, écrites en caractères des temps romains et formant le texte que voici : Γῆς καρποφόρου κατὰ μαιντείαν (*sic pro* μαντείαν), c'est-à-dire *autel* ou *statue de la terre nourricière, d'après un oracle.* Or tout près et au dessous de la 4e ligne, la surface horizontale du rocher est taillée pour recevoir la base quadrangulaire d'un autel ou d'une statue. Cela rappelle naturellement le témoignage de Pausanias (*Attica*, XXIV, 3), qui avait vu, dans cette direction même, une statue de *Géa implorant Jupiter pour qu'il lui envoyât de la pluie.* On a donc sans doute retrouvé la place de ce monument. Il reste à savoir si le monument lui-même n'existe pas quelque part, complet ou mutilé, dans quelqu'une des riches collections que renferme Athènes. M. Koumanoudis termine son court article sur ce sujet par quelques lignes fort discrètes, mais qui laissent voir, qu'il n'est pas sans espoir de répondre à une question si séduisante pour la curiosité des antiquaires. »

Sont présentés à l'Académie :

I. Pour le concours des Antiquités de la France, avec une lettre d'envoi de l'auteur, l'ouvrage intitulé : *Géographie de la Gaule d'après la Table de Peutinger*, par Ern. Desjardins (Paris, 1869, 2 vol. in-8°, avec de nombreuses planches exécutées en chromolithographie). — Renvoi à la future commission.

II. A titre d'hommages :

1° *Mémoires de la classe d'histoire de l'Académie royale de Bavière*, t. XI, 1re partie, Munich, 1868, in-4°.

2° *Mémoires de la classe philosophique et philologique* de la même Académie, t. XI, 3e partie (Ib. 1868, in-4°).

3° *Les figures agenouillées de l'art grec antique*, 29e programme

pour la fête de Winckelmann, à la Société archéologique de Berlin, par E. Curtius (avec une planche), Berlin, 1869, in-4°.

4° *Comptes-rendus de la Société archéologique de Berlin* : n°s 7 et 8 (1869, janvier et avril) in-4°.

5° *Scriptores de musica medii ævi*, par M. De Coussemaker, correspondant : t. III, fascic. 6.

6° *Epigraphie de la Moselle*, partie du 1er fascicule (40 pages de texte gr. in-4°, avec 3 planches en photogravure), étude par Ch. Robert, correspondant de l'Académie, 1869.

7° *Lettre à M. l'abbé Barraud sur les confessionaux au moyen âge*, par M. l'abbé Cochet, correspondant (Rouen 1869, 1 f. in-8°).

8° *Mémoires de l'Académie imp. des sciences*, etc., *de Toulouse* (1869, in-8°).

9° *Bulletin de la Société des Antiquaires de France* : 1868, 4e trimestre ; 1869, 1er trimestre.

10° *Guide pour l'étude et l'arrangement des monnaies anglaises* (en anglais), etc. par H. W. Henfrey : part. III, in-12.

11° Deux opuscules de M. le Dr E. Robert : I. *Préservation de la pierre de l'action dégradante des cryptogames*, etc. — II. *Observations sur l'emplacement du camp romain de Mauchamps* (2 f. in-8°).

12° *Journal asiatique* : août septembre 1869.

13° *Bulletin de l'Œuvre des pèlerinages en Terre sainte* : octobre, 1869.

14° M. Renan présente, au nom de M. Michel Amari, correspondant, un cahier autographié (in-4°) ayant pour titre : *Abbozzo di un catalogo de manuscritti arabici della Lucchesiana.*

15° M. Waddington fait hommage à l'Académie des livraisons 67-70 du *Voyage archéologique en Grèce et Asie Mineure*, par feu Ph. Le Bas, continué par lui-même, et dont la publication touche à son terme.

L'Académie se forme en comité secret.

Séance du vendredi 17.

PRÉSIDENCE DE M. REGNIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Il est donné lecture de la correspondance officielle.

Par une lettre, en date du 13 décembre, M. le Ministre de l'Instruction publique accuse réception des cinq exemplaires des comptes-rendus de la séance publique annuelle du 19 novembre et des deux cents exemplaires du Rapport sur le concours des Antiquités de la France en 1869, qui lui ont été adressés au nom de l'Académie et charge le Secrétaire perpétuel de lui offrir ses remercîments.

Par une seconde lettre, datée du 14 décembre, M. le Ministre de l'Instruction publique, sur l'avis du comité des travaux historiques, adresse à l'Académie : 1° un certain nombre d'inscriptions libyques transmises au comité par M. Cherbonneau, directeur du collége arabe-français à Alger, et membre non résidant du comité ; 2° l'estampage de deux autres inscriptions libyques recueillies à Aumale, ancienne *Auzia*, par M. Grenade, géomètre du service topographique à Aumale. — L'Académie prononce le renvoi de ces pièces à la Commission des inscriptions sémitiques et charge le Secrétaire perpétuel de transmettre ses remercîments à M. le Ministre.

L'Académie se forme en comité secret pour la discussion des titres des différents candidats aux places vacantes de correspondants.

La séance étant redevenue publique, l'Académie procède à l'élection du correspondant régnicole. — Le dépouillement du scrutin accuse 35 votants ; majorité 18. M. Mantellier obtient 24 voix, M. Cherbonneau 7, M. Bergmann 4. — M. le Président proclame, en conséquence, M. Mantellier, à Orléans, correspondant de l'Académie.

Suit un double scrutin pour les 2 places de correspondants étrangers ; nombre de votants, 32 ; majorité, 17.

Au 1er scrutin, M. Pott obtient 19 voix, M. Cobet 7, M. Kiepert 4, M. Boethlingk 2. — M. Pott est proclamé, en conséquence, correspondant de l'Académie, à Halle.

Au 2e scrutin, M. E. Curtius obtient 19 voix, M. Kiepert 12, M. Dorn 1. — M. le Président proclame M. E. Curtius correspondant de l'Académie, à Berlin.

Le choix d'un lecteur pour la prochaine séance trimestrielle de l'Institut est remis à huitaine.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

I. Pour les concours, et d'abord pour le concours des antiquités de la France,

1° *Les familles d'outre-mer de Du Cange*, publiées par M. E. G. Rey, membre de la société des Antiquaires de France, etc. (Paris, 1869, in-4°). — 2 ex. avec une lettre d'envoi.

2° *Recherches sur les monuments et les objets d'art relatifs à l'abbaye de Saint-Vaast*, par M. Auguste Terninck, accompagnées d'une Etude numismatique par L. Dancoisne (Arras, 1869, in-4°). — Une lettre de M. Terninck jointe au présent envoi informe l'Académie qu'il n'est pour rien dans les deux premiers volumes de cet ouvrage précédemment présentés au concours des Antiquités de la France par son collaborateur et qui ne devaient point porter son nom. — Cette partie archéologique seule, qu'il adresse aujourd'hui est avouée par lui.

3° *Documents rares ou inédits de l'histoire des Vosges*, rassemblés et publiés, au nom du comité d'histoire vosgienne, par L. Duhamel, secrétaire du comité, archiviste du département (Epinal 1868-69, 2 vol. in-8°). — *Le pape Léon IX et les monastères de Lorraine*, par le même (Epinal, 1869, in-8°).

4° *Chronique d'une ancienne ville royale, Dourdan, capitale du Hurepoix*, par Joseph Guyot (Paris, 1869, in-8°), avec une lettre d'envoi.

5° *Etude historique et topographique sur le plan de Paris de 1540, dit* Plan de tapisserie; par Alfred Franklin, de la bibliothèque Mazarine (Paris, 1869, in-12), avec lettre d'envoi.

6° Trois mémoires de M. Dufresne de Beaucourt : I. *Charles VII et Agnès Sorel*, etc., 1866 (?). — II. *Le meurtre de Montereau*, 1868, in-8°. — *Les* Chartier. *Recherches sur Guillaume, Alain et Jean Chartier* (Caen, 1869, in-8°), 2 ex. de chaque.

7° *La cathédrale de Coutances et les moines celtiques*, par M. E. Didier (Saint-Lô, 1869, in-8°), 2 ex.

Renvoi de ces divers ouvrages à la future Commission.

Pour le concours du prix Volney.

Grammaire de la langue latine raisonnée et simplifiée, etc., par le Dr Rabbinowicz (Paris, 1869, in-8°), avec une lettre d'envoi.

II. A titre d'hommages :

1° De la part de M. GARCIN DE TASSY, *Discours d'ouverture du cours d'hindoustani*, du 5 décembre 1869, in-8°.

2° De la part de M. l'abbé Cochet, correspondant, *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure* : année 1868, t. I, 2e livr.

3° *De la sculpture antique et moderne*, par MM. Louis et René Ménard, ouvrage couronné par l'Académie des Beaux-Arts (Paris, 1867, 1 vol. in-8°), avec une lettre d'envoi.

4° *De l'origine du langage d'après la Genèse*, par M. Louis De Backer (Paris, 1869, in-8°).

5° M. D'AVEZAC présente une feuille portant le titre d'*Aggiunte relative alla cartografia ligustica* et signée du secrétaire général de la Société géographique de Gênes, L. T. Belgrano, concernant la carte de *Baptista Januensis*, que M. D'AVEZAC avait vainement cherchée à Paris.

Séance du vendredi 24.

PRÉSIDENCE DE M. REGNIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il est donné lecture de la correspondance.

MM. Mantellier, Aug. Fr. Pott et Ern. Curtius écrivent au Secrétaire perpétuel, en date des 20 et 21 décembre, pour le prier d'offrir à l'Académie l'expression de leur vive gratitude de l'honneur qu'elle leur a fait en leur conférant le titre de correspondant. Ils l'assurent du concours empressé qu'ils prêteront à ses travaux, chacun dans la sphère de ses études.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance étant redevenue publique, M. MILLER, à qui M. HUILLARD-BRÉHOLLES veut bien céder son tour de parole, communique une inscription grecque, provenant de Memphis, et qu'il a rapportée de son voyage en Egypte. Cette communication

étendue, qui renferme des faits neufs, intéresse vivement l'Académie, et le Bureau croit être son interprète en priant M. Miller d'en faire une seconde lecture qui pourrait lui donner les développements et l'importance d'un mémoire.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

I. Pour le concours des antiquités de la France,

1° *Bénéfices de l'église d'Amiens ou Etat général des biens, revenus et charges du clergé du diocèse d'Amiens en 1730, avec des notes indiquant l'origine des biens, la répartition des dîmes*, etc., par F. J. Darsy, t. I et II (feuilles 1-26), 1869, in-4°, avec une lettre d'envoi.

2° *Etudes sur l'origine des Basques*, par J. F. Bladé (Paris, 1869, in-8°), 2 ex.

3° *Compte des dépenses faites par Charles VII pour secourir Orléans pendant le siége de 1428*, etc., par M. Jules Loiseleur (Orléans, 1868, in-8°).

4° *Recherches sur les voies romaines du département des Côtes-du-Nord*, par J. Gaultier du Mottay (Saint-Brieuc, 1869, in-8°), 2 exemplaires.

5° *Histoire d'Alphonse, frère de saint Louis, et du comté de Poitou sous son administration*, par Bélisaire Ledain (Poitiers, 1869, in-8°).

6° *De Burgundiæ historia et ratione politica Merovingorum ætate*, thèse pour le doctorat de M. Draperon (Paris, 1869, in-8°), 2 ex. avec une lettre d'envoi.

II. A titre d'hommages :

1° De la part de M. D'AVEZAC, *Lettre au Rév. Léonard Woods sur les navigations terre-neuviennes de Jean et Sébastien Cabot*, lue à l'Académie à la séance trimestrielle de l'Institut (Paris, 1869, in-8°).

2° *Maguelone sous ses évêques et ses chanoines. Etude historique et archéologique*, par A. Germain, doyen de la Faculté des lettres de Montpellier, correspondant de l'Académie (Montpellier, 1869, in-4°).

3° *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie* : 26e vol., 2e partie; 27e vol., 1re partie (Paris, 1869, in-4°).

4° *Bulletin de la Société des Antiquaires*, 1869, 1er trimestre.

5° *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest* : 3e trimestre, 1869, in-8°.

6° *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois* : t. IX, 12e et dernière livraison.

7° *Monuments calligraphiques tirés des mss. des Bibliothèques de la Bohême*, publiés par le Dr F. Skrejsovsky (texte en tchèque, allemand et français), 1 vol. in-f° obl. avec 5 pl. coloriées.

8° *Droapiana del año* 1869. *Octava Carta sobre Cervantes y el Quijote*, etc. Publicala D. Mariano Pardo di Figueroa (Madrid, 1869, in-8°).

9° *Etudes sur les Antiquités juridiques d'Athènes*, par E. Caillemer : 8e étude (*Le Contrat de louage à Athènes*), Paris, 1869, in-8°.

10° *Fêtes et solennités de toutes les églises de Caen avant la Révolution, d'après un ms. de l'Abbaye-aux-Dames, annoté par Charlotte Corday*, publié par M. Ch. Renaud (Caen et Paris, 1869, in-8°).

11° *Etudes sur les localités les plus remarquables de la Vénétie armoricaine*, par M. Augustin de Quimperlé : *Commune de Guidel* (Lorient, 1869, in-12).

12° *Notice sur sainte Bertille, patronne de Marœuil au diocèse d'Arras*, par M. l'abbé Gaudreau (Versailles, 1869, in-12).

M. Renan, vice-président, communique à l'Académie une lettre de M. le général Faidherbe, en date de Bône, 30 novembre, contenant, à l'adresse de la Commission des inscriptions sémitiques, un nouvel envoi d'inscriptions libyques inédites, avec un petit mémoire à l'appui.

M. Laboulaye, au nom de M. E. De Rozière, fait hommage à l'Académie d'un *Supplément* au *Liber diurnus* publié et présenté en 1869, supplément qui renferme de précieux documents pour l'histoire de cet important recueil, découverts par l'éditeur à la bibliothèque Sainte-Geneviève.

Le Secrétaire perpétuel communique une lettre de M. Ed. Tournier, répétiteur de philologie grecque à l'Ecole pratique des hautes Etudes, sollicitant de l'Académie la concession d'un exemplaire des papyrus grecs du Louvre. — Renvoi à la Commission des travaux littéraires.

Séance du mercredi 29.

PRÉSIDENCE DE M. REGNIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Il est donné lecture de la correspondance officielle.

Par une dépêche en date du 28 décembre, M. le Ministre de l'Instruction publique informe le Président de l'Académie qu'à l'occasion de la nouvelle année S. M. l'Empereur recevra l'Institut le 1er janvier à 1 heure.

L'ordre du jour appelle la nomination de la Commission du prix Gobert pour le concours de 1870. — M. le Président rappelle les noms des membres de la précédente Commission, lesquels ne peuvent être réélus cette année.

Un scrutin de liste est ouvert dont le résultat donne la majorité absolue à MM. Laboulaye, Wallon, Huillard-Bréholles et Defrémery, qui formeront la Commission nouvelle avec l'adjonction des membres du Bureau.

M. Brunet de Presle donne quelques détails sur son récent voyage en Egypte.

« Le voyage, dit-il, qu'il vient de faire sur l'invitation du vice-roi d'Egypte à l'occasion de l'inauguration du canal de Suez, a été trop rapide et s'est accompli dans des circonstances trop peu favorables à des études approfondies pour qu'il ait pu se flatter d'en rapporter des documents de quelque intérêt pour la science ; il veut cependant donner des renseignements sur une bibliothèque qu'il a visitée, qui pourront mettre sur la voie de recherches ultérieures.

» Après avoir suivi le canal des deux mers jusqu'à Suez, M. de Presle est revenu au Caire et a été logé sur le Nil à Boulaq près du musée fondé et dirigé par M. Mariette. Il en a profité pour étudier les nombreux et importants monuments qui y sont rassemblés et particulièrement la stèle bilingue de Canope dont on

peut maintenant lire le texte démotique tracé sur le côté et qui n'avait pas été remarqué d'abord. L'Académie avait fait demander une copie de cette partie de l'inscription dont la comparaison avec les textes hiéroglyphique et grec doit présenter tant d'intérêt. On fait espérer que M. Brugsch, de concert avec M. Mariette, doit publier prochainement ce texte démotique.

» Les monuments de l'antique Egypte ont été dans ces derniers emps l'objet de si nombreux et si beaux travaux, que M. DE PRESLE a cru devoir s'attacher à recueillir des souvenirs de l'époque ptolémaïque ou byzantine et à étudier la condition des Grecs qui sont revenus se fixer en très-grand nombre en Egypte, qui y prospèrent en général par le commerce et l'industrie et font servir leur fortune à relever l'instruction hellénique. Ainsi M. DE PRESLE a visité une école fondée au Caire il y a peu d'années par les frères Abbétis et qui, sous l'intelligente direction du Dr Jean Chadjidakis, donne déjà des résultats remarquables. Les élèves sont répartis en quatre classes et ils arrivent à expliquer les auteurs classiques, les dialogues de Platon et les tragiques. Une classe d'histoire ancienne à laquelle M. DE PRESLE a assisté montre les progrès que les élèves ont faits dans cette étude.

» Cette école est située dans le voisinage d'un couvent grec célèbre, succursale de celui du mont Sinaï et que l'on désigne sous le même nom.

» Ce n'est qu'à la veille de son départ que M. DE PRESLE fut informé de l'existence dans le couvent d'une riche collection de manuscrits grecs parmi lesquels il s'en trouvait, disait-on, de très-anciens et d'inédits. Il savait que M. Miller en partant de France avait le désir de visiter les bibliothèques en Egypte, et les recherches d'un savant qui a une telle connaissance de l'ensemble de la littérature grecque n'auraient pu manquer d'être fructueuses comme en Espagne, en Italie et en Grèce. Mais il paraît que les circonstances du voyage que M. Miller a fait jusque dans la haute Egypte ne lui ont pas permis de s'arrêter à cette bibliothèque du couvent du Sinaï.

» Lorsque M. DE PRESLE s'y rendit, l'hégoumène était absent et

il avait mis sous clef dans son cabinet les manuscrits qu'il regardait comme les plus précieux. Ce n'est pas sans quelques difficultés et une certaine défiance que les moines grecs laissent pénétrer les voyageurs occidentaux dans leurs bibliothèques; cependant M. de Presle, qui était accompagné de deux médecins grecs de ses amis, les Drs de Corogna et Della Grammatica et qui avait fait la connaissance d'un jeune moine de ce couvent, fut admis dans la salle de la bibliothèque et les armoires lui furent ouvertes de la meilleure grâce.

» Il peut y avoir là quelques milliers de volumes, mais les ouvrages en arabe, en copte, en arménien, en grec, les livres imprimés et manuscrits, y sont confondus sans ordre méthodique.

» Il existe bien deux catalogues manuscrits rédigés dans le siècle dernier par ordre alphabétique des noms d'auteurs, mais ils ne correspondent pas par des numéros aux manuscrits qui renferment ces auteurs, en sorte qu'il est difficile de mettre la main sur les volumes qu'on voudrait étudier. Les noms portés sur ce catalogue sont connus et sont principalement ceux de pères de l'Eglise, mais pour des manuscrits, on ne doit jamais s'en tenir à ces indications sommaires. Malheureusement, dans le peu d'heures dont M. de Presle pouvait disposer, il ne lui a été possible d'examiner qu'un petit nombre de manuscrits. Plusieurs livres des pères sont d'une antiquité respectable, mais les auteurs profanes sont de mains plus récentes. Tel est un manuscrit des vies des hommes illustres de Plutarque. Il y a un commentaire sur le livre d'Aristote Περὶ γενέσεως καὶ φθορᾶς par le célèbre Alexandre Mavrocordatos, le grand interprète de la Porte; des traités de rhétorique, de Corydalée, d'Athènes; un traité *sur la procession du Saint-Esprit*, par Marc d'Ephèse; le *Lexique* de saint Cyrille, archevêque d'Alexandrie; le livre de saint Denys *sur la hiérarchie céleste;* un commentaire anonyme sur l'œuvre des sept jours dont le début paraît différer des ouvrages imprimés sur le même sujet. Un petit manuscrit, moitié en arabe, moitié en grec, contient l'histoire du couvent durant le dernier siècle et sur-

tout des nombreuses avanies auxquelles il était exposé. Il y aurait peut-être quelques renseignements curieux à en tirer.

» Il est dit en tête du catalogue que ces manuscrits proviennent de la bibliothèque du mont Sinaï, et il est question de les y reporter par suite de certaines dissensions qui se sont élevées dans l'administration de l'Église grecque d'Egypte. Ils y seraient encore moins à portée d'être étudiés. En passant à Alexandrie, M. de Presle a recommandé à M. Zanos, consul général de Grèce en Egypte, de ne pas perdre de vue le sort de ces manuscrits dans l'intérêt de la science.

» Parmi les volumes dont les moines paraissent le plus jaloux et que l'hégoumène tenait enfermés se trouve, dit-on, un manuscrit fort ancien de saint Barnabé qui contiendrait des lettres inédites. Ne seraient-ce pas simplement les additions que M. Tischendorf a publiées d'après un codex du Sinaï? Ce savant a visité il y a quelques années le couvent du Caire et a offert à sa bibliothèque de la part de l'empereur de Russie un exemplaire du codex sinaiticus gravé en fac-simile. Ce bel ouvrage est le prix des communications qui ont été faites à l'habile explorateur des bibliothèques de l'Orient. Mais, en dehors du Nouveau Testament, qui était l'objet spécial des recherches de M. Tischendorf, on peut espérer de faire encore quelque heureuse découverte dans la bibliothèque du couvent du Sinaï, et c'est ce qui a engagé M. de Presle à donner ces renseignements aux futurs voyageurs en Egypte.

» En même temps que le musée de Boulaq réunissait tant de précieux monuments de l'époque pharaonique, si un musée hellénique avait été fondé à Alexandrie, il est probable qu'il serait déjà très-riche et conserverait bien des monuments qui sont exposés à être détruits ou sont dispersés dans des collections particulières peu accessibles.

» Il y a quelques semaines un beau sarcophage en marbre blanc décoré de génies et de guirlandes a été trouvé dans un champ en dehors de la porte de Rosette, peut-être sur l'empla-

cement de l'ancienne nécropole, et il attend au milieu de la grande route qu'on le transporte dans un des jardins du vice-roi.

» Dans la rue de Rosette, presque en face du théâtre Zizinia, devant la maison du Dr Gaillardot, est une statue colossale d'Hercule récemment découverte et qui, bien que mutilée, est un spécimen très-remarquable de l'art grec. Le demi-dieu est assis. Le bras droit étendu en avant est brisé. La comparaison avec d'autres statues analogues fait supposer qu'il devait tenir les pommes des Hespérides. La main gauche reposait sur la massue. La tête manque, mais le torse nu a un très-grand caractère ainsi que l'Académie peut en juger par un croquis très-fidèle tracé par M. De Bérard, un des artistes distingués qui viennent de visiter l'Egypte. La peau de lion jetée sur les genoux présente une disposition des plus heureuses, et, sans être très-achevée, cette statue rappelle les belles époques.

» D'autres statues se voient dans des carrefours ou dans les cours de quelques maisons. Telles sont une statue de Jupiter Sérapis intacte, mais d'un travail médiocre, et une statue mutilée d'empereur romain, probablement un Dioclétien, dont M. Louis Passy s'est occupé dans le mémoire qu'il a lu devant l'Académie sur les monuments de porphyre.

» Mais un des monuments les plus remarquables peut-être de la statuaire alexandrine est une statue de femme assise qui existe dans une maison que l'on désigne comme ayant été habitée par le général Bonaparte lors de l'expédition d'Egypte. Aucun attribut ne caractérise cette figure dont les pieds reposent sur un riche escabeau. Une jeune fille debout s'appuie contre l'épaule gauche de la femme dont la tête est en partie recouverte d'un voile. Peut-être est-ce un monument funéraire d'une prêtresse ou d'une princesse de la famille des Ptolémées. Les draperies sont traitées avec beaucoup d'art, et le visage a une expression qui est presque celle d'une vierge chrétienne. Mais il appartient à M. Guillaume, directeur de l'Ecole des beaux arts, qui a pris récemment un dessin de cette belle statue, d'en faire ressortir le caractère et d'en conjecturer la date.

» Si on rapprochait ces quelques statues des autres monuments provenant d'Alexandrie qui se conservent dans des collections particulières, des médailles des Lagides et des vases de Cyrène, tels que le beau vase de Bérénice de M. Beulé, on trouverait les éléments d'une étude intéressante sur l'école artistique d'Alexandrie. Entre Alexandre et Auguste, la capitale grecque de l'Egypte fut un des principaux centres de l'art comme de la littérature, et cependant nous savons peu de chose de ses monuments. C'est un chaînon qui manque à l'histoire de l'art. On ne saurait trop se hâter de rapprocher le petit nombre de fragments qui nous sont parvenus de cette époque.

» Peut-être conviendrait-il d'y rapporter la stèle représentant un banquet funèbre dont M. Dumont vient de donner un dessin et une intéressante description dans la Revue archéologique. En effet, elle provient du cabinet d'un artiste français qui avait séjourné en Egypte, et le style de ce petit monument offre quelques rapports avec celui des statues dont il vient d'être question. »

Sont présentés à l'Académie :

I. Pour le concours de numismatique, *Egypte ancienne* : 1re partie (*Monnaies des rois*), par F. Feuardent (Paris, 1869, gr. in-fo), avec une lettre d'envoi.

II. Pour le concours des Antiquités de la France :

1° Les trois ouvrages suivants de M. Ernest Lehr, docteur en droit : I. *L'Alsace noble, suivie du* LIVRE D'OR DU PATRICIAT DE STRASBOURG (Strasbourg, 1868, 3 vol. in-4°) ; — II. *La seigneurie de Hohengeroldseck et ses possesseurs successifs* (Strasbourg, 1869, in-8°) ; — III. *Les dynastes de Geroldseck-ès-Vosges* (Strasbourg, 1870, in-8°).

2° *Les hautes montagnes du Doubs entre le Jura et le Lomont depuis les temps celtiques*, par l'abbé Narbey, avec cartes géographiques et plans (2e édition refondue et augmentée. — Paris, 1868, in-8°).

3° *De l'influence du langage populaire sur la forme de certains mots de la langue française*, par Emile Agnel (Paris, 1869, in-8°).

4° *Les mouvements de la mer, ses invasions et ses relais*, etc., par M. L. Quenault (Coutances, 1869, in-8°).

5° Le tome II (en manuscrit) de *Benoît de Sainte-More et le roman de Troie*, etc., par M. A. Joly, dont le tome I imprimé a été présenté en 2 ex.

III. Pour le concours des prix Gobert :

1° *Les errata historiques militaires*, par M. Th. Jung, capitaine d'état-major (1869, 3 fascic. in-8°) : 7 exemplaires dont 1 présenté pour le concours des Antiquités auquel il n'est pas admissible, les 6 autres pour le concours du prix Gobert.

2° *La France pontificale*, etc. *Métropole de Cambrai* : CAMBRAI, par M. H. Fisquet (1 vol. in-8°), 6 ex.

IV. A titre d'hommages :

1° De la part de M. GARCIN DE TASSY, *Histoire de la littérature hindouie et hindoustanie* : 2ᵉ édition, t. I (1870, gr. in-8°).

2° Au nom de M. Polain, correspondant à Liége, *Recueil des ordonnances de la principauté de Liége* : 2ᵉ série, 1ᵉʳ vol. (Bruxelles, 1869, in-f°).

3° *Revue africaine* : novembre 1869.

4° *Giornale degli scavi di Pompei* : Nuova serie, vol. I, n° 9 (in-4° avec une planche).

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevenant publique, M. HUILLARD-BRÉHOLLES commence, en première lecture, la 3ᵉ partie de son mémoire intitulé : *État politique de l'Italie depuis la paix de Constance jusqu'à la chute de la maison de Souabe.*

APPENDICE

A la séance du vendredi 3 décembre.

M. Renier a la parole pour une communication ; il s'exprime ainsi :

« Notre savant confrère, M. Miller, à peine de retour de son voyage en Egypte, a bien voulu me communiquer deux intéressantes inscriptions, qu'il y a découvertes. Quoiqu'il soit présent à la séance, je crois devoir donner lecture de sa lettre :

Mon cher ami,

J'arrive de la haute Egypte et je m'empresse de vous envoyer deux inscriptions intéressantes pour l'histoire des armées romaines. J'ai trouvé ces inscriptions à Assouan, près de Philé, chez un marchand épicier. Je n'ai pas voulu les acheter, parce que j'aurais eu trop de mal à les rapporter en France. Voulez-vous en dire un mot à notre prochaine séance?

Nous avons la date de la première, puisque *Avidius Heliodorus* était préfet d'Egypte en 140. Quant à la seconde, elle

contient une partie grecque, mais dont l'intérêt est absorbé par la partie latine : quand j'aurais fait remarquer l'iotacisme σημηαφ. pour σημειαφ. et le mot ἄωρος non traduit en latin, j'aurais fait deux observations importantes! c'est à vous qu'il appartient de parler de l'*ala Apriana*.

A vendredi et tout à vous.

E. Miller.

18 novembre 1869.

1.

IMP·CAESAR·T·AELIO·HADRIANO
ANTONINO·AVG·PIO·P·P
COH·I·FL·CIL·EQ·BASILICAM·FECIT·PER
C·AVIDIVMHELIODORVMPRAEF·AEG·ET
T·FLAVIVMVERGILIANVMPRAEFCASTR
CVRAAGENTESTATILIOTAVRO⁄LEGIITRF
CVRATORECOH·EIVSDEM

2.

SEX · MEVIVS · SEX
F· FAB· DOMITIVS
EQVESSIGNIF·ALAE APRIANAE
ANN·XXIV·HICSITVS·EST
CEZCTOC· MHOYIOC
CEZCTOY YIOC ΦABIA
ΔOMITIOC IΠΠEYC CHMHAΦ
AΛHC AΠPIANHC ETΩN KΔ
AΩPOC ENΘAΔE KEITAI

« La première de ces inscriptions doit se lire ainsi :

Imp(eratori) Caesar(i) T(ito) Aelio Hadriano Antonino Aug(usto) Pio p(atri) p(atriae).

Coh(ors) I Fl(avia) Cil(icum) eq(uitata) basilicam fecit, per C(aium)

Avidium Heliodorum praef(ectum) Aeg(ypti) et T(itum) Flavium Vergilianum praef(ectum) castr(orum), cura(m) agente Statilio Tauro centurione leg(ionis) II Tr(aianae) F(ortis), curatore coh(ortis) eiusdem.

On voit qu'elle a été gravée pour rappeler la construction d'une basilique, *basilica*, par une cohorte de fantassins et de cavaliers, *cohors prima Flavia Cilicum equitata,* sous le règne d'Antonin le Pieux, *C. Avidius Heliodorus* étant préfet d'Egypte, *T. Flavius Vergilianus* étant *praefectus castrorum*, et *Statilius Taurus*, centurion de la légion deuxième *Traiana Fortis*, étant commandant intérimaire, *curator*, de la cohorte dont il s'agit.

Cette cohorte est connue par d'autres monuments ; elle est mentionnée notamment dans une inscription du mont Claudien (1), datée du 18 Pharmouthi, Φαρμουθὶ ιη̄, de la deuxième année d'Hadrien, c'est-à-dire du 23 avril 118. Elle avait alors un commandant réglementaire, un tribun, l'officier nommé dans cette inscription y étant qualifié de χιλίαρχος σπείρης πρώτης Φλαουίας Κιλίκων ἱππικῆς. On sait, en effet, que les commandants réguliers des cohortes auxiliaires étaient des préfets ou des tribuns. Il n'en était pas ainsi de l'officier qui commandait notre cohorte au moment où notre inscription a été gravée, puisque cette inscription nous apprend qu'il était centurion de la légion deuxième *Traiana Fortis,* et qu'elle ne lui donne que le titre de *curator cohortis;* il n'en était donc que le commandant intérimaire, ou, pour employer le terme usité en pareil cas, le *praepositus.*

C'est, du reste, la première fois que l'on rencontre le titre de *curator* donné à un commandant militaire, à moins ce-

(1) Letronne, *Inscr. de l'Egypte*, tom. I, p. 153, n. 16 ; *Corp. inscr. Gr.*, n. 4713 F. Un *T. Antonius Alfenus Arignotus*, qui vivait sous Caracalla (voy. *Corp. inscr. Gr.*, n. 3484 A et B), est qualifié de χιλίαρχος σπείρης πρώτης Κιλίκων dans une inscription de Thyatire, *ibid.*, n. 3497.

pendant qu'il ne faille voir un commandant de la garde germaine de l'empereur Claude, dans un *curator Germanorum*, affranchi de ce prince, qui est mentionné dans une inscription reproduite deux fois par Orelli (1). Mais on sait que les gardes germaines des premiers empereurs formaient plutôt un collége d'esclaves qu'un véritable corps militaire (2).

» La légion deuxième *Traiana Fortis*, formée en Egypte par Trajan (3), ne quitta jamais cette province; elle y est mentionnée sur un grand nombre de monuments, notamment dans une inscription datée de la dixième année d'Antonin (4) (147 de notre ère), et elle y était encore au temps de la notice des dignités (5).

» Deux inscriptions de la Grande-Bretagne mentionnent comme la nôtre des basiliques construites par ou pour des cohortes auxiliaires; la première est du régne de Gordien le Jeune (6) :

IMP·CAES·M·ANT·GORDIA
NVS·P·F·AVG·BALNEVM·CVM
BASILICA·A·SOLO·INSTRVXIT
PER·EGN·LVCILIANVM·LEG·AVG
PR·PR·CVRANTE·M·AVR
QVIRINO·PRAEF·COH·Ī·L·GOR

Imp(*erator*) *Caes*(*ar*) *M*(*arcus*) *Ant*(*onius*) *Gordianus P*(*ius*) *F*(*elix*) *Aug*(*ustus*) *balneum cum* basilica *a solo* [*ex*]*struxit, per Egn*(*atium*) *Lucilianum leg*(*atum*) *Aug*(*usti*) *pr*(*o*) *pr*(*aetore*), *curante M*(*arco*) *Aur*(*elio*) *Quirino praef*(*ecto*) *coh*(*ortis*) *I L*(*ingonum*) *Gor*(*dianae*).

(1) N. 2909 et n. 3529.

(2) Voy. Henzen, *Sugli equiti singolari*, dans les *Annales de l'Institut de corresp. arch.*, 1850, p. 17.

(3) Dion, lib. LV, c. 24.

(4) *Corp. inscr. Gr.*, n. 4766.

(5) Orient, c. XXIV.

(6) *Durham*, Horsley, *Britannia antiqua*, p. 192, n. 54.

» La deuxième est datée du premier consulat d'Alexandre Sévère (222 de notre ère) (1) :

I M P · C A E S · M · A V R E L I O
S E V E R O A L E X A N D R O P I O F E L A V G
P O N T M A X I M O T R I B P O T C O S P P C O H I A E L
H I S P A N O R V M M E Q D E V O T A N V M I N I
M A I E S T A T I Q V E E I V S B A S I L I C A M
E Q V E S T R E M E X E R C I T A T O R I A M
I A M P R I D E M A S O L O C O E P T A M
A E D I F I C A V I T C O N S V M M A V I T Q V E
S V B C V R A M A R I V A L E R I A N I L E G
A V G P R P R I N S T A N T E M A V R E L I O
S A L V I O T R I B C O H · I M P · D · N
S E V E R O A L E X A N D R O P I O F E L
A V G · C O S

Imp(eratori) Caes(ari) M(arco) Aurelio Severo Alexandro Pio Fel(ici) Aug(usto), pont(ifici) maximo, trib(unicia) pot(estate), co(n)s(uli), p(atri) p(atriae).

Coh(ors) I Ael(ia) Hispanorum m(iliaria) eq(uitata), devota numini maiestatique eius, basilicam equestrem exercitatoriam *iampridem a solo coeptam aedificavit consummavitque, sub cura Marii Valeriani leg(ati) Aug(usti) pr(o) pr(aetore), instante M(arco) Aurelio Salvio trib(uno) coh(ortis).*

Imp(eratore) d(omino) n(ostro) Severo Alexandro Pio Fel(ice) Aug(usto) co(n)s(ule).

» Ici la nature de la basilique est définie : il s'agit d'une *basilica equestris exercitatoria*, c'est-à-dire d'un manége. En était-il ainsi de celle dont il est question dans notre inscriptions ? C'est probable, quoiqu'on ne le dise pas, puisque cette basilique fut construite, comme celle-ci, par une *cohors equitata.*

(1) *Netherby Cumbriae*, Henzen, n. 6736.

» *C. Avidius Heliodorus*, qui figure dans notre inscription comme préfet d'Egypte, est mentionné en la même qualité sur un autre monument (1) daté de la troisième année du règne d'Antonin (140 de notre ère), mais sans son prénom *Gaius*, qu'aucun autre document ne nous avait encore fait connaître. Suivant M. Letronne, il gouverna l'Egypte depuis l'an 136, ou l'an 137 de notre ère, jusqu'à l'an 147 ou 148. Ce serait donc dans cet intervalle de dix années qu'il faudrait placer la date de cette inscription.

» Mais ce qui fait pour moi la grande importance de ce document, c'est qu'il me paraît pouvoir être cité comme une nouvelle preuve, et une preuve des plus concluantes, à l'appui d'une opinion que j'ai émise dans mon *Mémoire sur le conseil de guerre tenu par Titus*, à savoir que le titre de l'officier qui commandait l'armée d'Egypte sous les ordres du gouverneur de la province, *praefectus Augusti*, était celui de *praefectus castrorum*. C'est, en effet, en qualité de commandant général de l'armée d'Egypte, et seulement en cette qualité, que *T. Flavius Vergilianus* a pu être mentionné dans cette inscription après le gouverneur de la province et avant le commandant de la cohorte. S'il n'eût été que *praefectus castrorum* d'une légion, on ne l'y aurait pas mentionné, pas plus que dans les deux inscriptions de la Grande-Bretagne, que je viens de mettre sous les yeux de l'Académie, on n'a mentionné le *praefectus castrorum* de l'une des légions stationnées alors dans cette province. Si dans ces inscriptions le légat impérial propréteur est seul nommé avant le préfet de la cohorte *I Lingonum*, ou le tribun de la cohorte *I Aelia Hispanorum*, c'est qu'en Bretagne le légat impérial propréteur était avant tout un commandant militaire, et n'avait pas au-dessous de lui un commandant général de l'armée ; tandis qu'en Egypte, le *praefectus Augusti* était plus spécialement un gouverneur civil, comme le devinrent dans la suite les *praesides*

(1) Letronne, *Inscr. d'Égypte*, tom. I, p. 124; *Corp. inscr. Gr.*, n. 4955.

de rang équestre de certaines provinces, la Numidie entre autres, qui, jusque-là, avaient été commandées par des légats impériaux.

» La seconde inscription, quoique moins importante, a cependant aussi son intérêt ; elle doit se lire ainsi :

Sex(tus) Mevius Sex(ti) f(ilius) Fab(ia) Domitius, eques signif(er) alae Aprianae; ann(orum) XXIV, hic situs est.

Σέξστος Μηούιος Σέξστου υἱὸς Φαβίᾳ Δομίτιος, ἱππεὺς σημηαφ(όρος) ἄλης Ἀπριανῆς, ἐτῶν κδ̄, ἄωρος ἐνθάδε κεῖται.

» C'est, comme on le voit, l'épitaphe d'un porte-enseigne d'un corps de cavalerie, *ala Apriana,* mort en Egypte à l'âge de 24 ans, d'où l'on peut conclure que cette *ala* faisait alors partie de l'armée de cette province. Nous l'y trouvons, en effet, à l'époque de la notice des dignités, où elle est mentionnée parmi les troupes placées sous les ordres du *comes limitis Aegypti*, et comme tenant garnison à *Hipponos* (1). C'était jusqu'ici la seule mention qu'on en eût, et notre inscription est la première où elle soit nommée. Cette inscription, quoique funéraire, a donc aussi son importance. »

(1) « *Ala Apriana Hipponos.* » Orient, c. XXV.

TABLE DES MATIÈRES

DU CINQUIÈME VOLUME DE LA NOUVELLE SÉRIE.

A

B

G

II

J

K

Q

R

S

T

U

V

W

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

ERRATA.

P. 6, l. 23, au lieu de, « 1 vol. grand in-8°, » *lisez :* 1 vol. grand in-4°.
P. 7, l. 32, au lieu de « M. Caffieux, » *lisez :* M. Caffiaux.
P. 20, l. 22, au lieu de שׂ, *lisez* שׁ
— l. 23 — שׂ — שׁ
— l. 30 — משׂה — משׁה
P. 45, l. 20, au lieu de : *beginning of summer* lisez : *begynnyng of somer*
— ligne 24, au lieu de : *a riva più*, etc., lisez : *a riva riva più*, etc.
P. 47, ligne 27, au lieu de : orator, *lisez* : oratour.
P. 63, l. 6, אלה au lieu de אלת
P. 66, l. 25, rétablir ainsi le milieu du vers

ואלנת שקראתי שמקם

P. 70, l. 3 de la note

אבית au lieu de אם

P. 72, l. 13.

אלת au lieu de אלה

P. 79, l. 2 et 3 Hareth et Hammon, au lieu de Koresh et Kammou.
P. 155, l. 16, on trouve en Thrace des ruines, *ajoutez :* pélasgiques.
— l. 20, constructions *cyclopéennes, lisez :* pélasgiques.
P. 156, l. 9, aussi voyons-nous, *lisez* : ainsi nous voyons.
— l. 10, aux Grecs, *lisez* : aux Thraces.
— l. 27, ιακχος, *lisez* : Ἴακχος.
P. 157, l. 4, *lisez* : port d'Enos et empêchait.
P. 158, l. 20, de la nation, *lisez* : et la race.
P. 160, l. 26, Batchkova, *lisez* : Betchkovo.

N. B. Il y a une faute grave de pagination dans le présent volume, la feuille 12 se terminant avec la page 192 et la feuille 13 commençant avec la page 199.

Paris. — Imprimerie de E DONNAUD, rue Cassette, 9.

